ASSOCIATION CANADIENNE
POUR LA SANTÉ MENTALE
FILIALE DE MONTRÉAL

DÉPÔT
SEULEMENT

32M

ACTES DE COLLOQUE

des 1er et 2 mars 2001

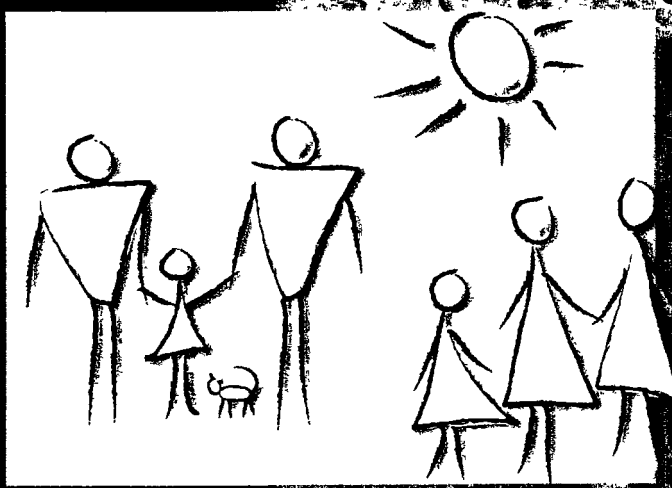

Organisé par le comité Famille et qualité de vie des gais et lesbiennes de l'Association canadienne pour la santé mentale, filiale de Montréal

En collaboration avec le programme Famille et homosexualité, du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada et l'Alliance de recherche IREF/Relais-femmes

Parentalité gaie et lesbienne : famille en marge?

ARIR
Alliance de recherche
IREF/Relais-femmes

ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE
FILIALE DE MONTRÉAL
847, rue Cherrier, bureau 201, Montréal (Québec) H2L 1H6 Tél (514) 521-4993 Télec (514) 521-3270

Le 17 janvier 2002

Membres de la commission parlementaire
sur l'avant-projet de loi instituant l'union civile des personnes de même sexe
et modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives
Commission des institutions de l'assemblée générale
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3e étage
Québec, Qué.
G1A 1A3

Objet : Dépôt des actes du colloque : « Parentalité gaie et lesbienne : famille en marge? »

Mesdames, Messieurs,

L'Association canadienne pour la santé mentale, filiale de Montréal, est un organisme de promotion-prévention en santé mentale, qui fait partie des organismes soutenus par Centraide et qui est relié à un réseau de plus de 135 filiales au Canada, dont une douzaine au Québec.

L'ACSM–Montréal est l'une des rares associations non-gaies à s'intéresser à la qualité de vie des gais et lesbiennes en étant, depuis 1995, un lieu de réflexion et d'action visant à favoriser leur inclusion. En effet, c'est à cette date que fut créé un comité exploratoire, appelé « Famille et qualité de vie des gais et lesbiennes », devenu depuis un comité permanent. Le mandat de ce comité est de sensibiliser les intervenants et les familles à l'importance des conditions familiales propices à l'équilibre personnel et au bien-être des gais et lesbiennes.

De plus en plus, et particulièrement depuis la reconnaissance légale des couples de même sexe, la famille homoparentale questionne les fondements traditionnels de la famille et de la conjugalité, ainsi que la place de la filiation biologique. Ces questionnements ont engendré une collaboration étroite entre le milieu de la recherche académique et les organismes communautaires interpellés par cette réalité pour organiser le colloque « Parentalité gaie et lesbienne : famille en marge? ». Les actes de l'événement, qui sont joints à la présente lettre, abordent, entre autres, les problèmes d'accès à la parentalité chez les personnes gaies et lesbiennes, les résultats des recherches sur le développement de leurs enfants, les témoignages de diverses familles homoparentales et le difficile arrimage avec l'école.

Plus qu'un simple compte-rendu, ce document reflète bien le débat actuel sur la question de l'homoparentalité ainsi que les enjeux majeurs qui y sont reliés. En vous soumettant ce document, nous espérons contribuer à la réflexion et aux travaux de votre commission.

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement additionnel et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jacques Duval
Directeur général

P.S. : Comme organisme communautaire, nous n'avons pas les moyens de défrayer le coût de vingt-cinq exemplaires, c'est pourquoi nous vous en envoyons trois, auxquels nous joignons des avis de parution.

ACTES DU COLLOQUE
Parentalité gaie et lesbienne :
FAMILLE EN MARGE ?

PRINTEMPS 2001

Publications
DE L'ACSM-MONTRÉAL

RÉPERTOIRE

- Répertoire des ressources de santé mentale du Montréal métropolitain, 300 p.

ACTES DE COLLOQUES ET SÉMINAIRES

- Crise de société... recherche de sens, 10 mai 2001, sous presse
- Santé mentale : ajuster l'image, 4 mai 2000, 171 p.
- Jeunesse et santé mentale : état de la situation et perspectives chez les 12-18 ans, 6 mai 1999, 171 p.
- Un tissu social en santé pour prévenir le suicide, 7 mai 1998, 142 p.
- Hébergement, logement et santé mentale : perspectives d'avenir, 16 avril 1998, 53 p.
- Famille et qualité de vie des gais et lesbiennes, 6 mars 1998, 129 p.
- Vivre en santé mentale dans la communauté, une responsabilité à partager, 5 mai 1997, 208 p.
- Travail et santé mentale – L'intégration au marché du travail : mode d'emploi, 4 mai 1995, 175 p.
- Prévention et santé mentale – La prévention, ça commence dans ma cour, 5 mai 1994, 185 p.
- Racisme et santé mentale, mai 1993, 164 p.

AUTRES

- Guide jeunesse communautaire « Ma vie, c'est pas fou d'en parler », août 2001, 60 p.
- La maladie mentale : un guide régional destiné aux familles, juin 1997, 65 p. (Également disponible en anglais)
- Intégration au travail : mode d'emploi (vidéocassette), 1995, de 26 min.
- Stress et burnout – Outil d'intervention et de formation (3e impression), avril 1994, 225 p.
- La santé mentale dans la communauté haïtienne, mai 1993, 65 p.

ASSOCIATION CANADIENNE
POUR LA SANTÉ MENTALE
FILIALE DE MONTRÉAL

ACTES DU COLLOQUE
Parentalité gaie et lesbienne : FAMILLE EN MARGE ?

PRINTEMPS 2001

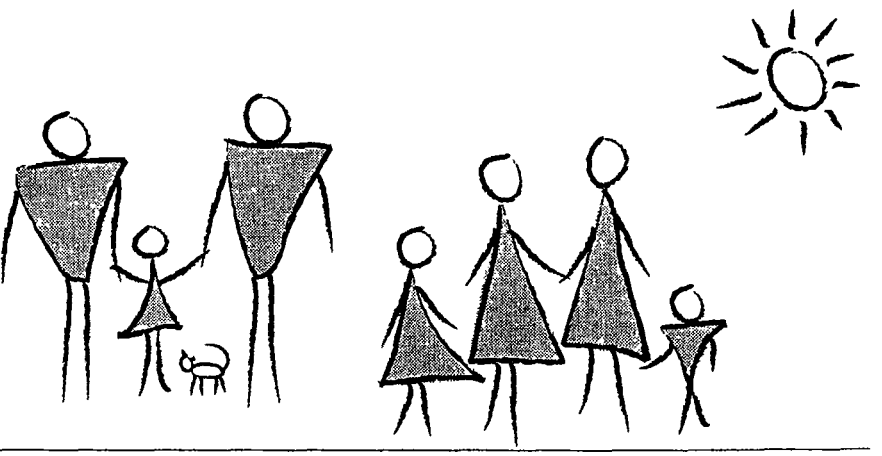

ARIR
Alliance de recherche
IREF/Relais-femmes

Centraide

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre :

Parentalité gaie et lesbienne : famille en marge ? : actes de colloque

Textes présentés lors d'un colloque tenu à l'Université du Québec à Montréal au printemps 2001.

Comprend des références bibliographiques

Comprend du texte en anglais

Publié en collaboration avec : Alliance de recherche IREF/Relais-femmes

ISBN 2-921948-17-6

1. Parents homosexuels – Congrès. 2. Homosexuels – Relations familiales – Congrès. 3. Lesbiennes – Relations familiales – Congrès. 4. Enfants de parents homosexuels – Congrès. 5. Parents homosexuels – Québec (Province) – Congrès. I. Association canadienne pour la santé mentale. Filiale de Montréal. II. Alliance de recherche IREF/Relais-femmes (Projet).

HQ75.27.P37 2001 306.874 C2001-941703-9

Distribution
Association canadienne pour la santé mentale, filiale de Montréal
847, rue Cherrier, bureau 201
Montréal (Québec) H2L 1H6

Téléphone : **(514) 521-4993**
Télécopieur : (514) 521-3270
acsmmtl@cam.org

© Association canadienne pour la santé mentale, filiale de Montréal
Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous pays. Toute reproduction par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction, est interdite sans l'autorisation écrite d'un représentant dûment autorisé de l'Association canadienne pour la santé mentale, filiale de Montréal.

Dépôt légal, 4e trimestre 2001
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-921948-17-6

Remerciements

Nous tenons à remercier les membres du comité organisateur

Julie Asselin, intervenante communautaire, étudiante en psychologie, UQAM

Steve Bastien, comédien, intervenant social, Séro-Zéro

Susan Barza, psychologue clinicienne, Hôpital Douglas

Richard Desrosiers, professeur, Département d'histoire, UQAM

Danielle Julien, professeure-chercheure, Département de psychologie, UQAM

Jean LeBrun, psychologue clinicien, Hôpital Charles-Lemoyne

Geneviève Provost, coordonnatrice de programmes, ACSM-Montréal,

Hugo Valiquette, coordonnateur, Projet ACE

ainsi que les conférenciers qui ont gracieusement accepté l'invitation.

La contribution bénévole de chacun est très appréciée.

Directeur général de l'ACSM-Montréal
Jacques Duval

Responsables de la production
Julie Asselin, Annie Beausoleil et Geneviève Provost

Collaborateurs
Julie Asselin, Amy Barratt, Louise Brossard, Line Chamberland, Irène Demczuk, Monique Dubé, Steeve Dupuis, Sylvia Edjerton, Mona Greenbaum, Danielle Julien, Diane Labelle, Annie Leblond-de-Brumath, Marcel Milot, Nicole Paquette, Charlotte Patterson, Serge Plamondon, Nathalie Ricard, Ann Robinson et Étienne

Révision linguistique et correction d'épreuves
Corritexte ; Denise de Repentigny

Illustrations
Fanny, 5 ans – page 12 et 13 ; Hélène – page 50 et 51 , Ellis – page 70 et 71 ; Frédérique, 11 ans – page 87 , Julie – page 92 et 93 , Hélène – page 111

Imprimerie
Copie du Vieux-Montréal

Sommaire

Préface – Danielle Julien 9
Mot du directeur de l'ACSM-Montréal – Jacques Duval 10
Mot de la coordonnatrice de L'ARIR – Lyne Kurtzman 11

Développement des enfants de parents homosexuels 13
« Family Relationships of Lesbians and Gay Men » – Charlotte Patterson 15
Le développement des enfants de parents homosexuels : état des recherches et prospective – Monique Dubé et Danielle Julien 39

Témoignages de parents homosexuels 53
Préambule – Légalité de la parentalité homosexuelle – Irène Demczuk, Nicole Paquette et Mona Greenbaum 55
L'accessibilité à la maternité... – Julie Asselin 56
J'ai toujours su que je serais père un jour... – Étienne 60
Pas facile d'être un père gai mais... – Steeve Dupuis 61
Mon éveil à la paternité – Serge Plamondon 64
Surtout Mères! – Sylvia Edgerton 66
« Amah » Certifiée : ...ma fille sait très bien qui je suis... – Amy Barratt 69

Homoparentalité et droit 71
Homoparentalité et pluriparentalité : d'une filiation juridique à une parentalité solidaire – Ann Robinson 73
Les co-parents – Mona Greenbaum 83

Groupes communautaires de soutien aux parents homosexuels 87
L'Association des mères lesbiennes – Nicole Paquette et Mona Greenbaum 89
L'Association des pères gais de Montréal (APGM) – Marcel Milot 91

Famille homoparentale et école 93
Comment soutenir les enfants de parents homosexuels? – Nicole Paquette et Mona Greenbaum 95
Homophobie à l'école : une approche personnelle – Diane Labelle 97
Mettre fin à l'ambiguïté des rapports entre l'école et l'homosexualité – Nathalie Ricard 102

Homosexualité, famille et vieillissement 111
Liens intergénérationnels dans les familles hétéroparentales et homoparentales – Annie Leblond-de-Brumath et Danielle Julien 113
Lesbianisme, parentalité et vieillissement – Line Chamberland et Louise Brossard 122

Préface

Danielle Julien, Ph.D.
Professeure-chercheure
Université du Québec à Montréal

À titre de partenaire universitaire de l'équipe organisatrice du colloque *Parentalité gaie et lesbienne : famille en marge?*, j'ai le plaisir de présenter cette collection de textes sur la famille homoparentale. Elle est le produit d'une collaboration étroite entre le milieu de la recherche académique et les organismes communautaires interpellés par les réalités familiales des personnes gaies et lesbiennes. Amorcée à l'automne 1998, cette collaboration a donné naissance à l'organisation de deux colloques qui se sont tenus à l'Université du Québec à Montréal. Le premier, au printemps 2000, interrogeait le lien entre les jeunes gais et lesbiennes, leur famille d'origine et l'école. Le deuxième, au printemps 2001, se penchait sur les problèmes d'accès à la parentalité chez les personnes gaies et lesbiennes, le développement de leurs enfants, les questions de droit entourant la famille homoparentale et le difficile arrimage entre la famille homoparentale et l'école.

Étant donné l'importance des questions soulevées lors du dernier colloque et des débats sociaux courants entourant la famille homoparentale, les partenaires de cette collaboration ont voulu que cette collection de textes dépasse la formule du simple compte-rendu des communications présentées lors du colloque *Parentalité gaie et lesbienne : famille en marge?* Guidé par les thèmes communiqués mais aussi par un ensemble de questions émergentes sur la place publique, telles l'implantation de programmes d'éducation destinés aux écoles primaires et secondaires ou les questions familiales homoparentales en lien avec le vieillissement, le comité a sollicité d'autres collaborations du milieu communautaire et universitaire pour informer les lecteurs des recherches courantes et initier une réflexion sur ces questions. D'autres facettes importantes des réalités familiales des personnes gaies et lesbiennes demeurent à peine mentionnées et méritent de futurs développements, telles les réalités des ex-conjoints hétérosexuels parents des enfants ou la question plus générale de la complexité des structures familiales homoparentales et de leur impact spécifique sur le développement des adultes et des enfants. Alliage de préoccupations propres aux parents homosexuels, aux responsables des services à cette communauté et aux chercheurs sur la famille homoparentale en provenance de diverses disciplines, cette collection fournira, nous l'espérons, un document de référence suscitant la découverte, la discussion informée, l'ouverture et le respect de la diversité.

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes des divers milieux qui ont contribué au colloque *Parentalité gaie et lesbienne : famille en marge?* Soulignons, bien sûr, les responsables de communication. Soulignons aussi la participation de Mise au jeu, troupe d'intervention théâtrale participative, sous la direction de Luc Gaudet, pour la qualité de son encadrement du colloque qui a permis une articulation cohérente des voix diverses qui se sont exprimées. A côté du rôle majeur de l'Association canadienne pour la santé mentale, filiale de Montréal, par le biais de son comité Famille et qualité de vie des gais et lesbiennes, nous tenons aussi à remercier les partenaires qui ont soutenu financièrement la réalisation de ce colloque, tels le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSHC), dans le cadre du programme de développement de nouvelles initiatives de recherche, l'Alliance de recherche entre l'Institut de recherche et d'études féministes de l'UQAM et l'organisme communautaire Relais-Femmes.

Mot du directeur
DE L'ACSM-MONTRÉAL

Jacques Duval

L'ACSM-Montréal a tenu, au printemps 2001, son 3e colloque annuel de notre programme *Famille et qualité de vie des gais et lesbiennes.*

L'ACSM est un organisme de promotion-prévention en santé mentale, qui fait partie des organismes soutenus par Centraide et qui est relié à un réseau de plus de 135 filiales au Canada, dont une douzaine au Québec.

L'ACSM se définit comme un carrefour, un lieu de discussion et de concertation, pour les personnes et les groupes concernés par la santé mentale. Elle travaille à favoriser le dialogue entre les réseaux communautaires et institutionnels du secteur de la santé mentale, afin de permettre une meilleure connaissance mutuelle et des échanges d'approches et expertises en vue de susciter des collaborations autour de projets concrets. Ses principaux moyens d'action sont des colloques, des séminaires, des symposiums et diverses publications.

L'ACSM est fière d'être l'une des rares associations non gaies à s'intéresser à la qualité de vie des gais et lesbiennes en étant, depuis 1995, un lieu de réflexion et d'action visant à favoriser l'inclusion des gais et lesbiennes. En effet, c'est en 1995, qu'à la suggestion d'un membre, M. Jacques Beausoleil, que fut créé un comité exploratoire, devenu depuis un comité permanent, appelé « Famille et qualité de vie des gais et lesbiennes ». Le mandat du comité : sensibiliser les intervenants et les familles à l'importance des conditions familiales propices à l'équilibre personnel des gais et lesbiennes. C'est ainsi que l'ACSM-Montréal, par son comité de travail FQVGL, a proposé ce 3e colloque.

Les stéréotypes, les préjugés et le concept traditionnel de famille font-ils de la famille homoparentale une famille en marge? Nous espérons que le colloque et les actes apporteront des éléments de réponse à cette question et permettront au grand public d'être mieux informé sur un sujet, encore aujourd'hui, tabou et controversé.

Mot de la coordonnatrice DE L'ARIR

Lyne Kurtzman

La problématique de la parentalité gaie et lesbienne s'inscrit dans l'axe famille de l'Alliance de recherche IREF/Relais-femmes (ARIR). L'ARIR est une infrastructure de recherche en partenariat, fondée sur le principe de la parité entre l'université (UQAM) et la communauté (Relais-femmes), visant le développement de la recherche et le changement social sur les rapports sociaux de sexe dans leur ensemble. C'est le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) qui finance le projet, renouvelable pour une période de trois ans.

La famille et ses modèles récents, de même que les divers enjeux de la réalité lesbienne dans la famille et le travail, font partie des réflexions, des recherches scientifiques et des interventions que l'ARIR initie et encourage. C'est à ce titre que l'ARIR s'est associée au Colloque organisé par l'Association canadienne pour la santé mentale et son comité « Famille et qualité de vie gais et lesbiennes » en soutenant tout particulièrement la venue de Charlotte Patterson, chercheure de l'Université de Virginie, qui fait œuvre de pionnière en recherche sur le développement des enfants de parents homosexuels.

On sait que la famille homoparentale questionne radicalement les fondements biologiques de la famille, la structure sexuelle de la conjugalité et de la biparentalité ainsi que la place de la filiation biologique. Encore chargé de tabous, ce modèle en émergence suscite des réactions négatives, souvent dues à l'ignorance, notamment quant à ses conséquences sur le développement des enfants et le développement des adultes gais et lesbiennes. L'ARIR espère apporter une contribution à la levée des tabous et à la pleine reconnaissance légale et sociale de ces nouvelles structures familiales par le biais de recherches et d'échanges fréquents entre les milieux universitaires et d'intervention.

Outre cette question de la parentalité, le plan de travail de l'ARIR s'attaque au vieillissement des lesbiennes et à l'adaptation des services d'hébergement à leur réalité familiale spécifique, aux préjugés et à la discrimination en milieu de travail et au difficile *coming out* qui en découle. Un noyau de recherche constitué des chercheures Danielle Julien et Line Chamberland et de groupes, tels le Réseau des lesbiennes du Québec et Femmes regroupées en action non traditionnelle, travaille sur ces questions qui seront l'objet de débats et de rencontres diverses au cours des prochaines années.

L'ARIR est donc très heureuse de s'associer à cette publication et espère poursuivre sa collaboration avec l'Association.

Développement
DES ENFANTS
de parents homosexuels

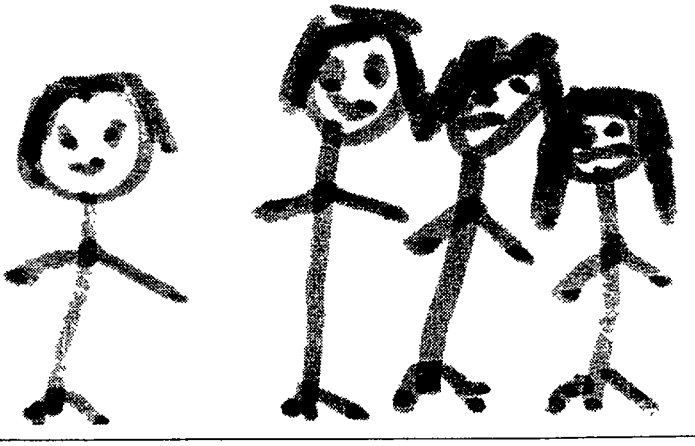

Family Relationships of Lesbians and Gay Men[1]

Charlotte J. Patterson
Chercheure
University of Virginia

The family lives of lesbian and gay people have been a source of controversy during the past decade. Despite prejudice and discrimination, lesbians and gay men have often succeeded in creating and sustaining family relationships. Research on same-gender couple relationships, parent-child relationships, and other family relationships is reviewed here. In general, the picture of lesbian and gay relationships emerging from this body of work is one of positive adjustment, even in the face of stressful conditions. Research is also beginning to address questions about individual differences among the family relationships of lesbians and gay men. Future work in this area has the potential to affect lesbian and gay lives, influence developmental and family theory, and inform public policies in the decade ahead.

The family lives of lesbian and gay people have been a subject of controversy during the past decade. Because of the stigma attached to nonheterosexual identities, those who declare lesbian or gay identities often do so at the risk of relationships in families of origin. In the United States, as in most other nations, the law does not recognize marriages between same-gender partners, nor –in many jurisdictions– does it protect relationships between lesbian or gay parents and their children. Despite such obstacles, however, lesbian and gay people have often succeeded in creating and sustaining meaningful family relationships. How this has been accomplished, at what cost, and with what results, is the subject of this essay.

A preliminary issue concerns the assessment of sexual orientation itself, a notoriously challenging topic (McWhirter, Sanders, & Reinisch, 1990; Michaels, 1996). Common understandings of terms such as "lesbian," "gay," and "bisexual" generally rest on the belief that sexual attractions, sexual behaviors, and sexual identities coincide. For instance, a man who is sexually attracted to other men is generally expected to have sexual relations mainly or exclusively with men and to identify as gay. Such expectations are not always correct, however (Diamond, 1998; Golden, 1987; Savin-Williams, 1998b). Felt attractions, actual sexual behavior, and sexual identities may match one another for some individuals, but for others the situation may be quite different. Furthermore, although it is generally assumed that sexual orientation is a stable part of a person's identity over the entire life course, and although this may often be the case, mounting evidence suggests that, particularly for women, sexual identities may shift over time (e.g., Kitzinger & Wilkinson, 1995). When such considerations are combined with controversies over the extent to which categorical or dimensional systems are best in the assessment of sexual orientation (McWhirter et al., 1990), it becomes clear that simple two- or three-category schemes often may fail to capture the complexity of many lives.

This article presents an overview of recent research on the family lives of lesbians and gay men (see also Laird & Green, 1996; Patterson & D'Augelli, 1998). Research on lesbian and gay couples is described first, followed by studies of lesbian and gay parents and their children, and then by research on other family relationships. The review of research is followed by a discussion of some limitations of existing work and suggestions about directions for future research.

Couple Relationships

Research on lesbian and gay couples has addressed a variety of interrelated issues. In this section, I give an overview of findings on love and commitment, power and the division of labor, sexual behavior, problems and conflict in relationships, and the ending of couple relationships. For other recent reviews of research and theory on lesbian and gay couples, see James and Murphy (1998), Klinger (1996), Kurdek (1995), –McWhirter and Mattison (1996), Murphy (1994), Peplau (1991), and Peplau, Veniegas, and Campbell (1996).

1 Reprinted by permission Patterson, C J (2000) Family relationships of lesbians and gay men, *Journal of marriage and the family*, 62, 1052 1069

Copyrighted (2001) by the National Council on Family Relations, 3989 Central Ave NE, Suite 550, Minneapolis, MN 55421

Love and Commitment

Many if not most lesbians and gay men express the desire for an enduring love relationship with a partner of the same gender. Indeed, research findings suggest that many are successful in creating such relationships. Survey data suggest that 40 to 60% of gay men and 45 to 80% of lesbians are currently involved in steady romantic relationships (see Peplau & Cochran, 1990; Peplau et al., 1996). Because most surveys involve many young adults who may not yet have found romantic partners, these figures may underestimate the actual numbers.

When asked about their current relationship, lesbians and gay men report as much satisfaction with their relationships as do heterosexual couples; the great majority describe themselves as happy (Cardell, Finn, & Maracek, 1981; Kurdek & Schmidt, 1986a, 1986b; Peplau, Padesky, & Hamilton, 1982). For example, Peplau and Cochran (1990) described a study of 50 lesbians, 50 gay men, 50 heterosexual women, and 50 heterosexual men who were currently involved in romantic relationships. Both lesbians and gay men reported very positive feelings about their partners and rated their relationships as very satisfying. There were no differences as a function of sexual orientation on any of the measures of relationship quality (Peplau & Cochran, 1990).

Research also has focused on factors related to differences in relationship satisfaction between couples. The correlates of relationship quality for lesbian and gay couples include feelings of having equal power, perceiving many attractions and few alternatives to the relationship, endorsing few dysfunctional beliefs about the relationship, placing a high value on the relationship, and engaging in shared decision making (Blumstein & Schwartz, 1983; Kurdek, 1994, 1995).

Power and Division of Labor

The great majority of lesbian and gay couples believe that an equal balance of power is desirable (Peplau & Cochran, 1990), but not all report that they achieve equality. In Peplau and Cochran's study, only 59% of lesbians, 38% of gay men, 48% of heterosexual women, and 40% of heterosexual men reported that the balance of power in their current relationship was exactly equal. Others have found that majorities of gay as well as lesbian couples report equal power (see Peplau et al., 1996).

When power is unequal in a relationship, which partner has more power in an intimate relationship and why? Social exchange theory predicts that the partner with greater personal resources (e.g., income, education) should have greater power (Peplau, 1991), and results of a number of studies have supported this view. For example, Harry found that older, wealthier men tended to have more power in their intimate relationships (Harry, 1984; Harry & DeVall, 1978). Caldwell and Peplau, in a study of young lesbians (1984), reported that wealthier, better educated women tended to have more power than their partners. In an early study, Blumstein and Schwartz (1983) reported that the partner with greater financial resources had more power in money management issues in gay, married heterosexual, and unmarried (but cohabiting) heterosexual couples, but not in lesbian couples. The extent to which financial resources affect balance of power in lesbian couples remains an open question (see Peplau et al., 1996).

Other predictions from exchange theory have also received empirical support (Kurdek, 1995; Peplau, 1991; Peplau et al., 1996). In social exchange theory, the "principle of least interest" states that when one person is more dependent or involved than the other, the more dependent partner is expected to have less power (Peplau, 1991). Consistent with this view, Caldwell and Peplau (1984) found associations between unequal involvement and unequal power among lesbian couples. As predicted by social exchange theory, the woman who was less involved in the relationship had more power.

Although some expect that, in same-gender couples, one partner plays a traditionally "male" and one a traditionally "female" role, research has consistently found that this is rarely the case (Kurdek, 1995; Peplau et al., 1996). For example, Bell and Weinberg reported in 1978 that most lesbians and gay men in their sample reported sharing domestic tasks equally. More recently, Kurdek (1993) reported egalitarian divisions of labor among lesbian and gay couples without children. Others have described similar findings among lesbian and gay couples who are raising children together (Chan, Brooks, Raboy, & Patterson, 1998; Dume, 1998; Gartrell et al., 1999; McPherson, 1993; Patterson, 1995c; Sullivan, 1996; Tasker & Golombok, 1998).

Sexual Behavior

Sexual behavior among lesbian and gay couples has been found to vary considerably as a function of gender. First, the frequency of genital sexual behavior has been reported to decline with the duration of a relationship, and this is true of reports given by lesbian, gay, heterosexual married, and unmarried (but cohabiting) heterosexual couples (Kurdek, 1995). These declines are less pronounced among gay and more pronounced among lesbian couples than among heterosexual couples, whether married or not. The frequency of genital sexual relations, as reported in surveys, thus appears to increase with the number of men in a couple. It is also possible that lesbian couples have different conceptions of sexuality and of sexual behavior than do gay men or heterosexual couples (Blumstein & Schwartz, 1983).

Another area in which strong gender differences emerge is in that of the degree of a couple's desire for and accomplishment of sexual exclusivity. Lesbians and heterosexual couples have generally been found to be more supportive than gay men of monogamy in their relationships, and their reported behavior corresponds to these views. In their classic study, Blumstein and Schwartz (1983) reported that among couples who had been together between 2 and 10 years, most lesbian and heterosexual couples preferred and experienced monogamous sexual relationships, whereas most gay couples did not. These data were collected before the HIV/AIDS epidemic had attracted public attention. Nonetheless, data collected during 1988-1989, after HIV infection had become widespread in the United States, revealed the same pattern of results (Bryant & Demian, 1994).

Despite differences in preferences and in actual behavior, however, lesbian, gay, heterosexual married, and unmarried (but cohabiting) heterosexual couples all report similar satisfaction with their sexual relationships (Bryant & Demian, 1994). Thus, although gender differences in sexual attitudes and sexual behavior would appear to be substantial, reported sexual satisfaction within couple relationships has not varied as a function of sexual orientation or gender of partners (Kurdek, 1995; Peplau, 1991).

Problems and Conflict in Couples

When lesbian and gay couples experience problems in their relationships, some of these stem from the same roots from which difficulties in heterosexual relationships also arise. As in heterosexual relationships, problems can arise because of different religious, racial, ethnic, or socioeconomic backgrounds and because of the different values that these backgrounds may have inculcated. Relationship difficulties can also arise as a result of problems at either partner's job, financial pressures on the couple, friction with members of extended family networks, and so forth, just as they do in heterosexual relationships. Kurdek (1994, 1995) reported that the top five areas of conflict for lesbian and gay couples were finances, driving style, affection/sex, being overly critical, and division of household tasks.

There are some conflicts that are probably unique to lesbian and gay couples and prominent among these are issues created by negative social attitudes toward homosexuality (Kurdek & Schmidt, 1987). When a couple disagrees about the extent to which they should disclose the lesbian or gay nature of their relationship, problems in their relationship can ensue (James & Murphy, 1998). Resolution of such conflicts may be central to the success of the couple relationship over time (Peplau et al., 1996).

The longevity of lesbian and gay relationships has also been a topic of some research. Blumstein and Schwartz (1983) found that for couples who had been together 10 years, breakup rates over the 18 months of their study were low; only 6% of lesbian couples, 4% of gay couples, and 4% of married couples separated during this period. For couples who had been together less than 2 years, 22% of lesbian couples, 16% of gay couples, 17% of cohabiting (but unmarried) heterosexual couples, and only 4% of heterosexual married couples had separated; thus, being married was associated with low break-up rates, but otherwise there were no differences. A more recent study (see Kurdek, 1995) also found low rates of separation and no differences in break-up rates between lesbian and gay couples.

Kurdek and Schmidt (1986a) compared the attractions that a relationship held for the partners and also the barriers to exiting a relationship for lesbian, gay, unmarried (but cohabiting) heterosexual, and married heterosexual couples. They found no differences among these four types of couples in the strength of attractions toward their relationships but did find significant differences in barriers to leaving the relationships. Specifically, married heterosexual spouses reported more obstacles to exiting the relationship than did members of the other three types of couples.

In addition to all the usual ways in which couple relationships can end, gay relationships in particular have been subject to unusual stresses because of the HIV/AIDS epidemic (Mattison & McWhirter, 1994; Paul, Hays & Coates, 1995). In the early 1 990's, a survey of a large group of gay men in New York City found that nearly one third had suffered the loss of a close friend or lover to AIDS (Martin & Dean, 1993). Such men may not only have cared for a dying partner through a long illness, but also experienced bereavement without many of the supports available to surviving members of heterosexual couples (D'Augelli & Garnets, 1995; Paul et al., 1995).

Lesbian and Gay Parents and Their Children

When considering lesbian and gay parents and their children, it is helpful to recognize the diversity of family constellations (Arnup, 1995; Benkov, 1994). One important distinction (Patterson, 1992) is between families in which children were born or adopted in the context of heterosexual marriages that later dissolved when one or both parents came out as gay or lesbian on the one hand, and those in which children were born or adopted after parents had affirmed lesbian or gay identities on the other. Families of the first type have undergone the tensions and reorganizations characteristic of parental divorce and separation, whereas families of the second type have not necessarily experienced these transitions. Children's histories are likely to be different in these two types of families.

Within each of these two types of families, there are of course many additional forms of diversity (Lewin, 1993). Apart from the ethnic, religious, economic, and other forms of diversity that characterize other families, there are also a number of forms of diversity that are more specific to lesbian and gay family formation (Martin, 1993; Patterson, 1994b; Weston, 1991). For instance, a lesbian couple and a gay couple may agree to conceive children together and raise them jointly. Variants on this kind of arrangement might involve a gay couple and a single lesbian, or a lesbian couple and a single gay man.

One important impetus for research in the area of lesbian and gay parents has come from extrinsic sources, such as judicial concerns about the psychological health and well-being of divorced lesbian mothers and their children compared with that of divorced heterosexual mothers and their children. Other work has emerged from concerns that are more intrinsic to the families themselves, such as the role of biological linkages in the formation of family relationships. In some areas, existing research addresses only those concerns arising from extrinsic sources, but wherever possible, I address both types of issues. Other recent reviews of this literature can be found in Brewaeys and Van Hall (1997), Falk (1994), Flaks (1994), Kirkpatrick (1996), Parks (1998), Patterson (1992, 1995a, 1997), Patterson and Chan (1997), Tasker and Golombok (1991, 1997), and Victor and Fish (1995).

Divorced Lesbian Mothers

Research comparing lesbian and gay parents and their children with heterosexual parents and their children often has been designed to address negative assumptions that have been expressed in judicial opinions, legislative initiatives or public policies relevant to lesbian and gay parents and their children (Patterson & Redding, 1996). Thus, many studies have been conducted to evaluate the accuracy of negative expectations about lesbian and gay parents or about their children.

Because it often has been raised as an issue by judges presiding over custody disputes (Falk, 1989), a number of studies have assessed the overall mental health of lesbian compared with heterosexual mothers. Consistent with data on the mental health of lesbians in general (Gonsiorek, 1991), research in this area has revealed that divorced lesbian mothers score at least as high as divorced heterosexual mothers on assessments of psychological health. For instance, studies have found no differences between lesbian and heterosexual mothers on self-concept, happiness, overall adjustment, or psychiatric status (Falk, 1989, 1994; Patterson, 1992, 1997).

Another area of judicial concern has focused on maternal gender role behavior and its potential impact on children (Patterson, 1995a, 1995b). Stereotypes cited by the courts suggest that lesbians might be unusually masculine and that they might interact inappropriately with their children. In contrast to expectations based on the stereotypes, however, neither lesbian mothers' reports about their gender role behavior nor their self-described interest in childrearing have been found to differ from those of heterosexual mothers. Reports about responses to child behavior and ratings of warmth toward children have been found not to differ significantly between lesbian and heterosexual mothers.

Differences between lesbian and heterosexual mothers also have been reported. Among the most straightforward of these are the early reports by Lyons (1983) and Pagelow (1980) that divorced lesbian mothers in their samples had more fears about loss of child custody than did divorced heterosexual mothers. Similarly, Green, Mandel, Hotvedt, Gray, and Smith (1986) reported that lesbian mothers were more likely than heterosexual mothers to be active in feminist organizations.

A few other scattered differences seem more difficult to interpret. For instance, Miller, Jacobsen, and Bigner (1981) reported that lesbian mothers they studied were more child-centered than were heterosexual mothers in their discipline techniques. In a sample of African American lesbian and heterosexual mothers, Hill (1987) found that lesbian mothers reported being more flexible about rules, more relaxed about sex play and modesty, and more likely to have nontraditional expectations for their daughters.

Several studies have also examined the social circumstances and relationships of lesbian mothers. Divorced lesbian mothers have consistently been reported to be more likely than divorced heterosexual mothers to be living with a romantic partner (Harris & Turner, 1985/1986; Kirkpatrick, Smith, & Roy, 1981; Pagelow, 1980). Whether this represents a difference between lesbian and heterosexual mother-headed families or it reflects a sampling bias of the research cannot be determined on the basis of information in the published reports. Information is sparse about the impact of such relationships in lesbian-mother families, but that which has been published suggests that, like heterosexual stepparents, coresident lesbian partners of divorced lesbian mothers can be important sources of conflict as well as support in the family.

Relationships with the fathers of children in lesbian-mother homes have also been a topic of study. Few differences in the likelihood of paternal financial support have been reported for lesbian and heterosexual families with children; Kirkpatrick and her colleagues (1981) reported, for example, that only about one half of heterosexual and about one half of lesbian mothers in their sample received financial support from the fathers of their children. Findings about frequency of contact with the fathers are mixed, with some (e.g., Kirkpatrick et al., 1981) reporting no differences as a function of maternal sexual orientation and others (e.g., Golombok, Spencer, & Rutter, 1983) reporting more contact among lesbian than among heterosexual mothers.

Although most research to date has involved assessment of possible differences between lesbian and heterosexual mothers, a few studies have reported other types of comparisons. For instance, in a study of divorced lesbian mothers and divorced gay fathers, Harris and Turner (1985/1986) found that gay fathers were likely to report higher incomes and that they encouraged more gendertyped toy play among their children whereas lesbian mothers were more likely to see benefits for their children (e.g., increased empathy and tolerance for differences) as a result of having lesbian or gay parents. In comparisons of relationship satisfaction among lesbian couples who did or did not have children, Koepke, Hare, and Moran (1992) reported that couples with children scored higher on overall measures of relationship satisfaction and of the quality of their sexual relationship.

Another important set of questions, as yet little studied, concerns the conditions under which lesbian mothers experience enhanced feelings of well-being, support, and ability to care for their children. Rand, Graham, and Rawlings (1982) reported that psychological health of lesbian mothers was associated with the mothers' openness about her sexual orientation with her employer, ex-husband, children, and friends, and with her degree of feminist activism. Kirkpatrick (1987) found that lesbian mothers living with partners and children had greater economic and emotional resources than those living alone with their children.

Many other issues that have arisen in the context of divorced, lesbian-mother families are also in need of study. For instance, when a mother is in the process of coming out as a lesbian to herself and to others, at what point in that process should she address the topic with her child, and in what ways should she do so-if at all? And what influence ought the child's age and circumstances have in such a decision? Reports from research and clinical practice suggest that early adolescence may be a particularly difficult time for parents to initiate discussions of this topic and that disclosure may be less stressful at earlier or later points in a child's development (Patterson, 1992; 1995a). Similarly, many issues remain to be addressed regarding step-family and blended family relationships that may emerge as a lesbian mother's household seeks new equilibrium following her separation or divorce from the child's father.

Divorced Gay Fathers

Although considerable research has focused on the overall psychological adjustment of lesbian mothers compared with that of heterosexual mothers, no published studies of gay fathers make such comparisons with heterosexual fathers. This may be attributable to the greater role of judicial decision making as an impetus for research on lesbian mothers (Patterson & Redding, 1996). In jurisdictions where the law provides for biases in custody proceedings, these are likely to favor female and heterosexual parents. Perhaps because, other things being equal, gay fathers are unlikely to win custody battles over their children after divorce, fewer such cases seem to have reached the courts. Consistent with this view, only a minority of divorced gay fathers have been described as living in the same households as their children (Bigner & Bozett, 1990; Bozett, 1980, 1989).

Research on the parenting attitudes of gay versus heterosexual divorced fathers has been reported, however. Bigner and Jacobsen (1989a, 1989b) compared gay and heterosexual fathers, each of whom had at least two children. Their results revealed that, with one exception, there were no significant differences between gay and heterosexual fathers in their motives for parenthood. The single exception concerned the greater likelihood of gay than heterosexual fathers to cite the higher status accorded to parents as compared with non-parents as a motivation for parenthood (Bigner & Jacobsen, 1989a).

Bigner and Jacobsen (1989b) also asked gay and heterosexual fathers in their sample to report on their behavior when interacting with their children. Although no differences emerged in the fathers' reports of involvement or intimacy, gay fathers reported that their behavior was characterized by greater responsiveness, more reasoning, and more limit setting than was that of heterosexual fathers. These reports by gay fathers of greater warmth and responsiveness on the one hand and of greater control and limit setting on the other are strongly reminiscent of findings from research with heterosexual families and would seem to raise the possibility that gay fathers are more likely than their heterosexual counterparts to exhibit authoritative patterns of parenting behavior such as those described by Baumrind (Baumrind & Black, 1967).

In addition to research comparing gay and heterosexual fathers, a handful of studies have made other comparisons. For instance, Robinson and Skeen (1982) compared gender-role orientations of gay fathers with those of gay men who were not fathers and found no differences. Similarly, Skeen and Robinson (1985) found no evidence to suggest that gay men's retrospective reports about relationships with their own parents varied as a function of whether they were parents themselves. As noted above, Harris and Turner (1985/1986) compared gay fathers and lestian mothers and reported that although gay fathers had higher incomes and were more likely to report encouraging their children to play with gender-typed toys, lesbian mothers were more likely to believe that their children received positive benefits such as increased tolerance for diversity from having lesbian or gay parents. Findings such as these suggest a number of issues for research on gender, sexual orientation, and parenting behavior.

Much research in this area has also arisen from concerns about the gay father identity and its transformations over time. Thus, work by Miller (1978, 1979) and Bozett (1980, 1981a, 1981b, 1987) sought to provide a conceptualization of the processes by which a man who considers himself to be a heterosexual father may come to identify himself, both in public and in private, as a gay father. Based on extensive interviews with gay fathers in the United States and Canada, these authors emphasized the pivotal nature of identity disclosure itself and of the reactions to disclosure by significant people in a man's life. Miller (1978) suggested that although a number of factors such as

the extent of occupational autonomy and amount of access to gay communities may affect how rapidly a gay man discloses his identity to others, the most important of these is likely to be the experience of falling in love with another man. It is this experience, more than any other, Miller argued, that leads a man to integrate the otherwise compartmentalized parts of his identity as a gay father.

Lesbians and Gay Men Choosing to Become Parents

Although for many years lesbian mothers and gay fathers were generally assumed to have become parents in the context of previous heterosexual relationships, both men and women are believed increasingly to be undertaking parenthood in the context of preexisting lesbian and gay identities (Beers, 1996; Crawford, 1987; Gartrell et al., 1996, 1999; Patterson, 1994a, 1994b). Although a substantial body of research addresses the transition to parenthood among heterosexuals (e.g., Cowan & Cowan, 1992), little research has explored this transition among gay men or lesbians.

The first question concerns whether to pursue parenthood at all (Beers, 1996; Sbordone, 1993). In one study of gay men who were not parents, Beers found that about half of the participants reported that they would like to become parents. Interestingly, those who expressed the desire to become parents were also assessed at higher levels of psychosocial development (assessed within an Eriksonian framework) and at higher levels of identity formation with regard to their gay identities, but there were no differences in retrospective reports of experiences with their own parents. Sbordone studied gay men who had become parents through adoption or surrogacy arrangements after coming out and compared them with gay men who were not fathers. There were no differences between fathers and nonfathers on reports about relationships with the men's own parents. Gay fathers did, however, report higher self-esteem and fewer negative attitudes about homosexuality than did gay men who were not fathers.

An interesting result of the Sbordone (1993) study was that more than half of the gay men who were not fathers indicated that they would like to rear a child. Those who said that they wanted children were younger than those who said they did not, but the two groups did not differ otherwise (e.g., on income, race, education, or attitudes about homosexuality). Given that fathers had higher self-esteem and fewer negative attitudes about homosexuality than either group of nonfathers, Sbordone suggested that gay fathers' higher self-esteem might be a result rather than a cause of parenthood. No comparable results have been reported as yet in the literature on transition to parenthood among lesbian women.

Having made the decision to pursue parenthood, a number of interrelated issues are often faced by lesbians and gay men (Crawford, 1987; Patterson, 1994b; Pies, 1985). One of the first needs is for accurate, up-to-date information on how lesbians and gay men can become parents, how their children are likely to develop, and what supports are available. Lesbians and gay men who are seeking biological parenthood are also likely to encounter various health concerns, ranging from medical screening of prospective birthparents to assistance with donor insemination techniques, prenatal care, and preparation for birth. As matters progress, legal concerns about the rights and responsibilities of all parties may also emerge. Associated with all of these will generally be financial issues; in addition to the support of a child, auxiliary costs of medical and legal assistance may be considerable. Finally, social and emotional concerns of many different kinds are also likely to surface (Martin, 1998; Pies, 1985, 1990; Patterson; Rohrbaugh, 1988).

As this brief overview of issues suggests, numerous questions are posed by the emergence of prospective lesbian and gay parents. What are the factors that influence lesbians' and gay men's inclinations to make parenthood a part of their lives, and through what processes do they exert an influence? What effects does parenting have on lesbians or gay men who undertake it, and how do these effects compare with those experienced by heterosexuals? How effectively do special services such as support groups serve the needs of lesbian and gay parents and prospective parents for whom they were designed? What are the elements of a social climate that is supportive for gay and lesbian parents and their children? As yet, little research has addressed such questions.

Research on Children of Lesbian and Gay Parents

In this section, research on children born in the context of heterosexual relationships is presented first, followed by a description of work with children born to or adopted by lesbian and gay parents. Most samples studied to date have been composed mainly of White, middle-class, largely professional families. Whenever samples differ from this description, that fact is specifically noted in the discussion.

Research on Children Born in the Context of Heterosexual Relationships

As with research on lesbian mothers, much of the impetus for research in this area has come from judicial concerns about the welfare of children residing with gay or lesbian parents (Patterson & Redding, 1996). Research in each of three main areas of judicial concern –namely, children's sexual identity, other aspects of children's personal development, and children's social relationships– is summarized here. For other recent reviews of this material, see Gibbs (1988), Green and Bozett (1991), Patterson (1992, 1995c, 1997, 1998), Perrin (1998), and Tasker and Golombok (1991, 1997).

Reflecting issues relevant in the largest number of custody disputes, most of the research compares development of children with custodial lesbian mothers to that of children with custodial heterosexual mothers. Because many children living in lesbian mother-headed households have undergone parental divorce and separation, it has been widely believed that children living in families headed by divorced but heterosexual mothers provide the best comparison group.

Sexual identity. Research on the development of sexual identity has explored the development of gender identity, gender-role behavior, and sexual orientation. Gender identity concerns a person's self-identification as male or female. Gender-role behavior involves the extent to which a person's activities and occupations are regarded by the culture as masculine, feminine, or both. Sexual orientation refers to a person's choice of sexual partners (e.g., heterosexual, homosexual, or bisexual). To examine the possibility that children in the custody of lesbian mothers experience disruptions of sexual identity, research has addressed each of these three major facets of sexual identity.

Research on gender identity has failed to reveal any differences in the development of children as a function of their parents' sexual orientation. In an early study, Kirkpatrick et al. (1981) compared development among children of lesbian mothers with that among same-aged children of heterosexual mothers. In projective testing, most children in both groups drew a same-gender figure first, a finding that fell within expected norms. Of those who drew an opposite-gender figure first, only three (one with a lesbian mother, and two with heterosexual mothers) showed concern about gender issues in clinical interviews. Similar findings have been reported in projective testing by other investigators (e.g., Green et al., 1986), and studies using more direct methods of assessment (e.g., Golombok et al., 1983) have yielded similar results.

Research on gender-role behavior has also failed to reveal difficulties in the development of children with lesbian mothers. For instance, Green (1978) reported that a large majority of children of lesbian mothers in his sample named a favorite toy consistent with conventional gender-typed toy preferences and that all reported vocational choices fell within typical limits for conventional gender roles. In interviews with 56 children of lesbians and 48 children of heterosexual mothers, Green and his colleagues (1986) found no differences with respect to favorite television programs, television characters, games, or toys. These investigators reported that daughters of lesbian mothers were more likely to be described as taking part in rough and tumble play or as playing with "masculine" toys such as trucks or guns, but found no comparable differences for sons.

A number of investigators have also studied sexual orientation, the third component of sexual identity. For instance, Huggins (1989) interviewed a group of teenagers, half of whom were the offspring of lesbian mothers and half of heterosexual mothers. No child of a lesbian mother identified as lesbian or gay, but one child of a heterosexual mother did. Similar results have been reported by other investigators (e.g., Golombok & Tasker, 1996; Gottman, 1990). Studies of the offspring of gay fathers have yielded similar results (Bozett, 1987).

Two studies conducted from a behavior genetic perspective have recently added to this literature. Pattatucci and Hamer (1995) studied a large sample of women, some of whom identified as lesbian or bisexual. Of the 19 such women in their sample with daughters old enough to report sexual orientation, six daughters were identified as lesbian or bisexual using relatively loose criteria for this assessment. When more restrictive criteria were used, however, only one of seven adult daughters were identified as lesbian or bisexual. No significant results emerged for sons of nonheterosexual mothers in this sample. Bailey, Bobrow, Wolfe, and Mikach (1995) interviewed gay fathers and inquired as to the sexual orientation of their adult sons. They reported that 7 of 75 (9%) of the sons in their sample were identified as gay or bisexual. No information about the daughters of gay fathers was collected in this study. Definitive interpretation of these numbers depends on the population base rates for nonheterosexual identities, and as noted earlier, these are not known. Thus, the clearest conclusion from these and the earlier studies is that the great majority of children with lesbian or gay parents grow up to identify themselves as heterosexual (Bailey & Dawood, 1998).

As clear as these results are, it should be recognized that research on the development of sexual identity among the offspring of lesbian and gay parents has been criticized from a number of perspectives. For instance, many lesbian women do not self-identify as lesbians until adulthood (see Brown, 1995); for this reason, studies of sexual orientation among adolescents may count as heterosexual some individuals who will identify as lesbian later in life. Concern has also been voiced that in many studies that compare children of divorced heterosexual mothers with children of divorced lesbian mothers, the lesbian mothers were more likely to be living with a romantic partner; in these cases, maternal sexual orientation and relationship status have been confounded. Although these and other methodological issues await resolution, it remains true that no significant problems in the development of sexual identity among children of lesbian mothers have yet been identified.

Other aspects of personal development. Studies of other aspects of personal development among children of gay and lesbian parents have assessed a broad array of characteristics (Patterson, 1995a; Tasker & Golombok, 1995). Among these have been psychiatric evaluations and assessments of behavior problems, personality, self-concept, locus of control, moral judgment, and intelligence. Concerns about possible difficulties in personal development among children of lesbian and gay parents have not been sustained by the results of research (Patterson, 1992, 1995a, 1997). As was

true for sexual identity, studies of other aspects of personal development have revealed no significant differences between children of lesbian or gay parents and children of heterosexual parents. Thus, fears that children of gay and lesbian parents suffer deficits in personal development are without empirical foundation.

Social relationships. Studies assessing potential differences between children of gay and lesbian versus heterosexual parents have sometimes included assessments of children's social relationships. Because of concerns voiced in legal settings that children of lesbian and gay parents might encounter difficulties among their peers, the most common focus of attention has been on peer relations. Research has consistently found that children of lesbian mothers report normal peer relations and that adult observers agree with this judgment (Patterson, 1992). Anecdotal accounts sometimes describe children's worries about being stigmatized as a result of their parents' sexual orientation (e.g., Pollack & Vaughn, 1987), but research findings to date provide no evidence to suggest that children of lesbian mothers have difficulties in peer relations (Tasker & Golombok, 1995).

Research has also been directed toward description of children's relationships with adults, especially fathers. For instance, Golombok and her colleagues in the United Kingdom (1983) found that children of lesbian mothers were more likely than children of heterosexual mothers to have contact with their fathers. Most children of lesbian mothers had some contact with their fathers during the year preceding the study, but most children of heterosexual mothers had not; indeed, almost one third of the children of lesbian mothers reported at least weekly contact with their fathers, whereas only 1 in 20 of the children of heterosexual mothers reported this. Kirkpatrick and her colleagues (1981) also reported that lesbian mothers in their sample were more concerned than heterosexual mothers that their children have opportunities for good relationships with adult men, including fathers. Lesbian mothers' social networks have been found to include both men and women, and their offspring as a result have contact with adults of both genders. Overall, results of research to date suggest that children of lesbian parents have satisfactory relationships with adults of both genders.

Concerns that children of lesbian or gay parents are more likely than children of heterosexual parents to be sexually abused have also been voiced by judges in the context of child custody disputes (Patterson, 1992). Results of research in this area show that the great majority of adults who perpetrate sexual abuse are men; sexual abuse of children by adult women is extremely rare. Lesbian mothers are thus extremely unlikely to abuse their children. Existing research findings suggest that gay men are no more likely than heterosexual men to perpetrate child sexual abuse (Jenny, Roesler, & Poyer, 1994). Fears that children in custody of gay or lesbian parents might be at heightened risk for sexual abuse are without empirical foundation (Patterson, 1992, 1995a, 1997).

Diversity Among Children With Divorced Lesbian or Gay Parents

Despite the great diversity evident within gay and lesbian communities, research on differences among children of lesbian and gay parents is as yet relatively sparse.

One important dimension of difference among gay and lesbian families concerns whether the custodial parent is involved in a romantic relationship, and if so what implications this may have for children. Pagelow (1980), Kirkpatrick et al. (1981), and Golombok et al. (1983) reported that in their samples, divorced lesbian mothers were more likely than divorced heterosexual mothers to be living with a romantic partner. Huggins (1989) reported that self-esteem among daughters of lesbian mothers whose lesbian partners lived with them was higher than that among daughters of lesbian mothers who did not live with a partner. This finding might be interpreted to mean that mothers who are

high in self-esteem are more likely to be involved in romantic relationships and to have daughters who are also high in self-esteem, but many other interpretations are also possible. In view of the small sample size and absence of conventional statistical tests, Huggins' finding should be interpreted with great caution. Particularly in view of the judicial attention that lesbian mothers' romantic relationships have received during custody proceedings (Falk, 1989), it is surprising that more rescarch has not examined the impact of this variable on children.

Rand et al. (1982) found that lesbian mothers' sense of psychological well-being was related to the extent to which they were open about their lesbian identity with employers, ex-husbands, and children. In their sample, a mother who felt more able to disclose her lesbian identity was also more likely to express a positive sense of well-being. In light of the consistent finding that in heterosexual families, children's adjustment is often related to indexes of maternal mental health (Sameroff & Chandler, 1975), one might expect factors that enhance mental health among lesbian mothers also to benefit the children of these women, but this possibility has not yet been studied.

Another area of great diversity among families with a gay or lesbian parent concerns the degree to which a parent's sexual identity is accepted by other significant people in children's lives. Huggins (1989) found a tendency for children whose fathers were rejecting of maternal lesbianism to report lower self-esteem than those whose fathers were neutral or positive. Because of small sample size and absence of conventional statistical tests, this finding should be seen as suggestive rather than definitive.

Effects of the age at which children learn of parents' gay or lesbian identities have also been a topic of study. Paul (1986) reported that those who were told either in childhood or in late adolescence found it easier to cope with the news than did those who first learned of it during adolescence. Huggins (1989) reported that those who learned of maternal lesbianism in childhood had higher self-esteem than did those who were not informed of it until they were adolescents. Early adolescence may be a particularly difficult time for children to learn of their parents' lesbian or gay identities (Patterson, 1992).

As this discussion reveals, research on diversity among families with gay and lesbian parents is only beginning. Existing data favor early disclosure of identity to children, good maternal mental health, and a supportive milieu, but the available data are still limited. Little information is yet available on differences attributable to race or ethnicity, family economic circumstances, cultural environments, or related variables. Because none of the published work has employed observational measures or longitudinal designs, little is known about the details of actual behavior in these families or about any changes over time.

Research on Children Born to or Adopted by Lesbian Mothers

Many writers have noted recent increases in childbearing among lesbians, but research with these families is as yet relatively new (Kirkpatrick, 1996; Martin, 1993; Patterson, 1992, 1994b). Here, I summarize the research to date on children born to or adopted by lesbian mothers. Although some gay men are also becoming parents after coming out, no research has yet been reported on their children.

In one of the first systematic studies of children born to lesbians, Steckel (1987) compared the progress of separation-individuation among preschool children born via donor insemination to lesbian couples with that among same-aged children of heterosexual couples. She compared independence, ego functions, and object relations among children in the two types of families and reported impressive similarity in development among children in the two groups. Similar findings, based on extensive interviews with a smaller group of lesbian mother families were also reported by McCandlish (1987).

Another early study examining psychosocial development among preschool and school-aged children born to or adopted by lesbian mothers was conducted by Patterson (1994a), who studied 37 four- to nine-year-old children. Using a variety of standardized measures, the study sought to provide an overview of the children's development. Results showed that children scored in the normal range for all measures. For instance, children of lesbian mothers' scores for social competence, internalizing behavior problems, and externalizing behavior problems differed significantly from the scores for a clinical sample but did not differ from the scores for a large normative sample of American children. Likewise, children of lesbian mothers reported gender-role preferences within the expected normal range for children of this age. On most subscales of the self-concept measure, answers given by children of lesbian mothers did not differ from those given by same-aged children of heterosexual mothers studied in a standardization sample.

On two subscales of the self-concept measure, however, Patterson (1994a) found that children of lesbian mothers reported feeling more reactions to stress (e.g., feeling angry, scared, or upset), but a greater sense of well-being (e.g., feeling joyful, content, and comfortable with themselves) than did the same-aged children of heterosexual mothers in the standardization sample. One possible interpretation of this result is that children of lesbian mothers reported greater reactivity to stress because, in fact, they experienced greater stress in their daily lives than did other children. Another possibility is that, regardless of actual stress levels, children of lesbian mothers were better able to acknowledge both positive and negative aspects of their emotional experience.

Contrary to stereotypes of these families as isolated from families of origin, most reported that children had regular (i.e., at least monthly) contact with one or more grandparents, as well as with other adult friends and relatives of both genders (Patterson, Hurt, & Mason, 1998). In families headed by lesbian couples, the parents were likely to maintain egalitarian divisions of labor, but when differences occurred, biological lesbian mothers were likely to do somewhat more child care and nonbiological lesbian mothers were likely to spend somewhat more time engaged in paid employment (Patterson, 1995c). Even within the relatively small range represented in this sample, families in which child care was divided more evenly were also those in which children exhibited the most favorable adjustment (Patterson, 1995c) These results suggest the importance of family process variables as predictors of child adjustment in lesbian as well as in heterosexual families.

Chan and his colleagues (Chan, Brooks, et al., 1998; Chan, Raboy, & Patterson, 1998) studied a group of 80 families formed by lesbian and heterosexual parents via donor insemination (DI) and reported similar findings. Children's overall adjustment was unrelated to parents' sexual orientation. Regardless of parents' sexual orientation or relationship status, parents who were experiencing higher levels of parenting stress, higher levels of interparental conflict, and lower levels of love for each other had children who exhibited more behavior problems. Among lesbian couples, nonbiological mothers' satisfaction with the division of labor, especially in family decision making, was related to better couple adjustment, which was in turn related to children's positive psychological adjustment (Chan, Raboy, et al., 1998), a result that is consistent with research on heterosexual families (Cowan, Cowan, & Kerig, 1993). Flaks, Ficher, Masterpasqua, & Joseph (1995) also compared children from lesbian mother families with those from heterosexual families and found no differences in the children's level of psychological adjustment as a function of mother's sexual orientation.

In Europe, Brewaeys, Ponjaert, Van Hall, & Golombok (1997) studied adjustment among a group of 4- to 8-year-old children who were conceived via DI by lesbian and heterosexual parents and compared them to a group of children who were conceived by heterosexual parents in the

conventional way. When children were asked about their perceptions of parent-child relationships, all children reported positive feelings about their parents, and there were no differences in children's reports as a function family types. Children's behavior and emotional adjustment were also assessed, and results indicated that overall, children who were conceived via DI in heterosexual families exhibited more behavior problems than children who were conceived in the conventional way. Furthermore, girls who were conceived via DI in heterosexual families exhibited more behavioral problems than girls from other family types. Brewaeys concluded that the differences observed in the heterosexual DI families may have been attributable to issues related to secrecy regarding DI; in particular, some fathers wished to conceal information about their own infertility, and this contributed to their wish to maintain secrecy about the use of DI. Such concerns were not relevant to lesbian mother families, whose use of DI did not reflect on their own fertility and who generally disclosed information about their use of DI.

In another European study, Golombok, Tasker, and Murray (1997) reported on the psychological well-being of children raised since birth by lesbian mothers and by heterosexual single mothers. These children were compared with children raised in two-parent heterosexual families. Results indicated that these children did not show unusual emotional or behavior problems (as reported by parents or by teachers), and there were no differences as a function of family type. In terms of children's attachment relationships to their parents, children from mother-only families (lesbian mothers and heterosexual single mothers) scored higher on an attachment-related assessment than did children reared by heterosexual couples, suggesting the possibility that children from mother-only families had more secure attachment relationships with their mothers. With respect to children's perceived competence, children from mother-only families reported lower perceived cognitive and physical competence than those children from father-present families. Thus, key findings in this study seemed to depend on parents' gender rather than parental sexual orientation.

Research on Other Family Relationships

In addition to parent-child and couple relationships in which they may participate, lesbians and gay men are likely also to maintain contacts with parents, siblings, and other members of their families of origin (Cohen & Savin-Williams, 1996; D'Augelli, Hershberger, & Pilkington, 1998; Herdt & Beeler, 1998; Laird, 1998; Patterson & D'Augelli, 1998; Patterson et al., 1998; SavinWilliams, 1998a). Although, as Herdt and Beeler, Laird, and others have emphasized, many other issues are undoubtedly significant, the largest amount of research to date has focused on the concerns of young lesbians and gay men about disclosing their sexual identities to members of their families of origin, especially to parents.

Most lesbians and gay men apparently come out first to close friends and only later –if at all– to family members (Herdt & Boxer, 1993; SavinWilliams, 1990). Young people are more likely to come out first to mothers rather than to fathers, perhaps because they expect more positive responses from mothers (Bryant & Demian, 1994; Cohen & Savin-Williams, 1996).

Although it is difficult to predict parental reactions to disclosure of a nonheterosexual orientation by their offspring, the most common initial reactions are negative (Cohen & Savin-Williams, 1996; D'Augelli & Hershberger, 1993; D'Augelli et al., 1998; Strommen, 1989a, 1989b). Negative reactions are likely to be more pronounced among older parents, those with less education, and those whose parent-child relationships were troubled before the disclosure. Although interactions between lesbian and gay young people and their parents often suffer difficulties immediately after

disclosure, they most often improve again over time as families assimilate this new information into existing images of the lesbian or gay child. The best predictor of postdisclosure relationships between lesbian and gay young adults and their parents is the quality of their relationships before the disclosure (Cohen & Savin-Williams; Savin-Williams, 1990).

What are the associations between disclosure of lesbian or gay identity to parents and young adults' self-esteem? Because of the significance of parent-adolescent relationships, one might expect parental acceptance to be associated with favorable self-images among lesbian and gay youth. Consistent with this view, Savin-Williams (1990) found that teenaged and young-adult lesbians who reported that their parents were accepting of their sexual identities (or would be accepting if they knew) also reported feeling more comfortable with their sexual orientation. This was true for young men only if they also described their parents as important to their self-image, however (Savin-Williams, 1990). Because the research to date has been correlational in nature, it cannot be determined –whether parental acceptance makes lesbian and gay children feel better about themselves, whether youth who already have high self-esteem are more likely to disclose to parents, or whether a cyclical process may be involved.

While some research has focused on young adults' disclosure of lesbian and gay identities to parents, other studies have shown that among samples of older lesbian or gay adults, sizeable proportions have not come out to parents or other family members. When a lesbian or gay identity has not been disclosed, any one of several coping strategies may be employed by the individual and the family (Brown, 1989).

When a family member's nonheterosexual orientation becomes known, Strommen (1989a, 1989b) has described the family's reaction as involving a two-stage process. First, the family members struggle to understand and assimilate this new information about one of its members. The family may then simply reject the lesbian or gay person, or it may reorganize itself over time to accommodate this shift in identity while still including the lesbian or gay person in family activities. Parents in particular often find that the process of reorganization can be difficult, often extending over substantial periods of time. In the end, many discover that the process has brought them unexpected gifts (Bernstein, 1995).

Disclosure of nonheterosexual identity is only one issue of many that are relevant to lesbian and gay family lives. Research has not yet explored at any length the ways in which sexual identities affect other aspects of parent-child or sibling relationships in adulthood (Allen & Demo, 1995). How are experiences of change in romantic relationships, parenting, and occupational lives affected by an individual's assuming either a lesbian or gay identity? How do the sexual identities of family members affect responses to illness, death, and bereavement? How indeed does sexual orientation affect understandings of family membership itself? There is much territory here for research to explore, and there have been some intriguing recent efforts (Badgett, 1998; Herdt & Beeler, 1998; Laird, 1998; Weinstock, 1998); such explorations should lead to a more inclusive understanding of family lives.

Discussion and Directions for Future Research

Research on lesbian and gay couples and on families with children, although relatively new, has nevertheless yielded some important results.

Without denying the consistency of major research findings to date, it is important first to acknowledge that much of the research is subject to various criticisms. For instance, much of the research has involved small samples that are predominantly White, well-educated, middle class, and American; the degree to which results would hold with other populations is thus difficult to evaluate. It would also be desirable to have data based on observational methods, collected within longitudinal designs. Longitudinal studies are beginning to appear (e.g., Gartrell et al., 1999; Tasker & Golombok, 1997), but observational work is still lacking. Other issues could also be raised (see Patterson, 1995a).

Despite limitations, however, central results of existing research on lesbian and gay couples and families with children are exceptionally clear. Beyond their witness to the sheer existence of lesbian and gay family lives, the results of existing studies, taken together, also yield a picture of families thriving, even in the midst of discrimination and oppression. Certainly, they provide no evidence that psychological adjustment among lesbians, gay men, their children, or other family members is impaired in any significant way. Indeed, the evidence suggests that relationships of lesbian and gay couples are just as supportive and that home environments provided by lesbian and gay parents are just as likely as those provided by heterosexual parents to enable psychosocial growth among family members.

As discussed above, much research on lesbian and gay parenting has focused primarily on comparisons between lesbian and gay families and heterosexual families. This approach presumably reflects the concern of researchers to address prejudices and negative stereotypes that have been influential in judicial decision making and in public policies relevant to lesbian and gay couples, parents, and their children in the United States. Now that results of research have begun to converge so clearly on answers to questions posed in this way, the time has come also to address a broader range of issues in this area.

Many important research questions arise from a focus on the interests of lesbian –and gay– parented families themselves. For instance, many lesbian and gay couples with children are interested in distinctions between the experiences of biological and nonbiological parents (Patterson, 1998). How important, they ask, are the biological linkages in influencing experiences of parenthood? Similarly, both lesbian and gay parented families are concerned about the qualities of children's experiences at school, and some groundbreaking work in this area has been reported by Casper and her colleagues (Casper & Schultz, 1999; Casper, Schultz, & Wickens, 1992). In the future, scholarship likely will increasingly concern itself with the study of sources of strength and resilience in lesbian and gay couples, as well as among lesbian and gay parents and their children.

In the meantime, however, the central results of research to date have important implications. If psychosocial development among children born to lesbian mothers and gay fathers is, as research suggests (Patterson, 1994a), essentially normal, then traditional theoretical emphases on the importance of parental heterosexuality need to be reconsidered. Although many possible approaches to such a task are possible (Patterson, 1992), one promising approach is to focus on the significance of family process rather than structure. Thus, structural variables such as parental sexual orientation may ultimately be seen as less important in mediating children's developmental outcomes than

qualities of family interactions, relationships, and processes. By including variables of both types, future research will facilitate comparisons between them.

Results of research with lesbian and gay parents and their children also have implications for what might be termed the "politics of family life." If, as appears to be the case, neither parents nor children in lesbian and gay families run any special risk of maladjustment or other psychosocial problems, then a good rationale for prejudice and discrimination becomes more and more difficult to provide. Without such a rationale, many legal precedents and public policies relevant to lesbian and gay families would require reconsideration. Ultimately, lesbian and gay couples and parents might come to be viewed as couples and parents like others, and policies might be designed to protect their legitimate interests, as well as those of their family members. Although some recent steps in this direction have been taken, much remains to be done.

Considering substantive directions of future research, it is important to note that a number of issues have gone all but unexplored to date in the research literature on lesbian and gay family lives. For instance, little attention has been devoted to assessment of sexual orientation over time (Kitzinger & Wilkenson, 1995). Similarly, the phenomena associated with bisexuality (Paul, 1996) have received relatively little study. Ethnic, racial, and socioeconomic diversity of lesbian and gay family lives have yet to be systematically explored. Little research has been conducted outside of the United States. These gaps all provide important opportunities for future research.

From a methodological perspective, it would be valuable to have more studies that follow couples or parents and their children over time. Longitudinal studies of the relationships between lesbians, gay men, and members of their families of origin over relatively long periods of time could also be helpful in describing predictable sequences of reactions to significant life events (e.g., coming out, having a child) among family members. To avoid the pitfalls associated with retrospective reporting, these studies should utilize prospective designs that follow participants over time.

Another methodological issue in the literature to date is the dearth of observational data. Observational studies of couples, parents, and children, as well as of lesbian and gay adults with members of their families of origin, could provide valuable evidence about similarities and differences between family processes in the family lives of lesbian, gay, and heterosexual adults. Such observational data could be collected from dyads or triads or larger family groups, at home or in the laboratory, in a single visit or in repeated sessions over time; these kinds of data could add tremendously to knowledge about the families of lesbians and gay men.

Overall, the study of lesbian and gay family lives provides a context in which to explore the limits of existing theoretical perspectives and an opportunity to develop new ones. Future research that addresses these challenges has the potential to improve understanding of lesbian and gay family life, increase inclusiveness of theoretical notions about family structure and process, and inform public policies and judicial rulings relevant to lesbian and gay family lives. Rapid change in attitudes, social climates, and even legal rulings relevant to lesbian and gay family lives during the last 25 years in the United States has, in many ways, transformed the daily lives of lesbians and gay men and those of their family members as well. The experiences associated with lesbian and gay family lives will no doubt also be transformed by future events. Another role for research in the years ahead, then, is to document the ways in which secular changes in attitudes, behaviors, and public policies both influence and are influenced by lesbians, by gay men, and by their families.

RÉFÉRENCES

ALLEN, K. R., & DEMO, D. H. (1995). The families of lesbians and gay men: A new frontier in family research. *Journal of Marriage and the Family,* 57, 1-17.

ARNUP, K. (Ed.). (1995). *Lesbian parenting: Living with pride and prejudice.* Charlottetown, Canada: Gynergy Press.

BADGETT, M. V. L. (1998). The economic well-being of lesbian, gay and bisexual adults' families. In C. J. Patterson & A. R. D'Augelli (Eds.), *Lesbian, gay and bisexual identities in families: Psychological perspectives.* New York: Oxford University Press.

BAILEY, J. M., BOBROW, D., WOLFE, M., & MIKACH, S. (1995). Sexual orientation of adult sons of gay fathers. *Developmental Psychology,* 31, 124-129.

BAILEY, J. M., & DAWOOD, K. (1998). Behavior genetics, sexual orientation, and the family. In C. J. Patterson & A. R. D'Augelli (Eds.), *Lesbian, gay and bisexual identities in families: psychological perspectives.* New York: Oxford University Press.

BAUMRIND, D., & BLACK, A. E. (1967). Socialization practices associated with dimensions of competence in preschool boys and girls. *Child Development,* 38, 291-327.

BEERS, J. R. (1996). *The desire to parent in gay men.* Unpublished doctoral dissertation, Columbia University, New York, NY.

BELL, A. P., & WEINBERG, M. S. (1978). *Homosexualities: A study of diversity among men and women.* New York: Simon & Schuster.

BENKOV, L. (1994). *Reinventing the family: The emerging story of lesbian and gay parents.* New York: Crown.

BERNSTEIN, R. A. (1995). *Straight parents, gay children: Keeping families together.* New York: Thunder's Mouth Press.

BIGNER, J. J., & BOZETT, F. W. (1990). Parenting by gay fathers. In F. W. Bozett & M. B. Sussman (Eds.), *Homosexuality and family relations* (pp. 155-176). New York: Harrington Park Press.

BIGNER, J. J., JACOBSEN, R. B. (1989a). The value of children to gay and heterosexual fathers. In F. W. Bozett (Ed.), *Homosexuality and the family* (pp. 163172). New York: Harrington Park Press.

BIGNER, J. J., & JACOBSEN, R. B. (1989b). Parenting behaviors of homosexual and heterosexual fathers. In F. W. Bozett (Ed.), *Homosexuality and the family* (pp. 173-186). New York: Harrington Park Press.

BLUMSTEIN, P., & SCHWARTZ, P. (1983). *American couples: Money, work, sex.* New York: William Morrow.

BOZETT, F. W. (1980). Gay fathers: How and why they disclose their homosexuality to their children. *Family Relations,* 29, 173-179.

BOZETT, F. W. (1981a). Gay fathers: Evolution of the gayfather identity. *American Journal of Orthopsychiatry,* 51, 552-559.

BOZETT, F. W. (1981b). Gay fathers: Identity conflict resolution through integrative sanctioning. *Alternative Lifestyles,* 4, 90-107.

BOZETT, F. W. (1987). Children of gay fathers. In F. W. Bozett (Ed.), *Gay and lesbian parents* (pp. 39-57). New York: Praeger.

BOZETT, F. W. (1989). Gay fathers: A review of the literature. In F. W. Bozett (Ed.), *Homosexuality and the family* (pp. 137-162). New York: Harrington Park Press.

BREWAEYS, A., PONJAERT, I., VAN HALL, E. V., & GOLOMBOK, S. (1997). Donor insemination: Child development and family functioning in lesbian mother families. *Human Reproduction,* 12, 1349-1359.

BREWAEYS, A., & VAN HALL, E. V. (1997). Lesbian motherhood: The impact on child development and family functioning. *Journal of Psychosomatic Obstetrics and Gynecology',* 18, 1-16.

BROWN, L. (1989). Lesbians, gay men, and their families: Common clinical issues. *Journal of Gay and Lesbian Psychotherapy,* 1, 65-77.

BROWN, L. (1995). Lesbian identities: Concepts and issues. In A. R. D'Augelli & C. J. Patterson (Eds.), *Lesbian, gay and bisexual identities over the lifespan: Psychological perspectives* (pp. 3-23). New York: Oxford University Press.

BRYANT, A. S., & DEMIAN (1994). Relationship characteristics of American gay and lesbian couples: Findings from a national survey. *Journal of Gay and Lesbian Social Services,* 1, 101-117.

CALDWELL, M. A.. & PEPLAU, L. A. (1984). The balance of power in lesbian relationships. *Sex Roles,* 10, 587-599.

CARDELL, M., FINN, S., & MARACEK, J. (1981). Sex-role identity, sex-role behavior, and satisfaction in heterosexual, lesbian, and gay male couples. *Psychology of Women Quarterly,* 5, 488-494.

CASPER, V., & SCHULTZ, S. (1999). *Gay parents, straight schools: Building communication and trust.* New York: Teachers College Press.

CASPER, V., SCHULTZ, S., & WICKENS, E. (1992). Breaking the silences: Lesbian and gay parents and the schools. *Teachers College Record,* 94, 109-137.

CHAN, R. W., BROOKS, R. C., RABOY, B., & PATTERSON, C. J. (1998). Division of labor among lesbian and heterosexual parents: Associations with children's adjustment. *Journal of Family Psychology,* 12, 402-419.

CHAN, R. W., RABOY, B., & PATTERSON, C. J. (1998). Psychosocial adjustment among children conceived via donor insemination by lesbian and heterosexual mothers. *Child Development,* 69, 443-457.

COHEN, K. M., & SAVIN-WILLIAMS, R. C. (1996). Developmental perspectives on coming out to self and others. In R. C. Savin-Williams & K. M. Cohen (Eds.), *The lives of lesbians, gays, and bisexuals: Children to adults* (pp. 113-151). New York: Harcourt Brace.

COWAN, C. P.. & COWAN, P. A (1992). *When partners become parents: The big life change for couples.* New York: Basic Books.

COWAN, P. A., COWAN, C. P., & KERIG, P. K. (1993). Mothers, fathers, sons, and daughters: Gender differences in family formation and parenting style. In P. A. Cowan, D. Field, D. Hansen, A. Skolnick, & G. Swanson (Eds.), *Family, self and society: Toward a new agenda for family research* (pp. 165-195). Hillsdale, NJ: Erlbaum.

CRAWFORD, S. (1987). Lesbian families: Psychosocial stress and the family-building process. In Boston Lesbian Psychologies Collective (Ed.), *Lesbian psychologies· Explorations and challenges* (pp. 195-214). Urbana: University of Illinois Press.

D'AUGELLI, A. R., & GARNETS, L. (1995). Lesbian, gay and bisexual communities. In A. R. D'Augelli and C. J. Patterson (Eds.), *Lesbian, gay and bisexual identities over the lifespan: Psychological perspectives* (pp. 293-320). New York: Oxford University Press.

D'AUGELLI, A. R., & HERSHBERGER, S. L. (1993). Lesbian, gay and bisexual youth in community settings: Personal challenges and mental health problems. *American Journal of Community Psychology,* 21, 421-448.

D'AUGELLI, A. R., HERSHBERGER, S. L., & PILKINGTON, N. W. (1998). Lesbian, gay and bisexual youths and their families· Disclosure of sexual orientation and its consequences *American Journal of Ortho-psychiatry,* 68, 361-371.

DIAMOND, L. M (1998). Development of sexual orientation among adolescent and young adult women. *Developmental Psychology,* 34, 1085-1095.

DUNNE, G. D (1998). Add sexuality and stir: Towards a broader understanding of the gender dynamics of work and family life *Journal of Lesbian Studies,* 2, 1-8.

FALK, P. J. (1989) Lesbian mothers. Psychosocial assumptions in family law. *American Psychologist,* 44, 941-947.

FALK, P. J. (1994). The gap between psychosocial assumptions and empirical research in lesbian-mother child custody cases. In A. E. Gottfried (Ed), *Redefining families: Implications for children's development.* (pp. 131-156). NewYork: Plenum Press.

FLAKS, D. K. (1994). Gay and lesbian families: Judicial assumptions, scientific realities. *William & Mary Bill of Rights Journal,* 3, 345-372.

FLAKS, D. K., FICHER, I., MASTERPASQUA, F., & JOSEPH, G. (1995). Lesbians choosing motherhood: A comparative study of lesbian and heterosexual parents and their children. *Developmental Psychology,* 31(1), 105-114.

GARTRELL, N., BANKS, A., HAMILTON, J., REED, N., BISHOP, H., & RODAS, C. (1999). The national lesbian family study: II. Interviews with mothers of toddlers. *American Journal of Orthopsychiatry,* 69, 362-369.

GARTRELL, N., HAMILTON, J., BANKS, A., MOSBACHER, D., REED, N., SPARKS, C. H., & BISHOP, H. (1996). The national lesbian family study: I. Interviews with prospective mothers. *American Journal of Orthopsychiatry,* 66, 272-281.

GIBBS, E. D. (1988). Psychosocial development of children raised by lesbian mothers: A review of rescarch. *Women and Therapy,* 8, 55-75.

GOLDEN, C. (1987). Diversity and variability in women's sexual identities. In Boston Lesbian Psychologies Collective (Ed.), *Lesbian psychologies: Explorations and challenges.* Urbana: University of Illinois Press.

GOLOMBOK, S., SPENCER, A., & RUTTES M. (1983). Children in lesbian and single-parent households: Psychosexual and psychiatric appraisal. *Journal of Child Psychology and Psychiatry,* 24, 551-572.

GOLOMBOK, S., & TASKER, F. (1996). Do parents influence the sexual orientation of their children? Findings from a longitudinal study of lesbian families. *Developmental Psychology,* 32, 3-11.

GOLOMBOK, S., TASKER, F. L., & MURRAY, C. (1997). Children raised in fatherless families from infancy: Family relationships and the socioemotional development of children of lesbian and single heterosexual mothers. *Journal of Child Psychology and Psychiatry.* 38, 783-791.

GONSIOREK, J. C. (1991). The empirical basis for the demise of the illness model of homosexuality. In J. C. Gonsiorek & J. D. Weinrich (Eds.), *Homosexuality: Research implications for public policy.* Beverly Hills, CA: Sage.

GOTTMAN, J. S. (1990). Children of gay and lesbian parents. In F. W. Bozett & M. B. Sussman, (Eds.), *Homosexuality and family relations* (pp. 177-196). New York: Harrington Park Press.

GREEN, G. D.& BOZETT, F. W. (1991). Lesbian mothers and gay fathers. In J. C. Gonsiorek & J. D. Weinrich, Eds., *Homosexuality: Research implications for public policy.* Beverly Hills, CA: Sage Publications.

GREEN, R. (1978). Sexual identity of 37 children raised by homosexual or transsexual parents. *American Journal of Psychiatry,* 135, 692-697.

GREEN, R., MANDEL, J. B., HOTVEDT, M. E., GRAY, J., & SMITH, L. (1986). Lesbian mothers and their children: A comparison with solo parent heterosexual mothers and their children. *Archives of Sexual Behavior,* 7, 175-181.

HARRIS, M. B., & TURNER, P. H. (1985/86). *Gay and lesbian parents. Journal of Homosexuality,* 12, 101-113.

HARRY, J. (1984). *Gay couples.* New York: Praeger.

HARRY, J., & DEVALL, W. B. (1978). *The social organization of gay males.* New York: Praeger.

HERDT, G., & BEELER, J. (1998). Older gay men and lesbians in families. In C. J. Patterson & A. R. D'Augelli (Eds.), *Lesbian, gay and bisexual identities in families: Psychological perspectives.* New York: Oxford University Press.

HERDT, G., & BOXER, A. M. (1993). *Children of horizons: How gay and lesbian youth are leading a new way out of the closet.* Boston: Beacon Press.

HILL, M. (1987). Child-rearing attitudes of black lesbian mothers. In the Boston Lesbian Psychologies Collective (Ed.), *Lesbian psychologies: Explorations and challenges* (pp. 215-226). Urbana: University of Illinois Press.

HUGGINS, S. L. (1989). A comparative study of self-esteem of adolescent children of divorced lesbian mothers and divorced heterosexual mothers. In F. W. Bozett (Ed.), *Homosexuality and the family* (pp. 123-135). New York: Harrington Park Press.

JAMES, S. E., & MURPHY, B. C. (1998). Gay and lesbian relationships in a changing social context. In C. J. Patterson & A. R. D'Augelli (Eds.), *Lesbian, gay and bisexual identities in families: Psychological perspectives.* New York: Oxford University Press.

JENNY, C., ROESLER, T. A., & POYER, K. L. (1994). Are children at risk for sexual abuse by homosexuals? *Pediatrics,* 94, 41-44.

KIRKPATRICK, M. (1987). Clinical implications of lesbian mother studies. *Journal of Homosexuality,* 13, 201-211.

KIRKPATRICK, M. (1996). Lesbians as parents In R. P. Cabaj & T. S. Stein (Eds.), *Textbook of homosexuality and mental health.* Washington, DC: American Psychiatric Press, Inc.

KIRKPATRICK, M., SMITH, C., & ROY, R. (1981). Lesbian mothers and their children: A comparative survey. *American Journal of Orthopsychiatry,* 51, 545-551.

KITZINGER, C., & WILKINSON, S. (1995). Transitions from heterosexuality to lesbianism: The discursive production of lesbian identities. *Developmental Psychology,* 31, 95-104.

KLINGER, R. L. (1996). Lesbian couples. In R. P. Cabaj & T. S. Stein (Eds.), *Textbook of homosexuality and mental health.* Washington, DC: American Psychiatric Press, Inc.

KOEPKE, L., HARE, J., & MORAN, P. B. (1992). Relationship quality in a sample of lesbian couples with children and child-free lesbian couples. *Family Relations,* 41, 224-229.

KURDEK, L. A. (1993). The allocation of household labor in homosexual and heterosexual cohabiting couples. *Journal of Social Issues,* 49, 127-139.

KURDEK, L. A. (1994). The nature and correlates of relationship quality in gay, lesbian, and heterosexual cohabiting couples: A test of the contextual, investment, and discrepancy models. In B. Greene & G. M. Herek (Eds.), *Lesbian and gay psychology: Theory, research, and clinical applications* (pp. 133-155). Thousand Oaks, CA: Sage.

KURDEK, L. A. (1995). Lesbian and gay couples. In A. R. D'Augelli & C. J. Patterson, (Eds.), *Lesbian, gay and bisexual identities over the lifespan: Psychological perspectives* (pp. 243-261). New York: Oxford University Press.

KURDEK, L. A., & SCHMIDT, J. P. (1986a). Early development of relationship quality in heterosexual married, heterosexual cohabiting, gay and lesbian couples. *Developmental Psychology,* 22, 305-309.

KURDEK, L. A., & SCHMIDT, J. P. (1986b) Relationship quality of partners in heterosexual married, heterosexual cohabiting, and gay and lesbian relationships. *Journal of Personality and Social Psychology,* 51, 711-720.

KURDEK, L. A., & SCHMIDT, J. P. (1987). Perceived support from family and friends in members of homosexual, married, and heterosexual cohabiting couples. *Journal of Homosexuality,* 14, 57-68.

LAIRD, J. (1998). Invisible ties: Lesbians and their families of origin. In C. J. Patterson & A. R. D'Augelli (Eds.), *Lesbian, gay and bisexual identities in families: Psychological perspectives.* New York: Oxford University Press.

LAIRD, J., & GREEN, R. J. (1996). *Lesbians and gays in couples and families.* San Francisco: Jossey-Bass.

LEWIN, E. (1993). *Lesbian mothers: Accounts of gender in American culture* Ithaca, NY: Cornell University Press.

LYONS, T. A. (1983). Lesbian mothers' custody fears. *Women and Therapy,* 2, 231-240.

MARTIN, A. (1993). *The lesbian and gay parenting handbook.* New York: HarperCollins.

MARTIN, A. (1998). Clinical issues in psychotherapy with lesbian-, gay-, and bisexual-parented families. In C. J. Patterson & A. R. D'Augelli (Eds.), *Lesbian, gay and bisexual identities in families: Psychological perspectives.* New York: Oxford University Press.

MARTIN, J., & DEAN, L. (1993). Effects of AIDS-related bereavement and HIV-related illness on psychological distress among gay men: A 7-year longitudinal study, 1985-1991. *Journal of Consulting and Clinical Psychology,* 61, 94-103.

MATTISON, A. M., & MCWHIRTER, D. P. (1994). Serodiscordant male couples. *Journal of Gay and Lesbian Social Services,* 1, 83-99.

MCCANDLISH, B. (1987). Against all odds: Lesbian mother family dynamics. In F. Bozett, (Ed.), *Gay and lesbian parents* (pp. 23-38). New York: Praeger.

MCPHERSON, D. (1993). *Gay parenting couples: Parenting arrangements, arrangement satisfaction, and relationship satisfaction.* Unpublished doctoral dissertation, Palo Alto, CA: Pacific Graduate School of Psychology.

MCWHIRTER, D. P., & MATTISON, A. M. (1996). Male couples. In R. P. Cabaj & T. S. Stein (Eds.), *Textbook of homosexuality and mental health.* Washington, DC: American Psychiatric Press.

MCWHIRTER, D. P., SANDERS, S. A., & REINISCH, J. M. (1990). *Homosexuality/Heterosexuality: Concepts of Sexual Orientation.* New York: Oxford University Press.

MICHAELS, S. (1996). The prevalence of homosexuality in the United States. In R. P. Cabaj & T. S. Stein (Eds.), *Textbook of homosexuality and mental health.* Washington, DC: American Psychiatric Press, Inc.

MILLER, B. (1978). Adult sexual resocialization: Adjustments toward a stigmatized identity. *Alternative Lifestyles,* 1, 207-234.

MILLER, B. (1979). Gay fathers and their children. *Family Coordinator,* 28, 544-552.

MILLER, J. A., JACOBSEN, R. B., & BIGNER, J. J. (1981). The child's home environment for lesbian versus heterosexual mothers: A neglected area of research. *Journal of Homosexuality,* 7, 49-56.

MURPHY, B. C. (1994). Difference and diversity: Gay and lesbian couples. *Journal of Gay and lesbian Social Services,* 1, 5-31.

PAGELOW, M. D. (1980). Heterosexual and lesbian single mothers: A comparison of problems, coping, and solutions. *Journal of Homosexuality,* 5, 198-204.

PARKS, C. A. (1998). Lesbian parenthood: A review of the literature. *American Journal of Orthopsychiatry,* 68, 376-389.

PATTATUCCI, A. M. L., & HAMER, D. H. (1995). Development and familiality of sexual orientation in females. *Behavior Genetics,* 25, 407-420.

PATTERSON, C. J. (1992). Children of lesbian and gay parents. *Child Development,* 63, 1025-1042.

PATTERSON, C. J. (1994a). Children of the lesbian baby boom: Behavioral adjustment, self-concepts, and sex-role identity. In B. Greene & G. Herek (Eds.), *Contemporary perspectives on lesbian and gay psychology: Theory, research, and applications* (pp. 156-175). Beverly Hills: Sage.

PATTERSON, C. J. (1994b). Lesbian and gay couples considering parenthood: An agenda for research, service, and advocacy. *Journal of Gay and Lesbian Social Services,* 1, 33-55.

PATTERSON, C. J. (1995a). Lesbian mothers, gay fathers, and their children. In A. R. D'Augelli & C. J. Patterson (Eds.), *Lesbian, gay and bisexual identities over the lifespan* (pp. 262-290). New York: Oxford University Press.

PATTERSON, C. J. (1995b). Gay and lesbian parenthood. In M. H. Bornstein, (Ed.), *Handbook of parenting* (pp. 255-274). Hillsdale, NJ: Erlbaum.

PATTERSON, C. J. (1995-c). Families of the lesbian baby boom: Parents' division of labor and children's adjustment. *Developmental Psychology,* 31, 115-123.

PATTERSON, C. J. (1997). Children of lesbian and gay parents (pp. 235-282). In T. Ollendick & R. Prinz (Eds.), *Advances in Clinical Child Psychology* (Vol. 19). New York: Plenum Press.

PATTERSON, C. J. (1998). Family lives of children with lesbian mothers. In C. J. Patterson & A. R. D'Augelli (Eds), *Lesbian, gay and bisexual identities in families: psychological perspectives* (pp. 154-176). New York: Oxford University Press.

PATTERSON, C. J., & CHAN, R. W. (1997). Gay fathers. In M. E. Lamb (Ed.), *The role of the father in child development* (3rd ed., pp. 245-260). New York: Wiley.

PATTERSON, C J. & D'AUGELLI, A. R. (Eds.). (1998). *Lesbian, gay and bisexual identities in families: Psycho1ogical perspectives.* New York: Oxford University Press.

PATTERSON, C. J, HURT, S., & MASON, C. (1998). Families of the Lesbian Baby Boom: Children's contacts with grandparents and other adults. *American Journal of Orthopsychiatry,* 68, 390-399.

PATTERSON, C. J., & REDDING, R. (1996). Lesbian and gay families with children: Public policy implications of social science research *Journal of Social Issues,* 52, 29-50.

PAUL, J. P (1986). *Growing up with a gay, lesbian, or bisexual parent: An exploratory study of experiences and perceptions.* Unpublished doctoral dissertation, University of California at Berkeley.

PAUL, J. P (1996). Bisexuality. Exploring/exploding the boundaries. In R. C. Savin-Williams & K. M. Cohen (Eds.), *The lives of lesbians, gays and bisexuals: Children to adults* (pp. 436-461). New York: Harcourt Brace.

PAUL, J. P., HAYS, R. B., & COATES, T. J. (1995). The impact of the HIV epidemic on U.S. gay male communities. In A. R. D'Augelli & C. J. Patterson (Eds.), *Lesbian, gay and bisexual identities over the lifespan: Psychological perspectives* (pp. 347-397). New York: Oxford University Press.

PEPLAU, L. A. (l991). Lesbian and gay relationships. In J. C. Gonsiorek & J. D. Weinrich (Eds.), *Homosexuality: Research implications for public policy* (pp. 177-196). Newbury Park, CA: Sage.

PEPLAU, L. A., & COCHRAN, S. D. (1990). A relationship perspective on homosexuality. In D. P. McWhirter, S. A. Sanders, & J. M. Reinisch (Eds.), *Homosexuality/ heterosexuality: Concepts of sexual orientation* (pp. 321-349). New York: Oxford University Press.

PEPLAU, L. A., PADESKY, C., & HAMILTON, M. (1982). Satisfaction in lesbian relationships. *Journal of Homosexuality,* 8, 93-35.

PEPLAU, L. A., VENIEGAS, R. C., & CAMPBELL, S. M. (1996). Gay and lesbian relationships. In R. C. Savin-Williams & K. M. Cohen (Eds.), *The lives of lesbians, gays, and bisexuals: Children to adults* (pp. 250273). New York: Harcourt Brace.

PERRIN, E. C. (1998). Children whose parents are lesbian or gay. *Contemporary Pediatrics,* 15, 113-130.

PIES, C. (1985) *Considering parenthood.* San Francisco: Spinsters/Aunt Lute.

PIES, C. (1990). Lesbians and the choice to parent. In F. W Bozett & M B. Sussman (Eds.), *Homosexuality and family relations* (pp. 137-154). New York: Harrington Park Press.

POLLACK, S., & VAUGHN, J. (1987) *Politics of the heart· A lesbian parenting anthology.* Ithaca, NY: Firebrand Books.

RAND, C., GRAHAM, D. L. R., & RAWLINGS, E. I. (1982). Psychological health and factors the court seeks to control in lesbian mother custody trials. *Journal of Homosexuality,* 8, 27-39.

ROBINSON, B. E., & SKEEN, P. (1982). Sex-role orientation of gay fathers versus gay nonfathers. *Perceptual and Motor Skills,* 55, 1055-1059.

ROHRBAUGH, J. B (1988). Choosing children: Psychological issues in lesbian parenting. *Women and Therapy,* 8, 51-63.

SAMEROFF, A. J., & CHANDLER, M. (1975). Reproductive risk and the continuum of caretaking casualty. In F. A. Horowitz, H. Hetherington, S. Scarr-Salapatek, & G. Siegal (Eds.), *Review of Child Development Research* (Vol. 4). Chicago: University of Chicago Press.

SAVIN-WILLIAMS, R. C. (1990). *Gay and lesbian youth: Expressions of identity.* New York: Hemisphere.

SAVIN-WILLIAMS, R. C. (1998-a). Lesbian, gay and bisexual youths' relationships with their parents. In C. J. Patterson & A. R. D'Augelli (Eds.), *Lesbian, gay and bisexual identities in families: Psychological perspectives.* New York: Oxford University Press.

SAVIN-WILLIAMS, R. C. (1998-b)... *And then I became gay: Young men's stories.* NY: Routledge Press.

SBORDONE, A. J. (1993). *Gay men choosing fatherhood.* Unpublished doctoral dissertation, City University of New York.

SKEEN, P., & ROBINSON, B. (1985). Gay fathers' and gay nonfathers' relationships with their parents. *Journal of Sex Research,* 21, 86-91.

STECKEL, A. (1987). Psychosocial development of children of lesbian mothers. In F. W. Bozett (Ed.), *Gay and lesbian parents* (pp. 75-85). New York: Praeger.

STROMMEN, E. F. (1989a). "You're a what?" Family members' reactions to the disclosure of homosexuality. *Journal of Homosexuality,* 18, 37-58.

STROMMEN, E. F. (1989b). Hidden branches and growing pains: Homosexuality and the family tree. *Marriage and Family Review,* 14, 9-34.

SULLIVAN. M. (1996). Rozzie and Harriet? Gender and family patterns of lesbian coparents. *Gender and Society,* 10, 747-767.

TASKER, F., & GOLOMBOK, S. (1991). Children raised by lesbian mothers: The empirical evidence. *Family Law,* 21, 184-187.

TASKER, F., & GOLOMBOK, S. (1995). Adults raised as children in lesbian families. *American Journal of Orthopsychiatry,* 65, 203-215.

TASKER, F. L., & GOLOMBOK, S. (1997). *Growing up in a lesbian family: Effects on child development.* New York: Guilford.

TASKER, F. L., & GOLOMBOK, S. (1998). The role of comothers in planned lesbian-led families. In G. A. Dunne (Ed.), *Living difference: lesbian perspectives on work and family life.* New York: Harrington Park Press.

VICTOR, S. B., & FISH, M. C. (1995). Lesbian mothers and their children: A review for school psychologists. *School Psychology Review,* 24, 456-479.

WEINSTOCK, J. S. (1998). Lesbian, gay, bisexual, and transgender friendships in adulthood. In C. J. Patterson & A. R. D'Augelli (Eds.), *Lesbian, gay and bisexual identities in families: Psychological perspectives.* New York: Oxford University Press.

WESTON, K. (1991). *Families we choose: Lesbians, gays, kinship.* New York: Columbia University Press.

Le développement des enfants DE PARENTS HOMOSEXUELS : état des recherches et prospective

Monique Dubé
Intervenante
Danielle Julien
Professeure-chercheure
Université du Québec à Montréal

Nous appuyant sur l'état des recherches empiriques sur le développement psychologique, social et socio-sexuel des enfants de parents homosexuels, nous présentons des avenues de recherche permettant de mieux comprendre la famille homosexuelle. Nous exposons les recherches sur le développement des enfants de parents homosexuels comparés aux enfants de parents hétérosexuels sous l'angle du développement de l'identité sexuelle, du développement psychosocial et de l'adaptation psychologique de ces enfants. L'ensemble des études comparatives suggèrent que *a*) les enfants de parents homosexuels se développent de manière comparable aux enfants de parents hétérosexuels et que *b*) lorsque les enfants de parents homosexuels ont des problèmes d'adaptation, d'autres facteurs que la simple orientation sexuelle des parents sont à l'origine de ces difficultés. À la suite de cet exposé, nous explorons des avenues de recherche qui pourraient nous faire mieux comprendre la spécificité des familles homosexuelles, leurs problèmes d'adaptation et les facteurs responsables de la variabilité des capacités d'adaptation.

Au Québec, l'augmentation des divorces et des séparations, l'augmentation du nombre de familles monoparentales et de familles reconstituées, et, plus récemment, la reconnaissance légale des conjoints de même sexe (loi 32 votée en juin 1999) ont stimulé une ouverture à d'autres réalités familiales. Celle-ci nous permet d'envisager que deux adultes de même sexe se prévalent du droit et des responsabilités d'être parent, réalité invisible et inacceptée socialement il n'y a pas 10 ans.

Quel type d'environnement familial est le plus favorable à la croissance et au développement psychologique des enfants? Les nouvelles réalités familiales exigent de redéfinir des réponses pour le meilleur développement de nos enfants. La développement d'enfants dans une famille homosexuelle fait partie de ces interrogations. Certaines personnes invoqueront leurs craintes face au développement de l'identité sexuelle future de ces enfants, d'autres les préjudices qu'ils subiront par un entourage homophobe et enfin, d'autres invoqueront les risques d'abus sexuels que ces enfants pourraient subir.

Ce texte présente une mise à jour des recherches empiriques sur le développement psychologique, social et sociosexuel des enfants de parents homosexuels. Une première recension des écrits a été publiée par les mêmes auteures dans la *Revue québécoise de psychologie* (Julien, Dubé, & Gagnon, 1994). La première partie de cet article continue de fournir des réponses à la question : est ce que les enfants de parents homosexuels se développent différemment des enfants de parents hétérosexuels? La deuxième partie examine des avenues de recherche qui pourraient nous faire mieux comprendre la spécificité des familles homosexuelles, leurs problèmes d'adaptation et les facteurs responsables de la variabilité des capacités d'adaptation. Les intervenants en santé et bien-être, tout en ayant des attitudes positives par rapport à l'homosexualité, ont généralement peu de connaissance sur cette population qu'ils desservent. Des avancées importantes ont été faites par le Ministère de la Santé et des Services sociaux (voir Clermont, 1998). Étant donnée la méconnaissance des familles homosexuelles, davantage d'information sur le développement des enfants permettra de développer des services mieux adaptés aux parents et à leurs enfants.

Données sur les parents homosexuels et leurs enfants au Québec et aux États-Unis

À l'aube de l'an 2000, nous n'avons aucune donnée statistique démographique permettant d'estimer le nombre de parents homosexuels et le nombre de leurs enfants, au Québec comme au Canada. Le rapport de l'enquête Santé Québec, annoncé pour le printemps 2000, devrait nous fournir des indices inédits. Par le passé récent, Robinson (1993) estimait que 12 à 18 % de la population québécoise (hommes et femmes) était homosexuelle. À la fin des années 80, on estimait que de 30 à 130 mille hommes québécois étaient homosexuels, dépendant de la définition de l'homosexualité (Desjardins, 1991). Récemment, Demczuk (1998) estimait à près de un demi million le nombre de personnes homosexuelles au Québec. Quant aux statistiques américaines, depuis les recherches de Kinzey, Pomeroy et Martin (1948) sur les hommes et celles de Kinsey, Pomeroy, Martin et Gebhard (1953) sur les femmes, les estimations se maintiennent aux environ de 10 % de la population, soit environ deux millions et demi de personnes homosexuelles présentement aux USA (Patterson & Redding, 1996).

À partir de ces informations, il est difficile de donner une estimation juste de la population de parents homosexuels tant au Québec qu'aux États-Unis. La peur d'être victime de discrimination, de perdre la garde de leurs enfants ou les droits de visite, fait en sorte qu'encore aujourd'hui plusieurs adultes préfèrent tenir leur orientation sexuelle dans le secret. Les études à grande échelle rapportent qu'aux États-Unis, environ 10 % des hommes gais et 20 % des femmes lesbiennes seraient parents. Il y aurait environ un à cinq millions de mères lesbiennes (Falk, 1989; Gottman, 1990; Hœffer, 1981) et un à trois millions de pères gais (Bozett, 1987; Gottman, 1990). Ces parents vivraient seuls, ou avec une personne de même sexe ayant ou non des enfants d'un mariage antérieur, ou maintiendraient une relation de cohabitation légale (mariage) avec une personne de sexe opposé.

En corollaire, le nombre d'enfants de parents homosexuels aux États-Unis atteindrait de six à quatorze millions (e.g., Bozett, 1987; éditeurs de la Harvard Law Review, 1990; Peterson, 1984). La plupart d'entre eux seraient nés dans le contexte de mariages hétérosexuels, avant que l'un des parents ne s'identifie comme homosexuel. Toutefois, on note un nombre croissant de femmes lesbiennes qui portent des enfants après avoir dévoilé leur orientation homosexuelle (e.g., Pies, 1985; 1990). Au début des années 90 aux États-Unis, on estimait entre 5000 et 10000 le nombre de femmes et d'hommes qui seraient devenus parents après avoir dévoilé leur identité sexuelle (Seligmann, 1990).

Bref, quel que soit le nombre réel de parents homosexuels et de leurs enfants au Québec ou ailleurs, et quelle que soit la structure de parentage adoptée par les parents homosexuels, le nombre de tels enfants est important et a retenu l'attention de quelques chercheurs sur la famille.

Aspects juridiques et sociaux sur le devenir des parents homosexuels

Nous n'aborderons pas dans l'espace qui suit les aspects juridiques et sociaux des partenaires de même sexe à vouloir être parent. Depuis l'abrogation de l'article 137 de la Charte québécoise ne permettant plus de discriminer les individus en fonction de leur orientation sexuelle et la reconnaissance du ministère québécois de la Justice des conjoints de même sexe, les notions de droit individuel et filial sont en train de changer. Nous préférons vous proposer un texte récent publié par le Conseil du Statut de la Femme (août 1998) sur la reconnaissance légale des couples gais et lesbiens. Le manuscrit aborde non seulement la reconnaissance des droits statutaires et civils des couples homosexuels mais aussi leur légitimité à vouloir devenir parent soit par adoption, insémination etc.

SANTÉ MENTALE ET PARENTS HOMOSEXUELS

Bien que les différentes corporations professionnelles d'Amérique du Nord aient, depuis le début des années 70, rayé de leur manuel diagnostique l'idée que l'homosexualité est une maladie mentale, des professionnels de la santé doutent encore de l'aptitude des personnes homosexuelles à être des parents compétents. Sur une base irrationnelle (i.e., sans l'appui de démonstration scientifique), on postule qu'un certain déséquilibre existe, que les femmes lesbiennes sont moins maternelles que les femmes hétérosexuelles, que les hommes gais sont moins responsables que les hommes hétérosexuels ou que les activités sexuelles des parents homosexuels leur laissent peu de temps pour interagir avec leurs enfants (Éditeurs de la Harvard Law Review, 1990).

Or, les quelques recherches traitant de cette question montrent que les lesbiennes n'ont pas plus de problèmes psychopathologiques que les hétérosexuelles et que les attitudes de ces deux groupes de femmes sont comparables sur le plan de l'éducation des enfants (e.g., Kweskin & Cook, 1982; Lyons, 1983; Miller, Jacobsen & Bigner, 1981; Pagelow, 1980; Rand, Graham, & Rawlings, 1982). De plus, aucune recherche n'a démontré un effet quelconque de l'expérience amoureuse et sexuelle sur la capacité des lesbiennes à prendre soin de leurs enfants (Pagelow, 1980). De même, les recherches sur les pères gais n'ont pas davantage démontré que ces hommes sont des parents incompétents (Barret & Robinson, 1990; Bozett, 1980; 1989; Patterson & Chan, 1996). Les recherches disponibles révèlent que les personnes homosexuelles possèdent des degrés de compétence comparables à ceux des personnes hétérosexuelles pour s'occuper de leurs enfants. Les peurs relatives aux capacités parentales des individus homosexuels sont donc sans fondement.

IDENTITÉ SEXUELLE DES ENFANTS

Les craintes au sujet de la santé mentale des parents homosexuels recoupent d'autres craintes majeures en ce qui a trait au développement des enfants de parents homosexuels comparés aux enfants de parents hétérosexuels. Patterson (1997; 1992) résume la situation en examinant quatre sphères du développement des enfants où ceux-ci risquent d'être affectés :

1. leur identité sexuelle – on imagine qu'ils éprouvent plus de problèmes d'identité sexuelle que les autres enfants et qu'ils risquent de devenir homosexuels, ce que la Cour juge indésirable;
2. leur stabilité émotionnelle - on craint qu'ils ne développent une plus grande vulnérabilité psychologique que les autres enfants;
3. leur adaptation sociale – on redoute divers problèmes sous la forme de victimisation par leurs pairs;
4. dans les risques d'abus sexuels – on croit que leurs parents ou des amis-es de leurs parents représentent un plus grand danger à ce chapitre.

Pour un examen détaillé de ces études et du contexte américain où se posent les questions, on se reportera à l'excellente recension présentée par Patterson (1997; 1992). Les grandes lignes de notre argumentation sont tirées de ces ouvrages.

Les recherches présentées portent presque toutes sur des enfants américains. Nous n'avons trouvé qu'une étude francophone sur cette question (Bertrand, 1984). Dans la grande majorité des cas, les enfants étudiés sont de classe moyenne, de race blanche et issus de couples hétérosexuels désunis dont les femmes se sont identifiées lesbiennes. Les enfants ayant été amenés à vivre avec des parents homosexuels par d'autres moyens (e.g., adoption, insémination artificielle) commencent à peine à être évalués (Patterson, 1997). Étant donné que la plupart des recherches visaient à éclairer les décisions juridiques relatives à la garde des enfants en cas de divorces de mères lesbiennes, ces

recherches comparent des enfants dont la garde a été confiée à la mère lesbienne à des enfants de parents hétérosexuels divorcés dont la garde a été confiée à la mère hétérosexuelle. De plus, ces études comprennent une plus grande représentation d'enfants et d'adolescents que de nourrissons et d'enfants adultes.

Est-il vrai que les filles et les garçons de parents homosexuels développent des problèmes d'identité sexuelle? Patterson (1992) structure la réponse à cette question en examinant les recherches relatives à trois concepts associés aux théories de l'identité sexuelle. Le premier ensemble de recherches a trait à l'identité de genre (gender identity), c'est-à-dire au fait que l'enfant s'auto-identifie comme fille ou comme garçon. Le deuxième porte sur le rôle sexuel, c'est-à-dire sur le degré d'adoption, par l'enfant, de comportements masculins, féminins ou les deux, tels qu'ils sont définis par les conventions de sa culture. Enfin, le troisième ensemble a trait à l'orientation sexuelle, c'est-à-dire au choix par l'enfant de venu adolescent-e ou adulte de partenaires sexuels qui le définissent comme hétérosexuel, homosexuel ou bisexuel.

L'identité de genre. Patterson fait état de quatre études comparant l'identité de genre chez des enfants de 5 à 14 ans de mères lesbiennes à celle de groupes comparables d'enfants de mères hétérosexuelles (Green, 1978; Green, Mandel, Hotvedt, Gray, & Smith, 1986; Kirkpatrick, Smith & Roy, 1981).

Dans l'ensemble, les résultats indiquent un développement normal des enfants de mères lesbiennes et un degré de satisfaction élevé de ces enfants concernant leur propre sexe. Par exemple, lors de tests projectifs, la majorité des enfants des deux groupes dessinent d'abord leur propre sexe. Quelques-uns dessinent d'abord l'autre sexe et manifestent un inconfort avec le leur, mais ils appartiennent indifféremment aux deux groupes. Les études utilisant des méthodes plus directes comme les entrevues cliniques montrent des résultats similaires (Golombok, Spencer, & Rutter, 1983).

Le rôle sexuel. D'autres études examinent le rôle sexuel adopté par les enfants de mères lesbiennes (e. g., Golombok et al., 1983; Gottman, 1990; Green, 1978; Green et al., 1986; Kirkpatrick et al., 1981). Certaines comparent la préférence des enfants pour des jouets, des activités, des intérêts et des choix professionnels conventionnellement appropriés à l'un et l'autre sexe. D'autres portent sur des entrevues cliniques et l'évaluation de choix d'émissions télévisées et des préférences à l'égard de personnages de ces émissions. L'âge des sujets varie de 5 à 44 ans – certaines études évaluent des enfants-adultes de parents hétérosexuels et homosexuels.

Dans l'ensemble, les résultats n'indiquent aucune différence entre les enfants des deux groupes. Toutefois, deux études font état de variations chez les jeunes enfants. D'après les entrevues cliniques de Green et al. (1986), les préférences des filles de mères lesbiennes seraient, en effet, moins stéréotypées (selon le sexe), mais on n'enregistrerait pas de différence pour les garçons. Les filles de mères lesbiennes auraient plus d'intérêt pour les jeux physiques et les jouets plus masculins comme les camions alors que les garçons préféreraient des jeux plus en lien avec leur sexe. Dans toutes ces études, le comportement et les préférences des enfants de ces familles non-conformistes demeurent dans les limites conventionnelles. En général, les enfants de mères lesbiennes ont des préoccupations et des préférences pour les jeux typiques de leur groupe d'âge (Patterson, 1997).

L'orientation sexuelle. Est-il vrai que les filles et les garçons de parents homosexuels sont proportionnellement plus nombreux à développer une identité homosexuelle que les autres? Une étude québécoise, le rapport Bertrand (1984), fournit des précisions à ce sujet. Les 148 mères lesbiennes ayant participé à la recherche ont eu au total 139 filles et 141 garçons. De ce nombre,

d'après les mères, 3 % des filles en âge d'exprimer leur sexualité seraient lesbiennes et 6 % des garçons seraient homosexuels. De plus, 1,5 % des 1000 femmes interrogées affirment avoir une mère lesbienne ou un père homosexuel. Comparativement à la variabilité estimée dans la population en général (5 à 18 % de la population québécoise serait homosexuelle d'après Robinson, 1993), les chiffres rapportés par Bertrand sont prudents. On ne compterait donc pas plus d'enfants homosexuels provenant de parents homosexuels que de parents hétérosexuels.

L'ensemble des recherches effectuées sur le territoire américain en arrivent aux mêmes conclusions. Des études auprès de pères gais révèlent que, d'après ceux-ci, leurs enfants adultes sont homosexuels dans une proportion normale (8 % à 10 %) (Bailey, Bobrow, Wolfe, & Mikach, 1995). Des données comparables sur l'orientation sexuelle des enfants adultes ont été obtenues au moyen de l'entrevue de pères gais (Bozett, 1980; 1982) et de leurs enfants (Bozett, 1987; 1989). De même, des entrevues avec les enfants jeunes adultes de parents homosexuels et bisexuels indiquent que de 15 % à 16 % d'entre eux sont homosexuels ou bisexuels, ce qui représente une distribution conforme à la norme estimée pour la population générale (Gottman, 1990; Paul, 1986).

Dans le même sens, des adolescents de mères lesbiennes rapportent avoir des fantaisies à caractère hétérosexuel (Green, 1978). De plus, les adolescents et les jeunes adultes de mères lesbiennes en âge de vivre des relations sexuelles ne rapportent pas plus de tendance homosexuelle et ils ne commencent pas à avoir de relations sexuelles plus tôt ni en plus grand nombre que les jeunes de mères hétérosexuelles (Tasker et al., 1997). Ainsi, les comparaisons statistiques entre les intérêts sexuels d'enfants de mères lesbiennes et ceux d'enfants des autres mères ne font ressortir aucune différence significative entre les enfants des deux groupes (Golombok et al, 1983; Huggins, 1989). Toutefois, comme la plupart des enfants de mères lesbiennes sont nés dans un foyer hétérosexuel alors que les mères ne s'identifiaient pas encore comme lesbiennes, il est possible que l'orientation hétérosexuelles des adolescents étudiés proviennent du fait d'avoir vécu plusieurs années dans un contexte familial hétérosexuel.

Une étude longitudinale récente où des jeunes enfants ont été suivis pendant plusieurs années dans le contexte d'une famille homosexuelle avec mère lesbienne indique que les enfants devenus jeunes adultes s'identifient pour la plupart comme étant hétérosexuels (Golombok et Tasker, 1996). Ni l'âge de l'enfant lors de la divulgation du choix sexuel du parent, ni la durée de cohabitation de l'enfant avec un parent homosexuel n'a d'impact sur le choix de l'orientation sexuelle des jeunes adultes (Bailey et al., 1995). Cependant, une étude montre que les filles de mères homosexuelles seraient plus ouvertes que les garçons à envisager des relations sexuelles avec une partenaire de même sexe (Tasker et al., 1997). D'autres études sur le développement d'enfants nés dans le contexte d'une famille homosexuelle permettront de mieux documenter cette question.

En résumé, les études sur l'identité de genre, le rôle et l'orientation sexuelle des enfants de parents homosexuels ne montrent pas de différences dans le développement des enfants de parents homosexuels comparés aux enfants de parents hétérosexuels. Ces résultats ne signifient pas que les enfants de parents homosexuels ne font face à aucun problème d'identité. Mais ces résultats suggèrent que lorsque des problèmes d'identité sexuelle surgissent, ces problèmes n'ont rien à voir avec l'orientation sexuelle des parents.

DÉVELOPPEMENT PSYCHOSOCIAL

Comme les études sur le développement psychosocial cherchent principalement à éclairer les décisions des tribunaux concernant la garde des enfants, un certain nombre de ces études portent sur l'évaluation des difficultés possibles des enfants dans leurs relations sociales avec leurs pairs et dans leurs relations avec les adultes dans le réseau social de leurs parents homosexuels.

Relations avec les pairs. Des entrevues auprès d'enfants de niveau scolaire primaire au cours desquelles les noms de leurs amis-es ont été recueillis indiquent que les enfants de mères lesbiennes ont des groupes d'amis-es majoritairement composés d'enfants de même sexe, comme les enfants de parents hétérosexuels (Green, 1978). Des résultats similaires sont obtenus dans une étude longitudinale où les familles ont été interrogées à 10 ans d'intervalle (Tasker et al. (1997). Les enfants de mères lesbiennes ne sont pas plus souvent que les enfants de familles monoparentales hétérosexuelles victimes de taquinerie face à l'orientation sexuelle de la mère et n'ont pas davantage de difficultés d'intégration sociale durant l'adolescence. Une étude récente montre aussi que les enfants de mères lesbiennes ne sont pas plus victimisés par leurs pairs que ne le sont les enfants de parents hétérosexuels (Seikert & Rabian, 1999). Les enfants de mères lesbiennes et de mères hétérosexuelles rapportent des degrés comparables de popularité auprès de leurs pairs. Dans le même sens, l'étude de Tasker et al. (1997) ne révèle aucune différence quant à la composition de leur groupe de pairs et la qualité de leurs relations avec eux. De plus, la plupart des adolescents de mères lesbiennes intègrent leurs amis-es proches à la vie de famille. Bref, aucune donnée ne permet de conclure que les enfants de parents homosexuels éprouvent des difficultés sociales avec leurs pairs qui seraient directement attribuable à l'orientation sexuelle de leurs parents.

Relations avec les adultes. Afin d'évaluer les relations d'enfants de parents homosexuels avec des personnes adultes, une étude évalue la composition du réseau social de mères lesbiennes auquel les enfants sont exposés (Golombok et al., 1983). Le tiers des mères ont des réseaux d'amis-es majoritairement composés de femmes, les deux autres tiers rapportant des proportions comparables d'hommes et de femmes. La majorité affirment également compter des proportions comparables de personnes homosexuelles et hétérosexuelles parmi leurs amis-es.

Les études sur les relations des enfants avec les hommes adultes indiquent que les mères lesbiennes désirent plus que les hétérosexuelles que leurs enfants développent des relations positives avec des hommes adultes (Kirkpatrick et al, 1981). Les mères lesbiennes de cette étude ont plus d'amis de famille de sexe masculin que n'en rapportent les mères hétérosexuelles, et elles incluent plus souvent de la parenté adulte masculine dans les activités de leurs enfants, surtout lorsqu'elles vivent en couple stable avec une conjointe (Kirkpatrick, 1987).

D'après une autre étude, les enfants de mères lesbiennes sont significativement plus nombreux que ceux des autres mères à avoir des contacts hebdomadaires avec leur père biologique (Golombok et al., 1983). Par ailleurs, des entrevues avec des pères gais, des mères lesbiennes, des mères et des pères hétérosexuels ayant tous eu la garde de leurs enfants lors d'un divorce hétérosexuel indiquent des degrés comparables de qualité de la relation parent-enfant. Toutefois, les visites des enfants chez l'autre parent présentent plus de problèmes pour les parents hétérosexuels que pour les autres (Harris & Turner, 1985/1986). Selon les perceptions de la majorité des parents homosexuels de cette étude, les enfants n'ont pas souffert de problèmes psychosociaux en réaction à l'homosexualité de leurs parents. Celle-ci aurait plutôt facilité le développement de l'empathie et de la tolérance chez eux étant donné leur exposition à des points de vue variés.

En ce qui a trait aux partenaires homosexuels des parents, les résultats des études montrent que les jeunes vivant dans une famille de mères lesbiennes rapportent une relation significativement meilleure comme adolescent et comme jeune adulte avec la partenaire de leur mère en comparaison des partenaires mâles des mères hétérosexuelles. Dans cette étude, plus d'enfants de foyers lesbiens voient la partenaire principale de leur mère comme un parent additionnel (Tasker et al., 1997).

L'idée selon laquelle les enfants de parents gais et lesbiens sont davantage victimes d'abus sexuels que les autres enfants a été systématiquement examinée dans les recherches sur l'abus sexuel des enfants (Finkelhor & Russell, 1984; Jones & MacFarlane, 1980). Étant donné que la grande majorité des personnes qui abusent sexuellement des enfants sont des hommes, les mères lesbiennes représentent une faible probabilité en ce sens. Les recherches montrent des proportions comparables d'abuseurs dans les deux groupes d'hommes (Groth & Birnbaum, 1978). La crainte que les enfants de parents homosexuels soient plus exposés aux abus sexuel que les enfants de parents hétérosexuels apparaît donc sans fondement empirique.

En résumé, les études sur le développement psychosocial des enfants de parents homosexuels montrent que :

1. les enfants sont bien intégrés à leur groupe de pairs et au groupe d'adultes entourant la famille, y compris leur parent biologique absent et les amis-es adultes de la famille, hommes et femmes, hétérosexuels-les, gais et lesbiennes;
2. ils ont un peu plus de contacts avec leur père biologique que les autres enfants gardés par leur mère;
3. ils ne risquent pas d'être davantage victimes d'abus sexuels que les autres enfants.

Autres aspects du développement

D'autres aspects du développement des enfants de parents homosexuels sont examinés par rapport à celui des autres enfants. Ainsi, une étude traite du développement de l'autonomie chez des enfants nés de mères lesbiennes inséminées artificiellement (Steckel, 1985; 1987). Ces mères vivent en couple stable avec une conjointe, et leurs enfants sont comparés à ceux de familles hétérosexuelles intactes. Les résultats révèlent que les enfants de parents hétérosexuels se décrivent comme plus agressifs et moins aimables que ne le font ceux de lesbiennes. Dans le même sens, comparativement aux descriptions des mères lesbiennes et des professeurs de ces enfants, les descriptions des parents hétérosexuels et des professeurs montrent que les enfants d'hétérosexuels sont plus dominateurs, plus négatifs, moins affectueux, moins sensibles et moins protecteurs envers les plus jeunes que les enfants de mères lesbiennes.

Par contre, les enfants nés de mères lesbiennes inséminées artificiellement rapporteraient davantage de réactions de stress et d'anxiété que les enfants de mères hétérosexuelles inséminées artificiellement, mais ils ressentiraient également un plus grand sentiment de bien être personnel que les enfants de parents hétérosexuels (Patterson, 1997). Selon la chercheure, ces données comparatives suggèrent que les enfants de mères lesbiennes vivraient davantage de stresseurs familiaux tout en développant une plus grande ouverture face aux expériences émotionnelles variées, tant positives que négatives.

D'autres comparaisons n'indiquent aucune différence entre les enfants de mères lesbiennes et les autres aux dimensions suivantes : désordres psychiatriques (Golombok et al, 1983; Kirkpatrick et al., 1981), problèmes affectifs, d'hyperactivité, de sociabilité et de comportement (Golombok et al., 1983), développement du jugement moral (Rees, 1979), intelligence (Green et al., 1986), caractéristiques de personnalité (Gottman, 1990) et concept de soi, tant chez les jeunes enfants (Puryear, 1983) que chez les adolescents (Huggins, 1989).

En résumé, l'examen des recherches disponibles sur le développement d'enfants de parents homosexuels révèle que les craintes concernant la plus grande vulnérabilité de ces enfants sont sans fondement empirique. Premièrement, ces enfants n'éprouvent pas plus de problèmes d'identité sexuelle que ceux de parents hétérosexuels, et ils ne sont pas plus nombreux à développer une identité homosexuelle. Deuxièmement, ils ne sont pas plus vulnérables psychologiquement que les enfants d'hétérosexuels et ils n'ont pas plus de problèmes de comportement. Troisièmement, ils ne manifestent pas plus de problèmes d'adaptation sociale sous la forme de victimisation par leurs pairs. Enfin, ils ne sont pas plus souvent victimes d'abus sexuels de la part de leurs parents ou d'amis-es de leurs parents. Certes, comme toute recherche, ces recherches comportent des failles méthodologiques (ex. faible diversité des populations étudiées, non comparabilité des procédures d'évaluation). Des recherches longitudinales seraient souhaitables.

Toutefois, aucune des recherches effectuées à ce jour ne permet de conclure que les enfants de parents homosexuels sont désavantagés sous quelque aspect que ce soit par rapport aux autres. Les résultats convergent tous vers un message clair et sans ambiguïté : lorsque les enfants de parents homosexuels ont des problèmes d'adaptation, d'autres facteurs que la simple orientation sexuelle des parents sont responsables de ces difficultés.

VERS UNE PLUS GRANDE COMPRÉHENSION DE LA RÉALITÉ DES FAMILLES HOMOSEXUELLES

Dire que les enfants de parents homosexuels se comparent en tous points aux autres, c'est dire que leurs capacités d'adaptation sont semblables. Étant donné que l'orientation sexuelle des parents apparaît comme une variable non pertinente pour comprendre les difficultés d'adaptation qui affectent certains de leurs enfants, on doit se pencher sur les facteurs potentiellement associés au développement de problèmes chez certains enfants de parents homosexuels. À ce chapitre, les recherches sur les familles hétérosexuelles indiquent que les aspects contextuels du développement (ex. la pauvreté) et les aspects fonctionnels des relations familiales (ex. qualité des relations familiales) constituent des variables plus pertinentes que les aspects structuraux comme la composition de la famille. Par exemple, plusieurs études sur ces familles montrent que les problèmes des enfants associés au divorce des parents sont plutôt provoqués par le conflit entre les parents que par le changement de composition de la famille (e.g., O'Leary & Emery, 1984). Toutefois, la plupart des recherches sur les familles homosexuelles se sont centrées sur la comparaison entre les familles hétérosexuelles et homosexuelles (variables structurelles) plutôt que sur les variables contextuelles et la qualité des interactions familiales et leur impact sur le développement des enfants.

Étant donné la grande quantité de recherches montrant que le bien-être de la mère hétérosexuelle est associée positivement à celui de son enfant (Belsky, 1990; Collins & Russell, 1991), les recherches à venir sur les familles de parents gais et lesbiennes devront s'attarder davantage aux variables reliées à l'interaction mère-enfant en relation avec le bien-être socio-affectif de l'enfant. Un bon exemple est la théorie de l'attachement (Ainsworth, 1985; Bowlby, 1988), utilisée dans plusieurs recherches sur l'adaptation des enfants à leur environnement. Elle met l'accent sur la qualité des premières figures d'attachement pour créer un environnement sécure favorable au développement de l'enfant. Ces études ne font aucunement mention de l'orientation sexuelle du parent mais plutôt de la capacité de l'adulte présent à être sensible aux demandes et aux besoins de l'enfant. L'utilisation d'un tel cadre théorique (et d'autres) à des populations nonconventionnelles pourrait nous en apprendre davantage sur la réalité familiale homosexuelle dans les recherches futures.

Par ailleurs, peu d'études ont abordé la diversité de fonctionnement des partenaires au sein des familles homosexuelles et la diversité des réactions de l'entourage proche (ex. la famille d'origine). Comment l'expérience d'être parent homosexuel biparental diffère-t-elle de l'expérience d'être parent homosexuel monoparental? Comment les enfants s'adaptent-ils à ces nouvelles réalités parentales? Une étude clinique rapporte que les filles de mères lesbiennes cohabitant avec une conjointe de fait présentent un niveau plus élevé d'estime de soi que les filles de mères lesbiennes vivant sans partenaire (Huggins, 1989). Kirkpatrick (1987) apporte un jugement clinique similaire, à savoir qu'une mère lesbienne vivant avec sa conjointe semble créer un environnement familial plus riche, plus ouvert et plus stable que celui des mères lesbiennes vivant sans partenaire. La qualité du lien conjugal jouerait un rôle important aussi : les partenaires de couples lesbiens qui partagent les soins à l'enfant de façon plus égalitaire sont plus satisfaites de leur relation conjugale et leurs enfants présentent un meilleur ajustement psychologique (Patterson, 1997). Enfin, d'autres recherches suggèrent que les enfants dans des familles homosexuelles ont un meilleur équilibre psychologique quand leur père ou d'autres adultes acceptent l'identité sexuelle de leur mère ou quand ils ont des contacts avec d'autres enfants de parents gais ou lesbiens (Huggins, 1989).

Les quelques études qui précèdent ouvrent la voie à des recherches plus spécifiques sur les rôles joués par les partenaires de couple et par leur réseau social dans la dynamique familiale homosexuelle. Les prochaines études devront s'attarder à la qualité de la relation entre les partenaires de couple et le développement des enfants de parents homosexuels. Il ressort de l'une de nos études auprès de couples homosexuels que le bien-être psychologique des gais et des lesbiennes est positivement associé à la qualité de la relation avec leur partenaire de couple (Julien, Chartrand, Pizzamiglio, & Bégin, 1994). Dans cette dernière étude, une grande proportion des couples avaient des enfants, mais ni la qualité de la relation parentale ni le bien-être des enfants n'ont été examinés. Sachant que les études sur le développement des enfants et des adolescents ont démontré une relation significative positive entre la satisfaction conjugale des parents et le développement d'une relation harmonieuse avec leurs enfants (Dubé, Julien, Lebeau, & Gagnon, 2000), les études sur les couples homosexuels et la satisfaction conjugale pourraient s'élargir en tenant compte de la dynamique relationnelle parent-enfant.

Par ailleurs, aucune étude n'a examiné la nature spécifique du stress rencontré par les familles homosexuelles et le soutien qu'elles reçoivent de leur entourage. Quelques études observent que le degré d'ouverture des adultes face à leur homosexualité influence la qualité de leur fonctionnement. Ainsi, le bien-être des mères lesbiennes est positivement relié au degré de divulgation de leur orientation sexuelle à leur employeur, à leur ex-mari et à leurs enfants (Rand et al., 1982). Le bien-être psychologique des gais et lesbiennes est aussi positivement lié au degré de divulgation de leur orientation sexuelle aux membres de la famille d'origine (Chartrand & Julien, 1996), et l'adaptation conjugale des gais et lesbiennes est plus facile quand la famille d'origine de l'un ou l'une des partenaires accueille l'autre partenaire (Julien, Chartrand & Bégin, 1999).

D'autre études suggèrent que les enfants informés de l'homosexualité ou de la bisexualité de leur père ou de leur mère durant leur adolescence ont des réactions plus négatives que lorsqu'ils sont informés en bas âge (e.g., Bozett, 1980; Huggins, 1989; Paul, 1986). Certains suggèrent que le silence des enfants avec leurs pairs concernant cet aspect de leur vie familiale peut entraîner un sentiment d'isolement ayant des conséquences négatives sur leur bien-être (Lewis, 1980; Paul, 1986), mais cette hypothèse n'a pas été confirmée.

En somme, il faut développer nos connaissances sur l'impact de l'environnement social (rejetant vs soutenant) sur la qualité des relations familiales et sa répercussion sur l'adaptation psychologique des enfants. Nous devons examiner les effets pernicieux de l'hétérosexisme et de l'homophobie auxquels les parents homosexuels doivent faire face, examiner leurs stratégies de gestion d'environnements sociaux rejetants et examiner comment les parents homosexuels guident leurs enfants aux milieu de ces contradictions sociales. Il serait intéressant de voir, par exemple, si de grandir dans une famille homosexuelle augmente la tolérance des enfants face à d'autres enfants vivant des formes différentes de marginalité (Rafkin, 1990; Tasker et al., 1997).

Tout en ayant des capacités d'adaptation comparables à celles d'enfants de parents hétérosexuels, tout semble suggérer que les enfants de parents homosexuels s'épanouiraient mieux dans un entourage social accueillant, dans lequel l'homosexualité de leurs parents est respectée par d'autres adultes importants à leurs yeux, et dans lequel ils auraient des contacts avec d'autres enfants vivant dans des contextes similaires. En investiguant la diversité des nouvelles formes de réalité familiale dont les familles homosexuelles et le développement des enfants qui grandissent dans ces familles, les recherches futures offriront des possibilités d'élargir nos connaissances sur le développement humain. Répondre à de telles questions augmentera la possibilité d'entrevoir des avenues alternatives positives du développement des familles homosexuelles. Les recherches sur les enfants de parent homosexuels auront également des implications sur les politiques gouvernementales touchant non seulement la garde des enfants mais également les politiques d'adoption.

RÉFÉRENCES

AINSWORTH, M. (1989). Attachments beyond infancy. *American Psychologist,* 44, 709-716.

BARRET, R.L., & ROBINSON, B.E. (1990). *Gay fathers.* Lexington, M A: Lexington Books.

BELSKY, J. (1990). Parental and nonparental child care and children's socioemotional development: A decade in review. *Journal of Marriage and the Family,* 52, 885-903.

BERTRAND, L. (1984). *Le rapport Bertrand sur le vécu de 1000 femmes lesbiennes.* Montréal : Les Éditions Primeurs Inc

BOWLBY, J. (1988). *A secure base: Parent-child attachment and healty human development.* New York: Basic Books.

BOZETT, F.W. (1980). How and why they disclose their homosexuality to their children. *Family Relations,* 29, 173-179.

BOZETT, F.W. (1982). Heterogeneous couples in heterosexual marriages: Gay men and straight women. *Journal of Marital and Family Therapy,* 8, 81-89.

BOZETT, F.W. (1987). Children of gay fathers. In F. W. Bozett (Éd.), *Gay and lesbian parents* (pp. 39-57). New-York: Praeger.

BOZETT, F.W. (1989). Gay fathers: A review of the literature. In F.W. Bozett (Éd.), *Homosexuality and the family* (pp. 137-162). New York: Harrington Park.

CHARTRAND, E., & JULIEN, D. (1996). Intégration du couple gai et lesbien dans son réseau social et ajustement conjugal. *Science et Comportement,* 25, 39-54.

CLERMONT, M. (1998). *Des orientations ministérielles pour l'adoption des services sociaux et de santé aux réalités homosexuelles.* Recueil de textes du séminaire Famille et qualité de vie des gais et lesbiennes, Association canadienne pour la Santé mentale, Université du Québec à Montréal.

COLLINS, W A., & RUSSELL (1991). Mother-child and father-child relationships in middle chilhood and adolescence: A developmental analysis. *Developmental Review,* 11, 1-37.

Conseil du statut de la femme (1998). *Une plus une : recherche sur la reconnaissance légale des couples de lesbiennes.* (recherche et rédaction : Guylaine Bérubé), Gouvernement du Québec.

DEMCZUK, I (1998). *Pour une nouvelle vision de l'homosexualité : aperçu et défi d'un programme de formation.* Recueil de textes du séminaire Famille et qualité de vie des gais et lesbiennes, Association canadienne pour la Santé mentale, Université du Québec à Montréal.

DESJARDINS, D. (1991). *SIDA : le suivi de l'épidémie au Québec* Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec.

DUBÉ, M., Julien, D., LEBEAU, É., & GAGNON, I. (2000). La satisfaction conjugale des mères et la qualité perçue des échanges quotidiens avec leur adolescente. *Revue Canadienne des Sciences du Comportement,* 32, 18-28.

Éditeurs de la Harvard Law Review (1990). *Sexual orientation and the law.* Cambridge, MA: Harvard University Press.

FALK, P.J. (1989). Lesbien mothers: Psychosocial assumptions in family law. *American Psychologist,* 44, 941-947.

FINKELHOR, D., & RUSSEL, D. (1984). Women as perpretrators: Review of the evidence. In D. Finkelhor (Éd.), *Child sexuel abuse: New theory and research* (pp. 171-187). New York: Free Press

GOLOMBOK, S., SPENCER, A., & RUTTER, M. (1983). Children in lesbien and singleparent household: Psychosexual and psychiatric appraisal. *Journal of Child Psychology and Psychiatry,* 24, 551-572.

GOLOMBOK, S., & TASKER, F. (1996). Do parents influence the sexual orientation of their children? Findings from a longitudinal study of lesbian families *Developmental Psychology,* 32, 3-11

GOTTMAN, J.S. (1990). Children of gay and lesbien parents. In F.W. Bozett & M.B. Sussman (Éds.), *Homosexuality and familiy relations* (pp. 177-196). New York: Harrington Park.

GREEN, R. (1978). Sexuel identity of 37 children raised by homosexuel or transexual parents. *American Journal of Psychiatry,* 135, 692-697.

GREEN, R., MANDEL, J.B., HOTVEDT, M.E., GRAY, J., & SMITH, L. (1986). Lesbian mothers and their children: A comparison with solo parent heterosexual mothers and their children. *Achives of Sexual Behavior,* 7, 167-184.

GROTH, A.N., & BIRNBAUM, H.J. (1978). Adult sexual orientation and attraction to under age persons. *Archives of Sexual Behavior,* 7, 175-181.

HARRIS, M.B., & TURNER, P.H. (1985/86). Gay and lesbien parents. *Journal of Homosexuality,* 12, 101-113.

HUGGINS, S.L. (1989). A comparative study of self-esteem of adolescent children of divorced lesbien mothers and divorced heterosexual mothers. In F.W. Bozett (Éd.), *Homosexuality and the family* (pp. 123-135). New York: Harrington Park.

JONES, B.M., & MAC FARLANE, K. (Éds) (1980). *Sexuel abuse of children: Selected readings.* Washington, DC: National Center on Child Abuse and Neglect.

JULIEN, D., CHARTRAND, E, & BÉGIN, J. (1999). Social networks, structural interdependence, and conjugal adjustment in heterosexual, gay, and lesbian couples. *Journal of Marriage and the Family,* 61, 516-530.

JULIEN, D., CHARTRAND, E., PIZZAMIGLIO, M.T., & Bégin, J. *Dyadic adjustment and conflict resolution: An observational study of gay, lesbian and heterosexual couples.* Document soumis pour publication.

JULIEN, D., DUBÉ, M., & GAGNON, I. (1995). Le développement des enfants de parents homosexuels. Deuxième partie. *Le Familier,* 11-12.

KINSEY, A.C, POMEROY, W.B., & MARTIN, C.E. (1948). *Sexual behavior in the human male.* Philadelphie: Saunders.

KINSEY, A.C., POMEROY, W.B., MARTIN, C.E., & Gebhard, P.H. (1953). *Sexual behavior in the human female.* Philadelphia: Saunders.

KIRKPATRICK, M. (1987). Clinical implications of lesbian mother studies. *Journal of Homosexuality,* 13, 201-211.

KIRKPATRICK, M., SMITH, C., & ROY, R. (1981). Lesbian mothers and their children: A comparative survey. *American Journal of Orthopsychiatry,* 51, 545-551.

KWESKIN, S.L., & COOK, A.S. (1982). Heterosexual and homosexual mothers' selfdescribed sex role behavior and ideal sex role behavior in children. *Sex Roles,* 8, 967-975.

LEWIS, K.G. (1980). Children of lesbians: Their point of view. *Social Work,* 25, 198-203.

LYONS, T.A. (1983). Lesbian mothers' custody fears. *Women and Therapy,* 2, 231-240.

MILLER, J.A., JACOBSEN, R.B., & BIGNER, J.J. (1981). The child's home environment for lesbian vs. heterosexual mothers: A neglected area of research. *Journal of Homosexuality,* 7, 49-56.

O'LEARY, K.D., & EMERY, R.E. (1984). Marital discord and child behavior problems. In M.D. Levine & P. Satz (Éds), *Middle childhood: Development and dysfunction* (pp. 345-364). Baltimore: University Park Press.

PAGELOW, M.D. (1980). Heterosexual and lesbian single mothers: A comparison of problems, coping and solutions. *Journal of Homosexuality,* 5, 198-204.

PATTERSON, C.J. (1992). Children of lesbian and gay parents. *Child Development,* 63, 1025-1042.

PATTERSON, C.J. (1997). Children and gay parents. In T. H. Odlendick & R.J. Printz (Éds.), *Advances in Clinical Child Psychology,* 19 (235-282). New York: Plenum Press.

PATTERSON, C.J., & CHAN, R.W. (1996). Gay fathers and their children. In R.P. Cabaj & S. Stein (Éds), *Homosexualite and mental health· A comprehensive texbook* (pp. 371-393). Washington, DC: American Psychiatric Press.

PATTERSON, C.J., & REDDING, R.E. (1996). Lesbian and gay families with children: Implications of social science research for policy. *Journal of Social Issues,* 52, 29-50.

PAUL, J.P. (1986). *Growing up with a gay, lesbian, or bisexual parent: An exploratory study of experiences and perceptions.* Thèse de doctorat inédite, University of California at Berkeley, Berkeley.

PETERSON, N. (1984, April). *Coming to term with gay parents.* USA Today, p-30.

PIES, C. (1985). *Considering parenthood.* San Francisco: Spinsters/Aunt Lute.

PIES, C. (1990). Lesbians and the choice to parent. In F.W. Bozett & M.B. Sussman (Éds), *Homosexuality and family relations* (pp. 137-154). New York: Harrington Park.

PURYEAR, D. (1983). *A comparison between the children of lesbian mothers and the children of heterosexual mothers.* Thèse de doctorat inédite. California School of Professional Psychology, Berkeley, CA.

RAFKIN, L. (1990). *Different mothers: Sons and daughters of lesbians talk about their lives.* Pittsburgh: Cleis Press.

RAND, C., GRAHAM, D.L.R., & RAWLINGS, E.1. (1982). Psychological health and factors the court seeks to control in lesbian mother custody trials. *Journal of Homosexuality,* 8, 27-39.

ROBINSON, A. (1993). *Lesbiennes, mariage et famille.* Mémoire présenté à la commission des droits de la personne du Québec.

SEIBERT, M.A K , & RABIAN, B. (1999, November). *Is parental sexual orientation related to children's social functioning?* Poster présenté à la 33e convention annuelle de l' Association for the Advancement of Behavior Therapy, Toronto.

SELIGMANN, J. (1990). Variations on a theme. *Newsweek* (Special Ed.: "The 21st Century Family", Winter/Spring 1990), 38-46.

STECKEL, A. (1985). *Separation-individuation in children of lesbian and heterosexual couples.* Thèse de doctorat inédite, Wright Institute Graduate School, Berkeley, CA.

STECKEL, A. (1987) Psychosocial development of children of lesbian mothers. In F. W. Bozett (Éd.), *Gay and lesbian parents* (pp. 75-85). New York: Praeger.

TASKER, F.L., & GOLOMBOK, S. (1997). *Growing up in a lesbian family. Effects on child development.* New York: Guilford Press.

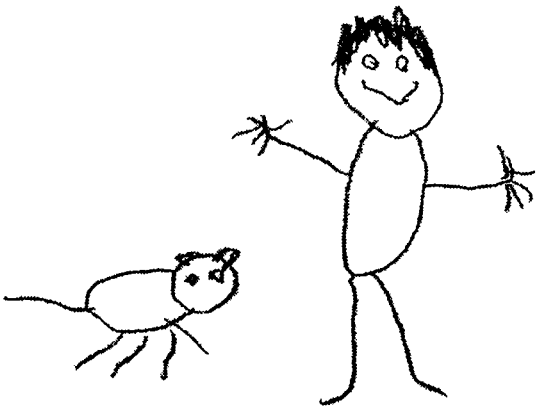

Témoignages
DE PARENTS
homosexuels

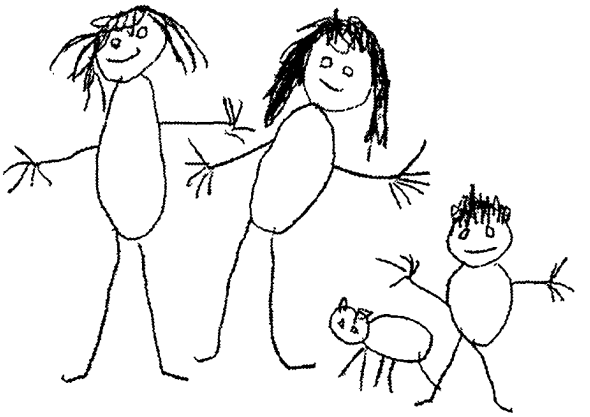

Préambule

Légalité de la parentalité homosexuelle

Irène Demczuk
Sociologue
Nicole Paquette
Mona Greenbaum
Fondatrices de l'AML

Au Québec, il n'y a aucune loi qui interdit aux couples de même sexe d'adopter un enfant par le biais des services publics d'adoption. Cependant, à l'exception du Centre jeunesse Batshaw, les autres Centres jeunesse du Québec discriminent en fonction de l'orientation sexuelle des candidats. Alors que toutes les études démontrent que l'orientation sexuelle d'un parent n'influence pas ses capacités parentales et ne compromet pas le développement ni la sécurité de l'enfant, les Centres jeunesse persistent à rejeter les candidats gais ou lesbiennes. Nous voulons que les services publics d'adoption cessent d'exercer cette discrimination systémique et évaluent les candidats et candidates à partir des critères usuels utilisés.

Déjà, la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario ont éliminé cette discrimination. Dans ces provinces canadiennes, une personne gaie ou lesbienne ou un couple de même sexe peut adopter. L'adoption se réalise dans l'intérêt de l'enfant.

Une autre possibilité est l'adoption internationale. Actuellement, plusieurs pays font preuve de discrimination envers les gais et lesbiennes et ne nous permettent pas de devenir parents adoptifs. Ainsi, pour envisager une adoption internationale, il faut taire son orientation sexuelle et ne pas faire mention de votre conjointe ou conjoint. Ce problème majeur rend l'adoption internationale moins intéressante; toutefois, cette voie est possible, et certaines d'entre nous ont procédé de cette façon sans trop de difficultés.

L'accessibilité
À LA MATERNITÉ...

Julie Asselin

Je suis une femme de 29 ans et mère d'un magnifique petit garçon de deux ans et demi. Ce qui m'amène à témoigner, c'est le désir de partager toutes les difficultés que j'ai vécues, non pas en tant que femme désirant un enfant, mais bien en tant que femme lesbienne désirant un enfant. Une différence notable dans une société à dominance hétérosexuelle et où la capacité parentale est jugée à même l'orientation sexuelle.

Mon histoire débute en 1996. Je suis en couple depuis deux ans, et mon désir d'avoir un enfant est partagé par ma conjointe. Il est clair, dès le départ, que c'est moi qui vais porter l'enfant car ma conjointe a déjà eu cet honneur dans une relation antérieure; elle a un fils de 19 ans. De plus, comme projet de vie personnel, je m'étais promis de ne pas passer à trépas sans avoir vécu ce que je considère comme une expérience unique et sans égale. À ce moment, j'ai 24 ans, un bon boulot, un bon revenu, une vie équilibrée, etc. Alors, ayant à notre agenda ce magnifique projet, il est de mise de le démarrer.

Remplie de bonheur à l'idée de commencer les démarches, j'appelle à la clinique du Dr Biron. Je choisis cette clinique parce qu'elle est largement publicisée et elle semble faire l'unanimité en ce qui a trait à la qualité des services offerts en vue d'une insémination artificielle. Première déception, l'infirmière, qui filtre les appels et à qui j'ai fait l'étalage du projet en disant clairement que je suis en couple avec une femme, me dit que la clinique offre ses services aux couples infertiles seulement. Je lui explique que nous avons bien tenté de concevoir un enfant mais que ça ne fonctionnait pas, et c'est ce qui m'a dirigée vers la clinique. Plutôt offusquée de mon commentaire, elle me dit que le sperme recueilli par la clinique est réservé aux couples qui en ont vraiment besoin, les couples infertiles, et cesse abruptement la conversation. Nous essuyons amèrement ce refus tout en redéfinissant avec humour l'infertilité de notre couple.

Nous avons entendu dire que des femmes dans notre situation ont trouvé un copain stérile, compatissant à la « cause », qui se présentait à la clinique d'infertilité avec celle qui voulait enfanter. S'amorçait alors toute une pseudo-histoire, dans le but de faire croire à un couple hétérosexuel en désir de procréer, qui fonctionnait, semble-t-il, mais à laquelle nos valeurs individuelles n'adhéraient guère. Faire fi de mon orientation sexuelle et affective, c'est faire fi de moi-même, et je ne peux m'y résigner, qu'importe le but visé. Je contacte le CLSC de mon secteur et j'expose à nouveau mon projet. La réceptionniste ne sait plus à qui me référer : à une infirmière? à un médecin? à une travailleuse sociale? à un psychologue? et finalement, me suggère une sexologue. Je n'ai pas aussitôt acquiescé que j'ai un rendez-vous dans neuf mois. Quelle prédilection... *neuf mois!*

Je parle de ma mésaventure à une amie qui travaille dans une ressource communautaire pour la clientèle gaie et lesbienne. Elle me mentionne le nom d'un médecin qui pratique des inséminations artificielles et qui accepte d'inséminer des femmes lesbiennes. Wow! je m'empresse de prendre rendez-vous à cette clinique. Je rencontre ce fameux médecin qui est unilingue anglophone; nous avons un peu de difficulté à communiquer, mais il comprend bien ma demande. Il me questionne sur ma santé, mes antécédents familiaux, mon travail, mon désir d'avoir un enfant et me remet le catalogue (deux feuillets en tout) des donneurs de la banque de Toronto. Au Québec, nous, les lesbiennes, n'avons pas accès aux banques de sperme. Il m'invite à contacter la banque de sperme par télécopieur pour commander la précieuse semence. Coût de l'opération pour deux inséminations par mois : 650 $ plus les frais (seringues, visites, etc.). Chance de réussite : 20 % à chaque insémination. Cette rencontre fut des plus fructueuses, au sens propre et littéral.

De retour à la maison, je regarde la liste des donneurs avec ma conjointe. Nous avons en face de nous une soixantaine de géniteurs possibles, et il faut faire notre choix... Les informations à notre disponibilité sont : la couleur des yeux, la couleur des cheveux, la taille, le poids, la grosseur des os, l'origine des ancêtres paternel et maternel, trois activités et trois intérêts. Choisir un donneur, c'est prendre une décision très aléatoire avec ces informations minimales. Cela implique que l'enfant à venir possédera 50 % des gènes de cet inconnu... Des milliers de réflexions pleuvaient à travers tout un chacun. Nous arrêtons notre choix sur un candidat tout en nous questionnant sur l'issue d'un tel choix, en nous disant que sûrement d'autres couples de lesbiennes avaient, comme nous, opté pour ce « numéro » et ainsi il y aurait plusieurs descendants du même géniteur, spécifiquement dans le milieu des mères lesbiennes. Cette inquiétude s'est toutefois dissipée; mais elle reste pour moi un grand questionnement quand on restreint un groupe minoritaire à une affiliation. Heureusement, il tend à y avoir d'autres ressources qui, de plus en plus, s'ouvrent au besoin des couples de mères lesbiennes.

La période de l'ovulation se présente, enfin, d'après mes calculs... Le sperme est commandé à Toronto et loge chez le fameux médecin. Je m'y rends; première insémination. Deux jours plus tard, deuxième insémination. C'est plus rapide qu'un examen gynécologique et j'avoue que l'ambiance est un peu moins chaleureuse que dans mes aspirations. La salle est très... très petite; ma conjointe est coincée entre le mur et la porte pour assister au « dépôt » du sperme (2 millilitres) sur le bord du col de l'utérus. Je lève les genoux quelques minutes, et ça y est. Je paie la note et j'attends de voir si les résultats escomptés se produiront dans les quelques semaines qui suivent.

Mes règles tardent; je vais chercher un test de grossesse. Négatif. On doute de l'efficacité de ces tests puisqu'ils affirment, dans le petit dépliant, que « si le résultat est positif, c'est que vous êtes enceinte; mais si c'est négatif, vous pouvez être quand même enceinte , alors refaire le test dans quelques jours ». J'attends une semaine; pas de menstruations. Je suis très angoissée; je refais un test de grossesse. Négatif. Deux jours plus tard, déception : j'ai mes règles. On se console en se disant que la prochaine fois sera la bonne. Ainsi de suite, les mois se succédèrent, et le même manège se produisit avec quelques variantes. J'ai appris qu'il ne fallait pas se lever avant de prendre la température basale et qu'il fallait toujours la prendre à la même heure, sept jours/semaine. J'ai connu l'existence des tests d'ovulation, les *Conceive*. J'en ai tellement utilisé que je dois avoir des parts dans la compagnie et au moins quelques actions chez ClearBlue qui fabrique des tests de grossesse. J'ai même douté du bien fondé de ma décision d'avoir un enfant mais j'ai aussi constaté, vu les étapes franchies, que lorsqu'un projet nous tient à cœur, il faut persévérer peu importe les obstacles. Elles ne sont qu'un pas de plus à franchir vers l'accomplissement.

Le temps passe et le budget passe... Les coûts reliés à l'insémination sont faramineux, tant au niveau psychologique qu'au niveau du portefeuille, et celui-ci tend à manquer de ressources. Tout en échangeant avec une amie de la possibilité de mettre le projet en veille pour équilibrer les finances, elle me propose le sperme de son mari! Elle me dit que celui-ci est d'accord et que tous les deux trouvent inadmissibles de débourser une telle somme d'argent pour avoir accès à un produit qui n'est pas en voie d'extinction. Je suis touchée par l'offre de mon amie, d'autant plus que nous aurions l'avantage de connaître le bagage génétique du donneur. Mon seul regret est de ne pas avoir eu une telle offre plus tôt. Mais bon, il fallait sûrement passer par où nous sommes passées pour apprécier cette offre à sa juste valeur. Nous décidons finalement de considérer ce don.

Le géniteur impose deux conditions. Il ne veut pas reconnaître la paternité; il dit faire un don de sperme seulement. Deuxièmement, il refuse tout échange monétaire; c'est un don. Emballée, cela me convient mais me place un peu dans l'embarras. À ce geste généreux, je dois ajouter des conditions qui exigent une implication. Je lui demande de passer un test pour le VIH ainsi que des prises de sang, et ce, à différents intervalles. De plus, j'ai besoin d'être assurée qu'il s'astreigne à des activités sexuelles sécuritaires pendant les prochains mois. Il acquiesce à toutes mes demandes.

Je mentionne la nouvelle direction de mon projet à mon médecin. Il me met en garde qu'il peut s'avérer risqué de prendre du sperme « frais », vu les comportements sexuels à risque que le donneur peut adopter sans le mentionner. Nous échangeons à ce propos, et j'aborde les coûts onéreux de l'insémination, mes multiples déceptions, les échecs accumulés, etc. Il me propose une médication qui stimulera mon ovulation, mais qui comporte certains inconvénients. Pour une période maximum de trois mois, je prendrai du clomiphène. Les risques associés à ce médicament déplaisent plus au médecin qu'à moi : grossesse multiple (jumeaux, triplés). Je cache ma joie! Cependant, je questionne à savoir pourquoi il ne m'a pas prescrit ce stimulateur d'ovulation bien avant. Il se dit très réticent à prescrire du clomiphène mais, dans mon cas, « ça pourrait *help you* », me dit-il. Il ajoute que l'insémination doit se faire quand même à son bureau. Selon lui, il est plus prudent d'agir ainsi car l'insémination maison peut être très risquée quant à l'environnement stérile, l'équipement, la méthode, etc. Je repars avec ma prescription et je vois poindre un nouvel espoir à l'horizon.

Première ovulation avec clomiphène. Appuyée par un test d'ovulation, j'accours téléphoner au géniteur pour lui signifier que « c'est aujourd'hui! ». Nous sommes samedi... Le bureau du médecin est fermé, et c'est là que j'ovule... Nous optons pour l'insémination maison en possédant quelques notions de base apprises ici et là par d'autres comparses qui ont expérimenté cette méthode. Pot stérile, seringue stérile, gant de latex, etc. Nous sommes prêtes à aller chercher le précieux liquide. Nous sommes au courant que les spermatozoïdes ne vivent qu'à peu près une heure à l'extérieur de leur lieu de résidence, et ce, dans des conditions particulières. Nous arrivons chez le géniteur; une touche de malaise nous habite tous de part et d'autre. Il se retire quelques instants pour revenir nous remettre le « petit pot » de semence. Nous partons vite à la maison pour procéder à l'insémination.

Attente, attente..., longue attente. J'ai mes règles. Plus que déçue, je dois sûrement être infertile. Je me réconforte en me disant que le médecin m'a dit que, généralement, l'efficacité du médicament est manifeste dans les trois premiers mois; il en reste deux. Je me renseigne auprès d'un couple de femmes qui ont procédé par insémination maison et qui ont deux enfants, donc preuve à l'appui! Je révise avec l'une d'elle les étapes du processus pour être bien certaine que notre cheminement allait selon les règles de l'art. Tout était conforme jusqu'au moment où... nous pensions que le sperme frais devait être conservé dans la glace pendant le transport jusqu'à la maison... ERREUR! Nous avons littéralement anéanti ces millions de petits spermatozoïdes pendant le transport! Il fallait conserver le petit pot de semence fraîche à la température corporelle, soit le meilleur endroit désigné pour le transport : le soutien-gorge.

Deuxième essai, toujours à la maison. Nous sommes complètement absorbées par la technique. Température basale, calendrier, clomiphène, ovulation, objet stérile, transport, conservation, etc. J'ai l'impression d'être un laboratoire ambulant; j'en viens quasiment à perdre de vue l'objectif! Attente. Mes règles sont en retard, mais on ne s'énerve plus; elles apparaîtront dans quelques jours... Toujours pas de menstruations, et je remarque que l'insémination a eu lieu il y a déjà plus d'un mois. Les tiroirs regorgent de tests de grossesse, mais bof! je ferai cela le lendemain matin avant d'aller travailler. Cinq heures du matin, un autre test. Sans m'attarder sur les résultats, j'entame ma routine habituelle. Je jette un coup d'œil distrait sur le résultat. La barre bleue du haut est pleine... Qu'est-ce qui se passe avec ce test? Il n'a jamais réagi ainsi; je n'ai jamais vu cette case colorée! Je relis de nouveau le feuillet... : le bleu... positif... POSITIF! C'est l'euphorie, je n'y crois pas. Je me pointe à la pharmacie pour avoir une confirmation avec un autre test. On me rassure que les tests de la maison ont la même fiabilité que ceux que l'on passe à la pharmacie. Mais j'insiste quand même pour en passer un autre. Toujours positif. Enfin! *Le rêve devient réalité.*

Depuis ces deux dernières années, je ne me lève plus à six heures du matin pour prendre ma température basale mais plutôt pour prendre le pouls d'une nouvelle journée qui s'annonce avec le plus merveilleux des cadeaux que la vie m'ait fait, mon petit garçon. Je souhaite ardemment que toutes les femmes, sans égard à l'orientation sexuelle et affective, puissent avoir un jour accès aux techniques de reproduction dans un environnement accessible et sécuritaire.

J'ai toujours su
QUE JE SERAIS PÈRE un jour...

Étienne

J'ai toujours su que je serais père un jour. C'était quelque chose que je prenais pour acquis. Ce désir de mettre au monde des enfants, MES enfants, me stimulait, m'habitait..., et ce, dès ma tendre enfance. Alors, imaginez quelles furent ma réaction, mon questionnement et mes doutes lorsque, au début de la vingtaine, j'ai commencé à assumer mon homosexualité!

D'emblée, j'ai commencé à douter de la possibilité de devenir père. Une grande tristesse m'envahissait chaque fois que j'y pensais. Comme si homosexualité rimait avec vie sans enfants. J'ai donc tenté d'en faire mon deuil, mais en vain. Ce désir de paternité était sans doute très présent en moi.

L'arrivée dans ma vie de Guillaume, mon chum actuel, fut source de bonheur et de grandes joies. L'amour a vite été au rendez-vous. Étant tous deux des hommes de cœur, très tôt dans la relation, nous avons parlé de nos rêves et de nos aspirations. Bien entendu, nous avons abordé le thème de la vie familiale : celle dont nous provenions respectivement, puis celle que nous rêvions de créer. Je lui ai donc très clairement dit que je désirais avoir un ou plusieurs enfants, un jour. Ce n'est pas tout ce que j'ai partagé à mon tendre Guillaume. Je lui ai aussi fait part de la peur qui m'habitait. Celle que mon rêve ne puisse se réaliser à cause de mon homosexualité. Peur, frustrations, sentiment d'injustice et doute m'habitaient. Toutefois je sentais Guillaume réceptif. Il m'écoutait, puis il s'est mis à me faire part de ses propres sentiments. Il désirait, lui aussi, devenir père d'un enfant!

Guillaume était au début de la quarantaine et avait vécu une ou deux relations amoureuses significatives avant mon arrivée dans sa vie. Il était, à ses mots, presque convaincu que ça ne se concrétiserait pas de sitôt pour lui, étant donné sa carrière, son âge, etc.

Ma réaction fut vive. Comment pouvait-il penser mettre un « x » sur ce rêve, ce projet? En fait, nous nous motivions l'un et l'autre. Très vite, il m'a aussi encouragé à ne pas faire le deuil de mon désir de paternité. Il me poussait à y croire; à ne pas lâcher prise et à rêver... Me projeter dans l'avenir, voire NOUS projeter, lui et moi, fonder une famille!

Les événements se sont ensuite très vite déroulés. En fait, on dirait que la *Vie* nous écoutait parler. En décembre de l'année suivante, nous avons rencontré Zachari, un jeune garcon de 14 ans. Il vivait en famille d'accueil, à défaut d'être adopté... Le courant passait bien entre nous trois. Un soir, Guillaume m'a fait part de son désir de devenir un adulte significatif dans la vie du jeune garcon. Je ne fus pas surpris. Ainsi, mon chum a entrepris les démarches d'adoption de Zachari. Seul car, en ce début de troisième millénaire, les couples de même sexe, au Québec, ne sont pas en mesure de faire une demande conjointe d'adoption; la loi ne le permet pas encore. J'ai donc choisi d'être là, à ses côtés, et de l'encourager à prendre les moyens lui permettant de réaliser son rêve. Quoiqu'il en soit, aujourd'hui, Guillaume est en voie de devenir le père (légal) adoptif de Zach qui vit avec nous depuis un an. Zach parle de nous comme étant SES parents ou ses pères. Pour ma part, sans avoir de statut légal, je joue un rôle important dans la vie de l'adolescent et dans celle de mon conjoint. Notre vie familiale en est une fondée sur l'amour, le respect de nos différences et la mise en commun de ce que chacun de nous a à apporter aux deux autres. Elle ressemble à celle de bien d'autres familles québécoises, tout en étant unique, car ce trio que nous formons seuls, nous le façonnons au quotidien, avec des joies, des peines, des grands moments de réjouissances et quelques moments de doutes... Les doutes que vivent tous parents soucieux de bien outiller un adolescent qui fait ses débuts dans la vie!

Je vis ce rêve que je croyais impossible. Il me permet de m'épanouir et de me réaliser au niveau personnel et affectif. J'en suis très fier!

L'aventure continuera lorsque, dans trois ou quatre ans, je serai celui qui adopterai un enfant qui viendra agrandir notre cellule familiale!

Pas facile
D'ÊTRE UN PÈRE GAI
mais...

Steeve Dupuis

Non, pas facile d'être un père gai. Avoir à faire face à notre propre remise en question. Nous opposer aux préjugés, sortir de l'ombre et vivre notre vraie nature. Avoir à répondre au questionnement des gens nous pointant du doigt en disant que nous n'aurions jamais dû mettre au monde un enfant ayant maintenant un père homosexuel.

C'est la société qui exerce des pressions, l'entourage, mais aussi moi-même faisant face à mes propres préjugés, à mes propres craintes. Il n'en reste pas moins que je m'en suis posé des questions. Pourquoi ai-je mis au monde une petite fille? Va-t-elle subir les préjugés des gens? Va-t-elle souffrir de ces préjugés? Ma plus grande peur était que ma fille n'accepte pas que son père soit gai, qu'elle ait honte plus tard et que mon orientation sexuelle soit une source de conflit entre nous.

Bref, tant de questions auxquelles je ne peux pas répondre, ma fille n'ayant que quatre ans. J'ai quand même compris qu'il ne sert à rien de bousculer les choses ni de penser trop à l'avance; il faut vivre au jour le jour. Dans ce voyage vers le monde gai, c'est ma fille qui m'a appris le plus. Les enfants sont souvent source de réflexion, de remise en question et, pour reprendre un vieux dicton, « la vérité sort toujours de la bouche des enfants ».

Je ne suis pas un grand philosophe, ni un grand psychologue s'étant penché sur la question des pères gais, je ne suis qu'un père d'une petite fille. Je ne peux donc vous parler de ce que je ne connais pas; par contre, je connais très bien ma vie, et c'est cette vie que je vais vous raconter.

J'ai vécu cinq ans avec la même femme, que j'ai rencontrée il y a près de sept ans. De cette relation, est née Daphné, une belle petite fille toute frisée avec de grands yeux noirs, qui parle et parle beaucoup. Toute une aventure que celle d'être père. Que de joies et de bonheur autour de nous à l'annonce d'un nouveau membre dans la famille.

Puis, la naissance. Après des mois d'attente entre deux maux de cœur de la mère, elle arrive enfin. Je me rappellerai toujours ce moment où elle sort de sa mère en pleurant. Si petite, si fragile, elle voit le jour par une journée chaude et humide de juillet. De retour à la maison, mon rôle de père se concrétise. Le lendemain, elle a déjà trois ans, et je n'ai pas vu passer le temps. Dans mon couple, rien ne va plus et nous nous séparons.

Tant d'efforts à bâtir une vraie vie de couple, une vie familiale avec la petite maison, le petit jardin, le petit chien, etc. Tant d'efforts à prouver, aux autres et à moi-même, que j'étais hétérosexuel. Tout mon rêve tombait à l'eau. J'avais échoué dans la réalité que je m'étais forgée. Il fallait maintenant me rendre à l'évidence... Ça n'allait pas bien dans ma vie; je n'étais pas bien dans ma peau. Il me fallait assumer que j'étais bel et bien homosexuel.

Je vous épargne tout le remue-méninges dans ma tête et les vagues causées dans mon entourage par ma sortie gaie. Néanmoins, il fallait que je le dise à ma fille, mais comment? Bien que ma famille s'obstinait ardemment à ce que je lui en glisse un mot, je voulais lui en parler. Je ne veux rien cacher à ma fille. Je lui enseigne à ne pas mentir, je dois donc être conséquent avec ce que je lui dis. Elle aurait vu des gars entrer dans la maison et n'aurait pas compris ce qu'ils y faisaient exactement. Je ne voulais rien lui cacher. Mais comment lui apprendre? Elle n'a que trois ans et demi à ce moment.

Je commence par regarder avec elle l'émission « Sortie Gaie » au réseau Canal-Vie. Pendant l'écoute, je lui pose des questions du style : Est-ce possible deux gars ensemble? Est-ce que deux gars peuvent s'embrasser ou se marier? Enfin, juste pour tester comment elle réagit face à l'homosexualité. À mon grand étonnement, elle réagit très bien et répond toujours oui à chacune de mes questions, comme si, pour elle, l'homosexualité avait toujours fait partie de sa vie.

J'entreprends donc de faire le grand saut et de lui dire que son père est gai... Oui, mais je ne peux pas lui dire que je suis « gai »; elle ne comprend pas le sens de ce mot. Je lui dis tout simplement que son père ne veut plus aimer des filles mais bien des garçons et que son papa n'aura pas de « blonde » mais un « chum » comme sa mère. Je tourne ça à la blague en lui disant que, comme sa mère, moi aussi j'aurai un « chum ». Elle aurait donc trois hommes dans sa vie.

Par la suite, elle me pose quelques questions sur la relation entre moi et sa mère, ainsi que pourquoi j'aime maintenant les garçons. Je réponds du mieux que je peux avec le meilleur de ma connaissance. J'ai un premier « chum », et ma fille, qui est dans son complexe d'Œdipe, veut se marier avec moi et voit mon « chum » comme son rival. C'est la guerre dans la maison à savoir qui l'emportera, qui réussira à m'avoir.

Lors de nos soirées de discussion, ma fille me demande : « Papa, pourquoi ne veux-tu pas te marier avec moi? Est-ce parce que je suis une fille et que, toi, tu aimes les garçons? » Je lui explique que je ne peux pas me marier avec elle parce que je suis son père et que je l'aime beaucoup même si elle est une fille.

Elle semble comprendre mon explication. Nous continuons de regarder ensemble « Sortie Gaie » et je vérifie toujours auprès d'elle si elle est à l'aise avec le fait que son père soit homosexuel. Nous reprenons la discussion et je lui pose comme question si elle pense que je ne l'aime pas. Elle me répond : « Tu m'aimes parce que je suis ta petite fille et tu m'aimeras toujours; ce sont les grandes filles que tu n'aimes pas. »

Je dois donc réajuster sa vision. Nous avons un énorme toutou entre nous et je lui demande s'il était son préféré. Elle me répond : « Oui ». Je réplique en lui redemandant si elle aimait les autres toutous dans sa chambre. Elle me répond toujours : « Oui ». Je lui explique donc que pour son papa, c'était la même chose. Les autres toutous, les grandes filles, je les aime; mais mon toutou préféré, c'est les garçons.

Je suis toujours inquiet de savoir si ma fille comprend bien ce que je lui dis et lui explique. Je m'inquiète toujours à savoir si elle réagit bien au fait que j'aime les hommes. Je crois, par contre, que je n'ai pas à craindre, du moins pour le moment, parce que ma fille me lance des messages clairs de son acceptation. Je m'explique...

Par exemple, dans son langage de tous les jours, ma fille emploie le mot « chum » et non pas « blonde ». Elle veut aussi m'acheter un prince charmant à Noël. Elle me demande régulièrement si je trouve les gars beaux à la télévision. En fait, tout a l'air normal pour elle. Tellement normal, qu'un jour, en pleine heure de pointe dans le métro, elle me demande si je trouvais beau le gars à côté de nous. Je réponds un peu gêné que oui. Elle réplique très fort : « Toi, papa, t'aimes les gars, pas les filles. » J'ai honte, je ne sais plus où regarder. Les gens autour de moi ont envie de rire. Je deviens rouge, j'ai hâte de sortir du métro.

Je veux lui expliquer de ne plus dire ça dans les endroits publics. Mais pourquoi l'en empêcher? En fait, c'est moi qui suis mal à l'aise, pas elle. Elle ne voit pas ce qu'elle a dit de mal, étant donné que, pour elle, tout est normal. Elle venait de me prouver qu'elle acceptait le fait que son père soit gai. Il était donc très correct de poser cette question.

« La vérité sort toujours de la bouche des enfants »; elle vient encore de m'en faire la preuve. Mais cette acceptation ne se fait pas toute seule. À mon avis, les enfants ont besoin de parents à l'aise avec la question et prêts à répondre à leurs interrogations. Dans mon cas, quoique ce soit très rare, mon ex-conjointe, la mère de ma fille, accepte très bien le fait que je sois gai.

Par conséquent, pour Daphné, le fait que ses deux parents lui disent la même chose et lui expliquent simplement que son père aime les hommes contribue grandement à sa compréhension du monde gai. Suis-je un cas isolé du fait que mon ex-conjointe parle d'homosexualité avec ma fille? Je crois que oui... Nous sommes un cas isolé aussi du fait que nous nous parlions encore sans nous tirer les cheveux. Je sais qu'une séparation n'est jamais facile, mais n'oublions pas que nos enfants sont toujours là et qu'ils ne doivent pas payer pour nos « chicanes d'ex ».

Ma fille, c'est la plus belle chose qui soit arrivée dans ma vie; je veux maintenant en prendre soin et la protéger du mieux que je peux.

Mon éveil
À LA PATERNITÉ

Serge Plamondon

Tout d'abord, je voudrais dire que je suis le plus heureux des papas. Je le jure. Notre histoire, à Ismaël et moi, a commencé le 26 mars 2000. Ce jour-là, je suis allé rencontrer la secrétaire de l'agence d'adoption à Québec, ma ville natale, dans le but d'adopter un petit garçon. J'avais des papillons dans le ventre. La nervosité à l'état pur. Je m'étais enfin décidé à poser un geste concret afin de devenir père. Je ne pouvais plus reculer, reporter à plus tard mon rêve de devenir père. C'était maintenant ou jamais. Bien sûr, on ne se réveille pas un matin avec l'idée de devenir père. L'idée a germé longtemps avant de se concrétiser.

J'ai su très jeune que je voulais, un jour, être père. C'était lors de la naissance de mon neveu Marc-André, le 25 décembre 1988. J'avais alors 18 ans, et mon frère 21. Lui, il était déjà prêt à fonder sa famille. Pour ma part, c'était trop tôt. Certes, mon homosexualité avouée auprès de ma famille, plusieurs d'entre eux avaient fait ce deuil pour moi. C'est pour cela qu'une de mes sœurs m'a proposé d'être parrain. J'ai accepté volontiers. Je ne me voyais pas père tout de suite. C'était à la naissance de Stéphanie, le 22 janvier 1994. Comme parrain, je fus comblé. Puis, plus tard, ce fut la venue de Sabrina, le 26 mars 1997. Ma sœur m'a demandé d'être le parrain de sa seconde fille. J'ai dit oui, en me disant que peut-être, étant parrain, cela comblerait mon désir d'être père. Bien sûr que non! Ce n'est pas la même chose.

Qu'on le veuille ou non, la vie suit son cours. Elle nous rattrape quelque part. Le besoin se faisait sentir davantage. J'étais parfois un peu obsédé, selon mes amis, à l'idée d'être père un jour... Je ne voyais que les enfants partout. Je m'occupais souvent des garçons d'une collègue de travail. Je les avais vus grandir. Un jour, alors qu'on était au Laser Dôme, à Laval, le plus vieux m'a dit : « Pourquoi tu n'es pas mon père? » Je lui ai répondu qu'il avait déjà un père. Il m'a ensuite dit : « Je sais..., mais tu ferais un très bon père! » Alors, imagine un peu. Juste avant une partie de quilles au Laser. Disons-le, le petit m'ayant un peu ébranlé, j'étais peu efficace au jeu. On dit souvent que la vérité sort de la bouche des enfants. Il venait de mettre un miroir devant moi. Ce fut un réveil sur mes capacités d'être un bon père.

Pour moi, l'idée d'être père était valable. Peu importe ce que la famille, les amis, les collègues, les voisins ou les sondages en pensaient ou en pensent encore. Je voulais assumer la responsabilité tout seul. Sans rien attendre d'autrui. C'est pour cela que je suis un jeune père gai célibataire. J'ai fait mes démarches et, tout au long de ma route, il y a eu des gens prêts à m'aider. Ma mère m'a appuyé à cent pour cent dans mon projet. Elle me répétait sans cesse ce dont un enfant a besoin pour grandir heureux : « l'amour ». Peu importe que tu sois homosexuel ou hétérosexuel. Malgré ce que les gens pouvaient dire, dans mon cœur, je savais que je faisais le bon choix.

Lorsque j'ai eu des photos de mon fils, j'ai voulu les montrer à tout le monde. Ma famille, mes amis, mes collègues, tous mes proches. La première fois, j'étais à Québec, sur une terrasse d'un bar-grill. Ma mère était très contente à l'idée d'avoir son neuvième petit-enfant. De plus, il avait de très beaux yeux bruns, selon elle. Ce n'est pas moi qui l'ai dit! Pour elle, c'était un autre petit-enfant au même titre que les autres. Nous sommes allés magasiner ensemble pour certains vêtements d'Ismaël. Le conseil que ma mère me donnait souvent : « Achète plus grand de deux ans; ils grandissent vite, tu sais. » Ma mère avait tant de conviction que je ne pouvais que suivre ses conseils; elle nous a élevés, mes deux frères, mes deux sœurs et moi. Elle m'a dit de faire attention pour ne pas trop le « gâter ».

Le processus suivait son cours. Lorsque j'avais des nouvelles de mon fils, j'appelais ma mère. Nous étions très complices dans ce projet! Bien sûr, il y a eu des attentes plus longues, mais jamais je ne désespérais de tenir mon fils dans mes bras. Dès que j'ai vu les photos, c'était clair : il était mon fils!

Le voyage

Bien sûr, il faut bien s'encadrer, avoir les bonnes ressources et une bonne dose de confiance en soi pour concrétiser une adoption. J'avais tellement hâte de partir que j'appelais souvent l'agence pour demander des nouvelles. Bien sûr, il y a eu des difficultés tout au long du processus, des retards nombreux, mais l'agence ne nous a jamais laissés tomber, Ismaël et moi.

Et ce fut un vendredi, plus précisément le 20 octobre après-midi, que j'ai su que je pouvais aller chercher mon fils à l'étranger. Vite, il fallait réserver les billets d'avion. Je me suis rendu dans le pays d'origine d'Ismaël, le vendredi 27 octobre 2000, pour une heure.

Une heure intense, prise sur le vif. J'avais l'impression que plus rien ne pouvait maintenant nous séparer, mon fils et moi. Quand je l'ai vu assis à côté de la dame qui s'en occupait à l'orphelinat, je le trouvai encore plus beau qu'en photo. Il avait l'air d'un ange. J'ai réglé les papiers, l'enregistrement pour le vol et je suis allé vers mon fils. C'était magique! Il m'a donné la main et il m'a souri. Nous avons pris le vol du retour vers Montréal. Nous avons été les deux derniers passagers à embarquer dans l'avion. Le petit pleurait beaucoup. Il savait qu'il ne verrait plus l'orphelinat ni ses copains. Je l'ai gardé tout contre moi tout le long du vol. Malgré ses pleurs, j'étais calme et serein. Je lui chantais des chansons et le berçais, puis il s'est endormi. À son réveil, je lui ai donné à manger. Dieu, qu'il avait faim! Je lui ai donné une surprise, une petite auto qu'il a mise dans sa poche. Par la suite, je n'ai plus entendu ses pleurs. Arrivé à Mirabel, il était calme. J'avais prévenu mes amis que je serais sûrement très fatigué et que je ne voulais pas voir trop de monde à l'aéroport. Deux amis sont venus nous accueillir et ils ont été très bien pour nous.

Arrivés très tard à la maison, il s'est mis à pleurer. J'ai allumé toutes les lumières et lui ai montré toutes les pièces de sa nouvelle maison. Je lui ai donné un bain. J'avais les larmes aux yeux de voir qu'il était si maigre. Il a joué avec ses jouets dans le lit de papa, puis il s'est endormi. Le matin suivant, il a mangé tout ce qui lui tombait sous la main : un bol de céréales, une rôtie au beurre d'arachide, une banane et un verre de jus d'orange. Cela surprend d'un petit garçon qui n'a pas encore trois ans. Alors confiant qu'il rattraperait son retard, je lui ai servi de bonnes portions. Il a grandi et a pris du poids. Assez pour que le médecin de l'hôpital lui donne congé. Elle m'a dit : « Vous n'avez rien à craindre, son état de santé est très bon maintenant. » Quel soulagement pour un parent!

Ismaël et moi, poursuivons notre route. Il aime la garderie. Il a découvert la neige : « C'est froid, papa! », a-t-il dit. Il adore le bain et, parfois, il fait jaillir l'eau de la baignoire; je dois alors lui rappeler que ce n'est pas la piscine du YMCA. Il aime faire le poisson dans la piscine, prendre l'éponge pour un bateau, mais surtout attraper le ballon après avoir longtemps nagé... Il adore les câlins forts forts, les bisous, les histoires avant le dodo, mais surtout les cassettes de Caillou et de Walt Disney. Il raffole du maïs soufflé et n'aime pas trop partager sa nouvelle découverte. Bref, mon garçon me fait découvrir la vie du haut de ses trois pommes. Je l'aime grand comme le ciel, peu importe s'il y a des nuages. Cela doit s'appeler de l'amour inconditionnel. Ah! j'oubliais, bien sûr, au dodo, il voulait dormir dans le lit de papa. Je lui ai dit oui. Cela nous fait du bien, tous les deux. Après le calme revenu dans la maison, il sursaute dans le lit et dit : « Papa, es-tu mon ami? ». Quelle belle surprise! Je lui ai répondu : « Bien sûr, fiston! »

Mon rêve est devenu réalité. Je voulais juste partager avec vous le bonheur que je ressens depuis la venue d'Ismaël.

Sylvia Edgerton

Surtout MÈRES !

C'est notre deuxième conception. Ma conjointe a porté notre premier enfant, et maintenant, c'est à mon tour. Nous savions de notre expérience, nous en sommes encore plus certaines maintenant, que le processus de conception par insémination est l'une des périodes les plus difficiles de notre vie. Des mois de questionnement et d'attente, de peur de l'infertilité, d'énormes investissements financiers et d'instabilité émotive. Tout ça, sans aucune assurance que ça fonctionnerait un jour. Nous savions également, après l'avoir vécu avec la grossesse de ma conjointe, qu'une fois les menstruations en retard et une fois que les deux petites lignes apparaissent sur le test de grossesse, on oublierait toute l'affaire. Honnêtement après coup, tu te demandes « c'est quoi le problème? » et tu ne peux pas croire que tu as douté de ta fertilité. Même si ma conjointe a réussi à tomber enceinte dans un processus similaire, je ne me sentais pas immunisée contre les hauts et les bas de déception lorsque ce fut mon tour. J'étais si habituée aux « bas » que je ne pouvais presque pas croire que je pouvais être enceinte. J'étais contente, mais aussi en état de choc. Une partie de moi ne pouvait réellement pas croire qu'un jour je pourrais avoir un enfant. L'autre partie de moi était en état de choc par le fait même de cette réalité : neuf mois de changement total dans mon corps, être en baloune, comme on dit, intéressée par la santé et le développement du bébé, les docteurs, la sage-femme, les échographies, les vergetures et l'inévitable accouchement. Sans parler du désir d'élever ce petit ver en être humain décent, tout en transmettant des valeurs et du respect. Sachant également que cette décision implique l'acceptation du manque de sommeil. La réalité des choses de la vie arrive assez vite surtout lorsque tu portes le deuxième de la famille. Tu sais très bien ce dont cinq heures de pleurs peuvent avoir l'air; tu sais ce que veut vraiment dire « terrible two » et tu sais aussi que tu ne peux pas revenir en arrière. Lors de la période d'insémination, tu as deux semaines tous les mois pour changer d'idée. Par contre, une fois enceinte, tu n'es plus en contrôle de ta propre vie, et ce, pour le reste de tes jours. N'est-ce pas là quelque chose de plaisant?

Être une mère lesbienne, c'est beaucoup plus être « une mère » que d'être « une lesbienne ». Je sais que, pour la société, c'est le contraire. Franchement, je ne sais pas pourquoi. Il n'y a pas deux familles qui élèvent leurs enfants exactement pareils; tous font de leur mieux et s'organisent pour survivre. Et ils font de charmants enfants. Mes observations sur les parents lesbiennes et les parents hétérosexuels, depuis les trois dernières années, m'amènent à conclure qu'il n'y a que deux aspects vraiment différents; les personnes qui composent le couple et le manque de lois pour protéger les droits des mères non biologiques. Le reste, c'est pareil. De temps à autre, nous croyons avoir trouvé LA différence. Nous pensons que les mères lesbiennes sont plus jalouses du lien que l'autre mère développe avec l'enfant, par exemple. Mais, bien sûr, hommes et femmes traversent de terribles crises à cet égard également. C'est écrit dans toutes les revues de maternité. Il n'y a rien que j'ai remarqué qui puisse être intrinsèquement lesbienne dans la façon dont nous assumons notre rôle parental. Par ailleurs, ce qui est intéressant, et le défi, c'est le sujet de conversation lui-même. En parler avec les voisins, les éducateurs à la garderie, la gardienne à la maison, les collègues de travail, l'agent de voyage, le nettoyeur du coin, le vendeur de crème glacée – et la liste n'arrête jamais. En d'autres mots, discuter et négocier avec la société près de nous qui croit encore que les mères lesbiennes ont très peu en commun avec les parents hétérosexuels. Ce qui semble à première vue n'avoir aucun lien avec mon rôle parental devient l'élément central dans mon rapport avec la société.

Être enceinte est tellement associé à l'hétérosexualité qu'il est, quelque part, difficile de trouver sa place dans le monde de la maternité. L'image d'une femme enceinte dans notre société est le symbole du succès de la vie maritale et de l'accomplissement féminin. Il y a le poids de la religion, de la morale et de l'histoire. Dans toute la littérature et les ressources disponibles pour les femmes enceintes, il y a une très petite part accordée aux mères célibataires, aux mères atteintes du sida, aux mères adolescentes,

aux mères porteuses, aux mères qui adoptent et aux mères qui décident d'avoir leurs enfants dans la quarantaine. Il n'est forcément pas question de mentionner les mères lesbiennes! Il n'y a pas de place pour les mères marginales en ce qui concerne les revues, les livres, les magasins de vêtements, les sites Web ou les cours prénataux. Dans un monde d'étiquetage et de supposition, où est la place des mères lesbiennes? Il n'y a pas encore une place pour elles. Le public, en général, n'a pas une forte opinion et n'est pas marqué de préjugés trop majeurs. C'est vrai qu'il y a des personnes homophobes, qui nous détestent sans même connaître nos noms. Mais pour la plupart, le public est trop effrayé par le mystère d'être mère lesbienne pour savoir comment réagir. Nous, les mères lesbiennes, avons quand même notre place depuis plusieurs décennies. On est de plus en plus nombreuses et les médias nous portent une attention croissante. Nous entrons dans un monde qui prend conscience de notre existence et nous ne sommes pas encore connues personnellement par beaucoup de personne. Ce moment précaire dans notre histoire pourrait nous mener dans n'importe quelle direction. Nos familles sont scrutées, étudiées, surveillées et analysées. Nous devons nous efforcer afin d'être entendues et respectées.

Je crois que la façon dont nous nous présentons en public fera la différence auprès de nos voisins ou le vendeur de crème glacée. S'il y a suffisamment de gens dans la communauté hétérosexuelle qui connaissent personnellement des familles assumant leur homoparentalité, notre propre communauté sera mal placée pour renier notre présence en tant que personne respectable. Comme lesbienne, nous pouvons choisir la façon de nous habiller, les mots que l'on utilise, les histoires qu'on ne raconte pas. Mais il y a une limite en tant que famille lesbienne à demeurer dans le garde-robe. Nous aimons nos enfants et nous souhaitons qu'ils soient heureux. Nous voulons les protéger contre la haine du monde et nous voulons les outiller pour qu'ils se protègent eux-mêmes sans toujours avoir peur. Pour y parvenir, nous avons besoin de sortir du garde-robe devant nous-mêmes et devant nos enfants. Pour qu'ils puissent grandir en comprenant notre relation de couple. Nous devons éduquer les gens autour de nous!

Qu'on aime ou qu'on n'aime pas ça, les gens près de notre famille sont ceux qu'on côtoie tous les jours dans la rue. Si vous choisissez de vous cacher, il vous faudra user d'une extrême créativité lorsque vous aurez à répondre aux petites questions qui nous bombardent tous les jours. Ou vous vous sentirez plutôt seule. Les parents ont besoin de support afin de passer à travers les hauts et les bas de l'éducation de leurs enfants. Nous avons besoin des autres parents, de notre famille et de nos amis. On ne peut pas élever nos enfants que par nous-mêmes. Ma voisine était présente lorsque j'ai eu ma première crise d'hormone au début de ma grossesse. Je ne savais pas encore que j'étais enceinte et je me sentais tellement déprimée par toute l'affaire. Tout en jardinant côte à côte, nous avons jasé de la vie, et cela m'a vraiment aidée à passer la journée. Elle est une mère remariée, belle-mère et grand-mère, en plein dans sa ménopause. Nous apprenons l'une de l'autre et nous nous supportons mutuellement, ce qui rend la vie plus légère. Elle est un exemple des gens autour de nous qui forment la communauté. Elle m'est précieuse.

Une femme enceinte est le centre de curiosité autour d'elle : combien de semaines? Connais-tu le sexe du bébé? Est-ce ton premier? Est-ce que ton conjoint est heureux? Ce n'est vraiment pas long pour que les questions soient révélatrices. Nous ne sommes pas préparées pour des questions directes. La femme enceinte appartient à tout le monde. Ce n'est pas seulement une affaire individuelle. Elle est sujette à ce que son ventre soit touché sans qu'on en ait obtenu la permission au préalable. Sa vie sexuelle est présupposée. Sa santé devient la responsabilité de tout le monde. Les conseils et les anecdotes de toutes les belles-sœurs du monde arrivent de partout. Au travail, lorsque j'ai annoncé à mes collègues que j'étais enceinte, où tout le monde savait déjà que je suis une mère lesbienne, une

femme m'a demandé si c'était un accident! Elle riait après coup, réalisant son erreur. Tout le monde se sentait très confortable de me demander des questions personnelles : qui est le père? D'où vient le sperme? Penses-tu avoir des jumeaux? As-tu une photo de lui? Est-ce le même père que le premier? Est-ce que c'est in vitro? Comment ça fonctionne? Qui demande aux femmes hétérosexuelles : quelle position as-tu utilisée lors de la conception? Es-tu certaine de qui est le père?

Lorsque les gens me demandent si c'est mon premier bébé, je ne sais trop comment répondre. Pour moi, c'est mon premier et mon deuxième. J'élève un bébé depuis sa conception. Je le fais comme une vraie mère depuis trois ans, mais je n'ai jamais été enceinte, je n'ai jamais accouché ni jamais allaité. Quand ma conjointe était enceinte, personne dans la rue ne m'arrêtait pour me demander comment je me sentais dans ce rôle. Je me suis sentie comme la plus petite femme enceinte au monde. Les hommes peuvent se vanter et chercher du support ou se plaindre de leur conjointe enceinte. Mais une mère lesbienne, en attente que sa conjointe donne naissance, est complètement coupée de cette expérience de liens affectifs. On ne peut pas trouver un support seulement en achetant le journal ou une revue au dépanneur du coin de la rue. Il faut faire des efforts. Depuis la grossesse de ma conjointe, nous avons découvert des ressources que nous n'avions pas à portée de la main au début de nos démarches. Une des bénédictions pour toutes les lesbiennes qui souhaitent avoir des enfants, c'est l'Association des mères lesbiennes (AML). Avoir un support actif et une communauté d'autres familles lesbiennes pour nos enfants, c'est une valeur immense. Nous avons également trouvé une gardienne, une clinique familiale pour notre santé, des livres, des vidéographies et le groupe AML; ça fait une grosse différence. Le fait d'avoir un réseau, ça nous permet de construire notre force et nos convictions. Ça nous aide à clarifier nos besoins.

Être ouverte avec le sujet et sortie du garde-robe m'aide vraiment pour ma grossesse. Maintenant les voisins nous connaissent. Nous sommes déjà passées par certaines expériences du genre : « Ce n'est pas ta Mommy; je t'ai vu une dizaine de fois avec une autre femme que tu appelles "Maman" ». Ou un autre classique : « Il y a un autre petit garçon, le même âge, j'ai peut-être rêvé mais il a le même prénom, il habite sur le même côté de la rue, etc. Ils sont presque identiques. Le connais-tu? » . Nous sommes passées par « Mais qui est la vraie mère? » et « Tu sembles tellement dévouée comme gardienne, prendrais-tu mon enfant en fin de semaine? » Nous nous demandons si les gens nous jugent lorsqu'on a un regard froid ou lorsqu'ils regardent ailleurs. Peut-être, se dit-on. Mais peut-être ont-ils eu une mauvaise journée ou ont-ils quelque chose à cacher? Maintenant mon voisinage sait que je ne suis pas la gardienne et que mon garçon a parfaitement le droit de m'appeler « Mommy » même s'il dit « Maman » à une autre femme. Ils ne sont peut-être pas confortables, mais ils savent. La poussière est tombée, et on est revenus à la vie normale. Couches, garderie, discipline et discussions. Notre nettoyeur du coin ne nous demande plus qui est la vraie mère. On passe maintenant au traditionnel sujet de conversation : la température et la planification des vacances! Les parents de l'autre côté de la rue se plaignent des otites de leur progéniture et ils me demandent comment vont les nausées du matin. Nous ne sommes finalement que deux femmes partageant le travail lié à notre rôle parental. Nous sommes lesbiennes vivant dans un monde orienté vers l'hétérosexualité.

En ce qui nous concerne, face à notre rôle de parents, nous sommes surtout mères!

« Amah » Certifiée :

...MA FILLE SAIT TRÈS BIEN qui je suis...

Amy Barret

Mère non biologique : ça fait tellement technique! Ça me rappelle les légumes certifiés « biologiques » qu'on retrouve au comptoir des magasins de produits naturels. Ça m'amène à la triste imagerie mentale que nous avons été arrosées de pesticides alors que les mères biologiques ne l'ont pas été.

Je suis une mère non biologique depuis maintenant deux ans et je suis heureuse de dire que cette étiquette ne fait pas partie du quotidien dans notre foyer. Mon enfant ne me dit pas : « S'il te plaît, maman non biologique, puis-je regarder Caillou? » Elle m'appelle « Amah » et appelle ma conjointe « Maman ». Demandez-lui qui est sa mère et elle nous nommera toutes les deux. C'est, peut-être, la raison pour laquelle les mots ne coulent pas tout seuls quand je dois, à certaines occasions, expliquer mon statut.

Dernièrement, j'ai montré une photo de ma fille à des femmes qui, comme moi, font partie de la chorale. Une dame que je connais plus ou moins s'est exclamée : « Ses cheveux sont tellement foncés! », un commentaire qui, ayant moi-même les cheveux plutôt blonds, voulait surtout me passer comme message : « Mais elle ne te ressemble pas du tout! »

Depuis deux ans, ce n'était pas la première fois qu'on me passait une telle remarque. Chaque fois qu'une vieille dame, à bord de l'autobus, me lance : « Oh! Elle doit plutôt ressembler à son père! » ou qu'une autre, au parc, me demande « Est-ce que le papa est très foncé? », il faut que je décide jusqu'à quel point je vais lui détailler les faits.

Contrairement à plusieurs couples traditionnels qui utilisent le don de sperme et qui essayent de masquer cette information face à leur enfant, la plupart des mères lesbiennes veulent être aussi ouvertes et franches que possible en ce qui a trait à l'origine de leurs enfants. Surtout devant ma fille, je veux paraître la plus posée et la plus décontractée possible lorsque je lance : « Elle ne me ressemble pas parce que je ne suis pas sa mère biologique. » Jusqu'à ce jour, je ne peux pas dire que j'ai géré la situation avec brio.

La fois de la photo à la chorale, j'ai finalement expliqué à la dame que ma conjointe était la mère biologique de Georgia, mais par la suite, nous nous sommes toutes les deux senties mal à l'aise. Elle n'a pas rajouté : « Oh! Vous n'êtes pas la vraie mère », mais je l'ai ressenti. À ce moment-là, j'aurais tant souhaité que la dame continue à me questionner sur ma fille parce qu'il n'y a rien qu'une mère aime plus que de parler de son enfant. Mais la plupart du temps, le côté non biologique de l'histoire freine de façon très significative la conversation.

Il y a quelques mois, je me suis tout de suite mise sur la défensive lorsque, à l'AML, il fut mention d'une rencontre ayant comme point de discussion le rôle de la mère biologique versus la mère non biologique. « Il n'y a rien à dire là-dessus, ai-je rétorqué. Nous sommes toutes des mères! »

Mais depuis ce temps, j'ai réalisé que le but d'une telle discussion n'était pas de déterminer qui était la meilleure! Après deux ans, je suis maintenant prête à admettre que les mères non biologiques ont à faire face à quelques situations particulières, et qu'aucune de ces situations ne mettra en doute notre habilité à aimer et chérir notre enfant.

Je réalise maintenant que les insécurités ressenties quant à mon statut de mère sont bel et bien mes insécurités et qu'elles m'appartiennent. Je me rends compte que les autres ne tentent pas tant que ça de me discréditer de mon rôle de mère. Et je sais aussi que Georgia, la personne qui compte le plus dans cette saga, sait que je suis sa « vraie mère ». La nuit, lorsqu'elle appelle « Amah » et que je vais à elle, ni elle ni moi ne mettons en doute le lien qui nous unit.

Homoparentalité
ET
droit

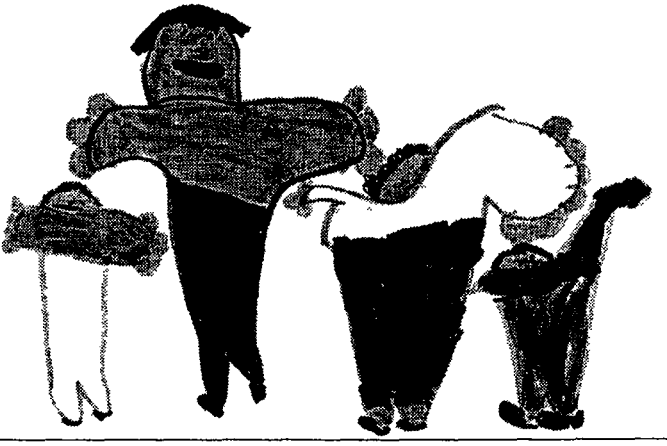

Homoparentalité
ET PLURIPARENTALITÉ : D'UNE FILIATION JURIDIQUE à une parentalité solidaire

Ann Robinson
professeure titulaire
Université Laval

Un vent de « rectitude politique » souffle sur le monde occidental et entraîne, au Québec comme partout ailleurs, une attitude et un discours marqués par la tolérance à l'égard des homosexuels[1]. Tolérance qui se limite principalement à reconnaître leur orientation sexuelle et à les cantonner dans leur marginalité[2]. C'est pourquoi lorsque les gais et les lesbiennes réclament le « droit à l'indifférence »[3] dans le cadre de la reconnaissance de leur conjugalité, l'intolérance reprend son droit de cité[4] même dans les rangs du groupe le plus libéral des scientifiques et des juristes. Si les homosexuels se mobilisaient, il y a trente ans, pour réclamer le droit de vivre au grand jour, aujourd'hui, la reconnaissance légale de la non-discrimination fait que, « socialement, l'ouverture [...] de la filiation aux couples de même sexe n'est [...] plus impensable; elle est devenue seulement discutable »[5].

Pour un certain nombre de scientifiques, ce n'est pas le mariage des homosexuels qui est un problème en soi, mais plutôt l'accès à la filiation qu'entraîneraient nécessairement ces mariages. Voilà d'ailleurs la première partie de mon propos. Et avant de proposer de nouvelles règles de filiation exemptes d'hétéropatriarcat, je ferai un rapide tour d'horizon sur ce que sont présentement ces règles dans le *Code civil du Québec*. Finalement, j'essaierai de cibler quelques hypothèses de pratiques juridiques déjà disponibles pour les gais et les lesbiennes qui, sans attendre de changement de mentalité, ont choisi de vivre une forme ou l'autre de parentalité.

LA « SACRALISATION » DE LA FILIATION OU LA « NÉCESSAIRE » DIFFÉRENCE DES SEXES

Même s'il y a encore quelques parlementaires ou juristes qui justifient le non-accès au mariage pour les homosexuels par les préceptes de la doctrine chrétienne[6], lesquels définissent l'homosexualité comme une dépravation et appellent à la chasteté les personnes atteintes de cette « tare »[7], en invoquant parfois la nécessité de la « sacralisation de la filiation »[8] dans une société laïque, la plupart de ces bien-pensants tentent plutôt de justifier leurs préjugés hétérosexistes par le biais de l'anthropologie, de la psychanalyse, de la sociologie ou même de la critique féministe de l'institution du mariage.

Pour un grand nombre de scientifiques qu'on ne peut qualifier *a priori* de conservateurs, l'hétérosexualité dans le mariage et la filiation, c'est-à-dire la différence des sexes, « aurait [...] un fondement, non plus suprapolitique, mais infrapolitique – non plus théologique, mais anthropologique »[9]. On verse alors dans l'« anthropologie dogmatique », cette anthropologie qui traite non pas « des réalités sociales empiriques », mais plutôt des « dogmes qui instituent la société »[10]. C'est là que surgit le concept de l'« ordre symbolique » anthropologique qui ne peut être maintenu que dans « la différence des sexes ». Ainsi, « [la] loi de la différence des sexes, souveraine, doit toujours échapper à l'empire des lois »[11]. À l'instar des membres de la classe politique et des dirigeants de l'Église catholique qui répugnent à dénoncer ouvertement l'homosexualité au nom de la « rectitude politique »[12], des psychanalystes[13] et des sociologues[14] ont emboîté le pas à ces anthropologues dogmatiques qui « prêchent » la différence des sexes[15] comme « l'ordre Symbolique »[16], désormais immuable.

Malheureusement, dans chacune de ces disciplines, plusieurs chercheuses reconnues comme féministes ont endossé ces arguments hétérosexistes et dénoncent avec force et vigueur les revendications de la classe homosexuelle en matière de filiation[17]. Et pourtant, ces féministes se sont battu contre « la différenciation sociale des sexes »[18], c'est-à-dire pour l'égalité des hommes et des femmes dans leurs divers rôles sociaux. Cette lutte s'est concrétisée, en France, entre autres par le débat sur la parité[19], et au Québec, par ceux de l'accès à l'égalité et de l'équité salariale[20]. Mais alors que des lesbiennes et des homosexuels réclament maintenant l'égalité totale quant à l'identité sexuelle, surtout en matière de mariage et de filiation, ces mêmes féministes, au nom de l'« ordre Symbolique », parlent plutôt de

1. John BRYDEN, député libéral de Wentworth – Burlington, *Débats de la Chambre des communes*, Compte rendu officiel (Hansard), volume 135, nº 240, 1re session, 36e législature, p. 16010.

2. « L'essuie-misère », entretien avec Pierre LEGENDRE, *Le Monde de l'éducation*, décembre 1997, p. 37, rapporté dans Daniel BORRILLO, « *Fantasmes des juristes vs Ratio juris : la doxa des privatistes sur l'union entre personnes de même sexe* », dans Daniel BORRILLO, Éric FASSIN et Marcela IACUB, *Au-delà du PaCS : l'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*, PUF, Paris, 1999, p. 168.

3. Leo BERSANI, *Homos, Repenser l'identité*, Éditions Odile Jacob, Paris, 1998, p. 18-19.

4. Philippe MALAURIE, « Un statut légal du concubinage? », *Répertoire du notariat Defrénois*, nº 13-14, juillet 1998, p. 879, rapporté dans Daniel BORRILLO, *supra*, note 2, p. 168.

5. Éric FASSIN, « La voix de l'expertise et les silences de la science dans le débat démocratique », dans Daniel BORRILLO, Éric FASSIN et Marcela IACUB, *Ibid.*, p. 92.

6. À preuve le député libéral Paul SZABO qui, au moment du débat sur la définition du mariage, à la Chambre des communes en juin 1999, invoque dans son discours une lettre de l'archevêque Ambrozic de Toronto. *Hansard*, *supra*, note 1, p. 15983.

7. *Catéchisme de l'Église catholique*, Mame/Plon, Édition du Vatican, Paris, 1992, p. 480.

8. Éric FASSIN, « La voix de l'expertise et les silences de la science dans le débat démocratique », dans Daniel BORRILLO, Éric FASSIN et Marcela IACUB, *supra*, note 2, p. 95.

9. Éric FASSIN, *Ibid.*, p. 96.

10. Comme dans l'« anthropologie dogmatique », étudiée entre autres par l'historien du droit, juriste et psychanalyste, Pierre LEGENDRE : Leçons IV. *L'inestimable objet de la transmission. Étude sur le principe généalogique en Occident*, Fayard, Paris, 1985.

11. Éric FASSIN, « La voix de l'expertise et les silences de la science dans le débat démocratique », dans Daniel BORRILLO, Éric FASSIN et Marcela IACUB, *supra*, note 2, p. 97.

12. Éric FASSIN, *Ibid.*, p. 100.

« la nécessaire ou naturelle complémentarité » entre les hommes et les femmes[21]. Et bizarrement, cette « nécessaire complémentarité » dans l'expression de la sexualité ne fera problème qu'aux lesbiennes et aux gais qui veulent accéder en couple à la parentalité[22].

Il semble que la branche libérale des bien-pensants concéderait assez facilement le mariage aux gais et lesbiennes en autant que cette concession n'entraîne pas pour autant le droit à l'homoparentalité[23]. Bien sûr, dans les cas où des enfants seront pratiquement abandonnés par un ou leurs deux parent(s) hétérosexuel(s), et que les seuls adultes dans leur entourage seront des homosexuels ou des lesbiennes, les tribunaux accepteront peut-être de leur confier la garde de ces enfants, malgré leur sexualité « marginale »[24]. *L'homosexualité n'est pas en soi un empêchement au droit de garde d'un parent.* Ce slogan, maintes fois répété dans la jurisprudence[25] et la doctrine québécoises[26], ne porte aucune avancée quant à l'homoparentalité. En effet, dans une recherche portant sur la jurisprudence québécoise quant à la question de la garde d'enfant associée à l'homosexualité d'un parent[27], il ressort que c'est seulement lorsque le juge ne peut faire autrement qu'il concède la garde de l'enfant à la mère lesbienne : soit que le père est indigne (père incestueux)[28] ou que la mère offre un confort et une sécurité largement supérieurs à ce que peut offrir le père[29]. Dans ce dernier cas, le juge a pris tout de même en considération le fait que la mère vivait avec sa compagne une relation asexuée et que l'enfant réclamait très sérieusement ce changement de garde[30].

Pourtant, des recherches faites principalement aux États-Unis, en Belgique et en Angleterre[31] démontrent clairement que des enfants élevés par des parents homosexuels ne développent aucune pathologie particulière[32]. Par exemple, aux États-Unis, des études empiriques ont démontré qu'il n'y avait aucune différence significative quant au développement de l'identité sexuelle, au développement psychosocial ou à l'adaptation psychologique entre les enfants de parents homosexuels et ceux de parents hétérosexuels[33].

Par ailleurs, la question de l'homoparentalité s'est complexifiée ces dernières années, sans doute parce que la société hétérosexuelle a développé et légitimé de nouvelles techniques de procréation médicalement assistée[34]. Les couples homosexuels réclament maintenant, eux aussi, le droit à la filiation par l'entremise de l'insémination artificielle et, par voie de conséquence, le droit à l'adoption. Mais, « [la] filiation homoparentale suscite une véritable horreur »[35], étant surtout « ressentie comme une menace pour la survie de la civilisation et de l'espèce humaine »[36]. En effet, juristes et scientifiques invoquent le caractère dit naturel des lois de filiation et prétendent « qu'il y aurait certaines structures anthropologiques immuables qui limiteraient la puissance normative des sociétés, telles que la différence des sexes et des générations »[37]. Mais en y regardant de plus près, on constate rapidement que les règles de filiation ne sont rien de plus qu'une construction sociale propre au monde occidental[38].

La filiation, la vraisemblance et la morale dominante

Dans le *Code civil du Québec,* tout comme dans le *Code civil français,* les règles de filiation sont basées « sur la vraisemblance et la morale »[39]. Par conséquent, les règles de filiation ne sont qu'une fiction juridique, parfois fort éloignée de la vérité biologique[40]. Ces règles sont d'ailleurs pleines de paradoxes. D'une part, une célibataire hétérosexuelle peut adopter un enfant, mais on lui défend, par ailleurs, l'accès à la maternité par insémination artificielle. De même, l'enfant né d'une femme mariée est nécessairement l'enfant du mari de cette femme, alors que l'enfant né d'une femme vivant en conjugalité hétérosexuelle doit être reconnu formellement par le conjoint de cette femme pour que ce dernier soit considéré comme le père de cet enfant.

13. Pour Pierre Legendre, la sphère publique (l'État) doit « garantir les repères de la raison, c'est-à dire assurer l'égalité de l'un et l'autre sexe dans la reproduction, sauvegarder les images de l'homme et de la femme et en faire des images fondatrices du père et de la mère par le relais du droit. . Investir (dans le PaCS), c'est investir dans la violence de demain, la violence qui est toujours le lot de la perte des repères »

Élisabeth Zucker-Rouvillois, « L'expertise familiale ou la perte du doute scientifique », dans Daniel Borrillo, Éric Fassin et Marcela Iacub, *supra,* note 2, p 126

Voir également Tony Anatrella, *La différence interdite*, Flammarion, Paris, 1998

14. Irène Théry, « Différence des sexes et différence des générations L'institution familiale en déshérence », dans *Malaise dans la filiation, Esprit,* Décembre 1996, p. 78

Voir également, Irène Théry, « Différence des sexes, homosexualité et filiation », dans Martine Gross, *Homoparentalités, état des lieux Parentés et différence des sexes,* ESF éditeur, Paris, 2000, p 109-134.

15. Elisabeth Zucker-Rouvillois, « L'expertise familiale ou la perte du doute scientifique », dans Daniel Borrillo, Éric Fassin et Marcela Iacub, *supra,* note 2, p 125

16. Sabine Prokhoris, « L'adoration des majuscules », dans Daniel Borrillo, Éric Fassin et Marcela Iacub, *supra,* note 2, p 151

17. Telles Sylviane Agacinski, philosophe qui enseigne à l'École des hautes études en sciences sociales, Françoise Héritier, anthropologue et professeur (sic) au Collège de France ; Irène Théry, sociologue et directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales , Catherine Labrusse-Riou, juriste et professeur (sic) à L'Université de Paris-1, Panthéon-Sorbonne

18. Nicole-Claude Mathieu, Anthropologie et homosexualités », dans Martine Gross, *Homoparentalités, état des lieux, supra,* note 14, p 89

19. Dont l'une des protagonistes est sans nul doute Sylviane Agacinski, *Politique des sexes,* Seuil, Paris, 1998, p 162-163 et p 204

Au Québec, les filiations biologique ou adoptive entraînent les mêmes droits et les mêmes obligations à l'égard d'un enfant et de ses parents[41]. La filiation biologique est, soit le fruit d'une relation sexuelle entre un homme et une femme ou, depuis la fin des années 1980, le fruit de la procréation médicalement assistée. Mais cette filiation, quoique tout à fait naturelle puisqu'elle implique au moins un homme et une femme, ne reflète pas nécessairement la vérité biologique puisqu'elle peut, à l'occasion, être établie par le biais de règles créant une fiction juridique qui sauvegarde la morale dominante et la vraisemblance d'une naissance d'enfant. Je pense principalement à deux règles : la présomption de paternité du mari de la mère biologique et la contribution au projet parental d'autrui.

Ainsi, un enfant né pendant le mariage de sa mère est présumé avoir pour père le mari de cette dernière[42], ce qui ne sera pas le cas d'un enfant né d'une femme vivant en conjugalité de fait dont le conjoint devra faire une démarche formelle pour être reconnu père de l'enfant[43]. Par contre, dans le cas de la présomption de paternité, si le père présumé, c'est-à-dire le mari de la mère, laisse passer un an depuis la naissance de l'enfant ou depuis la connaissance qu'il a de cette naissance, personne ne pourra contester cette paternité, même s'il existe des preuves irréfutables que l'enfant a pour père un autre homme[44].

En matière de procréation médicalement assistée, les règles de filiation ont été établies d'abord et avant tout pour protéger la vie privée du couple hétérosexuel stérile et, par voie de conséquence, protéger aussi les donneurs de sperme et, depuis peu, les donneuses d'ovocytes. Ainsi, la première règle établit clairement qu'un donneur ou une donneuse ne peut prétendre à aucun lien de filiation avec l'enfant né grâce à ce don[45]. Et lorsque le mari stérile aura consenti à la procréation médicalement assistée, il ne pourra plus désavouer l'enfant[46]. Cependant, cette règle est tout autre lorsque le couple stérile n'est pas marié. Dans ce cas, le conjoint de fait, même s'il a accepté par écrit la procréation médicalement assistée, pourra à la naissance refuser de reconnaître l'enfant comme le sien[47]. Mais cet enfant ne sera pour autant habilité à réclamer un lien de filiation auprès du donneur de sperme, lequel reste protégé par l'anonymat des banques de sperme[48].

Dans l'ordre de la filiation par adoption, seule l'adoption plénière est possible au Québec, c'est-à-dire que « l'adoption confère à l'adopté une filiation qui se substitue à sa filiation d'origine »[49]. Ainsi, l'acte de naissance de l'enfant sera modifié pour enlever toute trace de sa filiation biologique[50], sauf dans le cas où l'adoption est demandée par le conjoint ou la conjointe du dernier parent de l'enfant[51]. L'honneur sera sauf, et les parents adoptifs auront toujours le loisir de laisser croire que l'enfant adopté est né des fruits de leurs propres relations sexuelles. Et si, depuis peu, la règle de confidentialité des dossiers d'adoption a subi quelques assouplissements[52], encore faudra-t-il que les parents adoptifs avisent l'enfant des circonstances particulières de sa naissance. De fait, ces nouvelles règles d'ouverture sur la recherche d'identité des enfants adoptés ne s'imposent qu'à la mère biologique et non aux parents adoptifs qui, toute leur vie, pourront continuer à cacher la vérité sur la naissance de l'enfant adopté.

D'autre part, le code semble très ouvert lorsqu'il considère la qualité d'adoptant puisqu'il affirme que « toute personne majeure peut, seule ou conjointement avec une autre personne, adopter un enfant »[53]. Ainsi pris à la lettre, on pourrait croire que deux femmes ou deux hommes peuvent faire conjointement une demande d'adoption. Malheureusement, ce n'est pas le cas, tant pour l'adoption nationale que pour l'adoption internationale. Les pratiques administratives des divers fonctionnaires s'occupant d'adoption ne retiennent que les demandes provenant de célibataires, de couples mariés ou de couples hétérosexuels vivant en union de fait[54]. Ainsi, une célibataire pourra obtenir un jugement d'adoption à la condition qu'elle soit hétérosexuelle ou qu'elle cache sa réalité lesbienne pendant toute la période que dureront les procédures d'adoption.

20. Pour **l'accès à l'égalité,** voir entre autres Hélène DAVID, *Femmes et emploi : le défi de l'égalité*, PUQ, Sillery, 1986, Denise PICHÉ et Carolle SIMARD (dir.), *L'accès à l'égalité dans les universités*, IPUQ, Québec, 1989, Lucie LAMARCHE, *Les programmes d'accès à l'égalité en emploi*, Louise Courteau éditrice, Montréal, 1990

Pour **l'équité salariale,** voir entre autres Esther DÉOM, « L'équité au travail », dans *Les défis de la rémunération, relations industrielles*, PUL, Québec, 1992, Marie-Thérèse CHICHA, Esther DÉOM, Hélène LEE-GOSSELIN, *Une équité salariale toute relative*, Mémoire, 26 janvier 1996, version électronique, *www.ces.gouv.qc.ca*, Marie-Thérèse CHICHA, *L'équité salariale : Mise en œuvre et enjeux*, Yvon Blais, Cowansville, 1997, Diane SABOURIN, Jeannine DAVID-McNEIL, « La loi sur l'équité salariale : analyse critique et enjeux », (1998), *Développements récents en droit du travail*

21. Françoise HERITIER, *Masculin/Féminin, La pensée de la différence*, Éditions Odile Jacob, Paris, 1996, p. 26-27

22. Irène THÉRY, « Différence des sexes, Homosexualité et filiation », dans Martine GROSS, *Homoparentalités, état des lieux*, *supra*, note 14, p. 127

23. Geneviève DELAISI DE PARSEVAL, « La construction de la parentalité dans les couples de même sexe », dans Daniel BORRILLO, Éric FASSIN et Marcela IACUB, *supra*, note 2, p. 225

24. Sylviane AGACINSKI, *Politique des sexes*, *supra*, note 19, p. 117-118

25. Voir entre autres : *Monette c. Sylvestre* [1981] C.S. 731, *Droit de la famille – 14* J.E. 83-135

26. Mireille D.-CASTELLI, « Garde d'enfants et relations extra-conjugales des parents », 9 R.D.U.S. 165, p. 174

27. Ann ROBINSON, « Lesbiennes, conjointes et mères », dans *Des droits à reconnaître : Les lesbiennes face à la discrimination*, Les éditions du remue-ménage, Montréal, 1998, p. 21-68

28. *Droit de la famille – 316* J.E. 86-1127 Résumé de certains éléments de preuve, rapporté dans : Ann ROBINSON, *ibid.*, p. 46

29. Droit de la famille – 1287 (1989) R.D.F. 625

30. Ann ROBINSON, *supra*, note 27, p. 47

31. Geneviève DELAISI DE PARSEVAL, « La construction de la parentalité dans les couples de même sexe », dans Daniel BORRILLO, Éric FASSIN et Marcela IACUB, *supra*, note 2, p. 232

Afin d'illustrer l'ampleur de la discrimination que vivent les gais et les lesbiennes dans le cadre des règles de filiation au Québec, examinons quatre situations hypothétiques d'homoparentalité en les comparant à des situations analogues dans un contexte hétéroparental.

Étude de cas

Marcel et Sébastien

Marcel et Sébastien vivent ensemble depuis 5 ans, avec les enfants de Sébastien, Karine 6 ans et Simon 8 ans, issus de son mariage avec Marie. Cette dernière est décédée à 30 ans des suites d'un cancer, il y a 4 ans.

Sébastien meurt subitement dans un accident de la route sans testament. Il a 35 ans. Marcel est très attaché aux enfants et voudrait continuer à vivre avec eux. Mais voilà que les parents de Marie, jeunes retraités, qui ont tout fait à l'époque pour enlever la garde de Karine et Simon à leur père homosexuel, entreprennent immédiatement des démarches pour en obtenir la garde. Ils sont prêts à tout pour atteindre leur but.

Marcel n'a aucun droit sur les enfants de Sébastien. Par la mort de leurs deux parents, ces enfants sont devenus « adoptables » au sens du *Code civil*. Et les grands-parents se sont manifestés pour les garder ou les adopter. Bien sûr, comme célibataire, Marcel pourrait tenter d'obtenir un jugement d'adoption. Mais dans l'état actuel des pratiques administratives et de la jurisprudence, les grands-parents pourront sans doute se qualifier à titre d'adoptants.

Marcel pourrait aussi tenter d'obtenir la garde légale des enfants par le biais des règles de tutelle. Mais la nomination d'un tuteur, quand les deux parents sont décédés, doit passer par l'assemblée de parents, où justement les grands-parents maternels devront être convoqués et pourront s'exprimer

Dans la version hétérosexuelle, Sébastien vit ou est marié avec Julie et ses deux enfants Karine et Simon. Les deux enfants étant orphelins de mère depuis 5 ans, Julie a pu demander et obtenir un jugement d'adoption. Et si elle ne l'a pas fait, elle pourra encore espérer obtenir la garde par le biais de la tutelle aux enfants. Les tribunaux lui accorderont sans doute cette garde puisqu'elle vit avec les enfants depuis quatre ans.

Martine et Nathalie

Martine et Nathalie sont conjointes depuis plus de deux ans. Elles veulent adopter conjointement Annie, la petite fille d'un an de Judith, leur très grande amie morte d'une *overdose*, il y a quelques semaines. Actuellement Annie habite chez ses grands-parents maternels. Elle est née de « père inconnu ». Personne dans la famille de Judith ne s'opposerait à son adoption par Martine et Nathalie, lesquelles s'en sont beaucoup occupé depuis sa naissance.

Dans ce cas-ci, la seule possibilité est que l'une ou l'autre fasse seule une demande d'adoption pour Annie. Et l'intéressée aurait intérêt à cacher son lesbianisme. Si cette adoption est agréée, Annie n'aura jamais légalement qu'un seul parent, soit celle des deux conjointes qui aura obtenu le jugement d'adoption.

Dans la version hétérosexuelle, Martine vit avec Norbert. Qu'ils soient conjoints de fait ou époux mariés, peu importe, s'ils veulent adopter Annie, ils n'ont qu'à faire conjointement une demande d'adoption auprès du tribunal compétent.

32. Voir les résultats d'une recherche effectuée par une équipe de psychologues belges : A. Brewaeys, K. Vanfraussen et I. Ponjaert-Kristoffersen, « Insémination artificielle. Le fonctionnement familial et le développement des enfants dans des familles de mères lesbiennes », dans Martine Gross, *Homoparentalités, état des lieux. Parentés et différence des sexes, supra*, note 14, p. 230-237.

33. Danielle Julien, Monique Dubé et Isabelle Gagnon, « Le développement des enfants de parents homosexuels comparé à celui des enfants de parents hétérosexuels », *Revue québécoise de psychologie*, 1994, vol. 15, nº 3, p. 135-153 ; Danielle Julien et Élise Chartrand, « La psychologie familiale des gais et des lesbiennes : perspective de la tradition scientifique nord américaine », dans *Sociologie et sociétés*, Volume XXIX, nº 1, printemps 1997, p. 71-81.

34. Mathieu-Robert Sauvé, *L'éthique et le fric*, VLB éditeur, Montréal, 2000, p. 19-20.

35. Marcela Iacub, « Homoparentalité et ordre procréatif », dans Daniel Borrillo, Eric Fassin et Marcela Iacub, *supra*, note 2, p. 189.

36. Marcela Iacub, *Ibid.*, p. 189, citant Irène Théry, « Le contrat d'union sociale en question », *Esprit*, nº 10, octobre 1997, p. 159-187.

37. Marcela Iacub, *Ibid.*, p. 190.

38. Marcela Iacub, *Ibid.*, p. 190-191.

39. Marie-Christine Le Bourscot, « De la filiation vraisemblable à la filiation impossible », dans Martine Gross, *Homoparentalités, état des lieux. Parentés et différence des sexes, supra*, note 14, p. 24.

40. Geneviève Delaisi de Parseval, « Préface », dans Eric Dubreuil, *Des parents de même sexe*, Éditions Odile Jacob, Paris, 1998, p. 9.

41. Article 522 C.c.Q.

42. Article 525 C.c.Q.

43. Article 114 C.c.Q.

44. Article 531 C.c.Q.

45. Article 538 C.c.Q.

46. Article 539 C.c.Q.

47. Article 540 C.c.Q.

48. Article 538 C.c.Q.

49. Article 577 C.c.Q.

50. Articles 576 et 579 C.c.Q.

51. Article 579 (2) C.c.Q.

52. Article 583 C.c.Q.

Lise et Roberta

Lise et Roberta vivent ensemble depuis plus de 10 ans Leur désir d'enfant est très grand et les deux ont envie de vivre l'expérience de la maternité. Après avoir fait le tour de la question, elles décident de s'adresser à une clinique privée de fertilité dans le but d'obtenir chacune une insémination artificielle. Après quelques tentatives, elles deviennent enceintes à peu près en même temps. Lise accouchera de Jonathan et, quelques semaines plus tard, Roberta mettra au monde Loretta.

Les actes de naissance de Jonathan et Loretta ne comporteront que la mention d'une mère, soit celle qui les aura mis au monde. Quant à l'autre conjointe, elle devra se contenter d'être une « tatie », une « marraine » ou une « bonne fée », sans aucun droit, ni aucune obligation à l'égard de l'enfant de sa conjointe

Dans la version hétérosexuelle, David est le conjoint de Lise. Infertiles, ils pourront obtenir une assistance médicale pour procréer. S'ils sont mariés et que David accepte l'assistance médicale, il sera automatiquement père de l'enfant. Si, par ailleurs, ils sont conjoints de fait, David devra, pour être père, reconnaître formellement l'enfant. Mais dans les deux cas, peu importe les circonstances de la conception, l'enfant aura deux parents : David, le père, et Lise, la mère.

Maude et Marie-Ève

Maude a 30 ans et Marie-Ève, 28 ans. Elles vivent ensemble depuis bientôt trois ans. Depuis son adolescence, Marie-Ève a toujours voulu avoir des enfants Elle aborde de plus en plus souvent la question avec Maude, laquelle ne s'objecte pas à ce projet Marie-Ève ne veut pas être inséminée dans une clinique parce que cela coûte trop cher et aussi parce qu'elle aimerait que son enfant connaisse son père et puisse développer une relation avec lui Elle fait passer une annonce dans un journal gai de la ville. Quelques temps après, elle rencontre Maurice, 32 ans, qui a, lui aussi, un très fort désir d'enfant. Maurice vit avec Justin, 35 ans, depuis plus de 10 ans. Et Justin, père d'un enfant né d'une relation hétérosexuelle antérieure, est tout à fait emballé par ce projet d'enfant entre Marie-Ève et Maurice.

Maude et Marie-Ève rencontrent très régulièrement Maurice et Justin pour discuter d'enfants, d'éducation, de relation parent/enfant Bref, ils mettent en branle tout le processus de la conception d'un enfant par insémination artificielle Marie-Ève sera la mère, et Maurice, le père par un don de sperme. Et c'est ainsi que naissent, quelques temps plus tard, les jumeaux Joël et Mathieu. Cependant, même si Maude et Justin sont très présents et s'occupent régulièrement avec tendresse et affection des jumeaux, aux yeux de la loi, ils n'auront aucun titre et ne pourront prétendre à aucun droit, ni ne seront tenus à aucune obligation quant à ces enfants.

La version hétérosexuelle est plus difficile à imaginer, mais il ne faut pas l'escamoter pour autant. Ainsi Marie-Ève vit avec Robert depuis plusieurs années. Ce dernier est irrémédiablement stérile; le médecin est formel. Ce qui n'empêche pas Marie-Ève de vouloir quand même des enfants. Après en avoir discuté longuement, ils écartent la possibilité de l'adoption et de l'insémination artificielle avec donneur anonyme dans une clinique de fertilité. En fait, Marie-Ève a horreur de penser qu'elle ne connaîtra pas les origines de son enfant.

Marie-Ève et Robert rencontrent Maurice qui est prêt à vivre une telle expérience de conception d'un enfant par insémination artificielle. Or, Maurice est marié depuis 5 ans avec Monette qui a elle-même deux enfants d'un précédent mariage, et dont elle a la garde légale. Monette trouve l'idée originale et ne s'objecte pas à l'expérience. Elle aime les enfants et pense que la maternité est très enrichissante. C'est ainsi que Marie-Ève accouche, quelque temps plus tard, de jumeaux, Joël et Mathieu. Il y a fort à parier que le père reconnu dans l'acte de naissance des jumeaux soit Robert, et non Maurice. Cette question devra, de toute façon, être réglée par toutes les personnes concernées, sinon le géniteur Maurice sera identifié comme père des jumeaux.

---

53. Article 546 C c Q Par ailleurs, en France, seuls les célibataires ou les couples mariés peuvent obtenir une adoption Voir entre autres Irène THÉRY, *Couple, filiation et parenté aujourd'hui Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*, éditions Odile Jacob, Paris, 1998, p 185

54. Renée JOYAL, *Précis de droit des jeunes, Tome 1 Droit civil de l'enfance et de l'adolescence*, 3e édition, Les éditions Yvon Blais inc , Cowansville, 1999, p 58

55. Pour des définitions diverses et intelligentes de la plupart de ces concepts, on pourra consulter avec profit le Lexique reproduit à la fin des Actes du colloque « Parentés et différence des sexes », dans Martine GROSS, *Homoparentalités, état des lieux Parentés et différence des sexes, supra*, note 14, p 279-285

56. *Petit Larousse*, 1997, p 748

57. Article 665 C c Q

58. Marie-Christine LE BOURSICOT, « De la filiation vraisemblable à la filiation impossible », dans Martine GROSS, *Homoparentalités, état des lieux Parentés et différence des sexes, supra*, note 14, p 27

59. Irène THÉRY, *Couple, filiation et parenté aujourd'hui Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée, supra*, note 53, p 170

60. Quoiqu'en pense le juriste psychanalyste français Pierre LEGENDRE, qui a consacré toute sa vie à étudier et défendre l'aspect généalogique des règles occidentales de filiation Parmi ses œuvres, voir principalement *Leçons IV L'inestimable objet de la transmission Étude sur le principe généalogique en Occident, supra*, note 10, *Leçons IV, suite Le dossier occidental de la parenté Textes juridiques indésirables sur la généalogie*, en collaboration avec Anton SCHÜTZ, Marc SMITH, Yan THOMAS, Fayard, Paris, 1988, *Leçons IV, suite 2 Filiation Fondement généalogique de la psychanalyse*, par Alexandra PANAGEORGIOU-LEGENDRE, Fayard, Paris, 1990, *Leçons VI Les enfants du texte Étude sur la fonction parentale des états*, Fayard, Paris, 1992

61 « Homoparentalité Néologisme français introduit par l'APGL en 1997, inauguré avec "le petit guide bibliographique à l'usage des familles homoparentales et des autres" Situation familiale où un parent au moins s'assume comme homosexuel » Martine GROSS, « Lexique », *Homoparentalités, état des lieux Parentés et différence des sexes, supra*, p 283

Mais alors que faire et comment le faire? Est-il possible d'enrayer cette discrimination directe puisqu'elle est maintenue par le législateur lui-même, du fait de son inscription dans le *Code civil*? Est-il possible d'offrir, à tous les gais et lesbiennes qui le désirent, des arrangements légaux satisfaisants en regard des rapports qu'ils et elles ont avec les enfants qui évoluent dans leur entourage?

PARENTÉ, PARENTALITÉ, HOMOPARENTALITÉ OU PLURIPARENTALITÉ?

Parenté, parentalité, homoparentalité, pluriparentalité, parent, co-parent, beau-parent, mère, père, co-père, co-mère, belle-mère, beau-père...[55] Des mots socio-juridiques chargés d'émotion qui tentent d'exprimer avec plus ou moins de succès les liens d'un adulte avec un enfant.

En droit, le terme parenté signifie « le lien juridique qui unit des personnes qui descendent l'une de l'autre ou qui descendent d'un ancêtre commun »[56]. C'est ainsi que « la parenté est fondée sur les liens du sang ou de l'adoption »[57]. Et pour établir ces liens du sang ou d'adoption, il faut s'en référer aux règles de la filiation. Or, la réalité de la filiation étant de plus en plus complexe, les règles de droit actuelles sont largement dépassées[58]. En effet, les sociologues ont, depuis un certain temps, identifié **trois composantes dans la filiation** : la composante **biologique** où les père et mère sont les géniteurs, la composante **sociale** où les parents sont ceux qui s'occupent de l'enfant au quotidien, et enfin, la composante **généalogique** ou **juridique** où le père et la mère sont ceux que le droit reconnaît comme tels[59]. Et s'il existe une adéquation parfaite entre ces trois composantes, dans la majorité des cas de filiation au Québec, l'homoparentalité vient rapidement brouiller les règles du jeu puisque les parents géniteurs et les parents sociaux sont presque toujours des personnes différentes. Et quant à la composante généalogique de la parenté, autant la mettre tout de suite de côté puisque, même si elle est juridique, elle n'a souvent rien à voir avec la vérité[60]. Rappelons que l'homoparentalité est un mot plutôt récent qui désigne « une situation familiale où un parent au moins s'assume comme homosexuel »[61]. Et le mot parentalité exprime une situation, un état beaucoup plus large que celui de parenté. En effet, parentalité est équivalent du mot anglais *parenthood*, et désigne « la qualité de parent, l'accès au statut de parent »[62].

Il est donc essentiel de revoir certaines règles juridiques de filiation afin de mieux refléter la réalité et reconnaître la qualité et le mérite de tous ces adultes homosexuels qui ont choisi, malgré les préjugés de la société et la discrimination de la loi, de donner naissance ou de s'occuper d'enfants, faisant ainsi œuvre sociétale sans nul doute utile et efficace. C'est dans cet esprit que devront être proposés des amendements au *Code civil*, au chapitre de la filiation, de façon à en éradiquer définitivement toute trace d'hétéropatriarcat. Deux principes devront guider l'élaboration de ces propositions :

1. le droit fondamental de l'enfant à toute l'information sur les circonstances de sa conception et de sa naissance, et
2. le respect, la reconnaissance et l'inscription en droit, le cas échéant, des composantes biologiques et sociales de la filiation.

Ainsi, la première règle à abroger sera celle de la **présomption de paternité du mari de la mère biologique.** *Pater is est quem justæ nuptiæ demonstrant*[63] est une règle qui nous vient de l'ancien droit français[64] et qui me semble tout à fait désuète, sexiste et homophobe[65]. Au lieu d'assurer la paix des familles, comme on l'a si souvent prétendu[66], cette règle viserait plutôt à déresponsabiliser le père biologique de l'enfant, qu'il soit le mari ou l'amant de la mère. Ainsi, plus de distinction entre la façon de reconnaître un enfant né pendant le mariage de sa mère et celui né alors que sa mère vivait en conjugalité de fait avec un homme. Dans tous les cas, le père de l'enfant devra se manifester personnellement et signer l'acte de naissance de son enfant[67]. Ce geste solennel posé volontairement, dès

62. « Parentalité » Selon Geneviève DELAISI DE PARSEVAL, néologisme, équivalent du mot anglais *parenthood*, pouvant se traduire par « Qualité de parent, accès au statut de parent »
Le terme de parentalité possède une forte résonance dans deux disciplines la psychanalyse et l'anthropologie (complexe d'Œdipe et prohibition de l'inceste structurent en effet la définition de la parenté et de la filiation). C'est un terme employé par les ethnologues à partir des années 1970 Il définit l'un des groupes de relations sociales qui composent la parenté les rapports parents/enfants Ce terme pose en même temps la question de la « propriété » de l'enfant . suffit-il à un homme d'engendrer, à une femme d'accoucher, pour être reconnus comme père et mère d'un enfant? Cette notion a été théorisée par l'ethnologue anglaise Esther GOODY dans son livre *Parenthood and social reproduction* (1982)
[ ] Pour la psychanalyse, en termes psychodynamiques la parentalité est un processus de maturation psychique (Benedek, 1959, Pacamier 1961), qui se développe aussi bien chez la mère (maternalité) que chez le père (paternalité, Carel, 1974) Mais il peut être escamoté, différé, ou encore ne pas se manifester du tout
Martine GROSS, *Ibid*, p 284

63. Traduction « Le père est celui-là que les justes noces désignent » Albert MAYRAND, *Dictionnaire de maximes et locutions latines utilisées en droit*, Yvon Blais, Cowansville, 1985, p 202.

64. Pierre Basile MIGNAULT, *Le droit civil canadien*, Tome Deuxième, C Théoret éditeur, Montréal, 1896, p 61

les premières semaines de vie de son enfant, pourra sans doute l'aider à se souvenir de sa responsabilité pour la vie à l'égard de ce dernier. Et si, un jour, les gais et les lesbiennes ont accès au mariage, le gouvernement québécois ne sera pas obligé de faire comme aux Pays-Bas et restreindre l'accès au mariage hétérosexuel à ses concitoyens homosexuels en leur niant l'application de la règle de présomption de paternité[68]. Le motif invoqué par le législateur néerlandais était le danger de trop s'éloigner du droit naturel. Évidemment, on comprend bien que si une lesbienne néerlandaise mariée accouche, il serait bien difficile de présumer que sa conjointe puisse être le père de son enfant! Mais de toute façon, je ne crois pas que les lesbiennes en demandent autant.

Concernant la **contribution au projet parental,** c'est-à-dire la procréation médicalement assistée, les amendements à cette règle devront tenir compte, d'abord et avant tout, du droit fondamental de l'enfant qui naîtra à connaître toutes les circonstances de sa naissance. C'est d'ailleurs ainsi que prendront toute leur importance les deux composantes de la filiation, la composante biologique et la composante sociale. Ce faisant, il faudra viser à abroger les règles concernant l'anonymat des donneurs de sperme ou donneuses d'ovocytes. Mais cette levée d'anonymat devra, bien entendu, s'appliquer autant aux couples hétérosexuels qu'à ceux de lesbiennes qui recourent à l'insémination artificielle pour donner naissance à un enfant. Cette position pourra sans doute paraître draconienne à certains qui veulent ne considérer les donneurs et donneuses que comme de simples géniteurs et génitrices. M'appuyant à la fois sur mon expérience personnelle[69] et sur des recherches récentes effectuées auprès d'enfants nés par insémination artificielle[70], il semble que, pour eux, le fait de connaître et reconnaître leur géniteur et génitrice sera aussi de toute première importance à un moment ou à un autre dans leur vie. Et puisqu'il peut y avoir scission entre la composante biologique et la composante sociale de la filiation, lorsque la conception se produit par procréation médicalement assistée, il faudra faire œuvre d'innovation et prévoir dans la loi la possibilité de co-parents[71] à l'enfant qui naît grâce à ces nouvelles techniques de procréation. Ainsi, et nous le verrons en détail plus loin, la conjointe d'une femme qui accouche à la suite d'une insémination artificielle, pourrait se déclarer officiellement co-mère[72] de l'enfant, si elle accepte de partager avec la mère de cet enfant la responsabilité de son éducation. Et quant au donneur de sperme, on le reconnaîtra père biologique de l'enfant.

Les règles d'adoption, que l'on retrouve au *Code civil,* ont principalement été mises en vigueur pour protéger d'abord et avant tout les parents adoptifs[73]. Ainsi au Québec, adopter un enfant signifie le couper définitivement de sa famille biologique, de son père ou sa mère, des membres de sa famille élargie, grands-parents, oncles et tantes, frères et sœurs, etc. Et puisque l'adoption doit nécessairement être **plénière,** les parents adoptifs peuvent à loisir mentir à l'enfant sur les circonstances de sa naissance et lui laisser croire toute sa vie qu'ils sont ses parents biologiques. Ainsi, les allégements aux anciennes règles de confidentialité des dossiers d'adoption ne seront d'aucune utilité à cet enfant puisqu'il ne connaîtra pas la vérité sur sa naissance. Selon moi, la seule façon de régler cette question en respectant l'enfant adopté, son désir et son besoin de vérité, sera de considérer que l'adoption n'entraîne pas la disparition de la filiation d'origine. Sans entrer dans les détails, soulignons qu'il existe déjà dans les faits, au Canada, la possibilité d'adoption ouverte[74] et, en France, la possibilité d'adoption simple[75]. Encore ici, la notion de co-parenté prend toute son importance : des parents géniteurs ou biologiques et des parents adoptifs ou sociaux se partagent les droits et obligations à l'égard de l'enfant[76].

Par ailleurs, en ce qui a trait à la **qualité d'adoptant ou d'adoptante,** tout est bien en place dans le *Code civil* pour intégrer cette évolution puisque l'on y spécifie déjà que « toute personne majeure peut, seule ou conjointement avec une autre, adopter un enfant »[77]. Il suffira tout simplement

65. « Passons aux titres du Mariage et de la Filiation. Les lois romaines avaient imposé un nombre considérable de conditions, de consentements et d'empêchements aux *justæ nuptiæ,* [justes noces] surtout à raison des castes et de l'esclavage, mais elles se montraient fort libérales envers le *matrimonium sine connubio* [mariage non consommé] et même envers le *stuprum* [stupre, luxure, débauche honteuse, dans le contexte adultère], ce qui compliquait singulièrement la reconnaissance de la paternité légitime. Une maxime lapidaire venait cependant trancher la question en décrétant : *Pater is est quem nuptiæ demonstrant.*

De nos jours, on échange encore des serments d'amour devant l'autel de la Nature – et parfois derrière l'autel – chose qui déroute également chez nous la recherche de la paternité. Les journaux nous ont même entretenu récemment d'un mariage contracté devant le ministre entre deux femmes après signature d'un contrat en forme notarié! Ce lit nuptial s'est cependant transformé en lit de justice, après une lune de miel qui a duré quelques mois (1) et le tribunal a failli établir un principe éberluant de jurisprudence en blâmant le notaire de ne pas s'être assuré du sexe des parties contractantes avant d'instrumenter! Supposons qu'un héritier fut né « derrière l'autel » dans un délai de 180 à 300 jours après cette union (article 218 du code civil), la maxime *Pater is est, etc.,* eut été très secourable au tribunal pour trancher ce nœud gordien. »

Victor MORIN, « Droit romain », (1946-47) 49 *R.du N.* 236.

Je dois cette « trouvaille » à mon collègue Sylvio NORMAND, professeur à la faculté de droit, lequel m'a si aimablement signalé cet article de la *Revue du Notariat.*

66. Mireille D.-CASTELLI et Dominique GOUBAU, *Précis de droit de la famille,* PUL, Québec, 2001, p. 153.

67. Rappelons qu'en vertu des règles actuelles, lorsque les parents d'un enfant sont mariés, il suffit que l'un des deux déclare l'enfant, alors que si les deux parents ne sont pas mariés, chacun des deux doit signer la déclaration de naissance.
Articles 113 et 114 C.c.Q.

68. Kees WAALDIJK, *Text of Dutch law on the opening up of marriage for same-sex partners (plus explanatory memorandum), www.coc.nl/index.html?file=marriage,* version du 11 janvier 2001.

d'interpréter de façon moderne et non discriminatoire tous les mots inscrits dans cet article. Cela permettra à toute personne célibataire et à tout couple, qu'il soit hétérosexuel ou homosexuel[78], d'accéder à l'adoption. Ici aussi, la question de la co-parenté vient clarifier les liens entre les parents géniteurs et les parents sociaux. Deux conjoints homosexuels pourront dorénavant faire des projets d'adoption sans cacher leur conjugalité. Ils seront considérés comme co-pères de l'enfant et partageront également tous les attributs de l'autorité parentale[79] : le droit et le devoir de garde, de surveillance et d'éducation[80].

Reprenons nos quatre situations préétablies et appliquons-leur ces nouvelles règles. Nous serons mieux à même de constater l'ampleur du chemin qu'il nous reste à parcourir avant d'atteindre la pleine égalité pour les lesbiennes et les gais.

Étude de cas

Marcel et Sébastien

Marcel aurait pu adopter Karine et Simon à la mort de leur mère. Il serait devenu leur co-père. À la mort de Sébastien, les grands-parents maternels n'auraient eu aucun droit sur eux puisque Marcel détiendrait seul l'autorité parentale. Non seulement Karine et Simon sauraient à quoi s'en tenir sur les adultes qui s'occupent d'eux, mais tous ces adultes responsables seraient respectés à leur juste valeur, car le droit leur reconnaîtrait dorénavant le mérite de leur contribution à l'éducation des enfants.

Martine et Nathalie

Dans l'hypothèse de la démocratisation des règles d'adoption, Martine et Nathalie pourraient ensemble adopter Annie, petite fille de Judith, à titre de co-mères. Cette adoption ne mettrait pas en péril les liens d'Annie avec la famille de sa mère biologique puisque cette démarche n'anéantirait pas le premier lien de filiation entre Annie et Judith décédée. Ainsi, Annie serait détentrice d'une identité comportant une mère biologique Judith et deux co-mères, Martine et Nathalie.

Lise et Roberta

Dans le cas de Lise et Roberta, la situation pourrait être plus délicate puisque, en la solutionnant avec les nouvelles règles, elle pourra sembler aller à l'encontre de la volonté de certaines lesbiennes ou femmes célibataires qui désirent avoir et élever seules des enfants.

Ainsi Jonathan aurait pour mère Lise, pour père biologique le donneur de sperme qui devrait être identifié, et pour co-mère Roberta si elle le désirait. Et de la même façon, Loretta aurait pour mère Roberta, pour père géniteur le donneur de sperme, et pour co-mère Lise, si cette dernière le désirait. Et chacun de ces adultes devrait être identifié dans les actes de naissance des enfants. Mais alors, rien n'empêcherait le législateur de réduire à néant les droits du père géniteur, justement du fait qu'il n'ait été que géniteur. De telle sorte que l'autorité parentale à l'égard des deux enfants serait exercée conjointement par leur mère et leur co-mère.

Maude et Marie-Ève

Dans ce dernier cas, les jumeaux Joël et Mathieu seraient, à mon avis, les enfants les plus choyés. En effet, ils auraient un père Maurice et un co-père Justin, une mère Marie-Ève et une co-mère Maude. Ces adultes seraient identifiés dans les actes de naissance et les quatre s'impliqueraient dans l'éducation des jumeaux. On devrait pouvoir aménager un partage de l'autorité parentale qui satisferait tout le monde.

---

69. Comme on le verra plus loin, cette règle de la vérité sur les circonstances de toutes les naissances devra s'appliquer également aux adoptions. Ainsi, dès son adolescence, ma fille adoptive Maude n'a eu de cesse de rencontrer sa mère biologique. Et lorsque ces retrouvailles ont été célébrées, elle s'est mise à réclamer son père biologique. Et pourtant j'ai la conviction, pour en avoir souvent discuté avec elle, que Maude n'a pas été malheureuse dans sa famille d'adoption. Dans un autre contexte, alors que je vivais en conjugalité avec une femme mère d'un garçon né de père inconnu, cet enfant, vers l'âge de 10 ans s'est mis à réclamer son père biologique de façon obsessive compulsive. Il voulait connaître les circonstances de sa conception, le nom de son géniteur, son adresse. Enfin, il a réclamé une photo et une visite.

Voir également les très beaux témoignages sur cette question rapportés dans Éric Dubreuil, *Des parents de même sexe*, *supra*, note 40, surtout aux pages 251 à 288.

70. A. Brewaeys, I. Vanfraussen et I. Ponjaert-Kristoffersen, « Le fonctionnement familial et le développement des enfants dans des familles de mères lesbiennes », dans Martine Gross, *Homoparentalités, état des lieux. Parentés et différence des sexes*, *supra*, note 14, p. 235-236.

71. Mathieu-André Simonet, « Peut-on avoir juridiquement plus de quatre parents ? », dans Martine Gross, *Homoparentalités, état des lieux. Parentés et différence des sexes*, *Ibid.*, p. 158-168.

72. « **Coparent** [comère et copère]. Selon Mathieu André Simonet, parent social non biologique, faisant partie d'un projet de vie. Pour L'APGL, le terme au pluriel désigne plusieurs personnes participant à l'éducation d'un enfant. Il est utilisé avec deux sens différents : dans un projet de coparentalité, il peut se référer aux parents biologiques, aux partenaires des parents biologiques ou encore à l'ensemble des personnes engagées dans le projet de coparentalité. Dans les autres situations homoparentales (adoption, IAD, mère de substitution), le coparent est le partenaire du parent légal, c'est un parent social, souvent désigné par le terme de second parent. Pour Gill Dunne (Grande-Bretagne), le coparent ou parent social se réfère à la compagne/au compagnon du parent biologique d'un enfant. Il ou elle assume un rôle éducatif actif qui peut aller jusqu'à une fonction de parent à part entière. » Martine Gross, « Lexique », dans *Homoparentalités, état des lieux. Parentés et différence des sexes*, *Ibid.*, p. 260.

Utopie? Monde inaccessible? Rêve fou? Peu importe, les règles de filiation doivent être repensées, non seulement en tenant compte du contexte homoparental, mais aussi du contexte hétéroparental[81]. Ne nous leurrons pas. On exigera bientôt des gouvernements fédéral et québécois qu'ils règlent des problèmes de parenté encore plus complexes causés par le développement des nouvelles techniques de procréation[82].

TUTELLE ET DÉLÉGATION DE L'AUTORITÉ PARENTALE

Les gais et les lesbiennes n'ont pas attendu l'articulation ou l'évolution des représentants de la classe socio-juridique pour concevoir et prendre soin d'enfants, dans un cadre familial réinventé[83]. L'homoparentalité existe; elle est présente partout et dans toutes les classes de la société[84]. Tous les jours, des gais et des lesbiennes expérimentent de nouvelles formes de relations entre eux et elles et les enfants dont ils et elles ont la charge. Malheureusement, les problèmes juridiques se multiplient comme la non-reconnaissance du statut de co-parent à l'école ou en milieu hospitalier, les déchirements entre ex-conjoints sur les droits de garde d'un enfant commun, la volonté d'une famille naturelle élargie de réclamer la garde d'un enfant orphelin ou d'un enfant prétendument négligé. Mais il existe déjà en droit civil quelques institutions à utiliser dès maintenant dans certains cas d'homoparentalité. Je pense particulièrement à la tutelle et au partage de l'autorité parentale.

La tutelle est une institution juridique assez ancienne que tout le monde connaît bien. On ouvre généralement une tutelle lorsque l'enfant mineur est orphelin et qu'il a besoin d'être protégé[85]. Mais ce qui est relativement nouveau dans cette institution, c'est la possibilité pour le dernier parent vivant de procéder lui-même à la nomination d'un tuteur ou d'une tutrice à son enfant mineur avant sa mort[86]. Cette nomination peut se faire à l'intérieur d'un testament ou d'un mandat en prévision de l'inaptitude, ou par déclaration formelle transmise au curateur public[87]. Il serait donc opportun pour les mères lesbiennes qui ont donné naissance à un enfant par insémination artificielle, de procéder sans délai à la nomination d'une tutrice à leur enfant. Ainsi, à la mort de sa mère, l'enfant ne sera pas considéré comme abandonné puisque la tutrice exercera l'autorité parentale. Elle aura la garde de l'enfant[88], et on devra la consulter avant de déclarer l'enfant admissible à l'adoption[89]. Ainsi, il y a de très fortes chances que la conjointe d'une mère lesbienne décédée puisse continuer à vivre avec l'enfant jusqu'à sa majorité.

Enfin, on a vu plus haut que **l'autorité parentale** confère aux père et mère d'un enfant des droits et obligations[90]. Cette autorité est exercée conjointement par les deux parents, le cas échéant[91]. Et parfois le *Code civil* autorise les parents à déléguer l'autorité parentale en partie[92]. Ainsi quand les parents inscrivent un enfant à l'école, ils délèguent leur autorité parentale à la direction et aux enseignants le temps de la présence de l'enfant à l'école. Malheureusement, le *Code civil* ne prévoit pas encore la possibilité du partage de cette autorité parentale. À la différence de la délégation où le ou les parent(s) s'effacent pour un temps déterminé au profit d'une tierce personne, le partage devrait, selon moi, signifier qu'un ou les deux parents continuent à exercer l'autorité parentale en collaboration avec une ou d'autres personnes. De plus, il me semble que rien n'empêche un parent, comme la mère lesbienne par exemple, de signer de façon solennelle devant notaire, un document consacrant le partage de l'autorité parentale avec sa conjointe, à l'égard de son enfant né par insémination artificielle et donneur anonyme. En effet, si la doctrine enseigne habituellement qu'un parent ne peut pas déléguer son autorité parentale de façon générale et pour un temps indéfini, rien ne lui interdit de s'adjoindre un ou même plusieurs adultes afin de mieux s'occuper d'un enfant. Il restera, bien sûr, à consigner le tout dans un document devant notaire. Et si d'aventure un tel document se retrouve devant les tribunaux, ce sera toujours préférable à rien du tout. Reprenons nos quatre situations de base en y appliquant ces dernières suggestions concernant la tutelle et le partage de l'autorité parentale.

73. Pour leur part, Dominique GOUBAU et Claire O'NEILL, juristes québécois, ainsi que Suzanne BEAUDOIN, chercheuse, prétendent au contraire que ces règles, dans un contexte historique, visaient plutôt à protéger des enfants bâtards, illégitimes ou adultérins. Voir entre autres : Dominique GOUBAU et Suzanne BEAUDOIN, « Adoption "ouverte" : quelques enjeux et constats », *Service social*, vol. 45, nº 2, 1996, p. 51 à 71 ; Dominique GOUBAU et Claire O'NEILL, « L'adoption, l'Église et l'État : les origines tumultueuses d'une institution légale », (1997) 38 *Les Cahiers de Droit* 769-804. Mais *contra* : Françoise-Romaine OUELLETTE, anthropologue québécoise, qui aurait plutôt tendance à être d'accord avec mon affirmation de protection des parents adoptifs. Voir entre autres : Françoise-Romaine OUELLETTE, « La part du don dans l'adoption », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 19, nºs 1-2, 1995, p. 157-174 ; Françoise-Romaine OUELLETTE, « Redéfinitions de l'enfant et de la famille : la problématique généalogique en adoption », dans R.B. DANDURAND, R. HURTUBISE et C. LE BOURDAIS, *Enfances : Perspectives sociales et pluriculturelles*, IQRC, PUL, Sainte-Foy, 1996.

74. Marilyn E. SHIRYE et Linda EDNEY, *L'adoption ouverte au Canada*, Institut Vanier de la famille, septembre 1996, *http://www.cfc-efc.ca*.

75. En droit français où ce type d'adoption est autorisé, l'adopté conserve intégralement ses droits et devoirs à l'égard de sa famille biologique. Jean-Pierre GUTTON, *Histoire de l'adoption en France*, Publisud, Courants universels – Histoire, Paris, 1993, p. 163.

76. Terri SPRONK, *Renoncer au droit de propriété : Une approche philosophique à l'adoption*, Institut Vanier de la famille, septembre 1996, *http://www.cfc-efc.ca*.

77. Article 546 C.c.Q.

78. Il est bien important d'avoir à l'esprit que les deux paliers de gouvernement, fédéral et québécois, ont adopté récemment des lois pour élargir la notion de conjugalité de fait de façon à y inclure la conjugalité lesbienne et homosexuelle. Pour le Canada : Loi C-23, *Loi visant à moderniser le régime d'avantages et d'obligations dans les Lois du Canada*. Pour le Québec : Loi 32, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les conjoints de fait*.

79. Article 600 C.c.Q.

80. Article 599 C.c.Q.

81. Pierre VERDIER, « Ce que l'adoption nous apprend à propos des enfants qui ne sont pas nés de la sexualité de leurs parents », dans Martine GROSS, *Homoparentalités, état des lieux. Parentés et différence des sexes*, *supra*, note 14, p. 38.

Étude de cas

Sébastien et Marcel

Lorsque Sébastien vivait en conjugalité de fait avec Marcel, et que Marie la mère des enfants est décédée, il aurait pu signer avec Marcel un document notarié concrétisant le partage de l'autorité parentale entre eux. Puis, dans un testament ou dans un mandat en prévision de son inaptitude, il aurait procédé à la nomination de Marcel comme tuteur à ses enfants mineurs. Ainsi, à la mort de Sébastien, Marcel, comme tuteur aux enfants, en aurait eu automatiquement la garde. Et si les grands-parents maternels maintenaient leur volonté d'acquérir la garde de leurs petits-enfants, ce serait à eux d'entamer des procédures devant les tribunaux pour faire la preuve que Marcel est un gardien inapte.

Martine et Nathalie

Les mêmes solutions pourraient être avantageuses dans le cas de Martine et Nathalie. Si Martine réussit à adopter Annie, elle pourra signer avec Nathalie un document de partage d'autorité parentale. Elle aura aussi avantage à procéder rapidement à la nomination de Nathalie comme tutrice de l'enfant.

Lise et Roberta

Puisque Lise et Roberta sont tombées enceintes par insémination artificielle de donneurs anonymes, la même solution s'appliquera à elles et à leur enfant respectif : partage de l'autorité parentale et tutelle réciproque entre elles à l'égard de leur enfant respectif.

Maude et Marie-Ève

Pour les enfants de Marie-Ève, la situation ne sera pas aussi simple, puisqu'elle implique plusieurs adultes. En effet, les jumeaux de cette dernière ont également un père Maurice, qui les a reconnus dans l'acte de naissance. Et concernant la tutelle, seul le dernier parent peut procéder à la nomination d'un tuteur à ses enfants puisque, au décès du premier parent, l'autre parent exercera seul cette tutelle. Ainsi Maurice et Marie-Ève devront s'entendre pour nommer la même personne tutrice aux jumeaux. Et en ce qui a trait à l'autorité parentale, Maurice et Marie-Ève pourront toujours s'entendre avec Maude et Justin et signer devant notaire un document consacrant le partage de l'autorité parentale entre eux.

Rien n'est acquis. Les mères lesbiennes et les pères gais devront continuer à se battre, élaborer constamment leurs propres démarches, compter sur la bonne volonté des professionnels et des professionnelles du droit, et surtout, débourser beaucoup d'argent pour faire reconnaître leurs droits. Mais alors, aurons-nous la satisfaction, le bonheur et le plaisir de voir émerger cette société nouvelle, exempte de discrimination, indifférente aux différences des minorités et préoccupée uniquement de l'intérêt de l'enfant lorsqu'il est question de fixer les règles de filiation. Pour cela, je pense bien qu'il faudra continuer à réfléchir, à démystifier les comportements homosexuels, à élaborer et proposer des solutions acceptables pour toutes les parties. Mais, il faudra continuer à dénoncer les préjugés d'une catégorie non négligeable de personnes qui voient encore les gais et les lesbiennes comme des êtres humains pervers totalement irresponsables, voire même dangereux pour les enfants.

82. Les gouvernements fédéral et québécois n'ont pas encore réussi à définir un cadre juridique acceptable pour ces nouvelles techniques de reproduction malgré le fait qu'on en débatte à travers le monde occidental depuis bientôt 20 ans. Dans le domaine juridique, voir entre autres publications alarmistes et conservatrices des années 1980 : Hubert Nyssen (éditeur), *Génétique, procréation et droit*, Actes Sud, Arles, 1985 ; Conseil du statut de la femme, *Quand la technologie transforme la maternité*, Québec, 1987 ; Jean Louis Baudoin et Catherine Labrusse-Riou, *Produire l'homme, de quel droit?*, PUF, Paris, 1987 ; Bernard Edelman et Marie-Angèle Hermitte, *L'homme, la nature et le droit*, Christian Bourgois Éditeur, Paris, 1988.

83. Geneviève Delaisi de Parseval, « Préface », dans Éric Dubreuil, *Des parents de même sexe*, *supra*, note 40, p. 15.

84. Éric Dubreuil, « Conclusion », dans Éric Dubreuil, *Des parents de même sexe*, *ibid.*, p. 291.

85. Article 177 C.c.Q.

86. Article 201 C.c.Q.

87. Article 200 C.c.Q.

88. Article 186 C.c.Q.

89. Article 553 C.c.Q.

90. Article 599 C.c.Q.

91. Article 600 C.c.Q.

92. Article 601 C.c.Q.

Les co-parents

Mona Greenbaum
Fondatrice de l'AML

Malgré de récents progrès en matière des droits gais et lesbiens au Canada, nos droits en tant que parents gais et lesbiens traînent de la patte. La collectivité hétérosexuelle a fait de grands pas dans l'acceptation des gais et lesbiennes, mais plusieurs hétérosexuels refusent l'idée que nous ayons des enfants. Dans un récent sondage mené au Québec, seulement 30 % des québécois croient en notre droit d'avoir des enfants. Que les gens y croient ou non, nous y croyons. Nous estimons qu'il y a entre 5 et 10 millions de parents gais et lesbiens aux États-Unis. Nous pouvons donc estimer que nous comptons, au Canada, pour un dixième de la population, c'est-à-dire entre 500 000 et un million. De plus, si nous considérons le nombre important de nos enfants, il devient évident qu'une grande partie des canadiens sont de familles gaies et lesbiennes. Nos problématiques ne peuvent donc être ignorées.

Malgré tout, nos droits demeurent limités. Il est bien connu que des personnes ont perdu la garde de leurs enfants à cause de leur orientation sexuelle. Selon la plupart des avocats et ressources juridiques, cela ne devrait plus être le cas, puisque nous sommes *supposément* protégés par la *Charte canadienne des droits de la personne* (on ne peut nous discriminer sur la base de notre orientation sexuelle). Dans les faits, par contre, être gai ou lesbienne n'aide pas notre cause dans des procédures judiciaires pour la garde d'enfants lorsque d'autres facteurs existent (incluant des juges partiaux). Mais il reste que plusieurs gais et lesbiennes ne cachent pas leur orientation sexuelle tout en ne perdant pas la garde de leurs enfants, même lorsqu'il s'agit d'un dossier tranché par un juge.

La situation pour les co-parents, soit les parents non biologiques, est plus complexe. Sans traiter ici de toutes les permutations possibles pour les hommes gais, le cas le plus commun pour les lesbiennes est, par exemple, que deux lesbiennes en couple décident d'avoir un enfant à l'aide d'une banque de sperme. Selon les lois canadiennes, les donneurs de sperme demeurent toujours anonymes – si vous avez recours à une banque de sperme canadienne, votre enfant ne connaîtra jamais l'identité du donneur. Il n'y a donc qu'un parent biologique reconnu par la loi. Les droits des parents non biologiques varient de province en province.

En novembre 1999, un juge de la cour de l'Alberta a permis à une mère non biologique d'adopter les deux enfants qu'elle a élevés avec sa conjointe lesbienne. Le juge Peter Martin a reconnu que les deux femmes de Calgary étaient « amplement qualifiées » pour être les parents légaux de leurs fils, âgés de 12 et de 5 ans, qu'elles avaient éduqués depuis leur naissance. Le juge a aussi reconnu que l'adoption était dans les meilleurs intérêts des enfants, créant ainsi un précédent, et ce, dans l'Alberta conservatrice!

La juridiction de la Colombie-Britannique est la plus avant-gardiste de toute l'Amérique du Nord pour la reconnaissance des droits des couples de même sexe. En 1998, la province allouait les mêmes privilèges et responsabilités des hétérosexuels aux homosexuels en matière de pension alimentaire, de garde et d'accès aux enfants. En Colombie-Britannique, les parents de même sexe peuvent aussi adopter. Rachel et Isabelle, anciennement de l'Association des mères lesbiennes (AML), y vivent depuis août dernier et étaient admissibles à l'adoption de co-parents en fin de février 2001, car on doit avoir habité la province depuis six mois seulement. Rachel me dit que tout ce qu'elles doivent faire est de remplir les formulaires. Wow! Comme il s'agit de législation et non de jurisprudence – la création d'un précédent –, les couples lesbiens n'ont pas à se rendre en cour chaque fois qu'ils veulent adopter. Il n'y a qu'à remplir un formulaire.

En Ontario, l'adoption par des co-parents a été reconnue en mai 1995. Mais il s'agit d'un précédent et non d'une loi qui a été adoptée, ce qui signifie que les familles gaies et lesbiennes sont assurées d'obtenir l'adoption mais qu'elles doivent se rendre en cour à chaque fois. L'Ontario est la première province à agir ainsi. Quatre couples lesbiens avaient défié la cour ensemble. Une transcription des procédures est disponible sur le site Internet : *http://www.qrd.org/world/legal/lesbian.adoption*

Aux États-Unis, la situation varie selon la région. J'invite les personnes intéressées à en apprendre davantage à lire un très bon article de la revue *American Parenting* de juillet/août 2000, que nous avons à la bibliothèque de l'AML. Dans les Pays-Bas, l'adoption par des co-parents est, bien entendu, légale. J'ai cru comprendre qu'une telle adoption a aussi été approuvée en Israël. Le débat se poursuit en France. Il me semble que les scandinaves homosexuels peuvent aussi adopter, quoique je n'aie pas encore complété ma collecte d'informations. Pour ce qui est des autres pays, mieux vaut ne pas y songer.

Au Québec, la loi 32, adoptée en juin 1999, allouait le statut de conjoints de fait aux couples gais et lesbiens. La loi fédérale C32, adoptée un an plus tard, nous donnait aussi les mêmes droits et obligations que les conjoints de fait hétérosexuels. Aucune de ces lois, par contre, ne traite de mariage ou d'adoption.

L'adoption par des co-parents n'est pas encore permise au Québec. Quelques-uns d'entre nous ont obtenu diverses ententes légales, soit en ayant recours à la cour ou aux notaires qui reconnaissent le parent non biologique à divers degrés. Pourquoi est-il nécessaire de fonctionner ainsi? D'abord, les liens biologiques ont une importance suprême dans notre système légal. Par exemple, les parents, les frères et les sœurs d'une mère biologique lesbienne (incluant les grands-parents, les oncles et les tantes) ont aujourd'hui davantage de droits légaux par rapport aux enfants que la mère non biologique. Cela signifie que si la mère biologique devient trop malade pour s'occuper de ses enfants ou meurt et que la famille biologique des enfants décide de prendre le relais, celle-ci aura probablement la garde de l'enfant, ou à tout le moins d'importants droits de garde, et ce, même si elle ne s'est presque pas engagée dans l'éducation des enfants et que la mère non biologique a élevé, elle, les enfants de façon active depuis leur naissance.

Mises à part les questions de garde, en quoi sommes-nous mal protégées?

1. la mère non biologique ne peut prendre de décisions médicales concernant l'enfant (signer des documents), même en cas d'une urgence;

2. la mère non biologique ne peut traverser une frontière internationale avec l'enfant. Elle peut être arrêtée pour enlèvement. Un document signé par un notaire est nécessaire chaque fois qu'elle désire traverser la frontière avec ses enfants. Elle doit obtenir un nouveau document chaque fois ($$$). Certaines personnes réussissent à traverser, mais cela ne prend qu'un douanier zélé ou de mauvaise humeur pour que vous vous retrouviez dans l'eau chaude. De plus, les noms des deux mères ne peuvent pas apparaître sur le certificat de naissance ou le passeport – ce à quoi les couples hétérosexuels ont droit, surtout aujourd'hui alors que les femmes prennent rarement le nom de famille du mari;

3. la mère non biologique ne peut signer des documents de l'école ou tout autre formulaire institutionnel (quoique cela peut parfois dépendre des administrateurs);

4. la mère non biologique n'est assurée d'aucun droit si le couple se sépare. La mère biologique peut non seulement refuser la garde partielle mais aussi des droits de visite si elle le désire. La mère non biologique risque fort de perdre en cour;
5. d'autre part, la mère non biologique n'a aucune responsabilité envers l'enfant si le couple se sépare. Vous avez entendu parler de pères irresponsables recherchés par les autorités parce qu'ils ne paient pas la pension alimentaire? Eh bien! les mères non biologiques irresponsables sont légalement irréprochables.

Les documents auxquels nous avons droit aujourd'hui nous protègent en ce qu'ils dictent les intentions originelles du couple lesbien au sujet de leurs enfants. Si des problèmes devaient survenir, un juge peut lire ces documents et prendre connaissance des intentions premières de la mère biologique et de sa « partenaire » – les mères non biologiques sont rarement reconnues en tant que parents. Si un père biologique est présent, un juge lui allouera probablement plusieurs droits, peu importe l'insignifiance du rôle qu'il aurait pu jouer en tant que parent, si celui-ci peut prouver qu'il ne cause aucun danger aux enfants. Au moins les mères non biologiques peuvent être perçues comme étant importantes pour le bien-être de l'enfant, et des juges rendent apparemment des décisions qui abondent souvent dans les meilleurs intérêts des enfants. Par conséquent, si une mère non biologique peut démontrer qu'elle a joué un rôle important dans la vie de l'enfant, elle obtiendra probablement certains droits, à condition d'avoir un bon avocat et que le juge n'ait pas de préjugés. Voilà pourquoi ces documents ont une certaine valeur.

En somme, les documents que les plus prudentes parmi nous ont obtenu à ce jour sont importants, mais ils ne sont pas à toute épreuve. Beaucoup de causes reposent sur la bonne foi des autres et sur une bonne dose de chance. Ce dont nous avons réellement besoin au Québec est un précédent dans l'adoption par un co-parent. Qu'est-ce qui nous bloque le chemin?

Le premier obstacle, c'est que le Québec possède un système légal différent de celui des autres provinces. Toutes les autres provinces se servent du droit coutumier, tandis que c'est le droit civil qui prévaut dans « la belle province ». Sans entrer dans les détails juridiques, j'ai pu apprendre au cours des dernières années que, quoique nous ne soyons *supposément* pas discriminés par le droit civil en tant que gais et lesbiennes, nous le sommes bien sûr en ce qui concerne l'adoption. Une mère non biologique peut facilement adopter les enfants biologiques de sa conjointe... seulement si cette dernière renonce à ses droits parentaux. La notion qu'il ne peut y avoir qu'une seule mère et qu'un seul père à la fois persiste dans le droit civil. Évidemment, cette notion est discriminatoire puisque, dans les familles lesbiennes, il y a toujours deux mères, et parfois plus. Comme vous pouvez l'imaginer, la situation peut devenir compliquée. Pensez au cas d'une lesbienne qui a eu des enfants dans une relation hétérosexuelle, qui découvre son homosexualité plus tard et rencontre une femme qui joue éventuellement un rôle de parent, en tant que mère non biologique, pendant plusieurs années, qui se sépare de sa conjointe et qui rencontre une autre femme. Ajoutez à cela la possibilité que le père biologique ait une autre conjointe et que les deux jouent aussi un rôle actif dans l'éducation des enfants. Nous en sommes à cinq parents. Combien peuvent être reconnus légalement? De toute évidence, des directives doivent être établies pour mieux refléter les situations actuelles. D'un autre côté, je ne crois pas que j'élaborerais le scénario de cinq parents à un étranger. Il peut être difficile à saisir puisque ce n'est pas la norme dans la plupart des cas. Il reste toutefois que si ce scénario se déployait sur une période de dix-huit ans, il est possible que toutes ces personnes aient été des parents stables, significatifs et aimants. Comme on dit, ça prend un village pour élever un enfant...

En fait, le même type de scénario peut s'appliquer à ce que l'on nomme « familles hétérosexuelles reconstituées » pour lesquelles les lois n'accordent pas le même statut aux nouveaux époux si les deux parents biologiques sont vivants et raisonnablement normaux. Serait-il temps que notre système légal se réveille et commence à se pencher sur les nouvelles réalités, gaies ou *straight,* au lieu de se restreindre à un modèle nucléaire qui ne s'applique qu'à peu de familles aujourd'hui?

Si une adoption par un co-parent était approuvée dans notre province, cela créerait un précédent important et résoudrait de façon immédiate le problème des autres familles québécoises créées par le biais de banques de sperme. Ce ne serait malgré tout qu'un modeste progrès. Plusieurs de nos familles ne sont pas si simples. Qu'en est-il d'un ami qui a donné de son sperme et qui renonce volontairement à ses droits? Les cas de pères biologiques qui s'engagent à divers degrés auprès de leurs enfants devront aussi être considérés. Je me demande si une forme de protection légale de la mère non biologique serait possible, tout en ne menaçant pas les droits ou les obligations du père biologique. Une fois l'adoption par des co-parents bien acceptée et comprise par les juges, l'idée d'allouer des droits et des obligations aux parents non biologiques dans différentes sortes de familles sans nécessairement accorder une adoption devrait être plus acceptable.

Il y a aussi l'adoption traditionnelle par le biais d'une agence d'adoption (par exemple, Batshaw Youth and Family Services), où les deux personnes, et non seulement une, devraient pouvoir adopter légalement, ce qui n'est pas le cas actuellement. Ce cas suit de près les autres. L'adoption internationale est quand même plus compliquée puisqu'elle reflète les lois du pays d'origine de l'enfant ainsi que celles du pays d'adoption. Il n'y a donc pas beaucoup d'espoir dans ce cas.

Pour de nombreuses personnes, la reconnaissance légale de notre statut en tant que parents aura un aspect psychologique et émotionnel bénéfique. Nous savons que nous sommes des parents. Nos enfants le savent aussi. Mais il reste que nous vivons dans une société où, aux yeux de plusieurs, la reconnaissance légale constitue une forme de validation de nos familles. Une demande d'adoption par un co-parent ou, de façon générale, la demande de droits pour les parents non biologiques qui sont intimement engagés dans l'éducation des enfants constitue une mesure préventive qui sert les meilleurs intérêts de nos enfants. Il va sans dire qu'il reste encore quelques batailles juridiques devant nous.

Groupes communautaires
DE SOUTIEN
aux parents homosexuels

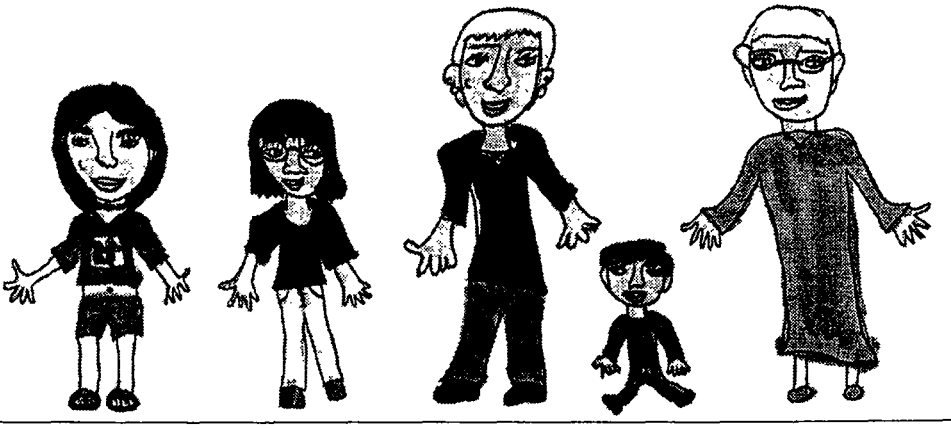

L'Association DES MÈRES LESBIENNES

Nicole Paquette
Mona Greenbaum
Fondatrices de l'AML

Depuis toujours, des mères ont fait partie de la communauté lesbienne. Certaines, suite à une union hétérosexuelle, alors que d'autres avaient eu recours à une insémination à la maison avec le sperme d'un ami. Plus récemment, avec les techniques de reproduction assistée, de nouvelles options sont devenues possibles. Des mères de notre communauté ont eu recours à l'insémination avec sperme congelé (banques de sperme). Celles qui préfèrent un donneur connu consultent de plus en plus un médecin pour les aider à évaluer et à minimiser les risques inhérents à l'insémination. Enfin, d'autres femmes optent pour l'adoption ou la famille d'accueil.

À la fin des années 90, le besoin de soutien d'une Association de mères lesbiennes grandissait sans cesse. Bien que de tels groupes aient existé dans le passé, ils ont disparu graduellement, alors que la demande, elle, allait en s'accroissant.

L'Association des mères lesbiennes (AML) est née en août 1998. Depuis, plus de 300 femmes et de nombreux enfants ont joint ce groupe bilingue – et le nombre ne cesse d'augmenter. L'objectif principal du groupe est d'apporter du support aux mères lesbiennes, à celles qui veulent le devenir et à leurs enfants. L'AML propose chaque mois, pour les mères ou celles qui veulent le devenir, une discussion de groupe ou une conférence sur un sujet d'intérêt. Toutes les réunions sont tenues en anglais et en français avec traduction. Des activités mensuelles sont proposées aux enfants. Ces activités ont pour nous une importance primordiale car, vivant dans des familles alternatives, les enfants peuvent parfois se sentir isolés. Lors des rencontres sociales mensuelles, des liens d'amitiés peuvent se créer et permettre de briser l'isolement.

Mais l'Association a aussi comme objectif d'informer les mères lesbiennes sur les aspects légaux et médicaux. Pour ce faire, l'Association possède une librairie de livres et cassettes vidéo que les membres peuvent consulter. Quatre fois l'an, un bulletin de liaison est publié. Il traite de sujets pertinents pour les mères lesbiennes. De plus, à celles qui le désirent, nous faisons parvenir un guide sur les différentes façons de former une famille quand on est lesbienne : insémination, famille d'accueil, adoption internationale.

En regard du droit de nos familles, au Québec du coté juridique, c'est le néant. En Ontario, en 1995, quatre couples de lesbiennes se sont vu accorder des droits d'adoption et, plus récemment, le même phénomène a été observé en Colombie Britannique, en Alberta et en Nouvelle-Écosse. Au Québec, en raison du code civil différent, le problème est plus complexe et une demande d'adoption ne s'est jamais faite. Certaines mères lesbiennes ont eu recours à la délégation de l'autorité parentale pour permettre à la mère non biologique de prendre des décisions en l'absence de la mère biologique, mais ce document légal n'est pas l'équivalent d'une adoption et pourrait être contesté. Un des objectifs du groupe est de porter une cause type devant les tribunaux.

Au fil des ans, de plus en plus de gens et d'organisations ont noté notre présence, et notre rôle s'est ainsi transformé. C'est pourquoi nous avons ressenti le besoin de sensibiliser la société à nos familles. Les médias sont de plus en plus intéressés aux familles alternatives, et les sujets chauds de l'avenir pour les homosexuels seront le mariage et la famille. Comme mères lesbiennes, plusieurs défis nous attendent. Les parents non biologiques n'ont toujours aucun droit et nos enfants sont toujours dans un vide juridique. Nous devrons faire des efforts pour combattre l'homophobie dans les écoles primaires et secondaires. Nous faisons toujours face à de la discrimination dans plusieurs domaines; par exemple, nous nous voyons refuser l'accès des cliniques de fertilité au Québec, et les centres de la petite enfance ne considèrent pas nos candidatures comme famille d'accueil.

Avec ces défis en tête, nous avons créé des liens avec d'autres organismes communautaires comme le Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal (CCGLM), la Table de concertation des lesbiennes et gais du Québec (TCLGQ), la Coalition des conjoints de même sexe, ainsi que la Fédération des femmes du Québec (FFQ). Nous participons à différents colloques et séminaires pour démystifier nos familles et sensibiliser les différents intervenants et la population en général. De plus, nous nous joignons au défilé et donnons de l'information lors de la journée communautaire pendant la semaine de la fierté gaie.

Pour plus d'information ou pour joindre l'Association, veuillez nous contacter à l'**Association des mères lesbiennes** au **(514) 846-1543**

L'Association DES PÈRES GAIS de Montréal (APGM)

Marcel Milot
Directeur de l'APGM

Objectifs

L'Association des pères gais de Montréal (APGM) regroupe des hommes gais qui ont vécu une relation maritale avec une femme et qui ont des enfants. Ils se donnent des moyens de vivre leur homosexualité en tenant compte de leur réalité de pères.

Ensemble, ils poursuivent les objectifs suivants :
S'aider mutuellement dans la prise en charge de leur vie de gai;
Donner à chacun les moyens de se retrouver au sein du monde gai et de vivre selon ses propres options;
Favoriser une intégration de toutes les dimensions de la personnalité par la réflexion en groupe et les activités de l'Association;
Faire de l'Association un lieu de rendez-vous des préoccupations sociales les plus actuelles en participant à la promotion de la vie gaie.

Les services

L'APGM s'articule autour de trois types de services : *la boîte vocale, Transit et Relance.*

La boîte vocale

Ce service sert, d'une part, à tous les pères qui sont en réflexion sur leur vie gaie ou qui vivent une situation difficile. Ces derniers peuvent communiquer anonymement sur la boîte vocale, et une réponse est assurée par un père gai qui a fait un bon cheminement dans les 48 heures suivant l'appel.

La boîte vocale sert aussi de lien avec les membres pour annoncer les activités.

Transit

Transit s'adresse à des participants en « transition », c'est-à-dire des pères encore mariés, séparés, divorcés ou veufs. Ils se questionnent en petits groupes de quatre sur leur homosexualité pendant une période de sept semaines. Des pères gais qui ont déjà vécu le Transit et qui, souvent, ont eu une formation d'accompagnateur, donnée par des psychologues ou des travailleurs sociaux, agissent comme animateurs. Six mois après la fin du Transit, ils se rencontrent pour faire le point sur leur évolution. Transit ne remplace pas l'intervention psychologique ou psychiatrique, mais se veut un milieu propice à l'échange, pour briser la solitude et donner une solidarité à des pères qui veulent vivre librement et sainement.

Relance

Relance consiste en des rencontres hebdomadaires à partir d'un thème annoncé à l'avance; il peut s'agir de conférences, exposés, réflexions ou partage d'expérience. Ces réunions se tiennent habituellement au comité social Centre-Sud, à Montréal, le mardi soir entre septembre et juin. La liste des thèmes est disponible, soit dans la boîte vocale, soit dans les revues distribuées dans le village (*Fugues, RG*).

Conclusion

L'Association des pères gais de Montréal s'adresse à des hommes qui ont déjà des enfants et qui sentent le besoin de faire le point sur leur sexualité, de se retrouver dans un milieu qui les comprend et de faciliter, si c'est leur choix, leur *coming out.* L'Association les accompagne ensuite selon leur besoin.

Le numéro de la boîte vocale est le **(514) 990-6014**

Yo!

Famille
HOMOPARENTALE
et école

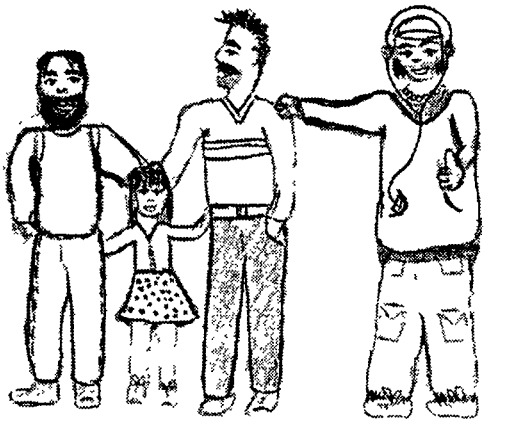

Comment SOUTENIR LES ENFANTS de parents homosexuels?

Nicole Paquette
Mona Greenbaum
Fondatrices de l'AML

Sylvie et son fils Benoît habitent une banlieue de Montréal. Sylvie vivait son homosexualité ouvertement depuis toujours, et cela n'avait jamais posé problème. Lorsque Benoît fréquentait l'école primaire, il amenait des amis à la maison; il parlait ouvertement de sa mère et de la conjointe de celle-ci. Benoît était bien dans sa peau. Mais tout a basculé lorsque Benoît a changé d'école. Dans sa nouvelle école secondaire, l'homosexualité est devenu problème. Ses nouveaux amis ridiculisent l'homosexualité et l'utilisent comme ultime insulte. Les termes *tapette* et *fif* sont utilisés couramment de façon dérisoire à la cafétéria, dans la cour d'école et dans la salle des casiers. Soudainement, Benoît se sent marginalisé, isolé, et se perçoit comme une victime. Bien qu'il ait une « blonde », il se sent directement attaqué en raison de l'orientation sexuelle de sa mère. Il est maintenant mal à l'aise au sujet de sa famille, de sa mère et de la conjointe de sa mère. Il a peur que les étudiants de l'école apprennent sa situation et supposent que lui, Benoît, est gai. Il vit dans la crainte constante que son secret soit connu. Il n'invite jamais d'amis à la maison. Il ne veut plus être vu en public avec sa mère et sa conjointe. La situation est devenue tendue à la maison entre Benoît et la conjointe de sa mère. Cela dure depuis deux ans, et Benoît et sa mère vivent une relation conflictuelle. Puisque la situation est devenue invivable, Sylvie a décidé, pour préserver la santé mentale de son fils et sa relation avec sa conjointe que, dorénavant, elle et sa conjointe ne resteraient plus ensemble, et ce, jusqu'à ce que Benoît ait atteint l'âge adulte. Les noms ont été changés, mais l'histoire est véridique et actuelle.

Bien que présente au niveau primaire, l'homophobie est beaucoup plus importante au niveau secondaire. L'adolescence est une période où le besoin de se conformer est grand et où les commentaires des pairs peuvent faire extrêmement mal. Ajouter à cela l'incertitude, normale à l'adolescence, quant à son orientation sexuelle, ainsi que l'état de guerre ouverte avec les parents. Il n'est donc pas étonnant que, lorsque les parents font partie d'une minorité sexuelle souvent ridiculisée, un problème se pose. L'Association des mères lesbiennes reçoit souvent des appels de mères qui ont de la difficulté avec leurs adolescent(e)s. Malheureusement, nous n'avons pas les ressources pour les aider. Le problème est complexe, et les adolescents sont un groupe difficile à rejoindre.

Qu'est-ce qui pourrait être fait? Les adolescents, qui sont venus à nos réunions pour discuter de ce problème, nous ont tous dit que les préjugés sur l'homosexualité, comme les préjugés racistes ou sexistes, commencent à l'école avant le niveau secondaire. Selon eux, la sensibilisation devrait débuter au niveau primaire. Les professeurs peuvent, de leur propre initiative, faire de la sensibilisation au niveau élémentaire puisque le Ministre de l'éducation a inscrit aux programmes le paragraphe suivant : « [...] l'école doit favoriser la croissance personnelle de l'enfant en l'encourageant à adopter des attitudes et des comportements responsables et en lui fournissant un milieu sécuritaire et sain qui favorisera son développement sexuel. L'école doit aussi permettre à l'enfant de développer son identité personnelle basée sur la confiance et la fierté en sa culture, son sexe et son âge. » Bien que cela semble une invitation à parler d'homosexualité, sans directives précises, la majorité des professeurs ne savent pas comment aborder le sujet.

Au niveau primaire, on pourrait parler des différents types de relations et des différents types de famille. On pourrait donner une image positive de la diversité. C'est vrai pour tous. Il ne faut pas oublier que certains étudiants du primaire vivent dans des familles alternatives, mais aussi, que certains d'entre eux deviendront homosexuels. Il est bien connu que le taux de suicide est plus élevé chez les jeunes qui se questionnent quant à leur orientation sexuelle. Cela représente 10 % de la population étudiante. Presque tout le monde a un gai ou une lesbienne dans sa famille immédiate ou élargie. De plus, ces étudiants vont rencontrer, au cours de leur vie, des gais et des lesbiennes comme collègues de travail, voisins ou amis. Il est donc essentiel de créer un milieu scolaire ouvert aux gais et lesbiennes.

Les professeurs pourraient parler de gais et lesbiennes célèbres dans la culture populaire (sportifs, artistes, comédiens, chanteurs, etc.). Les préjugés et les stéréotypes homophobes pourraient faire partie d'une discussion élargie aux autres stéréotypes et préjugés rencontrés dans la société : racisme, sexisme et autre *isme*. La discussion pourrait progresser de façon parallèle au développement des enfants. On peut parler d'homosexualité sans parler de sexe. Le ministère de l'éducation devrait préciser ses directives à ce sujet dans le programme scolaire et supporter les professeurs.

Les professeurs devraient réagir lorsqu'ils entendent des paroles homophobes ou voient des comportements homophobes. L'homophobie ne devrait pas être tolérée, de la même façon que le racisme et le sexisme ne le sont pas. Une sensibilisation doit être faite auprès des professeurs, des administrateurs et de tous les intervenants du milieu scolaire. La violence verbale ou physique est trop souvent tolérée.

Au niveau secondaire, chaque école devrait désigner une personne ressource que les étudiants pourraient consulter sur des questions d'orientation sexuelle. Que cela soit au sujet de problèmes personnels, de taquineries, de violence ou de taxage, ou encore, simplement pour poser des questions sur ce sujet. Cette personne aurait besoin d'une formation, car il s'agit de sujets et de situations qui doivent être traités en connaissance de cause et avec tact. Plusieurs gais et lesbiennes disent être en vie aujourd'hui parce qu'un professeur s'est intéressé à eux ou a pris position publiquement pour eux.

De l'information doit être donnée sur la sexualité et la santé et cette information doit inclure l'orientation sexuelle et la diversité. Des dépliants et différents documents, traitant de MTS, SIDA, suicide, abus de drogue et tous autres comportements à risque, devraient être placés dans des endroits facilement accessibles aux étudiants tout en préservant une certaine discrétion pour éviter d'être pointé du doigt par les pairs.

Au sein des écoles, on devrait faire une place pour des ateliers ou des présentations qui traitent de l'homosexualité et la démystifient. Des groupes comme GRIS, Projet 10 et le H-Muet devraient être invités régulièrement. La fermeture de nombreuses écoles à ces différentes interventions est inacceptable.

Quoi d'autre? Eh bien! les alliances entre homosexuels et hétérosexuels devraient être encouragées. En effet, dans certaines écoles progressistes américaines, des clubs existent où les gais et lesbiennes, ou ceux qui supportent les gais et lesbiennes, peuvent se rencontrer et s'apporter du soutien. Ces groupes sont particulièrement intéressants pour les étudiants en questionnement, puisqu'ils n'ont pas besoin de prendre position sur leur orientation et de s'identifier. Ce groupe permet aux étudiants de socialiser dans un milieu sans préjugé, où ils ne se sentent pas jugés.

À l'extérieur de l'école, il est important que les psychologues, travailleurs sociaux et autres thérapeutes qui interviennent auprès des familles soient sensibilisés à nos familles et au stress que la société impose à nos enfants. En effet, même si toutes les mesures suggérées étaient appliquées, cela n'affecterait que la prochaine génération d'adolescents. C'est donc maintenant que nos familles ont besoin d'intervenants sophistiqués qui peuvent négocier avec nos réalités et qui n'ignorent pas les particularités de nos familles.

On évalue qu'entre un et quatre étudiants sur dix sont homosexuels ou ont un membre de sa famille immédiate qui est homosexuel. Si notre société a à cœur tous les enfants sans exception, il est nécessaire que les professeurs, les administrateurs et tous les autres intervenants travaillent ensemble pour offrir un milieu plus inclusif et plus sécuritaire pour tous les enfants. L'école publique a la responsabilité d'encourager et de soutenir les relations familiales dans tous les genres de famille, incluant les familles homoparentales. L'école est l'endroit le plus approprié pour informer de façon adéquate et démasquer les mythes, l'ignorance et les préjugés qui blessent les enfants et les familles.

Homophobie À L'ÉCOLE : une approche personnelle

Diane Labelle
Professeure

Lorsqu'un couple de lesbiennes décide d'avoir des enfants, ce n'est jamais une décision simple et spontanée.

Ce projet requiert beaucoup de temps et d'énergie, autant physique qu'émotionnelle. Une partie de cette énergie servira à affronter l'homophobie et à prendre notre place comme femmes et parents. Avoir des enfants nous oblige à faire face à notre homophobie, à nos peurs d'être nous-mêmes, d'être publiques quant à notre orientation sexuelle. Avoir des enfants signifie sortir du garde-robe chaque jour.

Quand Suzy et moi avons décidé d'avoir des enfants, nous envisagions une adoption. Toutefois, le fait d'avoir à cacher notre relation de couple lors des visites à domicile nous a fait changer d'option. Nous ne voulions pas que la vie de nos enfants commence par un mensonge. Par expérience, nous savons que le coût du silence est trop élevé. Puisque la révélation de notre relation de couple nous rendait l'adoption impossible, nous avons opté pour l'insémination.

Bien que nous n'ayons pas menti au sujet de nos choix, nous n'avons offert aucune information. À nos amis, nous avons expliqué aisément nos choix en laissant les détails journaliers de côté. Nous n'avons pas informé notre famille ni nos collègues quant à notre décision. Nous avions choisi de procéder ainsi pour éviter les réactions déplaisantes. Même lorsque nos efforts furent vains, après trois ans de vaillants essais, nous n'avons pas partagé avec d'autres notre douleur et, évidemment, nous n'avons pas reçu de support et d'encouragement. La peur de le dire était plus grande que la douleur. Nous savons bien que c'était notre propre homophobie qui nous guidait.

Durant la période où je tentais de tomber enceinte, je n'ai pas eu le choix de sortir du garde-robe au travail. Il s'agissait d'une situation risquée pour moi pour deux raisons : je travaille comme professeur de niveau primaire, dans une école catholique anglaise. Avant de détenir cet emploi, je fus congédiée à cause de mon orientation sexuelle. Malgré tout, j'ai participé, pendant cette période, à une émission de Claire Lamarche qui traitait de couples de même sexe qui veulent des enfants.

L'émission fut présentée deux mois après l'enregistrement, et je n'y pensais plus. Le lendemain matin, je m'en suis souvenu quand quelques-uns de mes étudiants sont arrivés en classe en criant : « Je vous ai vue hier soir à Claire Lamarche! Est-ce que c'est pour ça que vous avez quitté plus tôt hier? » J'ai ressenti une grande panique et je n'ai répondu qu'à la deuxième partie de la question en leur disant que, la veille, j'étais allée chez le dentiste. Je ne mentais pas, mais je ne disais pas toute la vérité.

À la récréation, je savais que je devais aller en discuter avec la directrice, pour éviter que la situation ne dégénère. Je suis allée dans son bureau, j'ai fermé la porte et lui ai expliqué que j'avais fait une apparition à Claire Lamarche, que les étudiants avaient écouté l'émission à la télé la veille, ce qui voulait dire qu'ils étaient au courant de mon orientation sexuelle, ainsi que leurs parents. Elle m'a regardée solennellement, puis m'a demandé : « Nos étudiants regardent la télé en français? » Elle m'a dit que mon orientation sexuelle ne la regardait pas et que cela n'influençait pas mon expertise en tant qu'enseignante. Elle m'a aussi mentionné qu'elle s'occuperait des téléphones à ce sujet et m'a dit de ne pas m'en faire. Sa seule crainte concernait le cours d'éducation sexuelle; certains parents pourraient être mal à l'aise avec cela. Me sentant soulagée de m'en être tirée si facilement, j'ai accepté de ne plus donner ce cours.

Il est intéressant de voir comment on peut, d'une certain façon, nuire à sa propre cause. On nous donne des miettes de compréhension ou de reconnaissance, et l'on se considère chanceux. J'avais peur pour mon emploi et je pensais choisir la meilleure option pour les étudiants. Je croyais qu'il valait mieux que mon orientation sexuelle ne soit pas discutée en classe et que les chances qu'on m'enlève ma classe soient maintenues à un minimum.

Quelques jours plus tard, après avoir eu le temps de penser à tout cela, je suis allée voir la directrice et lui ai dit que ce n'était pas bien que ce ne soit plus moi qui enseigne l'éducation sexuelle. Je l'avais toujours enseignée, et nous n'avions pas à changer cela. Elle était réticente au début, mais en y réfléchissant, elle m'a dit que je devais assumer mes responsabilités. Je l'ai avisée que je n'éviterais pas les questions au sujet de l'homosexualité, et elle était d'accord. Il en fut convenu ainsi.

Je dois admettre que, dans mes 12 années d'enseignement de l'éducation sexuelle, ce fut la meilleure discussion. Selon le programme d'études, le sujet de l'homosexualité n'est pas couvert. Toutefois, on traite de l'attraction physique et sexuelle à l'autre ou aux autres. On ne précise pas « sexe opposé » et j'y voyais ma chance d'inclure le sujet. Quand nous avons discuté de ce sujet, j'ai mis l'emphase sur le mot « autre ». Un étudiant m'a demandé si l'autre ne devait pas être de sexe opposé? Et j'ai répondu : « Pas toujours. » À partir de là, nous avons discuté d'homosexualité.

J'étais heureuse de la discussion, mais je dois admettre que certains commentaires étaient difficiles à encaisser. La conception de l'homosexualité des étudiants était remise en cause et cela est très positif. Mes étudiants m'aiment et me respectent, et je ne correspondais pas à leurs idées de l'homosexualité. À cause de cela, nous avons discuté de la façon dont nos idées se forment sur un sujet et nous avons parlé de toutes sortes de discrimination dans notre monde. Le résultat final fut qu'ils étaient mieux renseignés et qu'ils m'aimaient et me respectaient autant. Puis nous avons travaillé ensemble à identifier et nommer les comportements et remarques discriminatoires.

Après trois ans d'essais infructueux, nous avons décidé que Suzy porterait l'enfant. Elle est tombée enceinte après le premier essai, et nous étions plus qu'heureuses. Au travail, j'avais fait un effort pour être plus ouverte au sujet de ma vie personnelle, et les collègues s'y habituaient tranquillement. Quand j'ai annoncé que Suzy était enceinte, il était intéressant de voir les réactions de mes collègues. Ils ne pouvaient pas ouvertement se montrer surpris ou en désaccord, mais ils devaient dire quelque chose. Ainsi j'ai eu plusieurs félicitations, mais certaines forcées. Pendant les sept mois suivants, j'ai gardé le sujet à l'ordre du jour en parlant souvent de la grossesse de Suzy. Finalement, ils ont commencé à poser des questions, et alors je savais qu'ils s'ouvraient à cette idée.

J'étais ouverte à l'école, mais pas complètement. Je parlais de la grossesse de Suzy à mes collègues, mais pas en classe. Cela devait changer. Et c'est la naissance de Jamie qui a permis ce changement.

La première bataille qui a suivi fut un refus de la Commission scolaire de me donner un congé parental. Finalement, j'ai reçu une paye d'absence, mais non reconnue comme un congé parental. Nous aurions pu contester; mais nous étions fatiguées des luttes après mon congédiement illégal à mon emploi précédent.

La deuxième difficulté était d'expliquer à mes étudiants que je m'étais absentée à cause de la naissance de mon fils. La nuit où j'ai reconduit Suzy à l'hôpital pour l'accouchement de Jamie, j'ai rencontré un de mes étudiants et sa mère qui allait donner naissance le même jour à son frère dans la chambre à côté de la nôtre. Toute tentative de cacher la vérité aurait été vaine.

J'ai eu une longue discussion avec ma directrice relativement à mon retour au travail. Je lui ai expliqué mes intentions de ne rien cacher. J'étais fière de mon fils et de notre famille et je ne voulais pas avoir l'impression que je devais taire une expérience si magnifique. Elle était d'accord et, à nouveau, m'a offert de s'occuper des téléphones des parents en désaccord.

J'avais peur et étais nerveuse au sujet de cette discussion avec mes élèves. J'ai expliqué que j'avais dû m'absenter à cause de la naissance de mon fils Jamie et qu'il avait deux mères. Cela a bien passé, puis une étudiante m'a demandé : « Mais cela ne veut pas dire que vous êtes... une... lesbienne? » J'ai avalé deux fois et répondu « Oui ». Puis j'ai frémi en regardant son visage horrifié. J'ai regardé tous mes étudiants, me demandant si tous avaient la même réaction. On entendait des murmures et des rires; mon cœur chavirait. Puis un jeune homme merveilleux a levé la main. Je lui ai donné la permission de parler et il a dit : « Alors ce que vous nous dites, c'est que vous êtes devenue un parent. – Oui, c'est ce que j'ai dit. » Il a hoché la tête, a souri et m'a félicitée, puis a applaudi. Aussitôt toute la classe s'est mise à applaudir et les élèves ont voulu regarder des photographies du bébé.

La directrice n'a eu aucun appel négatif. Les commentaires étaient tous positifs, me félicitant pour mon ouverture et, faisant de même pour l'école, en soulignant que cela démontrait le respect porté aux enfants. J'ai reçu des cartes de félicitations des parents et des cadeaux pour Jamie. De plus, le comité de parents, par l'intermédiaire du président, a tenu à m'appuyer.

Depuis, je suis ouverte quant à ma vie privée à l'école; j'ai des photographies de Suzy, de Jamie et de notre fille Sage sur mon bureau. Jamie et Sage sont souvent avec moi à l'école et sont toujours bienvenues. Je ne me cache pas et m'assure que ma famille est présente dans la communauté. Toutefois cela ne veut pas dire que l'homophobie n'existe pas dans notre école.

À chaque début d'année scolaire, le travail est à refaire avec les nouveaux collègues et les nouveaux étudiants. Chaque année, depuis la naissance de Jamie, les situations ne manquent pas où je dois discuter de mon orientation sexuelle avec des étudiants qui ne sont pas au courant de mon lesbianisme. Les réactions des étudiants varient de positives à très négatives.

Bien que je sois ouverte quant à ma vie, il semble difficile, pour les adultes autant que pour les enfants, de faire le lien entre les commentaires et comportements négatifs sur l'homosexualité et moi. L'insulte la plus grave à notre école est encore de traiter quelqu'un de *tapette, fif* ou *lesbi.* S'ils veulent émettre une opinion négative sur une situation ou un événement, ils disent : « C'est tellement gai – *That's so gay.* » Généralement, ces commentaires sont rarement utilisés pour ce qu'ils sont, soit des remarques préjudiciables pour des gens qui sont différents.

Il y a deux ans, j'ai eu l'expérience malheureuse de négocier avec le comportement homophobe d'un professeur. J'ai dû la remplacer un jour. Dans la classe, j'ai remarqué sur une table, près d'un ordinateur, une page de texte rédigé à la main. L'écriture était celle du professeur que je remplaçais. La composition s'intitulait : « Mon professeur homosexuel visite le pays des gais (*My gay teacher goes to Queerland*). » Elle était aussi affichée à l'extérieur de la classe. J'ai fait un rapport à la directrice, qui a immédiatement retiré la composition et a, par la suite, réprimandé le professeur. J'ai aussi demandé la permission d'en discuter avec la classe, permission qui fut accordée. Au retour de la récréation, nous avons discuté de l'utilisation négative des mots « gais », « homosexuels », « tapettes », etc. Certains étudiants ont compris, d'autres non, mais chacun a pu réfléchir sur le sujet.

Dans l'ensemble, mes collègues professeurs acceptent bien mon homosexualité. Toutefois la majorité se sent toujours mal à l'aise quand vient le temps d'intervenir. Souvent, le problème est l'incapacité à reconnaître l'homophobie. En voici un exemple : le mois dernier, alors que je supervisais la récréation dans la cour d'école, j'ai vu un étudiant traiter un autre étudiant de gai. Sa mère, qui travaille au service de garde, a vu la scène et, en me voyant, elle s'est sentie mal à l'aise. Elle a expliqué à son garçon que le mot « gai » veut dire joyeux. L'enfant est retourné jouer, en traitant l'autre enfant de gai. Après tout, il venait d'en avoir la permission. Sa mère l'a appelé à nouveau et lui a dit d'utiliser le mot joyeux à la place. Il a cessé de dire le mot « gai », mais sa compréhension du problème n'a sûrement pas progressé.

Souvent, les professeurs ne savent pas comment agir dans ces situations. Ils ont peur d'être associés à l'homosexualité. Ils ont peur de la réaction des parents. Il est rare que le sujet de l'homosexualité, ainsi que les comportements et les commentaires négatifs, soient traités adéquatement, mais cela arrive. L'an dernier, une étudiante de quatrième année a demandé à son professeur de parler à la directrice. Le professeur lui a demandé pourquoi et l'étudiante a répondu qu'il y avait des rumeurs à l'effet que madame Labelle était lesbienne. Le professeur a simplement répondu : « Tu sais, il ne s'agit pas d'une rumeur. C'est la vérité. » J'ai applaudi le professeur pour sa réponse, quand elle m'a expliqué ce qui s'était produit en classe, et j'ai planifié une rencontre avec les étudiants de cette classe pour discuter d'homosexualité. Cela s'est relativement bien déroulé, même si certains étudiants ont exprimé un malaise et émis l'opinion que cela était malsain et anormal. La directrice avait des réticences face à cette intervention, mais je lui ai expliqué qu'il s'agissait de mes droits de travailler dans un environnement sécuritaire.

C'est le même argument que j'utilise pour promouvoir un séminaire de formation pour les enseignants sur l'homophobie. Cela me semble important pour trois raisons :

Premièrement, je ne peux plus tolérer l'ignorance qui entraîne des situations comme celle que j'ai décrite précédemment, où on explique à un enfant que le mot « gai » veut dire « joyeux ».

Deuxièmement, je me souviens de ce que cela représente pour une personne homosexuelle de grandir dans un environnement homophobe. Après ma sortie du garde-robe, lors de la naissance de Jamie, un parent est venue me voir, car elle pensait que son fils était gai. Nous avons discuté longuement; je lui ai donné des références. Elle était reconnaissante. J'espère que ce jeune homme aura la vie plus facile que d'autres. Les statistiques sur le suicide chez les jeunes homosexuels sont troublantes. Il me semble important, pour les étudiants qui découvriront leur homosexualité et pour ceux qui ont des parents homosexuels, que le sujet de l'homophobie soit discuté ouvertement.

Finalement, la troisième raison, et la plus importante pour notre famille, concerne nos enfants. Jamie vient de commencer l'école et, déjà, il se fait taquiner à cause de ses deux mères. Quelle que soit l'école que nos enfants fréquenteront, ils auront à subir des commentaires et des comportements homophobes. Si Suzy et moi demeurons silencieuses, nous agissons alors comme ceux qui préfèrent taire le sujet et refusent de discuter ce dont il est question, soit d'intolérance et d'ignorance des différences.

Je suis une éducatrice, et mon but, c'est l'éducation de l'enfant dans sa globalité, et non seulement l'aspect académique. Ma responsabilité face aux enfants dont j'ai la charge est de les aider à devenir les meilleurs humains possibles. Les aider à regarder le monde, et avec la présentation d'informations, juste leur permettre de faire des choix éclairés et de définir leurs idées au sujet des choses. C'est mon approche avec mes enfants; alors pourquoi pas avec les autres enfants?

J'ai comme projet de combattre l'homophobie dans mon école. Je prévois que cela sera long et que j'aurai quelques embûches le long du chemin. Mais je dois cela à mes enfants, aux enfants de notre école ainsi qu'à moi-même. J'espère étendre ce projet à l'extérieur des murs de l'école, afin de faire cesser le silence, et que l'on puisse enfin prendre notre place dans la société.

Je sais que cela ne sera pas facile mais, en cas de difficulté, je peux m'appuyer sur mes expériences passées pour me guider. Ma sortie du garde-robe, qui fut généralement bien acceptée malgré quelques aspects négatifs, ainsi que mon style de vie, sont deux données indéniables. Je suis madame Labelle, et ma présence ouverte comme lesbienne permet aux gens de faire le lien entre une notion abstraite – l'homosexualité – et une personne en chair et en os qu'ils connaissent et respectent. Cela amène un questionnement sur les idées reçues et les préjugés.

Ces éléments me furent révélés par une des mes anciennes étudiantes qui m'a appelée récemment pour une entrevue. Il y a 5 ans, elle était dans ma classe. Elle venait d'arriver au Canada, puisqu'elle est originaire des Bahamas. Elle venait d'être adoptée par une famille canadienne. Elle a eu à affronter plusieurs difficultés, et j'ai passé beaucoup de temps avec elle pour l'aider à s'ajuster à sa nouvelle vie. L'année suivante, quand Jamie est né, elle était étudiante au secondaire. Je l'ai rencontrée, ainsi que sa mère, dans un centre d'achat. Sa mère est venue me parler et m'a félicitée pour ma sortie du garde-robe et a souligné le courage que cela avait dû demander face à une certaine hostilité. Je l'ai remerciée et j'étais fière de voir que mon ancienne étudiante appuyait les propos de sa mère.

Cette jeune fille m'a téléphoné, il y a quelques semaines, en m'expliquant qu'elle m'avait choisie parce qu'elle m'admirait et qu'elle m'était reconnaissante de leur avoir permis, à elle et à sa mère, de se questionner en profondeur sur l'homophobie. Après ma sortie du garde-robe à la télévision, elles avaient ressenti un malaise et pensaient que l'homosexualité n'était pas bien. Toutefois, elles n'étaient pas à l'aise avec cette idée, car elles m'aimaient. Elle m'a expliqué leurs longues discussions; elles ont assisté à des conférences sur le sujet et ont fait des recherches sur les familles homoparentales. Elles étaient contentes d'avoir eu la chance de réfléchir à l'homosexualité avec des informations pertinentes. Elles en sont venues à la conclusion que leur première impression d'anormalité et de rejet était influencée par l'ignorance.

L'ignorance, voilà le problème. Le problème, ce n'est pas l'homophobie. Comme professeur, l'ignorance je connais; c'est mon travail de la traquer et de la chasser. Il ne faut pas oublier que nous sommes tous des éducateurs. Il faut tout un village pour éduquer un enfant et, à moins d'être un ermite, c'est notre responsabilité de prendre part à l'éducation des enfants, et pas seulement des nôtres. Le meilleure façon de le faire, c'est d'être nous-mêmes, de vivre ouvertement dans le présent. Ainsi ils verront bien que nous sommes on ne peut plus normaux.

Nathalie Ricard
Infirmière
en santé communautaire
CLSC Notre-Dame-de-Grâce

Mettre fin à l'ambiguïté

DES RAPPORTS ENTRE L'ÉCOLE et l'homosexualité

La reconnaissance par les lois statutaires québécoises de l'union de fait des conjoints et des conjointes de même sexe symbolise pour plusieurs les luttes gagnées sur le plan de l'intégration sociale et économique. Pourtant, hier encore, un jeune ou une jeune est rentré(e) de l'école découragé(e), incapable de dire que sa mère est lesbienne. Le contraire serait pourtant si simple et libérateur! Il n'aurait plus à inventer des histoires de père. Il pourrait enfin parler de son autre parent qu'il aime tant. Selon une statistique américaine de 1991, neuf jeunes sur trente seraient ainsi touchés par l'homosexualité (Jordan, Vaughan et Woodworth, 1997). Dévoiler son orientation homosexuelle ou celle d'une personne significative ressemble à une épreuve, tant les préjugés sont tenaces et le discours hétérosexiste omniprésent. Pour un ou une jeune, découvrir son homosexualité ou son lesbianisme crée un certain émoi et une difficulté de vivre pouvant aller jusqu'au suicide. C'est en présentant une nouvelle vision de la sexualité, et non seulement de l'homosexualité, que l'homophobie et tous les troubles sociaux et affectifs qu'elle provoque seront combattus. Il reste donc un important travail à réaliser au niveau de la solidarité sociale et en matière d'éducation.

L'homophobie est cette peur qui génère l'occultation, le mépris et l'hostilité envers les personnes homosexuelles ou présumées l'être. Elle peut être intériorisée, directe ou systémique. Les problèmes d'homophobie intériorisée renvoient à des attitudes et à des émotions négatives, allant du simple doute à la haine de soi (Julien, 2000). Les personnes ainsi touchées minimisent souvent leurs contacts avec la communauté gaie et lesbienne et dévoilent rarement leur orientation sexuelle. Elles peuvent développer des comportements auto-destructeurs et des difficultés au niveau sexuel et conjugal. En ce qui concerne l'homophobie directe, certaines personnes exhibent des comportements passifs (changer de place, changer des habitudes dans les toilettes, parler négativement, fixer), alors que d'autres optent pour des comportements actifs et agressifs (endommager des biens, écrire des graffitis, crier des injures, participer à des manifestations, battre, violer, tuer) (Baker et Fishbein, 1998). Aux États-Unis, il est documenté que les minorités sexuelles ont été le plus souvent victimes de crimes haineux au cours des 15 dernières années lorsqu'on les compare avec les autres minorités, ethniques, religieuses ou raciales.

Plus près de nous, un couple a défrayé la manchette au printemps dernier : leurs voisins les harcèlent parce qu'ils sont gais, les intimident et ont vandalisé leur propriété au vu et au su des policiers qui banalisent leur situation (Dufour, 2001)[1]. Celle-ci illustre le laxisme des autorités malgré la dénonciation de l'organisme *Dire enfin la violence* et, du même coup, notre difficulté, en tant que société, à nous mobiliser pour faire cesser la violence, à ne pas nommer l'homophobie et à la reléguer au domaine privé. Les attaques homophobes impunies envoient comme message qu'il est dangereux de dévoiler son homosexualité. Herek (1984) a identifié des facteurs qui corroborent des attitudes négatives envers l'homosexualité. Les personnes les plus homophobes ont eu peu de contacts personnels avec des gais et des lesbiennes. Elles sont, de manière générale, plus inhibées sexuellement. Elles ne s'identifient pas comme gaies. Elles sont peu instruites et pensent que leurs pairs partagent des attitudes négatives à l'endroit des minorités sexuelles. Elles circulent dans des milieux où ces attitudes prévalent. Elles sont très religieuses, ont des croyances conservatrices et optent pour des rapports autoritaires. Elles valorisent les rôles de sexe et de genre traditionnels. Moller Okin (1996) avance aussi que les milieux réfractaires au féminisme seraient plus homophobes.

Par ailleurs, les recherches rapportent que les hommes sont généralement plus homophobes que les femmes, cette tendance se retrouvant aussi chez les intervenants (Moore, Otis et Dedobbeleer, 1994). Des contacts nombreux avec des gais et des lesbiennes réduiraient les sentiments homophobes, de même que l'information qui bouscule les préjugés et les images stéréotypées. Mais les préjugés sont déjà en place au début de l'adolescence et, s'ils demeurent non confrontés, ils ne risquent guère de se

1. Selon Michelle Lamoureux, coordonnatrice de *Dire enfin la violence*, 15 % des appels reçus depuis le début de l'année sont reliés à des relations de mauvais voisinage. De plus, au moins 2 appels quotidiens rapportent des voies de fait. À cela, le commandant du poste de police du secteur du Village gai, Maurice Beaudoin, réfute que c'est exagéré. Mais la police ne discrimine pas, dans ses statistiques, les crimes haineux à caractère raciste ou homophobe et concède que les propos haineux à l'endroit des gais et des lesbiennes demeurent très élevés (Defoum, 2001).

modifier (Roderick, McLammon et Albred, 1998). Avant la réforme, outre une brève mention de l'homosexualité dans le cours de développement personnel et professionnel, l'école primaire renvoyait cette problématique à l'école secondaire[2]. Mais de manière à confronter les préjugés et à aborder la diversité des réalités amoureuses, les enseignantes et les enseignants doivent recevoir une formation adéquate. Pour changer les mentalités, les changements législatifs s'avèrent nécessaires, certes, mais ceux au niveau du discours sur la sexualité hétérosexiste s'imposent. L'homosexualité a longtemps été considérée comme une hors-la-loi familiale (Calhoun, 1997) parce qu'elle rompt avec la sexualité procréatrice. Toutefois, les militants gais et les militantes lesbiennes des années 1960-1970 avaient rejeté, à leur tour, la famille. Elle était perçue comme un lieu de reproduction de l'oppression patriarcale, où les identités masculines et féminines sont élaborées pour se conformer aux critères de la paternité et de la maternité. C'est depuis peu que les homosexuel(le)s revendiquent leur retour au bercail, et les résistances sont vives.

Plusieurs préjugés persistent concernant les rapports des homosexuel(le)s avec les enfants. Ils expliquent en partie pourquoi un sondage Gallup de 1994 révélait que « 62 % de la population canadienne s'opposent à ce que les personnes homosexuelles occupent un emploi d'enseignant au niveau primaire et que 57 % de cette population s'opposent à leur accès aux services d'adoption » (Demczuk, 1998 : 100-101). Les préjugés peuvent être recoupés en quatre temps.

Premièrement, les enfants qui ont des contacts avec des personnes homosexuelles risquent de devenir homosexuels, comme si l'homosexualité ou le lesbianisme étaient des maladies contagieuses. Or, malgré d'abondantes recherches en biologie, les origines de l'homosexualité et du lesbianisme demeurent inconnues.

Deuxièmement, on pense que, par imitation, les jeunes pourraient apprendre des comportements impropres à leur genre. Toutefois, les enfants des homosexuel(le)s ne développent pas plus de dissonance entre leur sexe et leur genre que les autres (Dorais, 1999; Lapointe, 1990). Mais ils montrent une plus grande ouverture face aux rôles sexuels et à la sexualité de manière générale (Goode, 2001). Ils seraient aussi plus tolérants (Laird, 1999).

Troisièmement, on tient à protéger les enfants contre la pédophilie. Faut-il rappeler que ce fléau est généralement le fait d'hommes hétérosexuels? Par ailleurs, la violence faite aux enfants préoccupe les gens par-delà leurs identités de sexe et d'orientation sexuelle.

Quatrièmement, pour terminer, on craint que les enfants que prennent en charge des lesbiennes ou des gais soient stigmatisés. Mais cette stigmatisation est le produit des discriminations, notamment au niveau systémique, et des préjugés et non des actions des parents homosexuels et de leur communauté.

Au Québec, la Loi 32 reconnaît les couples en union de fait quelle que soit leur orientation sexuelle; elle semble instituer subtilement une dichotomie entre les rapports conjugaux et la famille pour les homosexuels. Cette législation, à la manière d'un compromis, a répondu aux revendications des militantes et des militants gais dont la priorité était le couple, et non la famille, et aux attentes de la majorité hétérosexuelle. Celle-ci ne veut pas perdre son auréole familiale et remettre en question l'hétérosexisme qui place l'hétérosexualité en tête des expressions humaines de l'éros et de l'amour. La norme familiale et les modèles qui dominent en intervention psychosociale découlent ainsi d'une conception naturaliste de la sexualité. L'homophobie et des institutions, comme le mariage et la famille traditionnelle, renforcent l'idéologie hétérosexiste qui a des accents tautologiques. Un mariage réussi annonce encore la réussite familiale, alors que la compétence parentale n'a rien à voir avec l'orientation sexuelle. Mais ce ne sont pas tant les compositions familiales dans lesquelles le père, la

2 Sur le développement des identités de genre à l'école primaire, voir Thorne, B (1993)

mère, leurs conjoints ou des adultes de même sexe adoptent de nouveaux rôles parentaux ou de guides envers les enfants qui préoccupent les conservateurs et les conservatrices que la remise en question de l'identification aux modèles de sexe. Une telle remise en question bouscule les rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes et entre les gais et les *straights*[3].

La reconnaissance des couples pour les gais n'entraîne donc pas celle de leurs familles au sein desquelles les modèles d'identification sont transgenrés. Dans nombre de familles homoparentales, les tâches généralement attribuées aux hommes sont accomplies par des femmes et vice versa. Ces pratiques sont aussi encouragées chez les enfants des deux sexes comme elles le sont dans les familles ouvertes au féminisme (Ricard, 2001; Dubreuil, 1998). L'homophobie, telle l'arme du sexisme, se révèle comme la peur de retrouver en soi les caractères culturellement associés à l'autre genre (Welzer-Lang, et al., 1994). Mais en situant l'éducation sexuelle dans une perspective culturelle et historique, cette peur est démystifiée et facilite ainsi un questionnement sur la conception naturaliste de la sexualité. Pour l'heure, les couples hétérosexuels qui désirent des enfants peuvent se marier, adopter ou procréer. Leur descendance s'inscrit dans les filiations respectives des parents. Il en est autrement pour les couples homosexuels qui n'ont pas accès au mariage, qui ne peuvent pas adopter et qui doivent s'inventer un ou une partenaire afin d'être acceptés dans les cliniques de fertilité. Infantilisés, les gais et les lesbiennes restent considérés comme des citoyens de second ordre car ils ne peuvent pas accéder comme les autres adultes au statut de parents ou choisir leur mode d'union.

Des jeunes, à qui l'on n'a pas expliqué la diversité sexuelle et qui, à leur connaissance, n'ont pas rencontré de gais et de lesbiennes, parviennent au moment où ils aspirent devenir adultes avec une vision négative de l'homosexualité. L'homosexualité et le lesbianisme se posent d'abord comme étant incompatibles avec leur désir de fonder une famille ou de vivre en société de manière respectable. Découvrir que l'on est homosexuel(le) est, au bas mot, dramatique. Or les familles *straights* envisagent rarement devoir composer avec l'homosexualité. Un renoncement accompagne souvent l'enfant homosexuel qui se divulgue. Les parents avaient imaginé un autre type de vie pour leur enfant. Pourtant, les gais et les lesbiennes se retrouvent dans toutes les sphères d'activités. Qui sait? Il ou elle sera peut-être comptable, habitera la banlieue ou s'impliquera en politique. Les parents font aussi le deuil d'une descendance, alors que l'homosexualité ne rend pas stérile. Ils craignent, de plus, le virus du sida alors que ce dernier ne discrimine pas entre les hétérosexuel(le)s et les homosexuel(le)s. Les parents vivent donc le choc, qui peut s'exprimer à travers l'hostilité, le rejet et la distanciation. Ils éprouvent de la culpabilité et de la honte, aux prises avec leurs fausses conceptions et le regard des autres. Si le parent reste à cette étape, sa relation avec l'enfant se détériorera.

Les intervenants et les intervenantes du Projet 10, un groupe de soutien auprès des jeunes gais, lesbiennes et bisexuel(le)s à Montréal, leur recommandent ainsi de se divulguer seulement s'ils se sont préparés et s'ils sont prêts à l'assumer. Pour guider le ou la jeune, on peut l'interroger : est-il certain de son orientation sexuelle, confortable avec elle? A-t-il un groupe de soutien? A-t-il acquis des connaissances sur l'homosexualité? Est-il patient, le temps arrangeant bien des choses...? Est-ce sa propre décision de sortir du placard ou subit-il la pression de ses pairs? Connaît-il les valeurs de ses parents? A-t-il de bonnes relations avec eux? Mais le jeune trouve-t-il un adulte prêt à l'accompagner dans son affirmation sexuelle? Car la prise de parole s'apparente à une étape charnière dans la réalisation de l'identité homosexuelle (Ryan, 1998). C'est se choisir et faire bouger les frontières entre le privé et le public, en amenant « ce qui ne se dit pas » en public.

La question de la sortie du placard se situe dans le paramètre des conflits de valeurs, selon le sociologue Fernand Dumont (1995). Il s'agit d'un déplacement du cadre moral patriarcal vers une

3. *Straight* est une expression populaire pour désigner les hétérosexuel(le)s. Mais le terme peut renvoyer aussi à une manière de penser et d'incarner la normalité. Voir Wittig, M. (1980).

éthique de la tolérance, tandis que l'imposition de l'acceptation d'une identité alimente le jeu de la domination et les ressacs. Plus que le caractère moral de l'homosexualité ou que l'immoralité d'une société qui tarde à prévenir la détresse d'une partie de sa jeunesse, l'authenticité se retrouve au centre de ce conflit. Son importance rappelle la spontanéité des enfants qu'ils apprennent trop vite à moduler à cause des réactions homophobes de leur entourage. Pour les adolescents et les adolescentes, l'authenticité est un indicateur incontournable dans la découverte de soi et de leurs proches. Ils recherchent une présence adulte rassurante qu'ils testent de manière à trouver des modèles et pour avancer avec moins de peurs, moins de masques. L'authenticité rappelle l'importance de valider les jeunes dans ce qu'ils vivent, que ce soit dans une famille homoparentale dont les frontières et les responsables sont souvent contestés ou dans l'exploration de leur sexualité. Même si, depuis le milieu du siècle dernier, la morale se serait libéralisée, les comportements sexuels ont stagné (Hekma, 1997). Cette observation paradoxale s'explique, en partie, par une lutte contre le sexisme qui achoppe en ne confrontant pas l'hétérosexisme et l'homophobie.

Les hommes et les femmes craignent encore de passer pour « moins homme » ou pour « moins femme » s'ils se départissent des attributs de genre, s'ils les travestissent. L'interdit est demeuré plus fort chez les hommes, quel que soit leur âge. Les garçons rejetteront et ridiculiseront le jeune qui passe pour être efféminé. L'usage de quolibets péjoratifs sert aussi à former une conception homophobe de la virilité. Bouchard et St-Amant (1996) ont conduit une étude fort éloquente auprès de 1500 Québécois de secondaire trois qui a permis, en outre, de mesurer leur adhésion aux stéréotypes sexuels en relation avec leur parcours scolaire et leur choix de carrière. Selon les chercheurs, les garçons seraient des vecteurs privilégiés de la reproduction sociale. Les filles seraient plus actives dans la résistance aux stéréotypes, d'autant plus si leurs parents sont scolarisés. Les garçons qui y parviennent ont de meilleurs résultats à l'école et, habituellement, un de leurs parents possède un diplôme d'études supérieures. À la question : est-ce qu'une lesbienne est une vraie femme? Les filles et les garçons ont répondu par l'affirmative dans une proportion assez large. Mais à la question : est-ce qu'un gai est un vrai homme? Les différences entre les filles et les garçons se sont démarquées, moins de la moitié des garçons l'ayant confirmée! Les résultats de l'étude de Pilkington et d'Augeli (1995) résument l'ampleur de l'homophobie qui sévit à l'école secondaire. Bien que leur étude ait été conduite aux États-Unis, il y a quelques années, celle menée au Québec par Michel Dorais (2000) reflète le même désarroi.

Les chercheurs américains ont répertorié les incidents homophobes subis par 194 gais, lesbiennes ou bisexuel(le)s pendant leur secondaire : 80 % d'entre eux rapportent les injures verbales, 44 % ont été menacés d'être attaqués mais 18 % l'ont été, 23 % se sont fait vandaliser, 31 % ont été chassés ou suivis, 13 % ont reçu des crachats alors que, pour 33 % d'entre eux, il s'agissait d'objets. Les jeunes rapportent rarement ces incidents parce qu'ils craignent d'être harcelés en s'exposant. Pourtant, ce ne sont pas seulement les gais et les lesbiennes qui sont visés, mais aussi les élèves qui sont soupçonnés l'être. Esseulées, les victimes banalisent les agressions et développent un sentiment d'impuissance. Les jeunes gais et lesbiennes, ou ceux et celles qui pensent ne pas partager l'orientation sexuelle de la majorité, décrochent et leurs notes baissent. Ils s'impliquent peu ou, au contraire, se réfugient dans une activité et s'isolent. Ils se sentent souvent rejetés et aliénés. Plusieurs d'entre eux tombent en dépression, deviennent suicidaires et se mettent à consommer. Les agresseurs agissent de la sorte pour affirmer leurs valeurs qui condamnent l'homosexualité, pour gagner l'assentiment de pairs significatifs, pour s'amuser et pour se protéger de leurs propres désirs homosexuels (Herek, 1984). Ce sont surtout de jeunes hommes qui cherchent à prouver leur bravoure et leur masculinité en défiant l'ordre social, d'autant plus qu'il n'y aura presque pas de conséquences négatives à leurs actes.

Et que fait l'école? Elle tergiverse entre deux conceptions qui s'opposent. Est-ce que le projet scolaire devrait outiller les enfants de manière à ce qu'ils s'intègrent socialement et acquièrent une discipline? Ou devrait-il viser le développement de « l'être individuel en chaque citoyen » par le truchement de l'autonomie et de l'indépendance (Montandon, 1996 : 69)? Dans notre société, qui valorise la réussite scolaire comme un reflet de la compétence familiale et une garantie pour le marché du travail, les projets de socialisation et de scolarisation sont imbriqués (Henriot-van Zanten, 1996). Le meilleur accompagnement pour l'enfant dépend ainsi de la collaboration entre les éducateurs et les éducatrices, indépendamment de leur statut professionnel. Ce travail évolue autour des dimensions académiques et de l'acquisition de la discipline, mais aussi autour du développement de l'identité (de Singly, 1996). Ainsi, concernant l'hétérosexisme, Bouchard et St-Amand (1996 : 247) avancent « qu'il est moins urgent de déterminer dans quelle mesure l'école doit compléter l'éducation donnée par les parents que de reconnaître d'emblée que l'école doit combler une lacune béante dans l'éducation, plus spécifiquement celle des garçons ». Des interventions auprès d'eux auraient un impact significatif car ils forment des groupes homogènes.

L'hétérosexisme institutionnalisé dans les écoles emprunte plusieurs formes : une éducation sexuelle basée sur le paradigme naturaliste, la normalisation d'un seul type de famille, l'absence de *counseling* et de modèles homosexuels positifs présentés aux jeunes qui pourraient être leurs propres enseignantes ou enseignants[4], ainsi que les actes d'agression qui ne sont pas condamnés, tels le harcèlement verbal, les moqueries et le taxage. De plus, peu d'enseignants et d'enseignantes ouvrent sur la diversité des réalités sexuées, maintenant ainsi leur occultation. À titre d'exemple, en se référant à da Vinci, le rôle de l'homosexualité dans sa vie sera omis. Mais on commentera à profusion la virilité de Picasso, même s'il a conduit ses femmes au bord de la folie. Combattre l'hétérosexisme signifie ainsi de modifier certains outils pédagogiques. L'échange suivant entre des mères lesbiennes évoque des activités scolaires qui invitent les enfants à parler de leur famille. L'arbre généalogique a pour but de développer les liens d'association. Si l'outil n'est pas adapté, les familles lesbiennes passent pour être absurdes, renforçant ainsi l'idée que l'homosexualité n'évolue pas dans le cadre de la normalité (Ricard, 1998 : 231).

Denise :
« Moi, je me souviens... À l'école, quand les élèves avaient fait l'arbre généalogique. J'étais en colère! Mon fils a deux pères et une mère... Ça allait bien pour son père biologique et moi. Mais quand il a fallu intégrer ma blonde, ça n'allait plus du tout! On rajoutait une branche à un autre arbre, puis à un autre... »

Wendy :
« Mais pourquoi faudrait-il questionner l'arbre généalogique comme outil d'apprentissage? Moi, je dis que les autres enfants vont découvrir autre chose. »

Annette :
« Ça demanderait que le prof soit prêt à en parler. »

Nathalie :
« Ça part de la tête de l'intervenant, de la responsable qui est là. »

Maya (la conjointe de Nathalie) :
« Alexandre a déjà été dans un groupe où l'activité était de dessiner sa famille. Il a dessiné sa mère; mais il ne m'a pas dessinée. Le groupe lui a demandé où était son père? Alexandre a répondu qu'il n'en avait pas. »

Nathalie :
« Je suis allée voir la responsable pour lui expliquer notre situation familiale. Elle m'a répondu que la famille, c'est un père et une mère avec des enfants, et qu'elle n'allait pas présenter une notion marginale à son groupe. Je ne savais plus quoi faire. J'ai retiré Alexandre du groupe. »

4 Sur les *pour* et les *contre* de la sortie du placard d'une enseignante, voir Khayatt, D. (1998)

La non-intervention, qui cautionne l'homophobie dans le milieu scolaire, est reliée, selon Walters et Hayes (1998), à la peur de la controverse, à la peur des réactions et des plaintes des parents. Mais l'institution scolaire doit dépasser ses propres ambiguïtés. Bien que conservatrice et désireuse de reléguer l'homosexualité à l'extérieur de ses murs, l'école est consciente de l'ampleur des problèmes que doivent affronter les minorités sexuelles et qui mettent en péril leur cheminement scolaire et social. Maintenant que le vent de la déconfessionnalisation souffle, que des enquêtes scientifiques documentent les effets pervers de l'homophobie, que les porte-parole de la communauté gaie gagnent en crédibilité et que les médias commencent à critiquer l'inaction des responsables en matière d'éducation, un nouveau consensus pourrait se dégager entre les autorités scolaires et les parents. La lutte contre l'hétérosexisme et l'homophobie s'insère très bien dans les projets d'école qui visent à promouvoir des comportements pacifiques et à contrer l'intolérance. Si les discussions autour du caractère moral de l'homosexualité peuvent creuser les divergences entre les conservateurs et les libéraux, celles autour d'une pédagogie qui met l'accent sur l'authenticité devrait rallier les éducateurs et les éducatrices de tous les horizons.

Depuis les années 1990, certaines écoles américaines ont encouragé la création de lieux d'accueil pour les minorités sexuelles. Voici quelques-unes de ces initiatives :

- instituer une semaine de la tolérance dans l'école;
- combattre activement les injures;
- avoir des livres sur l'homosexualité dans la bibliothèque;
- célébrer la fierté gaie;
- faire attention en s'adressant aux jeunes pour ne pas prendre pour acquis qu'ils sont tous hétérosexuels;
- ne pas nier leur sexualité;
- mettre les jeunes en contact avec des modèles gais et lesbiens positifs.

Ces interventions rendent le climat à l'école moins dangereux pour des jeunes qui cherchent à se développer avec le plus d'authenticité possible. Des tentatives ont aussi été entreprises pour sensibiliser le milieu scolaire québécois. Les bénévoles du *Groupe de recherche et d'intervention sociale gaies et lesbiennes* (GRIS), sous l'invitation d'enseignantes et d'enseignants soucieux de combattre l'ignorance, témoignent et répondent aux questions des élèves depuis une dizaine d'années. Mais depuis la sortie publique de Daniel Pinard, un animateur à la télévision, et la parution de l'enquête de Michel Dorais (2000) qui a souligné le taux de suicide chez les jeunes gais et lesbiennes[5], les invitations ont nettement augmenté (Allard, 2001).

Auparavant, les demandes des familles qui étaient dépassées par l'homosexualité ou par le lesbianisme restaient lettre morte auprès des autorités scolaires. Isolées, leur sortie du placard avait souvent des retombées néfastes sur leurs jeunes. Elles hésitaient donc à persévérer dans leurs demandes ou leur visibilité. Or la constance dans les pratiques de visibilité a comme bienfaits de présenter la diversité des familles que créent les lesbiennes, entre autres, et de valider auprès des enfants qui sont les membres de celles-ci. Toutefois, par mesure de sécurité et bien qu'une question de loyauté soit soulevée, tant les parents que les enfants se soutiennent dans l'irrégularité de la visibilité de leur famille. Aujourd'hui, la loi les protège quelque peu, mais ces familles demeurent très vulnérables. Cependant, depuis 1997, la nouvelle *Association des mères lesbiennes* à Montréal marque un point tournant dans les pratiques de ces familles qui se solidarisent. Leur politisation s'accentue à travers les revendications pour la reconnaissance du couple gai parental. De plus, un partenariat entre les familles préoccupées par l'homophobie et l'école est en voie de se développer.

5. Selon Michel Dorais, professeur à l'Université Laval, en Amérique du nord, les jeunes garçons homosexuels présentent en moyenne un risque de suicide 10 fois plus élevé que les jeunes hétérosexuels, et les lesbiennes, un risque de deux à quatre fois supérieur (AFP, 2001)

Pour combattre l'ignorance et au nom de la non-violence, cherchons à établir une politique d'inclusion pour tous et toutes, une célébration des différences dans laquelle la vérité de chacun et de chacune est importante à entendre et à cultiver. Il faudra surveiller si le discours sur la sexualité se modifiera dans le milieu de l'éducation avec la venue de la loi 32. Espérons que l'on n'entendra plus, dans un avenir rapproché, des propos comme ceux rapportés dans l'extrait suivant (Ricard, 1998 :170) :

Suzanne :

« L'éducatrice a dit : "Non, ça ne se peut pas! Les garçons aiment les filles et les filles aiment les garçons". Mais l'enfant lui a répondu : "Bien non! pour Mylaine et Suzanne, c'est pas comme ça!". La mère de l'enfant a dû intervenir : "Nous, les adultes, on sait que ça se peut que deux hommes ou que deux femmes s'aiment, et que c'est correct." À quoi, les éducateurs et les éducatrices de la garderie lui ont dit · "Il n'en est pas question! Peut-être que, toi, tu as des amies de même; mais là, compte pas sur nous pour en parler On n'en fera pas la promotion."

« Mais ça ne veut pas dire d'en faire la promotion! Je te demande de mesurer des conséquences. Tu sais que ça existe. Maintenant, quand tu parles aux enfants, organise-toi pour ne pas blesser ceux qui sont concernés par le lesbianisme ou l'homosexualité. Ça, c'est le principe minimal d'éthique, de ne pas nuire. OK? »

RÉFÉRENCES

Agence France Presse. 2001. « Colloque sur l'homophobie ». *Le Devoir,* Montréal, 27 juillet, p. A-2.

ALLARD, M. 2001. « L'homosexualité à l'école. Le dernier tabou ». *La Presse,* Montréal, 30 mai, p. B-1 à B-4.

BAKER, J. et H. FISHBEIN. 1998. « The Development of Prejudice Towards Gays and Lesbians by Adolescents ». *Journal of Homosexuality,* vol. 36, nº 1, p. 89-100.

BOUCHARD, P. et J.-C ST-AMANT. 1996. *Garçons et filles. Stéréotypes et réussite scolaire,* Montréal, Les éditions du remue-ménage, 300 p.

CALHOUN , C. 1997. « Family's Outlaws: Rethinking the Connections Between Feminism, Lesbianism, and the Family ». Dans H. LINDEMANN NELSON (dir.), *Feminism and Families,* New York, Routledge, p. 131-150.

DE SINGLY, F. 1996. « L'appropriation de l'héritage culturel ». *Lien social et Politiques – RIAC,* nº 35, printemps, p. 153-165.

DEFOUNI, S. 2001. « L'été est une mauvaise saison pour les gais ». *Le Devoir,* Montréal, 3 août, p. A-3.

DEMCZUK, I. 1998. « Pour une nouvelle vision de l'homosexualité : aperçu et défis d'un programme de formation ». Dans Comité Famille et qualité de vie des gais et lesbiennes de l'Association canadienne pour la santé mentale, filiale de Montréal, *Recueil de textes du séminaire du 6 mars 1998,* p. 95-108.

DORAIS, M. avec la coll. de S. LAJEUNESSE. 2000. *Mort ou fif. La face cachée du suicide chez les garçons,* Montréal, VLB, 111 p.

DORAIS, M. 1999. *Éloge de la diversité sexuelle,* Montréal, VLB, 168 p.

DUBREUIL, É. (dir.). 1998. *Des parents de même sexe.* Préface de Geneviève Delaisi de Parseval. Paris, Éditions Odile Jacob.

DUMONT F., S. LANGLOIS et Y. MARTIN (dirs.), *Traité des problèmes sociaux,* Sainte-Foy, Institut québécois de recherche sur la culture, 1164 p.

GOODE, E. 2001. « A Rainbow of Differences in Gay's Children ». *New York Times,* New York, 17 juillet, section Health & Fitness, p. 1 à 6.

HEKMA, G. 1997. « Les limites de la révolution sexuelle. Grammaire de la culture sexuelle occidentale contemporaine ». *Sociologie et sociétés : Homosexualités : enjeux scientifiques et militants,* vol. 29, nº 1 (printemps), p 145-156.

HENRIOT-VAN ZANTEN, A. 1996. « Stratégies utilitaristes et stratégies identitaires des parents vis-à-vis de l'école : une relecture critique des analyses sociologiques ». *Lien social et Politiques – RIAC,* nº 35, printemps, p. 125-135.

HEREK, G. M. 1984. « Beyond « Homophobia »: A Social Psychological Perspective on Attitudes towards Lesbians and Gay Men ». *Journal of Homosexuality,* vol. 10, nº 1-2, p 1-21.

JORDAN, K., J S. VAUGHAN et K. J. WOODWORTH. 1997. I Will Survive: Lesbian, Gay, and Bisexual Youths' Experience of High School ». *Journal of Gay and Lesbian Social Services,* vol. 7, nº 4, pp. 17-33.

JULIEN, D. 2000. « Famille d'origine et homosexualité ». dans M. Simard et J. Alary (dir.), *Comprendre la famille. Actes du 5e Symposium québécois de recherche sur la famille,* Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 210-222.

KHAYATT, D. 1998. « Paradoxes of the Closet: Beyond the Classroom Assignment of In or Out ». Dans J L. Ristock et C. G. Taylor (dir.), *Inside the Academy and Out: Lesbian-Gay-Queer Studies and Social Action,* Toronto: University of Toronto Press, p. 31-48

LAIRD, J. 1999. *Lesbians ans Lesbian Families. Reflections on Theory and Practice,* New York, Columbia University Press, 363 p.

LAPOINTE, S. 1990. *L'impact de l'homosexualité du parent sur le bien-être et le développement de son enfant,* Mémoire de maîtrise en psychologie, Sainte-Foy, Université Laval.

MOLLER OKIN, S. 1996. « Sexual Orientation, Gender, and Families: Dichotomizing Differences», *Hypatia,* vol. 11, nº 1 (hiver), p. 30-48.

MONTANDON, C. 1996. « Les relations des parents avec l'école ». *Lien social et Politiques – RIAC,* nº 35, printemps, p. 63-73.

MOORE, D., J. OTIS et N. DEDOBBELEER. 1994. « Analyse des besoins de formation d'intervenants ayant à œuvrer en prévention du SIDA auprès des jeunes homosexuels ou bisexuels ». *Revue sexologique – Sociological Review,* vol. 2, nº 1, p. 111-143.

PILKERTON, N. W. et D'AUGELLI, A. R. 1995. Victimization of lesbian, gay, and bisexual youth in community settings. *Journal of Community Psychology,* 23, 33-56.

RICARD, N. 2001. *Maternités lesbiennes.* Montréal, Les éditions du remue-ménage en coll. avec l'Institut de recherches et d'études féministes, 189 p.

RICARD, N. 1998. *Une exploration du phénomène des maternités lesbiennes.* Mémoire de maîtrise en intervention sociale. Montréal, Université du Québec à Montréal, 323 p.

RODERICK, T., S. MCLAMMON, T. LONG et L. ALLRED. 1998. « Behavioral Aspects of Homonegativity ». *Journal of Homosexuality,* vol. 36, nº 1, p. 79-88.

RYAN, B. 1998. « S'accepter comme gai ou lesbienne pour en finir avec la honte ». Dans Comité Famille et qualité de vie des gais et lesbiennes de l'Association canadienne pour la santé mentale, filiale de Montréal, *Recueil de textes du séminaire du 6 mars 1998,* p. 37-60.

THORNE, B. 1993. *Gender Play. Girls and Boys in School.* New Brunswick (New Jersey): Rutgers University Press, 237 p.

WALTERS, A. S. et D. HAYES. 1998. « Homophobia Within Schools: Challenging the Culturally Sanctioned Dismissal of Gay Students and Colleagues ». *Journal of Homosexuality,* vol. 35, nº 2, p. 1-17.

WELZER-LANG, D., P. DUTEY et M. DORAIS. 1994. *La peur de l'autre en soi. Du sexisme à l'homophobie,* Montréal, VLB éditeur, 302 p.

WITTIG, M. 1980. « La pensée straight ». *Questions féministes,* nº 7, février, p. 45-53.

Homosexualité, FAMILLE et vieillissement

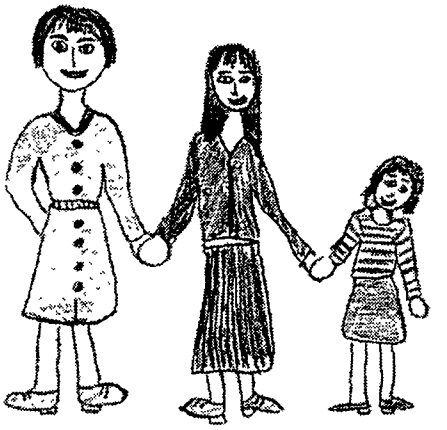

Liens intergénérationnels DANS LES FAMILLES hétéroparentales et homoparentales

Annie Leblond de Brumath
Étudiante au doctorat
Université du Québec à Montréal
Danielle Julien
Professeure-chercheure
Université du Québec à Montréal

Au cours du siècle dernier, les nombreux changements socio-démographiques en Occident ont donné lieu à des modifications marquées des structures familiales. La psychologie du développement s'est récemment intéressée à l'étude des influences intergénérationnelles et au changement du rôle des grands-parents qui découle de ces modifications socio-démographiques. Elle a fait la distinction entre l'influence directe et indirecte des grands-parents sur le développement de l'enfant, et a insisté sur le fait que cette relation familiale est bidirectionnelle (Smith, 1995). Puisque cette approche semble être la plus prometteuse, les liens intergénérationnels à l'intérieur de la famille seront examinés sous cet angle.

Dans l'ensemble, les recherches empiriques démontrent que les grands-parents ont un rôle déterminant dans la famille ainsi que sur le développement de l'enfant. Toutefois, il importe de préciser d'emblée que ces études scientifiques qui visent à connaître les structures familiales et les liens entre les générations ont certaines limites. Tout d'abord, elles sont presqu'exclusivement américaines. De plus, peu d'entre elles se sont attardées aux familles homoparentales; celles qui s'y sont intéressées ont mis l'emphase sur les mères lesbiennes, alors que les pères gais ont été souvent ignorés. En quelque mots, les réalités familiales des personnes homosexuelles et de leurs enfants sont très peu connues. Avant d'aborder la question des liens intergénérationnels à l'intérieur des familles homoparentales, nous vous proposons d'examiner l'état des recherches sur les familles hétéroparentales.

Influences directe et indirecte des grands-parents auprès de l'enfant

Les études rapportent que les grands-parents entretiennent des interactions uniques avec l'enfant, et donc différentes de celles que ce dernier peut avoir avec ses parents et avec les autres membres de la famille (Tinsley & Parke, 1984, 1987). Une de ces contributions uniques des grands-parents dans la vie de l'enfant concerne l'augmentation de l'étendue et de la variété des stimulations tant cognitives, sociales, qu'affectives. Certaines recherches montrent un lien entre un niveau élevé d'implication des grands-parents auprès de l'enfant et un développement cognitif plus avancé chez ce denier (Tinsley et Parke, 1987). De plus, les grands-parents constituent des partenaires de jeu réguliers pour l'enfant, en plus de s'offrir fréquemment pour garder l'enfant lorsque les parents sortent (Smith, 1995). Enfin, ils semblent davantage portés à offrir des gâteries que les autres membres de la famille. Une autre caractéristique particulière de la relation entre les grands-parents et leurs petits-enfants se retrouve dans le fait que la transmission des traditions et de l'histoire familiale s'effectue habituellement par la première génération, donc les grands-parents (Smith, 1995). En effet, les grands-parents abordent souvent des sujets tels l'origine et l'historique de la famille avec les enfants, et peuvent modifier la perception qu'ont ces derniers de leurs parents en leur parlant d'eux quand ils étaient plus jeunes (Tinsley & Parke, 1984). Les grands-parents sont également d'importants agents de socialisation et peuvent servir de modèle auprès de l'enfant concernant le statut de grands-parents et le vieillissement, contribuant ainsi à contrer les stéréotypes liés aux personnes âgées (King & Elder, 1997). Enfin, un autre rôle important joué par les grands-parents concerne le soutien émotionnel apporté à l'enfant lors de situations de stress ou de crises familiales (Smith, 1995).

Bien que de nombreux comportements soient uniques aux grands-parents, d'autres dimensions de leur rôle sont semblables à celles des parents (Tinsley & Parke, 1984). Par exemple, les grands-parents peuvent être les donneurs de soins lorsque les parents sont absents, offrir des conseils scolaires et personnels de même que des encouragements à l'enfant, apporter de l'aide en cas d'urgence, participer à des événements familiaux, etc. (Smith, 1995). Cette « redondance » dans les rôles de la première et de la deuxième génération est importante dans le développement de l'enfant, puisqu'elle favorise les apprentissages, mais le caractère unique de la relation grands-parents-enfant est aussi déterminante (Tinsley & Parke, 1984).

En plus d'avoir un impact direct sur le développement cognitif, émotif et social de l'enfant, les grands-parents peuvent exercer une influence indirecte sur ce dernier. En effet, les grands-parents peuvent modifier le comportement ou les attitudes du parent face à l'enfant ce qui, en retour, peut influer sur le comportement de l'enfant. Ainsi, la fréquence et le type de soutien apporté aux parents, qui peut être d'ordre émotif, physique, financier et/ou informationnel, risque d'avoir un impact sur la relation parent-enfant et, par le fait même, une influence indirecte sur l'enfant (Tinsley & Parke, 1984). Par exemple, les grands-parents qui gardent les enfants pour quelque temps offrent une pause aux parents et leur permettent ainsi de se défaire partiellement de leurs responsabilités face à l'enfant; ceci favorise une relation plus positive entre les parents et l'enfant, et peut également contribuer à l'amélioration de la qualité de la relation conjugale (Tinsley & Parke, 1987). Dans le même sens, les grands-parents peuvent modifier le sentiment de bien-être des parents en leur apportant du soutien émotif, dont l'enfant bénéficiera. Ils contribuent souvent à diminuer l'anxiété liée à la parentalité en donnant des conseils, de l'information ainsi que du soutien émotif, ce qui influence de manière importante le sentiment de compétence de la mère, plus particulièrement. Dans le même ordre d'idées, Chen & Kaplan (2001) soulèvent l'existence d'une transmission intergénérationnelle du style parental et, par le fait même, du modèle interne de la relation d'attachement. Ainsi, les parents ont tendance à utiliser des stratégies parentales similaires à celles employées par leurs propres parents. Cette continuité s'expliquerait, entre autres, par le type de relation parent-enfant et par des processus de modelage. Enfin, la réaction des grands-parents face au choix des amis de l'enfant peut modifier indirectement la nature des relations entre ce dernier et ses pairs (Tinsley & Parke, 1984).

Perceptions des trois générations du rôle des grands-parents

Toutefois, les études sur les familles hétéroparentales montrent que les grands-parents ne sont pas des agents libres dans leur relation avec l'enfant. La perception qu'ils entretiennent de leur rôle dans la famille sera certainement un facteur déterminant dans leur niveau d'implication auprès de l'enfant, mais leur influence et la place qu'ils occupent dans la vie de l'enfant sont fortement arbitrées par les parents (Johnson, 1992). En effet, ces derniers contrôlent principalement la fréquence des interactions grands-parents-enfant, dont il sera question ultérieurement dans ce texte. Les recherches démontrent que les parents considèrent généralement que les grands-parents qui ont un trop grand nombre de contacts avec l'enfant sont intrusifs et aversifs. Cependant, une fréquence modérée de contacts est grandement appréciée (Tinsley & Parke, 1987). Bien que les grands-parents soient une source d'influence et de soutien pour la famille sur une base quotidienne, ceux-ci peuvent jouer un rôle particulièrement crucial, soit le rôle de modérateurs, lors de situations de crise familiale, au moment d'un divorce par exemple, ou lors de périodes de transition, comme une grossesse (Tinsley & Parke, 1984; Cherlin et Furstenberg, 1992; Eggebeen, 1992; Zarit & Eggebeen 1995). Quant aux grands-parents eux-mêmes, ils perçoivent leur rôle comme étant ambigu, puisqu'au cours du siècle dernier, celui-ci est passé d'un rôle parental et autoritaire, à un rôle supportant. Selon eux, ils doivent non seulement apporter du soutien à la famille, mais ils doivent également jouer le rôle de médiateur, en plus d'être une source de plaisir pour l'enfant (Smith, 1995). Or, ils semblent conscients du fait qu'ils ne doivent pas interférer dans la façon dont les parents élèvent l'enfant (Cherlin & Furstenberg, 1992), ni être sur-protecteurs. Une trop grande implication grand-parentale n'est généralement pas appréciée des parents (Smith, 1995). Finalement, lorsque les enfants sont directement questionnés sur leur relation avec leurs grands-parents, ceux qui entretiennent des contacts fréquents perçoivent leurs grands-parents comme étant des membres importants de leur réseau social (Tinsley & Parke, 1984). De plus, cette perception varie selon l'âge de l'enfant; lorsqu'il est plus jeune, la relation avec les grands-parents est davantage égocentrique, alors que plus il vieillit, plus la relation est décrite en

terme de liens interpersonnels, de réciprocité. Ceci suggère qu'avec l'âge, l'enfant recherche de nouvelles qualités chez ses grands-parents et que leur relation change dans le temps (Thomas, 1983).

FRÉQUENCE DES CONTACTS ET FACTEURS DÉTERMINANTS

La fréquence des contacts intergénérationnels varie selon les familles et selon certains facteurs définis. Avant d'aborder ces facteurs, il est important de mentionner le niveau de contact observé entre la première et la troisième génération chez les familles hétéroparentales. La plupart des études rapportent que, chez les familles participantes, les contacts sont, habituellement, raisonnablement fréquents et satisfaisants, tant pour les grands-parents que pour les enfants (Smith, 1995). Dans une étude de Smith (1995), 37 % des enfants voyaient leurs grands-parents sur une base hebdomadaire, alors que la majorité avaient des visites au moins une fois par mois. Tinsley et Parke (1984) rapportent plutôt que, sur un continuum allant de contacts réguliers à aucun contact, environ un quart des grands-parents ont un contact régulier avec l'enfant, tandis que 70 % ont des contacts intermittents ou irréguliers. Le 5 % restant est accordé à des contacts minimaux ou absents.

Le facteur qui explique avec le plus de puissance les variations au niveau de la fréquence des contacts entre les grands-parents et les enfants est la distance géographique qui les sépare (Eggebeen, 1992; Smith, 1995; King & Elder, 1997; Uhlenberg & Hammill, 1998). En plus de diminuer les contacts avec les enfants, la distance limite l'échange d'aide entre les générations, de même que le soutien apporté par les grands-parents aux parents (Hogan et al., 1993). Un dernier facteur, le sexe des grands-parents, semble aussi avoir un impact sur la fréquence des contacts entre eux et leurs petits-enfants. En effet, les grands-mères sont plus impliquées auprès des enfants que les grands-pères (Johnson, 1992; Smith, 1995; King & Elder, 1997), sont plus chaleureuses que ces dernières (Uhlenberg & Hammill, 1998), entretiennent des liens plus émotionnels avec leurs petits-enfants (King & Elder, 1997), et offrent plus d'aide aux parents (Uhlenberg & Hammill, 1998). De plus, les grands-parents maternels sont plus impliqués auprès des enfants que les grands-parents paternels (Smith, 1995). Ceci s'expliquerait par le fait que les femmes gardent davantage contact et communiquent plus que les hommes avec le réseau familial (Tinsley & Parke, 1984). Enfin, bien qu'il n'y ait pas de différence marquée entre la fréquence des contacts entre les enfants et les grands-pères, les grands-mères maternelles conservent davantage les liens intergénérationnels que les grands-mères paternelles (King & Elder, 1997; Uhlenberg & Hammill, 1998). Selon Smith (1995), la force du lien mère-fille, renforcée par les attentes sociales, justifierait ces résultats.

Le statut des grands-parents influence également leur niveau d'implication dans la famille. Les grands-parents veufs sont moins enclins à apporter de l'aide et à échanger avec les parents, en plus d'entretenir moins de contacts avec leurs petits-enfants (Eggebeen, 1992; Hogan et al., 1993; Uhlenberg & Hammill, 1998). De plus, une grand-mère veuve a 86 % plus de chance d'offrir du soutien à la famille qu'un grand-père veuf (Hogan et al., 1993). King et Elder (1997) ajoutent que le fait d'avoir connu leurs propres grands-parents a un impact significatif sur leur implication auprès de leurs petits-enfants; ils participent dans un plus grand nombre d'activités, offrent plus de soutien, et entretiennent plus de discussions sur les plans d'avenir ainsi que sur les problèmes que l'enfant peut avoir. D'autres facteurs peuvent influencer la fréquence des contacts avec l'enfant, mais qui ont fait l'objet de peu d'études : l'âge de l'enfant et des grands-parents, l'état de santé des grands-parents (Tinsley & Parke, 1984) et le nombre de petits-enfants dans la famille (Uhlenberg & Hammill, 1998). En dernier lieu, la qualité des échanges intergénérationnels entre les grands-parents et l'enfant est fortement liée à la qualité de la relation entre ces premiers et les parents (Hogan et al., 1993; King & Elder, 1997). Comme il fut question antérieurement, les parents ont le choix de rendre

l'enfant accessible ou pas aux grands-parents (Tinsley & Parke, 1984; Kruk, 1995), et la présence d'affects positifs entre eux augmente la proximité et le niveau de contact entre la première et la troisième génération (Uhlenberg & Hammill, 1998).

Mis à part la relation entre le parent et les grands-parents, le divorce peut être un facteur qui influe sur l'implication de ces derniers auprès de la famille (King & Elder, 1997). Lors d'un divorce, le rôle et le statut des grands-parents se voient modifiés. Les relations sont renégociées et le principe de non-interférence des grands-parents est mis de côté et remplacé par l'adoption de comportements dits parentaux. En effet, les parents requièrent souvent de l'aide à la première génération pour faciliter la transition (Cherlin & Furstenberg, 1992; Johnson, 1992). Au cours d'une telle période, les grands-parents constituent une source de stabilité et prennent une importance particulière dans le maintien des contacts entre les membres de la famille (Smith, 1995; Bengtson, 2001). De plus, puisque la mère a la garde de l'enfant dans la majorité des cas, la fréquence des contacts avec les grands-parents maternels augmente, tandis que les contacts et le degré d'implication des grands-parents paternels diminuent considérablement, alors qu'avant le divorce, une telle différence était absente (Johnson, 1992; Kruk, 1995; Smith, 1995; Drew & Smith, 1995). Cherlin et Furstenberg (1992) rapportent que 23 % des grands-parents maternels voient leurs petits-enfants au moins deux fois par semaine au moment d'un divorce, versus 2 % des grands-parents paternels. Ceci peut s'expliquer par la résistance manifestée par le parent qui a la garde, par la distance géographique entre les grands-parents paternels et les enfants (Cherlin & Furstenberg, 1992), de même que par la relation que le père entretien avec son enfant (Cherlin & Furstenberg, 1992; Kruk, 1995). La perte de contact grands-parents-enfant engendrée par une situation de divorce a parfois un impact important sur la santé physique et psychologique des grands-parents. Ainsi, la perte d'un rôle faisant partie de leur identité peut amener une réaction de deuil, un sentiment de vide et d'inutilité, ainsi que provoquer l'apparition de symptômes physiques (Kruk, 1995). La réaction des enfants à cette perte de contact demeure inconnue.

Un remariage peut également complexifier la relation entre les grands-parents biologiques et les enfants (Cherlin & Furstenberg, 1992), et l'arrivée de nouveaux enfants dans la famille reconstituée amène la formation de nouveaux liens (Eggebeen, 1992). Dans une telle situation, plus d'importance est accordée au lien biologique dans la famille (Johnson, 1992), ce qui explique que les grands-parents non biologiques offrent souvent moins de soutien aux enfants que les grands-parents biologiques. Le nombre d'années depuis lesquelles l'enfant fait partie de la famille reconstituée influence positivement cette corrélation (Cherlin & Furstenberg, 1992; Smith, 1995).

En plus d'étudier les familles reconstituées dans le but d'évaluer l'impact du lien biologique sur la relation grands-parents – enfant, quelques chercheurs se sont attardés au phénomène de l'adoption. Pour certains grands-parents, le fait que l'enfant ne soit pas lié biologiquement à eux affecte leur relation et leur degré d'attachement envers l'enfant adopté et risquent, par le fait même, d'influencer la relation que le parent aura avec son enfant (Blum, 1983; Hibbs, 1991). Si les grands-parents rejettent l'enfant, les parents adoptifs auraient moins de chance de se sentir reconnus dans leur rôle de parent, ce qui peut contribuer à renforcer leur insécurité face à leurs habiletés parentales. Tous les nouveaux parents ont besoin de la compréhension, de l'affection, ainsi que du soutien de leurs parents, surtout lorsque l'enfant est adopté (Hibbs, 1991). De cette façon, la reconnaissance des grands-parents vis-à-vis l'enfant facilitera la relation parent-enfant indirectement (Blum, 1983; Hibbs, 1991).

Certaines différences ont été observées entre les parents biologiques et les parents adoptifs. Tout d'abord, les parents adoptifs expriment des attentes plus positives concernant la parentalité dans leur vie personnelle et familiale. De plus, ils rapportent vivre davantage d'expériences positives dans divers aspects de leur vie après l'arrivée de l'enfant. Enfin, l'attachement de la mère adoptive à son enfant semble aussi grand que celui de la mère biologique. Ces constatations sont peut-être le reflet d'une plus grande maturité, une plus longue réflexion et la notion de choix qui en matière d'adoption, de même que la présence d'une grande détermination nécessaire pour compléter les démarches (Schwartz, 1994).

Liens intergénérationnels dans les familles homoparentales

L'orientation sexuelle des parents affecte-t-elle les liens entre leurs enfants et leurs propres parents et comment? Plusieurs études montrent qu'une grande proportion des gais et lesbiennes ne divulgue pas leur homosexualité à leurs parents et parmi ceux et celles qui le font, plusieurs éprouvent des problèmes avec leur famille d'origine suite à leur coming out. La question de savoir comment l'homophobie vient affecter les liens entre les générations en découle spontanément.

Les résultats d'une étude exploratoire de la question auprès de mères lesbiennes suggèrent que la naissance ou l'adoption d'un enfant par des personnes gaies ou lesbiennes obligent, d'une certaine manière, les grands-parents au *coming out* (Julien, Tremblay & Chartrand, 2001). Même si, avant la naissance de l'enfant, les parents étaient au courant de l'orientation sexuelle de leur fille et qu'ils l'acceptaient, cela n'impliquait pas nécessairement qu'ils en parlent avec leur propre entourage social. Reconnaître cet enfant comme leur petit-fils ou petite-fille et afficher sur le mur de la maison la photo de l'enfant entouré de ses deux mères, à la vue de tous, à côté des autres photos familiales, oblige les grands-parents à présenter, soutenir et défendre cette petite famille. Les mères lesbiennes dont les parents reconnaissent leur enfant et l'investissent rapportent des liens plus étroits avec leur famille après qu'avant la naissance de l'enfant, comme on l'observe généralement chez les familles hétérosexuelles.

Certains grands-parents peuvent ne pas être prêts à franchir cette étape, ce qui expliquerait leur hésitation à s'impliquer auprès de l'enfant (Julien et al., 2001). Toutefois, une étude nationale américaine révèle que la majorité, soit 63 %, des grands-parents d'enfants homosexuels, dévoilent l'homosexualité de leur fille (Gartrell et al., 2000), et la plupart ont des contacts réguliers, c'est-à-dire minimalement une fois par mois, avec leurs petits-enfants (Patterson, 1998). Dans cette étude, neuf enfants sur dix ont un contact mensuel ou plus fréquent avec au moins un des grands-parents. Cette relation grand-parentale, que le lien soit biologique ou pas, semble avoir un impact positif sur le développement de l'enfant (Patterson et al., 1998). L'étude de Patterson et al. (1998) montre aussi que les enfants de mères lesbiennes qui ont des contacts fréquents avec leurs grands-parents ont moins de problèmes intériorisés et moins de problèmes de comportements de façon générale que ceux qui n'ont pas de tels contacts avec leurs grands-parents. A côté d'autres facteurs, toutefois, il est difficile de connaître la contribution exacte des grands-parents dans ces difficultés d'adaptation des enfants.

L'étude qualitative de Julien et al. montre que, chez les grands-parents et les membres de famille ambivalents sur cette question, le rapport à l'enfant est plus flou et les rôles plus difficiles à définir : « C'est *comme* ma petite-fille », « Je ne suis *pas vraiment* son oncle », « Je suis son grand-père mais pas *son vrai* grand-père ». Même si du côté de la mère biologique, les liens sont plus facilement définis, il n'en demeure pas moins que la présence et l'implication des grands-parents biologiques auprès de l'enfant apparaissent très variables. La présence des grands-parents biologiques auprès de l'enfant semble en partie tributaire de la qualité des liens entre la mère biologique et ses parents. Cette première

étude qualitative suggère que l'implication des grands-parents ou des membres de la famille élargie auprès de l'enfant semble moins liée à la nature de leur lien (biologique ou non) à l'enfant qu'à leur capacité d'intégrer et de nommer cette nouvelle réalité, d'accepter et de divulguer à leur entourage l'orientation sexuelle de leur fille ou de leur sœur.

Toutefois, les autres études de nature empirique suggèrent que, indépendamment de la qualité des liens entre les gais et lesbiennes et leurs parents, la biologie exerce une influence structurante sur les liens entre les trois générations. De manière semblable aux familles hétérosexuelles, les familles homoparentales peuvent avoir des structures variables qui viennent complexifier la structure des liens entre la première et la troisième génération. On sait que lorsqu'un couple hétérosexuel se marie et a des enfants, le père et la mère sont parents biologiques et sont reconnus comme parents par les lois et l'entourage social. Les trois dimensions du statut de parent (biologique, légale et sociale) correspondent les unes aux autres. Alors que cette structure traditionnelle venait façonner les liens intergénérationnels, aujourd'hui, avec la fréquence des ruptures conjugales et l'émergence de nouvelles structures familiales, des liens parents-enfants se défont et d'autres se développent entre des personnes qui n'ont entre elles aucune parenté légale ou biologique, y compris avec les grand-parents.

La famille homoparentale étant l'une de ces structures familiales, la scission entre les aspects biologiques, légaux et sociaux du lien parent/enfant n'est nulle part plus évidente que dans les nouvelles familles homoparentales. Celles-ci ont des formes multiples. Dans les situations les plus simples, soit la famille biparentale composée de deux femmes ayant réalisé un projet commun d'avoir un enfant et dont l'une d'elles est devenue le parent biologique de l'enfant en ayant recours à l'insémination avec le sperme d'un donneur (père non légal), les familles homoparentales ont toutefois cette caractéristique unique (ici au Québec) que le parent social non-biologique n'a pas présentement de lien légal à l'enfant. De même, dans la situation de couples de lesbiennes ou de gais réalisant le projet d'adoption, seul l'un des partenaires a le droit d'adopter et possède un statut de parent légal. La présence d'un parent (mère ou père) social mais non biologique et non légal est une caractéristique uniques de la famille homoparentale. Celle-ci soulève la question de l'impact de la dissociation entre les liens biologique, social et légal sur les liens de l'enfant à ces grands parents non-biologiques.

Trois études ont comparé les liens entre les enfants biologiques de mères lesbiennes aux liens entre ces mêmes enfants et les parents de leur mère sociale non-biologique et non-légale (Gartrell et al. 2000; Patterson, 1998; Patterson et al., 1998). Patterson et al. rapportent que les enfants de mères lesbiennes ont des contacts plus fréquents avec leurs grands-parents et les autres membres de la famille biologique qu'avec la famille non-biologique. De même, dans leur étude, Gartrell rapportent que 17 % des grands-parents dont la mère lesbienne est biologique, comparativement à 13 % dont la mère est non biologique, ne reconnaissent pas de lien de parentalité avec l'enfant. Ces données sont cohérentes avec les celles des études sur les grands-parents d'enfants adoptés dans un contexte familial hétérosexuel, et dans lesquelles les grands-parents non biologiques manifestent davantage d'hésitation à reconnaître le lien de parentalité avec l'enfant que les grands-parents biologiques (Patterson et al., 1998).

Enfin, il existe une autre particularité des couples de lesbiennes, plus spécifiquement, qui risque d'influencer la structure familiale de ces dernières. Lors d'une séparation, les enfants demeurent souvent en contact avec l'ancienne conjointe de leur mère biologique, bien que ces enfants soient rarement en contact avec le père biologique ou avec le donneur de sperme. Patterson et al. (1998) indiquent que le tiers des enfants provenant de familles homoparentales étudiées ont des contacts occasionnels avec l'ancienne partenaire de leur mère, alors qu'un cinquième ont des contacts réguliers. Or, il arrive même que les parents des anciennes conjointes, donc les grands-parents, gardent un lien avec l'enfant (Laird, 1993).

Plusieurs questions restent pour le moment sans réponse. Un parent homosexuel adoptif, qui possède un statut légal face à l'enfant, est-il davantage perçu comme parent que le parent non-légal? Les grand-parents légaux se perçoivent-ils et agissent-ils davantage comme grand-parents que les grands-parents non légaux? A notre connaissance, aucune étude n'a comparé la nature et la qualité des liens entre les grands-parents et les enfants adoptés par un couple hétérosexuel aux liens qu'entretiennent les enfants adoptés de gais et lesbiennes à leurs grands-parents.

Pistes de recherche

Les trois recherches américaines citées dans ce texte, soit celle de Patterson (1998), Patterson et al. (1995) et Gartrell et al. (2000) sont les seules, à ce jour, à avoir abordé le thème des liens intergénérationnels à l'intérieur des familles homoparentales. Bien que les résultats soient intéressants, ces études comportent certaines failles. Premièrement, les données ont été recueillies par questionnaires distribués aux mères et aux enfants seulement. De cette façon, aucune mesure empiriquement observable ne fut récoltée concernant la qualité des contacts entre les grands-parents et les enfants. Ainsi, il semble nécessaire de questionner les grands-parents directement et d'observer les interactions grands-parents – enfant dans le but de connaître la qualité des échanges, et de pouvoir établir des liens plus solides avec le développement de l'enfant.

Deuxièmement, puisque l'orientation sexuelle peut façonner les liens dans la famille, il paraît crucial d'évaluer son impact sur la qualité ainsi que sur la fréquence des liens entre les grands-parents et les enfants de mères lesbiennes, et même les enfants de pères gais. Quel est l'impact de l'homosexualité dans les liens intergénérationnels et est-ce différent pour chaque sexe? Les pères gais qui ont eu des enfants dans le contexte d'une relation hétérosexuelle ont fait l'objet de quelques études, tandis que la nouvelle génération des couples gais qui adoptent des enfants n'a pas encore été examinée. En ce qui a trait aux mères lesbiennes, il serait intéressant d'examiner s'il existe des divergences entre les mères ex-hétérosexuelles, les mères dont le donneur est connu, et les mères utilisant les banques de sperme (donneur inconnu). En divisant les groupes d'une telle façon, il serait possible d'observer le poids de chacune des trois dimensions parentales (biologique, légale, sociale), tant chez les couples de lesbiennes que de gais, et d'examiner si le statut homosexuel des parents a un impact sur les liens intergénérationnels. Par exemple, un enfant issu d'une relation hétérosexuelle a déjà une histoire interactionnelle avec ses grands-parents. L'homosexualité de la mère aura probablement moins d'impact dans ce cas-ci, comparativement à une situation où l'enfant naît d'un couple lesbien. Un comparaison entre les situations parentales des couples gais versus lesbiens sur une base des dimensions de leur statut parental serait fort intéressant. En d'autres mots, dans le cas d'une adoption, seulement un des parents aura un lien légal à l'enfant, alors que l'autre parent n'aura qu'un lien social. Or, dans le cas d'une mère lesbienne inséminée, celle-ci a non seulement une relation légale et sociale à l'enfant, mais également biologique, ce qui n'est pas le cas pour la conjointe ou pour les pères gais. Comment ces dimensions structurent-elles les liens familiaux, ainsi qu'intergénérationnels? Et dans le cas d'une famille homoparentale lesbienne dont le père de l'enfant est connu (lien biologique, légal et social) et qui s'implique dans cette famille, quelle est la relation des grands-parents paternels avec l'enfant comparativement à un père qui ne fait pas partie du réseau familial?

En dernier lieu, il faudra voir si la reconnaissance légale, par l'État, des relations conjugales affectera la perception qu'ont les grands-parents de leur rôle. Dans le même sens, il faudra examiner si, là où l'adoption privée est légale, cette situation affecte le lien entre les grands-parents non-biologiques et l'enfant.

Références

BENGTSON, V. L. (2001). Beyond the nuclear family : The increasing importance of multigenerational bonds. *Journal of marriage and family,* 63, 1-16.

BLUM, H. P. (1983). Adoptive parents: Generative conflict and generational continuity. *Psychoanalytic study of the child,* 38, 141-163.

CHEN, Z., & KAPLAN, H. B. (2001). Intergenerational transmission of constructive parenting. *Journal of marriage and family,* 63, 17-31.

CHERLIN, A. J., & FURSTENBERG, F. F. (1992). *The new American grandparent.* Cambridge, MA: Harvard University Press.

DREW, L. A., & SMITH, P. K. (1999). The impact of parental separation/divorce on grandparent-grandchild relationships. *International journal of aging and human development,* 48, 191-216.

EGGEBEEN, D. J. (1992). Family structure and intergenerational exchanges. *Research on aging,* 14, 427-447.

GARTRELL, N., BANKS, A., REED, N., HAMILTON, J., RODAS, C., & DECK, A. (2000). The National Lesbian Family Study: 3. *American journal of orthopsychiatry,* 70, 542-548.

HIBBS, E. D. (1991). *Adoption: international perspectives.* Madison, Conn.: International Universities Press.

HOGAN, D. P., EGGEBEEN, D. J., & CLOGG, C. C. (1993). The structure of interpersonal exchanges in American families. *American journal of sociology,* 98, 1428-1458.

JOHNSON, C. L. (1992). Divorced and reconstituted families: Effects on the older generation. *Generations,* 16, 17-20.

JULIEN, D., GREENBAUN, M., & PAQUETTE, N. (2001). Structures familiales et expérience parentale : Étude de trois types de familles homoparentales. Communication qui sera présentée dans le cadre du 6e Symposium québécois de recherche sur la famille. Trois-Rivières, 1-2 novembre 2001.

JULIEN, D., TREMBLAY, N., & CHARTRAND, E. (2001). Remise en question du lien parent/enfant : les familles homoparentales. Colloque Visions de la famille, organisé par le PartenariatFamille en mouvance et dynamiques intergénérationnelles, INRS, Montréal.

KING, V., & ELDER, G. H. (1997). The legacy of grandparenting: Childhood experiences with grandparents and current involvment with grandchildren. *Journal of marriage and the family,* 59, 848-859.

KRUK, E. (1995). Grandparent-grandchild contact loss: Findings from a study of "Grandparents rights" members. *Canadian journal on aging,* 14, 737-754.

LAIRD, J. (1993). Lesbian and gay families. In F. Walsh (Ed.). *Normal family processes* (2nd ed.) (pp. 282-328). New York: Guilford Press.

PATTERSON, C. J. (1998). The family lives of children born to lesbian mothers. In C. J. Patterson, & A. R. D'Augelli (Eds.). *Lesbian, gay, and bisexual identities in families: Psychological perspectives* (pp.154-176). New York: Oxford.

PATTERSON, C. J., HURT, S., & MASON, C. D. (1998). Families of the lesbian baby boom: Children's contact with grandparents and other adults. *American journal of orthopsychiatry,* 68, 390-399.

SCHWARTZ, L. L. (1994). The challenge of raising one's nonbiological children. *American journal of family therapy,* 22, 195-207.

SMITH, P. K. (1995). Grandparenthood. In M. H. Bornstein (Ed.). *Handbook of parenting, vol. 3: Status and social conditions of parenting* (pp. 89-112). Mahwah, NJ: Erlbaum Associates.

THOMAS, J. L. (1983). The development of grandparents' relationships with their grand-children: An exploratory study. *Dissertation abstracts international,* 43, 4173.

TINSLEY, B. J., & PARKE, R. D. (1984). Grandparents as support and socialization agents. In M. Lewis (Ed.). *Beyond the dyad* (pp. 161-194). New York: Plenum.

TINSLEY, B. J., & PARKE, R. D. (1987). Grandparents as interactive and social support agents for families with young infants. *International journal of aging and human development,* 25, 259-277.

UHLENBERG, P., & HAMMILL, B. G. (1998). Frequency of grandparent contact with grandchild sets: Six factors that make a difference. *Gerontologist,* 38, 276-285.

ZARIT, S. H., & EGGEBEEN, D. J. (1995). Parent-child relationships in adulthood and old age. In M. H. Bornstein (Ed.). *Handbook of parenting, vol. 1: Children and parenting* (pp. 119-140). Mahwah, NJ: Erlbaum Associates.

Line Chamberland
Professeure
Cegep de Maisonneuve
en collaboration avec
Louise Brossard
Étudiante au baccalauréat
Université d'Ottawa

Lesbianisme, PARENTALITÉ et vieillissement

Ces dernières années, des lesbiennes ont revendiqué sur la place publique leur droit à la maternité, à l'adoption, à l'insémination, ainsi qu'à une pleine reconnaissance du rôle parental qu'elles exercent en tant que mères biologiques, adoptives ou par alliance : *co-mères*. Si ces demandes focalisent l'attention sur une réalité toute récente, soit le désir affirmé par des femmes s'identifiant comme lesbiennes d'avoir et d'élever des enfants, seules ou en couple, elles rendent aussi visibles un phénomène qui n'est pas nouveau en soi, à savoir que des femmes, qui se sont senties attirées par le même sexe à un moment ou l'autre de leur vie, ont exercé des fonctions maternelles pendant une partie de celle-ci, à l'intérieur de diverses configurations familiales. En effet, tant les enquêtes que les témoignages biographiques, portant sur les vies des lesbiennes actuellement âgées et sur celles des générations précédentes, font état d'une diversité de leurs trajectoires maritales et parentales : une minorité non négligeable d'entre elles ont été mariées et/ou mères, puis sont devenues grands-mères, voire arrière-grands-mères, sans compter celles dont les liens tissés avec les enfants d'une conjointe n'ont jamais été rendus visibles ni juridiquement ni socialement.

Cet article vient étayer l'idée que les lesbiennes du troisième âge ne forment pas un groupe homogène, notamment pour ce qui est de leur situation familiale et de leur insertion dans des liens intergénérationnels. Il vise également à explorer une partie de ces liens, soit ceux entre les mères lesbiennes devenues âgées et leurs enfants devenus adultes[1]. Sans prétendre à une revue exhaustive des sources d'information disponibles, nous relèverons d'abord quelques données concernant la fréquence de la maternité dans les groupes les plus âgés parmi les lesbiennes, de même que sur les contextes dans lesquels elles ont vécu cette expérience. Puis nous en examinerons certaines conséquences sur le processus de vieillissement, notamment quant au réseau de soutien social sur lequel ces mères lesbiennes peuvent compter lorsqu'elles font face aux difficultés qu'entraîne l'avancement en âge.

D'ABORD DES MÈRES

Les lesbiennes âgées ont vécu leur vie de diverses façons. Leur passé diffère, entre autres, selon qu'elles ont été mariées et qu'elles ont eu des enfants ou non (Humphreys et Quam 1998, Adleman 1995, Auger 1992, Friend 1991). C'est dans le cadre d'un mariage hétérosexuel, où la maternité allait de soi et se concrétisait le plus souvent sans délai, que la très grande majorité des lesbiennes âgées ayant été mères ont conçu, mis au monde et éduqué un ou plusieurs enfant(s). Dans les recherches portant spécifiquement sur les lesbiennes de plus de 50 ans[2], les échantillons couvrent souvent du quart à plus de la moitié des femmes ayant vécu une partie de leur vie à l'intérieur d'un mariage hétérosexuel d'une durée fort variable, allant de quelques semaines à plusieurs décennies (Beeler et al. 1999, Butler et Hope 1999, Jacobs, Rasmussen et Hohman 1999, Adelman 1991, Kehoe 1986). Lorsque précisé, le pourcentage de celles ayant des enfants fluctue de 12 % à plus de 40 % (Beeler et al. 1999, Waite 1995, Adelman 1991). À l'instar de plusieurs chercheur(e)s, soulignons que les études empiriques sur cette catégorie de femmes demeurent peu nombreuses à ce jour et s'appuient sur des échantillons restreints (Butler et Hope 1999, Jabobs, Rasmussen et Hohman 1999, Veilleux 1998). Toutefois, les enquêtes à grande échelle confirment la fréquence relative de l'expérience de la maternité chez les lesbiennes, bien qu'il soit difficile d'en évaluer précisément l'incidence. Ainsi, aux États-Unis, on estime qu'environ 20 % d'entre elles seraient des mères (Dubé et Julien 2000). Bien que ces données aient été recueillies à partir d'échantillons comportant des strates d'âge variées, on peut penser que la pression sociale au mariage et à la maternité a pesé plus lourdement sur les destinées des femmes ayant entamé leur vie adulte avant l'émergence des mouvements gai et féministe, et aujourd'hui âgées[3].

1. Cette amorce de réflexion s'inscrit dans le cadre d'une recherche sur l'adaptation des services sociaux et de santé aux besoins et aux réalités des lesbiennes âgées, un projet démarré depuis peu et mené conjointement par l'ARIR (Association de recherche IREF/Relais femmes) et le RLQ/QLN (Réseau des lesbiennes du Québec). Nous nous limiterons ici aux mères juridiques (biologiques ou adoptives).

2. Selon les études, la limite inférieure de la catégorie des lesbiennes âgées varie de 50 à 65 ans. Plusieurs chercheur(e)s signalent la difficulté de rejoindre des lesbiennes de plus de 70 ans, lesquelles sont donc sous-représentées dans les échantillons obtenus.

3. De plus, au moment où elles ont été menées, certaines de ces enquêtes ont rejoint des groupes qui font maintenant partie des générations ayant atteint la maturité ou le troisième âge. Ainsi, en 1978, Bell et Weinberg, s'appuyant sur d'autres recherches américaines, évaluaient à plus de 20 % la proportion de lesbiennes qui s'étaient mariées au moins une fois dans leur vie, une proportion qui grimpait au tiers dans leur propre échantillon d'enquête (Bell et Weinberg 1980).

Les rares recherches menées ici confirment cette tendance. Ainsi, le Rapport Bertrand dénombrait 18 % des femmes ayant été mariées et 15 % de mères parmi les 1000 lesbiennes rejointes (Bertrand 1984). L'étude de Veilleux (1998) sur les réseaux formels et informels chez les lesbiennes de plus de 50 ans a rejoint 19 participantes dont 14 ont été mariées (deux très brièvement) et près de la moitié sont des mères biologiques. Selon plusieurs des témoignages recueillis pour ma propre recherche sur les expériences lesbiennes vécues dans un contexte antérieur aux années 1970, il n'était pas rare que des lesbiennes se marient durant les années 1950 et 1960. Ainsi des narratrices évoquent le souvenir de compagnes de jeunesse qui avaient délibérément mis de côté leurs préférences sexuelles pour se conformer aux attentes du milieu ou qui en avaient reporté la satisfaction jusqu'à ce que leur progéniture soit élevée. En outre, le tiers de mes informatrices avaient eu au moins une relation amoureuse avec une femme mariée qui n'avait pas totalement renoncé à ses désirs sexuels (Chamberland 1996). En somme, bien que cette réalité soit demeurée peu visible jusqu'à ces dernières années, la maternité chez les lesbiennes constitue un phénomène qui n'est ni nouveau ni exceptionnel.

Une expérience traditionnelle de la maternité

Pour la vaste majorité de ces lesbiennes âgées, l'expérience de la maternité s'est amorcée et déroulée, pour une bonne part, dans le cadre d'un mariage conventionnel, à l'intérieur d'un contexte social où le lesbianisme était tabou et l'homosexualité stigmatisée de toutes parts. Bien que les cheminements individuels varient considérablement, les chercheur(e)s ont identifié deux profils prédominants parmi les femmes où l'expérience de la maternité a précédé celle d'une identification de soi comme lesbienne (Ricard 2001, Humphreys et Quam 1998, Auger 1992). Une première trajectoire est celle des femmes qui ont commencé à ressentir des attirances homosexuelles et à se questionner sur leur identité sexuelle alors qu'elles étaient déjà mariées ou séparées, parfois même à un âge assez tardif. Plusieurs ont attendu que leurs enfants deviennent adultes ou que leur mariage se termine, suite à une séparation ou un veuvage, avant de donner suite à ces désirs. D'autres ont mené une double vie, parfois pendant des années, afin de ne pas perdre la garde de leurs enfants et de les protéger des différentes formes d'ostracisme (mise à l'écart) dont ils pourraient, eux aussi, être victimes en tant qu'enfants de mères lesbiennes. Un second profil est celui des lesbiennes ayant opté pour le mariage malgré la conscience qu'elles avaient de leur désir lesbien. Elles ont alors suivi le tracé qui s'est imposé à elles comme le seul concevable et convenable, ou encore, elles ont voulu éviter les difficultés sur lesquelles elles s'étaient buté en vivant des relations amoureuses et sexuelles avec d'autres femmes. Dans ce dernier groupe également, plusieurs ont attendu d'être veuves ou divorcées avant de vivre des expériences lesbiennes tandis que d'autres ont eu des contacts épisodiques avec d'autres femmes, parfois de longues liaisons qui demeuraient cachées, y inclus aux yeux de leur entourage familial (Chamberland 1996, Friend 1991). Dans tous les cas, maternité et lesbianisme étaient vécus comme des expériences de prime abord incompatibles, dont la première structurait la vie quotidienne et déterminait le statut social, tandis que l'autre se vivait habituellement dans le secret, du moins pendant une phase plus ou moins longue.

Certaines mères lesbiennes de cette génération ont eu des trajectoires plus marginales, elles aussi, marquées par la difficulté de concilier la maternité avec une sexualité jadis qualifiée d'anormale. Ainsi, des arrangements matrimoniaux ont permis à certains couples de maintenir un cadre de vie familial qui sauvegardait les apparences, y compris vis-à-vis des enfants, tout en procurant à chacun une certaine marge de manœuvre, tels un mariage de convenance entre un gai et une lesbienne ou une entente laissant chacun libre de disposer de sa sexualité. D'autres femmes, tombées enceintes suite à des rapports hétérosexuels occasionnels ou dans le cadre d'une union de fait plus ou moins stable,

ont décidé de garder leur enfant pour divers motifs, devenant ainsi des mères monoparentales. Dans leur itinéraire subjectif, maternité, prise de conscience de ses attirances pour le même sexe et construction d'une identité lesbienne ont pu se combiner de diverses façons mais, en général, leur lesbianisme n'était pas affiché publiquement (Chamberland 1996). Enfin, selon l'étude de Pratt sur le sous-groupe plus ou moins criminalisé de la sous-culture lesbienne torontoise du début des années 1960, les cheminements de plusieurs lesbiennes masculines (*Butch*) ont eux aussi été ponctués par des unions hétérosexuelles, officialisées ou de fait, caractérisées toutefois par leur instabilité et leur courte durée. En outre, près de la moitié de ces quinze femmes interviewées avaient mis au monde au moins un enfant, à cette différence près qu'elles étaient devenues enceintes dans les circonstances les plus diverses plutôt que dans le cadre d'une union hétérosexuelle stable et que ces grossesses étaient le plus souvent non désirées. Étant donné leur lesbianisme affiché ainsi que leurs activités criminelles, aucune n'en avait la garde au moment de l'enquête (Pratt 1966)[4].

Les nouveaux liens intergénérationnels créés par ces lesbiennes âgées mériteraient d'être examinés sous plusieurs aspects. Comment ont-ils infléchi leur décision de maintenir ou non une façade de conformité sociale? S'il a eu lieu, comment s'est effectué, pour elles, le passage d'un cadre de vie hétérosexuel à une identification comme lesbienne[5]? Quelles relations entretiennent-elles actuellement avec leurs enfants, devenus adultes, de même qu'avec leurs petits-enfants? Quel aura été l'impact à long terme de la divulgation de leurs préférences sexuelles sur l'ensemble des rapports familiaux? Nous nous concentrerons ici sur un aspect, à savoir la place des enfants dans le réseau de soutien social, sur lequel peuvent compter ces lesbiennes mères âgées.

Le réseau de soutien des lesbiennes âgées

Dans l'état actuel des recherches, il est difficile de caractériser le processus de vieillissement chez les lesbiennes âgées en général. Selon certain(e)s chercheur(e)s, les principaux problèmes auxquels sont confrontés les homosexuels âgés, hommes et femmes, ne diffèrent pas de ceux des hétérosexuel(le)s : difficultés économiques, perte des membres de la famille et des ami(e)s, ennui et solitude, maladie et accès aux soins de santé, perte progressive de son autonomie et crainte de dépendre d'autrui. À cela s'ajouteraient des appréhensions liées à l'orientation sexuelle, telles que la peur de se dévoiler, d'être discriminé(e)s par les fournisseurs de services ou celle de ne pas voir leurs unions reconnues (Beeler et al. 1999, Jabobs, Rasmussen et Hohman 1999)[6]. D'autres insistent davantage sur la stigmatisation de l'homosexualité dont les lesbiennes – et les gais – âgé(e)s ont fait l'expérience pendant une bonne partie de leur existence, ses conséquences aux plans psychologique et social de même que ses répercussions sur l'ensemble de leurs conditions de vie (situation financière, accès à diverses ressources, etc.) (Humphreys et Quam 1998, Veilleux 1998, Cassidy et Willey 1991).

Les points de vue divergent également quant à l'adaptation subjective au vieillissement. Selon certaines études, les lesbiennes âgées sont généralement satisfaites de leur vie, à l'aise avec leur orientation sexuelle, et envisageraient leurs vieux jours de manière positive (Beeler et al. 1999, Waite 1995). Une théorie développée, entre autres, par Friend (1991) suggère que les lesbiennes et les gais qui en sont venus à accepter leurs préférences sexuelles et à les assumer aux yeux d'autrui auraient acquis, à travers ce cheminement, des compétences comportementales et affectives qui les aideraient davantage à s'ajuster aux difficultés liées à l'avancement en âge. Par exemple, l'expérience du rejet social, réelle ou anticipée, les aurait mieux préparés à faire face à des deuils, ou encore, ils auraient plus de facilité à se réajuster dans la vie quotidienne suite à la perte d'un(e) conjoint(e), étant donné leur plus grande flexibilité par rapport aux rôles féminins et masculins traditionnels. Une variable clé d'une bonne adaptation au processus de vieillissement serait l'affirmation de son orientation sexuelle (Beeler et al. 1999).

4. C'était le cas également d'une des narratrices interviewées dans le cadre de mes recherches. Très tôt consciente de ses attirances pour les femmes, elle s'était rapidement identifiée au modèle du « Butch ». À 18 ans, elle avait conçu un enfant avec un gai travesti, dont la garde avait été confiée à sa mère. Au moment de notre rencontre, elle avait renoué avec sa fille et s'apprêtait à devenir grand-mère (Chamberland 1996).

5. Sur des expériences plus récentes de passage de l'hétérosexualité au lesbianisme, voir Ricard 2001, chapitre3.

6. Il s'agit là de sources américaines. Les unions de fait avec un conjoint du même sexe sont reconnues depuis peu par les gouvernements québécois et canadien. Il est cependant trop tôt pour connaître l'impact de ces nouvelles mesures législatives, notamment chez les couples âgés.

Selon Adelman (1991), cette assertion doit être nuancée en tenant compte des groupes d'âge et des contextes socio-historiques dans lesquels ces personnes ont passé la majeure partie de leur vie adulte. Ainsi, parmi les très âgé(e)s, la dissimulation de l'orientation sexuelle, surtout vis-à-vis de la famille et du milieu de travail, a pu assurer une protection efficace dans un environnement hostile où la divulgation de l'homosexualité entraînait un rejet quasi automatique. Au plan psychologique, cette stratégie leur aura notamment permis de sauvegarder leur estime d'eux-mêmes. On ne pourrait donc associer à un seul style de vie l'ajustement à l'avancement en âge.

Les études convergent toutefois sur un constat, soit le rôle central joué par les amies lesbiennes, lesquelles constituent la première et la plus importante source d'assistance en cas de besoin. Ainsi, en période de crise ou aux prises avec un problème sérieux, les lesbiennes âgées disent qu'elles feraient d'abord appel à leurs pairs pour demander conseil et soutien moral (Beeler et al. 1999, Jacobs, Rasmussen et Hohman 1999, Veilleux 1998). L'enquête de Raphaël et Robinson, datant de plus d'une vingtaine d'années, il est vrai, constatait que le seul appui reçu par des lesbiennes âgées ayant vécu la perte d'une conjointe – ce qui était le cas de la plupart des femmes interrogées – était celui fourni par leurs semblables, à l'exclusion des ami(e)s hétérosexuel(le)s et de la famille (cité par Jacobs, Rasmussen et Hohman 1999). Seule, une minorité avait d'ailleurs bénéficié d'un tel soutien. Selon une étude de Tully rapportée par les mêmes auteurs, l'aide reçue par les lesbiennes âgées en temps de crise proviendrait essentiellement des femmes de leur entourage - et rarement des hommes – qui sont au fait de leur orientation sexuelle : amies lesbiennes et hétérosexuelles et, dans une moindre part, membres de la famille.

Ces résultats n'étonnent guère. Le réseau de soutien se recrute d'abord dans le cercle d'amies très proches avec lesquelles les lesbiennes âgées se sentent à l'aise de partager leurs préoccupations les plus intimes. Or celles-ci préfèrent, en majorité, nouer des relations amicales et socialiser sur une base régulière avec des lesbiennes de leur groupe d'âge plutôt qu'avec des plus jeunes (ce qui n'exclut pas qu'elles en fréquentent) ou qu'avec des personnes d'une autre orientation sexuelle (Beeler et al. 1999, Jacobs, Rasmussen et Hohman 1999). Selon l'analyse de Veilleux (1998), cette préférence est attribuable à plusieurs facteurs. D'une part, ces relations amicales échappent au secret, à l'ambiguïté et au non-dit qui caractérisent la plupart des autres contacts sociaux, notamment ceux noués dans le milieu de travail et dans la famille. En outre, l'expérience commune de la stigmatisation sociale de l'homosexualité faciliterait le partage et la compréhension mutuelle autour de certains problèmes directement liés à l'identité sexuelle, tels une séparation ou la perte d'une conjointe ou encore, l'inquiétude que l'orientation sexuelle ne soit révélée à des tiers. Dans un contexte d'occultation du lesbianisme et de discrimination systémique, ces amitiés prennent une importance d'autant plus capitale, selon cette auteure, qu'elles « contribuent à créer un espace social positif qui rend visible et valorise l'existence en tant que lesbiennes » (Veilleux 1998 : 136).

Tissé au fil des ans, ce cercle d'intimes comprend fréquemment des amies de longue date et des ex-amantes. Selon ma propre recherche, le développement du réseau de sociabilité est étroitement lié au degré de fermeture ou d'ouverture par rapport à son identité sexuelle. Celles qui ont dissimulé leurs préférences sexuelles au cours de leur vie – ce qui est fréquemment le cas chez les lesbiennes de cette génération – se retrouvent dans des groupes plutôt fermés et stables, constitués de femmes ayant entre elles de forts liens personnels, amoureux et amicaux, et dont les activités communes se confinent le plus souvent à la vie privée (Chamberland 1996). Friend (1991) rattache la formation d'un groupe de base à la démarche d'affirmation de son identité sexuelle : estimant, à tort ou à raison, qu'elles ne pouvaient guère compter sur le soutien de leur famille, les personnes homosexuelles se sont créé leur propre famille, entre autres pour mieux se préparer à leur retraite. Certains auteurs

qualifient de « famille choisie » le groupe de base qui vient remplacer la famille traditionnelle ou se juxtaposer à elle. En effet, la primauté du réseau lesbien comme source de soutien chez les lesbiennes âgées n'exclut pas que s'y adjoignent des amies hétérosexuelles et des membres de la famille traditionnelle, dans la mesure où ceux-ci sont mis au courant et acceptent leur identité sexuelle (Butler et Hope 1999, Humphreys et Quam 1998, Friend 1991).

On peut se demander si la majorité des lesbiennes âgées peuvent compter sur un réseau de soutien adéquat, quelle qu'en soit la composition exacte, ou si leur isolement s'accroît avec l'âge. Les recherches actuelles demeurent trop fragmentaires et contradictoires pour que l'on puisse répondre à cette question. Comme nous l'avons vu, plusieurs études bousculent les stéréotypes qui associent l'homosexualité chez les personnes âgées à la solitude et à la dépression. Au contraire, le portrait qu'elles dressent de la situation des lesbiennes et des gais âgés semble plutôt positif. Rappelons toutefois les biais d'échantillonnage de la plupart d'entre elles, soit la sur-représentation des personnes éduquées, de classe moyenne et habitant une grande ville où l'on retrouve une communauté homosexuelle relativement bien organisée; en outre, on peut présumer que les répondant(e)s rejoint(e)s ayant accepté de collaborer à de telles enquêtes ne sont pas les plus isolé(e)s et se sentent à l'aise avec leur sexualité. Or de telles caractéristiques sont celles-là mêmes qui semblent reliées à une adaptation réussie au vieillissement : l'accès à des ressources financières, un niveau élevé d'éducation, l'affirmation de son homosexualité (Beeler et al. 1999, Jacobs, Rasmussen et Hohman 1999, Adelman 1991, Friend 1991). On ne saurait donc généraliser les résultats des recherches menées jusqu'à maintenant.

D'autres constats nous incitent également à moins d'optimisme. Ainsi, on peut penser que la distance prise vis-à-vis de la famille d'origine ou le rejet par celle-ci, l'obligation de mener une double vie afin de se protéger et la vulnérabilité passée et présente face à la discrimination ont limité les possibilités de socialisation, surtout en dehors de la vie privée, et que leurs effets cumulatifs accroîtraient l'isolement social (Humphreys et Quam 1998, Veilleux 1998, Cassidy et Willey 1991). Dans son étude portant sur une centaine de lesbiennes américaines de 60 ans et plus, Kehœ a constaté que si la majorité d'entre elles se disent satisfaites de leur vie, l'isolement constitue une de leurs deux principales préoccupations (l'autre étant l'insécurité économique) (Beeler et al. 1999). Des lesbiennes ayant vécu en couple pendant plusieurs années, tout en dissimulant leur relation aux yeux de leur entourage, se retrouveraient pratiquement seules suite au décès de l'une d'entre elles (Martin et Lyon 1984). Selon Auger (1992), le risque d'isolement est d'autant plus grand pour les lesbiennes de cette génération que plusieurs n'acceptent pas de s'identifier comme lesbiennes à cause des stéréotypes négatifs et de la crainte de perdre des avantages liés à l'image d'hétérosexuelle qu'elles ont projetée pendant une partie de leur vie, ce qui est le cas de la plupart de celles qui se sont mariées et sont devenues mères. Les lesbiennes très âgées, celles vivant en milieu rural, n'ont pu bénéficier des retombées des mouvements de libération (tels que réseau associatif, lieux de socialisation, représentations positives de l'homosexualité) qui facilitent l'identification comme lesbienne et le développement de relations avec ses semblables. Enfin, la sortie du placard des lesbiennes âgées vis-à-vis des personnes de leur propre groupe d'âge (membres de la famille, professionnels consultés, ex-collègues, etc.) serait plus risquée compte tenu de la plus grande fermeture de cette génération à l'homosexualité (Auger 1990)[7].

7. En effet, dans tous les sondages d'opinion, la variable de l'âge ressort comme l'une des plus déterminantes en ce qui a trait aux attitudes face à l'homosexualité et aux opinions concernant les droits des personnes homosexuelles. C'est ce qu'illustre une fois de plus un récent sondage canadien dans lequel les plus fortes proportions de perceptions négatives à l'égard des personnes homosexuelles se retrouvent, entre autres, chez les gens de plus de 65 ans (« Les Québécois sont les moins réticents envers les droits des homosexuels », article paru dans *Le Devoir*, 16 juillet 2001, p. A4)

La place des enfants dans le réseau de soutien

L'expérience de la maternité marque profondément la trajectoire et l'identité, engendrant des différences importantes entre les lesbiennes âgées mères et les non-mères. Les études menées dans une perspective d'intervention sociale auprès de cette clientèle soulignent que les deux groupes n'ont pas les mêmes affinités, la même définition d'elles-mêmes, les mêmes besoins (Beeler et al. 1999, Humphreys et Quam 1998, Adleman, 1995, Auger 1990). Les mères ne forment pas non plus un ensemble homogène. Leur cheminement de l'hétérosexualité à l'homosexualité peut avoir eu lieu à différentes étapes de leur vie, et certaines n'ont toujours pas fait la transition. Une fois rendue à un certain âge, il ne va pas de soi de faire son *coming out* à sa famille, particulièrement à ses enfants et petits enfants (Auger 1992). Or comme c'est le cas pour les autres réseaux informels, le soutien émotif est plus difficile à obtenir lorsque l'identité sexuelle demeure dissimulée, car celui-ci ne peut provenir que des personnes avec lesquelles les lesbiennes âgées peuvent partager leurs préoccupations sans restriction et en toute confiance. La divulgation de l'identité sexuelle, si elle a eu lieu, a pu entraîner le maintien des liens familiaux mais aussi la distanciation, voire la rupture d'une partie ou de la totalité de ces liens. De plus, les mères lesbiennes âgées n'ont pas toutes les mêmes attentes dans leurs relations avec les enfants et les petits-enfants : certaines apprécient une vie familiale intense et aiment les visites fréquentes de leur descendance tandis que d'autres, tout en maintenant des liens positifs, souhaitent mener une vie indépendante (Adleman 1995). Selon une étude de Waite (1995) auprès de lesbiennes australiennes, visibles et socialement engagées en tant que telles, celles ayant des enfants ne les plaçaient pas au centre de leur vie; préférant se retirer du contrat intergénérationnel, tant vis-à-vis de leurs parents que de leurs enfants, elles misaient plutôt sur leur partenaire, leurs amies et le milieu communautaire pour leur fournir des lieux de socialisation ainsi qu'un réseau de soutien. Enfin, les mères lesbiennes peuvent avoir des relations différentes avec chacun(e) de leurs enfants. Ces quelques observations suffisent pour montrer le grand nombre de permutations possibles dans les liens entre les lesbiennes âgées et leurs enfants.

Peu de recherches empiriques se sont penchées spécifiquement sur le soutien apporté par les enfants à leurs mères lesbiennes âgées. L'étude de Veilleux fait exception. Il en ressort que la majorité des participantes se sont tournées vers leurs amies lesbiennes lorsqu'elles se sont trouvées dans une situation difficile comme la maladie ou une séparation; venaient ensuite les amies hétérosexuelles et, pour une minorité, des membres de la famille (dans trois cas, un enfant, et dans un autre, un frère). L'auteure précise que « l'aide matérielle peut venir indifféremment de leurs amies lesbiennes ou de leurs frères, de leurs amis gais ou des maris de leurs amies hétérosexuelles, mais l'aide d'ordre affectif provient principalement des amies lesbiennes » (Veilleux 1998 : 128). Selon son analyse, le nombre réduit de membres, leur éloignement géographique et le poids du silence diminuent fortement la capacité du réseau familial de constituer une source d'appui. Ainsi, note-t-elle, les deux tiers des enfants des participantes mères vivaient dans une autre région; les contacts téléphoniques et les visites étaient peu fréquentes. La plupart des enfants avaient été mis au courant de l'orientation sexuelle de leur mère. Si les relations étaient assez bonnes dans la majorité des cas, il n'en avait pas toujours été ainsi. Toutes les participantes ont fait état de tensions, voire de ruptures temporaires, avec au moins un de leurs enfants, surtout lorsque le dévoilement de l'identité sexuelle s'est produit alors que ceux-ci étaient parvenus à l'adolescence ou à l'âge adulte. L'amélioration des relations par la suite laisse présager une possibilité de soutien en cas de besoin mais, encore au moment de l'enquête, certaines participantes n'auraient pu recourir à cette source d'aide parce que les rapports avec leurs enfants demeuraient trop tendus, parce qu'elles avaient coupé les ponts avec eux (deux participantes) ou parce que leurs enfants ou l'un d'entre eux n'étaient pas au courant de la sexualité de leur mère (deux participantes).

Enfin, l'auteure observe que, même lorsque la famille a été mise au fait, l'implicite et le non-dit autour du lesbianisme continuent de modeler les relations intra-familiales, ce qui embrouille les communications et nuit au développement de rapport de confiance, y inclus entre les enfants et leurs mères. Bref, dans l'ensemble, celles-ci ne pouvaient guère compter sur leur progéniture pour le soutien émotif. Quant à l'éventualité d'une perte d'autonomie, seulement trois participantes ont fait à allusion à la possibilité d'une prise en charge par leurs enfants dans une telle circonstance, une solution aussitôt écartée comme non satisfaisante par deux d'entre elles. On peut toutefois se demander si une telle réaction leur est propre. Adleman (1995) croit que peu de femmes âgées, lesbiennes ou non, aimeraient cohabiter avec leurs enfants, quel que soit leur état de santé.

À un niveau microsocial, on peut avancer que l'appui potentiellement accordé par les enfants adultes à leur mère lesbienne dépendra du type d'aide nécessaire (matérielle, émotive, aide à la convalescence, etc.), de la nature et de l'intensité de leurs relations, du degré de visibilité des mères en tant que lesbiennes face à leurs enfants et du degré d'acceptation, par les enfants, de l'identité sexuelle de leur mère. Dans la mesure où lesbianisme et maternité deviennent des réalités conciliables, nous pouvons faire l'hypothèse d'une évolution vers une plus grande transparence des relations mères-enfants et donc d'un resserrement des liens. À l'intérieur des « familles homosexuelles », de plus en plus nombreuses, les enfants sont mis au courant des préférences sexuelles de leur mère, et ce, à un âge plus précoce, ce qui les dispose à mieux l'accepter (Dubé et Julien 2000, Humphreys et Quam 1998)[8].

Mais la famille n'est pas façonnée seulement par les liens interpersonnels entre ses membres. C'est aussi un ensemble structuré de relations, de dépendances et d'obligations réciproques entre les différentes générations institué économiquement, socialement et juridiquement. À cause de leur position marginale par rapport au modèle hétérosexiste de la famille, les lesbiennes ont été tantôt incluses, tantôt exclues dans l'écheveau des liens intergénérationnels. Une reconnaissance éventuelle des familles homosexuelles aux plans social et juridique normaliserait leur existence et régulariserait les relations d'entraide en leur sein selon les modèles culturellement reconnus. En outre, bien qu'elles soient atypiques, les familles homosexuelles sont soumises aux mêmes tendances lourdes qui métamorphosent actuellement les familles hétérosexuelles (par exemple, réduction de la taille des familles, distanciation géographique de ses membres, instabilité des unions, etc.). Si l'on envisage les liens intergénérationnels entre les mères lesbiennes âgées et leurs enfants adultes dans le contexte plus général des transformations de la famille et du vieillissement de la population, il est difficile d'en prévoir l'évolution. D'un côté, l'État a tendance à légiférer pour dénouer ou assouplir les liens familiaux formels, affaiblissant ainsi le caractère contraignant des obligations morales et contractuelles entre les générations; de l'autre, la gestion étatique des services sociaux et de santé reporte une bonne partie des responsabilités à l'égard des personnes âgées sur les familles, où le soutien et les soins reposent principalement sur les épaules des femmes (Aronson 1998, Waite 1995). Jusqu'à quel point la prise en charge des personnes âgées sera-t-elle canalisée vers l'entraide familiale ou vers d'autres formes de solidarité sociale? Comment vont se renégocier les rapports intergénérationnels aux niveaux macrosocial et microsocial (ou familial)? Comment les générations des enfants et des petits enfants des *baby-boomers* soutiendront-elles leurs aîné(e)s? Les enfants de mères lesbiennes agiront-ils différemment? L'enjeu est de taille, et l'avenir, difficilement prévisible. Mais nous croyons que les modèles qui vont prévaloir dans les familles hétérosexuelles infléchiront également la dynamique des familles homosexuelles, y inclus les relations entre les enfants adultes et leurs mères lesbiennes.

8. Selon les données du Rapport Bertrand (1984), recueillies au début des années 1980, seulement la moitié des enfants concernés étaient informés du lesbianisme de leur mère

RÉFÉRENCES

ADELMAN, Marcy (1991). "Stigma, Gay Lifestyles, and Ajustment to Aging: A Study of Later-Life Gay Men and Lesbians", *Journal of Homosexuality,* vol. 20, nos 3-4, p. 7-32.

ADELMAN, Jeanne (1995). "We Never Promised You Role Models", dans Karla Jay (dir.), *Dyke Life: From Growing Up to Growing Old, A Celebration of the Lesbian Experience,* New York, Basic Books, p. 77-94.

ARONSON, Jane (1998). "Lesbians Giving and Receiving Care: Stretching Conceptualizations of Caring and Community", *Women's Studies International Forum,* vol. 21, no 5, p. 505-519.

AUGER, Jeanette A. (1990). "Lesbians and Aging. Triple Trouble or Tremendous Thrill", dans Sharon Dale Stone (dir.), *Lesbians in Canada,* Toronto, Between the Lines, p. 25-34.

BEELER, Jeff A., Todd W. RAWLS, Gilbert HERDT et Bertram J. COHLER (1999). "The Needs of Older Lesbians and Gay Men in Chicago", *Journal of Gay and Lesbian Social Services,* vol. 9, no 1, p. 31-49.

BELL, Alan P. et Martin S. WEINBERG (1980 traduit de l'anglais, 1978). *Homosexualités : un rapport officiel sur les comportements homosexuels masculins et féminins,* Paris, Albin Michel.

BERTRAND, Luce (1984). *Le Rapport Bertrand sur le vécu de 1000 femmes lesbiennes,* Montréal, Primeur.

BUTLER, Sandra S. et Barbara HOPE (1999). "Health and Well-Being for Late Middle-Aged and Old Lesbians in a Rural Area", *Journal of Gay and Lesbian Social Services,* vol. 9, no 4, p. 27-46.

CASSIDY, David et Lorna WILLEY (1991). "Lesbians and Gay Men Over 60: Where are They?", *Intervention,* no 87, p. 72-79.

CHAMBERLAND, Line (1996). *Mémoires lesbiennes : le lesbianisme à Montréal entre 1950 et 1972,* Montréal, Remue-ménage.

DUBÉ, Monique et Danielle JULIEN (2000). « Le développement des enfants de parents homosexuels : état des recherches et prospective », dans Marie Simard et Jacques Alary (dir.), *Comprendre la famille,* Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 163-179.

FREDRIKSEN, Karen I. (1999). "Family Caregiving Responsabilities among Lesbians and Gay Men", *Social Work,* vol. 44, no 2 (mars), p. 142-155.

FRIEND, Richard A. (1991). "Older Lesbian and Gay People: A Theory of Successful Aging", *Journal of Homosexuality,* vol. 20, nos 3-4, p. 99-118.

HUMPHREYS, Nancy A. et Jean K. QUAM (1998). "Middle-Aged and Old Gay, Lesbian, and Bisexual Adults", dans George Alan APPLEBY et Jeane W. ANASTAS (dir.), *Not Just a Passing Phase: Social Work with Gay, Lesbian, and Bisexual People,* New York, Columbia University Press, p. 245-267

JACOBS, Robin J., Lucinda A. RASMUSSEN et Melinda M. HOHMAN (1999). "The Social Support Needs of Older Lesbians, Gay Men, and Bisexuals", *Journal of Gay & Lesbian Social services,* vol. 9, no 1, p. 1-30.

KEHOE, Monika (1986). "Lesbians Over 65. A Triply Invisible Minority", *Journal of Homosexuality,* vol. 12, nos 3-4, p. 139-152.

MARTIN, Del et Phyllis LYON (1984). "The Older Lesbian", dans Betty Berzon (dir.), *Positively Gay. New Approaches in Gay and Lesbian Life,* Los Angeles, Mediamix Associates, p. 134-145.

PRATT, Jo-Ann (1966). "A Study of the Female Homosexual Subculture", Toronto, Université de Toronto, mémoire de maîtrise (travail social).

RICARD, Nathalie (2001). *Maternités lesbiennes,* Montréal, Remue-ménage.

VEILLEUX, Denise (1998) « Vieillir en marge, les réseaux informels et formels des lesbiennes âgées », Ottawa, Université d'Ottawa, mémoire de maîtrise (sociologie et études des femmes).

WAITE, Helen (1995). "Lesbians Leaping Out of the Intergenerational Contract: Issues of Aging in Australia", *Journal of Gay and Lesbian Social Services,* vol. 3, no 3, p. 109-127.

Les publications de l'ACSM-Montréal

Titres	Qté	Prix
Répertoire		
Répertoire des ressources en santé mentale du Montréal métropolitain, 312 p.	_____	25,00 $
Actes de colloques et séminaires		
• Crise de société... recherche de sens, mai 2001, 123 p.	_____	14,50 $
• Parentalité gaie et lesbienne : famille en marge?, mars 2001, 130 p. org. communautaires/individus	_____	16,50 $
organismes publics	_____	22,50 $
• Santé mentale : ajuster l'image, mai 2000, 171 p. (Comment améliorer nos communications.)	_____	14,50 $
• Jeunesse et santé mentale : état de la situation et perspectives chez les 12-18 ans, mai 1999, 171 p.	_____	14,50 $
• Un tissu social en santé pour prévenir le suicide, mai 1998, 142 p.	_____	12,50 $
• Hébergement, logement et santé mentale : perspectives d'avenir, avril 1998, 53 p.	_____	7,50 $
• Famille et qualité de vie des gais et lesbiennes, mars 1998 , 129 p	_____	8,50 $
• Vivre en santé mentale dans la communauté : une responsabilité à partager, mai 1997, 208 p.	_____	7,50 $
• Travail et santé mentale - L'intégration au marché du travail : mode d'emploi, mai 1995, 175 p.	_____	7,50 $
• Prévention et santé mentale - La prévention, ça commence dans ma cour, mai 1994, 185 p.	_____	7,50 $
• Racisme et santé mentale : enjeux, impacts et perspectives, mai 1993, 164 p.	_____	5,50 $
Autres		
• Guide jeunesse communautaire « Ma vie c'est pas fou d'en parler! », août 2001, 60 p.	_____	12,50 $
• La maladie mentale : un guide régional destiné aux familles, juin 1997, 65 p.(aussi en anglais)	_____	8,50 $
• Intégration au travail : mode d'emploi (vidéocassette), 1995, 26 min.	_____	15,00 $
• Stress et burnout – Outil d'intervention et de formation (3e impression), avril 1994, 225 p.	_____	22,00 $
• La santé mentale dans la communauté haïtienne : ouverture et partage, mai 1993, 65 p.	_____	4,50 $

TOTAL (Les frais de port et de manutention sont inclus dans le prix.) _____$

Ci-joint un chèque au montant de _____ $ à l'ordre de : **ACSM-MONTRÉAL**, 847, rue Cherrier, bur. 201, Montréal (Qc) H2L 1H6. Tél. : (514) 521-4993

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____ **Tél. :** _____

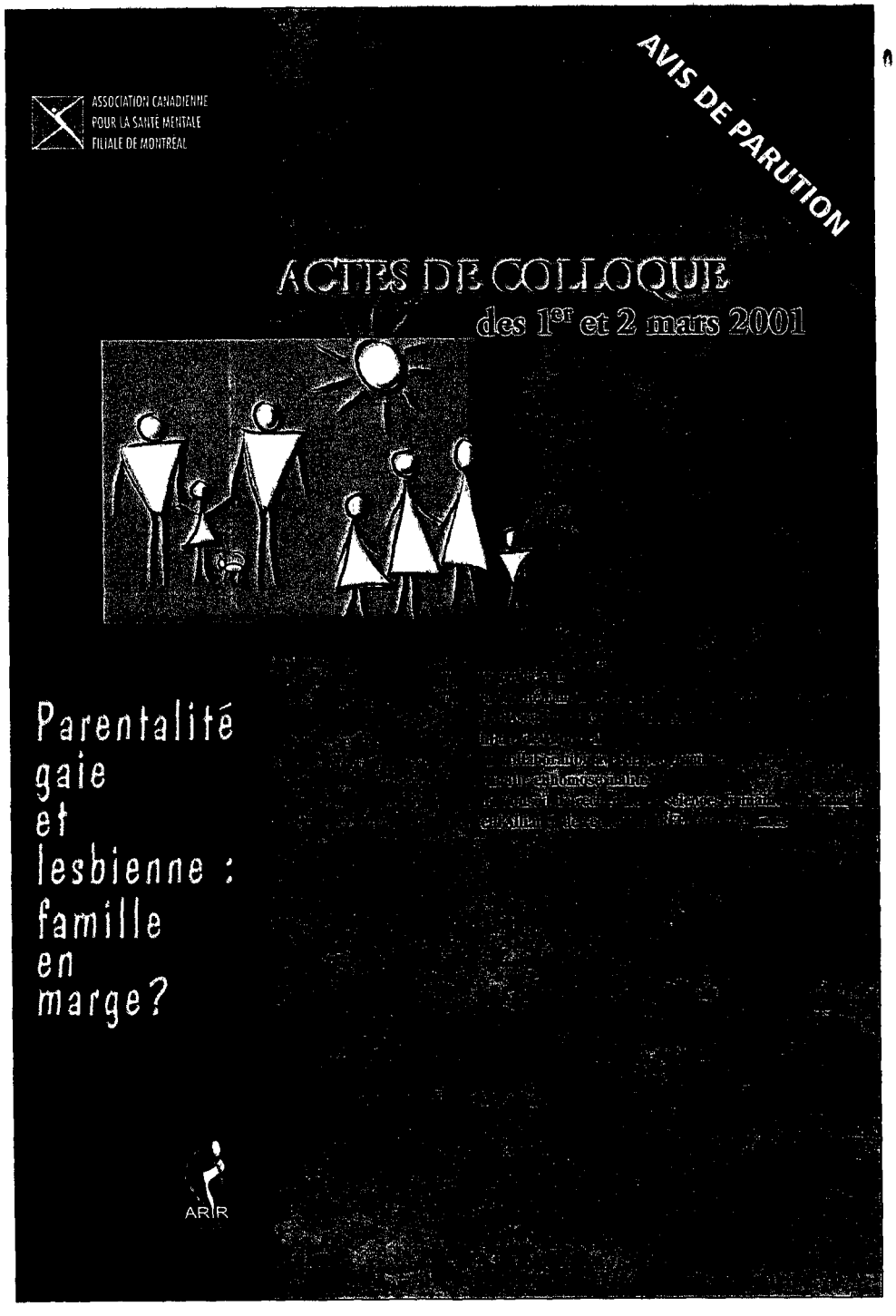

Contenu

Développement des enfants de parents homosexuels
- « *Family Relationships of Lesbians and Gays Men* »
  Charlotte Patterson, professeur-chercheur, Université de Virginie
- *Le développement des enfants de parents homosexuels : état des recherches et prospective*
  Monique Dubé, intervenante
  Danielle Julien, professeur, Département de psychologie
  Université du Québec à Montréal

6 témoignages de parents homosexuels

Homoparentalité et droit
- *Homoparentalité et pluriparentalité : d'une filiation juridique à une parentalité solidaire*
  Ann Robinson, professeur, Faculté de droit, Université Laval
- *Les coparents*
  Mona Greenbaum, fondatrice, Association des mères lesbiennes

Groupes communautaires de soutien aux parents homosexuels
- *Association des mères lesbiennes*
  Nicole Paquette et Mona Greenbaum, fondatrices
- *Association des pères gais de Montréal*
  Marcel Milot, président

Famille homoparentale et école
- *Comment soutenir les enfants de parents homosexuels?*
  Nicole Paquette et Mona Greenbaum, fondatrices
  Association des mères lesbiennes
- *Homophobie à l'école : une approche personnelle*
  Diane Labelle, enseignante
- *Mettre fin à l'ambiguïté des rapports entre l'école et l'homosexualité*
  Nathalie Ricard, infirmière, CLSC Notre-Dame-de-Grâce

Homosexualité, famille et vieillissement
- *Liens intergénérationnels dans les familles hétéroparentales et homoparentales*
  Annie Leblond de Brumath, étudiante au doctorat
  Danielle Julien, professeur, Département de psychologie
  Université du Québec à Montréal
- *Lesbianisme, parentalité et vieillissement*
  Line Chamberland, professeur, Cégep Maisonneuve
  Louise Brossard, étudiante, Université d'Ottawa

Parentalité gaie et lesbienne : famille en marge? Actes du colloque des 1er et 2 mars 2001

De plus en plus, et particulièrement depuis la reconnaissance légale des couples de même sexe, la famille homoparentale questionne les fondements traditionnels de la famille et de la conjugalité ainsi que la place de la filiation biologique.

Ces questionnements ont engendré une collaboration étroite entre le milieu de la recherche académique et les organismes communautaires interpellés par cette réalité pour organiser le colloque « Parentalité gaie et lesbienne : famille en marge? ». Les actes de l'événement abordent, entre autres, les problèmes d'accès à la parentalité chez les personnes gaies et lesbiennes, le développement de leurs enfants, les questions de droit entourant la famille homoparentale et le difficile arrimage avec l'école.

Étant donné l'importance des points soulevés lors du colloque et des débats sociaux actuels entourant la famille homoparentale, les partenaires de cette collaboration ont voulu que la collection de textes dépasse la formule du simple compte-rendu des communications. Guidé par les thèmes communiqués mais aussi par un ensemble d'interrogations émergentes sur la place publique, telles l'implantation de programmes d'éducation destinés aux écoles primaires et secondaires ou les questions familiales homoparentales en lien avec le vieillissement, le comité a sollicité d'autres collaborations des milieux communautaire et universitaire pour informer les lecteurs des recherches en cours et initier une réflexion sur ces thèmes.

Alliage de préoccupations propres aux parents homosexuels, aux responsables des services à cette communauté et aux chercheurs sur la famille homoparentale en provenance de diverses disciplines, cette collection fournira, nous l'espérons, un document de référence suscitant la découverte, la discussion informée, l'ouverture et le respect de la diversité.

Format : 8,5" X 11, 130 pages

Coûts : **14 $ / organismes communautaires – individus**
20 $ / organismes publics
(+ 2,50 $ de frais postaux)